

***L'état des Sciences de l'Homme et de la Société
en France***

et

***leur rôle dans la construction
de l'Espace Européen de la Recherche***

Rapport à l'attention du Premier Ministre

par

Maurice Godelier

Paris

avril 2002

***L'état des Sciences de l'Homme et de la Société en France
et leur rôle dans
la construction de l'Espace Européen de la Recherche***

La lettre du Premier Ministre, en date du 27 décembre 2000, fixait à notre mission trois objectifs.

- Dresser un état des forces et faiblesses des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) en France.
- Examiner la situation des Centres Français à l'étranger, en Europe et hors d'Europe.
- Proposer une série de mesures destinées à intégrer de plus en plus le développement des sciences humaines et sociales en France dans le processus de création d'un Espace Européen de la Recherche et plus largement dans celui de la construction d'une nouvelle Europe, économique, politique et culturelle.

Cette mission répond en effet à un contexte européen nouveau. Longtemps considérées comme des ressources d'appoint pour la réalisation d'objectifs scientifiques relevant principalement d'autres disciplines, telles que la physique, la biologie ou les sciences de l'environnement, les Sciences de l'Homme et de la Société voient désormais leur place pleinement reconnue dans le développement de la recherche européenne. C'est en janvier 2000 que le Commissaire Européen à la Recherche, Philippe Busquin, a lancé l'idée de la construction d'un Espace Européen de la recherche. Et c'est à Lisbonne, en mars 2000, que les chefs d'Etat et de gouvernement ont entériné cette idée. C'est également à Lisbonne

que le Ministre de la recherche du Portugal a explicitement affirmé l'importance des sciences humaines et sociales dans la recherche et dans la construction de l'Europe.

Pour répondre à cette triple demande nous avons réuni autour de nous un certain nombre de collègues¹ que nous voulons remercier dès les premières lignes de ce rapport pour leur collaboration qui nous fut précieuse et permanente. Nous avons par ailleurs bénéficié de l'aide constante des Directions et des services du Ministère de la Recherche et du Ministère des Affaires Etrangères. La Direction du CNRS, et particulièrement les responsables du département SHS, nous ont apporté leur concours sans jamais le ménager. Nous avons également eu le meilleur accueil de la part d'autres grands organismes de recherche, l'INRA, l'IRD, l'INSERM, l'INED, l'IFREMER, etc. C'est grâce à tous ces interlocuteurs que nous pouvons présenter un tableau un peu plus complet des ressources humaines dont dispose la France dans les domaines des SHS.

Par ailleurs, tous les directeurs des Centres Français à l'étranger ont répondu de façon rapide et précise à un questionnaire que nous leur avons adressé à propos de l'europanisation de leur Centre. Par contre le succès fut moindre auprès des Présidents des universités auxquels nous avons adressé également un autre questionnaire leur demandant de nous dire quelles unités de recherche appartenant à leur université pourraient demain faire partie d'un réseau d'excellence européen. Enfin nous insisterons sur le fait que nous avons reçu la meilleure écoute des représentants de la Direction Générale de la Recherche (DG XII) de la Communauté Européenne, qui ont su nous guider au-travers de textes parfois difficiles à entendre pour ceux qui n'ont pas été initiés aux mécanismes de l'Organisation Européenne.

Venons-en à notre objet. Que faut-il entendre par Sciences Humaines et Sociales ? Quel est leur domaine ? Et comment procèdent-elles ?

¹ M. Aymard, M. Bentaboulet, M. Boiteux, C. Brelot, H. Bruhns, Ph. Casella, P. Cohen, N. Collain, E. Conte, G. Dalle, G. Darmon, A.-F. Duval, E. Faroult, A. Freynet, J. Friedman, M. Garden, A. Gaudemer, A. Giami, M. Goujon, J. Goy, R. Ilbert, J.-C. Jacq, Ph. Laredo, G. Lenclud, J.-F. Marchipont, J.-F. Mela, M.C.

I

LE DOMAINE DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

Pour comprendre la nature des Sciences de l'Homme et de la Société et leurs divisions en disciplines et sous-disciplines, il faut partir d'un fait essentiel qui les éclaire toutes. **Les humains ne se contentent pas de vivre en société**, comme d'autres espèces sociales, **ils produisent de la société pour vivre.**

L'histoire des hommes est ainsi marquée par une succession, largement irréversible, de modes de vie et de pensée dont beaucoup ont disparu, mais dont certains continuent à coexister aujourd'hui à la surface de la planète, sans cesser de se transformer et souvent de s'opposer. L'histoire comme discipline scientifique s'attache à reconstituer les étapes récentes de l'évolution de notre espèce qui est celle, exclusivement, de *Homo sapiens sapiens*. Pourquoi les étapes récentes ? Parce que l'histoire a besoin de sources, écrites ou non, qui permettent de reconstituer (en partie) le passé. Mais cette histoire des historiens et des archéologues fut précédée d'une longue période d'évolution de la nature qui a vu l'apparition et la disparition de diverses espèces de primates pré-humains. On comprend dès lors que les Sciences de l'Homme contiennent plusieurs formes de sciences historiques, l'histoire, la préhistoire, l'archéologie et la préhistoire, celle-ci se prolongeant par la paléo-anthropologie.

Et on comprend également qu'il ne peut y avoir d'analyses historiques ou archéologiques sans références aux époques d'évolution de la nature et aux contextes écologiques dans lesquels se sont développées les sociétés humaines. Celles-ci, depuis au moins le Néolithique, se sont fortement différenciées en évoluant le long de plusieurs lignes de transformations, économiques, politiques et socio-culturelles. D'où la diversité des sociétés contemporaines, même si elles appartiennent de plus en plus à un monde en voie de globalisation, sous l'impact de l'expansion mondiale du système capitaliste occidental et de ses valeurs. Cette diversité du monde contemporain est explorée par plusieurs disciplines, l'ethnologie, la sociologie comparée, la géographie, etc.

Une telle multiplicité de modes de vie et de modes de pensée a fabriqué et fabrique toujours en permanence des identités différentes, collectives et individuelles, profondément encodées dans des langues distinctes, et présentes activement sous la forme de représentations, de valeurs, de normes, de symboles qui s'inscrivent dans des institutions et des pratiques, y compris corporelles. Par « institution » il faut entendre les formes collectives d'organisation des rapports sociaux qu'impose la mise en pratique de normes culturellement prescrites et partagées. Pour donner quelques exemples, le marché est une institution qui se développe lorsque les biens et services échangés entre les individus et les groupes au sein d'une société prennent la forme sociale de marchandise.

A côté de cette forme d'échange existent d'autres formes de circulation des biens et services comme l'échange de dons et de contre-dons par exemple. Autre exemple d'institution, le mariage (qui n'est pas une institution universelle) est une forme sociale imposée à l'alliance matrimoniale entre deux individus de sexe différent et qui, à travers eux, institue une alliance entre leurs groupes d'appartenance.

Un autre point essentiel pour comprendre la nature des Sciences de l'Homme et de la Société est le fait que le point de départ de leurs analyses n'est pas l'individu isolé, pris dans sa singularité irréductible. Elles partent certes des individus mais pris dans des rapports sociaux spécifiques dans lesquels ils sont nés ou se sont retrouvés vivre au cours de leur existence. Les sciences sociales cherchent à définir la nature de ces rapports, dont la spécificité fait le caractère particulier d'une société et d'une époque. Elles cherchent – et

c'est la tâche première des historiens - à reconstituer (et donc à comprendre) les conditions historiques et sociales de l'apparition de ces types de rapports, de leurs transformations ultérieures et bien souvent de leur disparition ou de leur mutation au sein d'un autre système social qui leur aurait succédé.

En principe l'analyse de rapports sociaux ne peut se faire sans prendre en compte les représentations que les individus vivant dans ces rapports se font d'eux-mêmes et de leurs rapports. Ceci d'autant plus que ce sont les individus et les groupes qui sont les acteurs de la vie sociale, et qui en agissant reproduisent ou transforment leurs rapports. Il n'y a donc pas d'études complètes des sociétés sans la prise en compte des représentations, images, valeurs, symboles partagés par les membres d'une société. Ce qui ne veut pas dire que tous les membres d'une société entendent les mêmes choses sous les mêmes symboles et qu'il n'y ait pas dans une société de groupes ou d'individus qui ne partagent pas ces valeurs et ces symboles et les contestent. Car c'est précisément les positions différentes qu'occupent les acteurs - individus ou groupes - au sein des rapports qui caractérisent leurs sociétés, qui éclairent souvent les différences d'interprétation possibles des mêmes représentations et même leur contestation. Ceci parce que les rapports sociaux sont en même temps des rapports d'intérêts et des rapports de force. Cette exigence de prendre en compte les représentations que les acteurs ont d'eux-mêmes est évidemment difficilement réalisable pour des époques et pour des sociétés qui nous ont laissé très peu de traces matérielles de leur organisation et de leur développement. Les acteurs ont disparu et l'archéologue ou l'historien doit s'efforcer de reconstituer les modes de pensée de ces acteurs à partir des traces qu'ils nous en ont laissées.

Un autre aspect essentiel des rapports des hommes entre eux et avec la nature, aspect que les sciences sociales doivent toujours prendre au sérieux est le fait que ces rapports comportent toujours plusieurs composantes, matérielles et idéelles. Par « idéal » il faut entendre les représentations et les normes qui organisent les rapports sociaux. Or, parmi ces représentations certaines renvoient à des réalités imaginaires qui ont cependant des effets sociaux considérables et donc ne se réduisent pas aux symboles qui les expriment. Pour donner un exemple, les historiens de l'Égypte Antique sont confrontés au fait que la notion d'Etat n'existait pas à cette époque et que le pouvoir se trouvait totalement concentré et représenté dans la personne du Pharaon. Or celui-ci, dans les textes et sur les monuments, n'est pas représenté comme un être humain, mais comme un dieu vivant

parmi les hommes, fils d'un inceste divin consommé entre Isis et Osiris, un frère et une sœur. Cette représentation – qui pour nous aujourd'hui est une réalité imaginaire sans fondement réel mais était par contre une réalité « évidente » pour les Egyptiens -, avait pour conséquence institutionnelle que le Pharaon était obligé d'épouser sa propre sœur pour reproduire l'acte divin qui l'avait engendré lui-même. On comprend aussi pourquoi la personne divine du Pharaon était exaltée par la construction de gigantesques monuments funéraires et une profusion d'objets d'art qui couvraient sa personne et celles de tous ceux qui l'entouraient et participaient de son pouvoir.

Les SHS sont donc en permanence confrontées avec l'importance sociale, donc historique, de ces réalités imaginaires et de ces pratiques symboliques, qui en particulier accompagnent l'exercice du pouvoir et la reproduction de la société. Fait donc partie de leurs tâches l'obligation de rendre compte de ce qu'on appelle la création artistique sous toutes ses formes, que ce soient la musique et la danse, la poésie et le chant, la littérature, l'architecture, la peinture, etc.

Mais les Sciences de l'Homme ne se limitent pas à rendre compte des transformations des rapports des hommes entre eux. Car l'humanité ne peut exister matériellement que sur la base de ses rapports avec la nature qui l'entoure. Les SHS ont également pour objet d'analyser et de reconstituer l'histoire des transformations des rapports des sociétés avec la nature qui les entoure. C'est tout le domaine de l'histoire des techniques, des processus de domestication des plantes et des animaux, et bien entendu des représentations culturelles de la nature et de ses forces. Elles doivent expliquer également l'apparition et le développement à certaines époques et dans certaines sociétés de représentations « scientifiques » des processus de la nature. C'est toute l'histoire des sciences, expérimentales ou non, qui s'ajoute à celle des techniques.

Ce rapide tableau de quelques uns des objets des Sciences Humaines et Sociales éclaire les raisons d'être de l'existence des diverses disciplines et sous-disciplines qui les composent. Il montre également qu'aucune de ces disciplines ne suffit à elle seule à rendre compte pleinement du domaine particulier qu'elle analyse. Toute réalité sociale et historique doit être abordée par plusieurs disciplines qui l'analysent sous des angles différents qui devraient se compléter. On peut dire que les historiens ne suffiront jamais à eux seuls à rendre compte de l'histoire. Il leur faudra en permanence intégrer dans leurs instruments

d'analyse l'apport des économistes, des juristes, des anthropologues, etc. De même un ethnologue qui ignorerait l'histoire coloniale ou pré-coloniale du groupe qu'il étudie, qui n'en comprendrait pas la langue et ne saurait donc pas en voir les liens avec d'autres langues de même souche, ne pourrait aller loin dans la compréhension de l'autre. Bref, les sciences de l'Homme, par la complexité de leurs objets, sont dès le départ condamnées à une approche pluridisciplinaire de ces réalités. Nous nous arrêterons là, mais ce qui précède devrait suffire à donner sens à la diversité des Sciences de l'Homme qui se répartissent depuis la paléo-anthropologie jusqu'à la philosophie et l'histoire des sciences, en passant par toutes les disciplines connues, de l'économie à la linguistique, de l'histoire à l'anthropologie et à la géographie, de la théorie des arts à celle du droit, de la sociologie à l'analyse des religions, etc.

On comprendra que l'ancienne distinction parmi les Sciences de l'Homme entre Sciences Humaines (« les Humanités ») et Sciences Sociales soit aujourd'hui dépassée et ne survive que parce qu'elle est restée le cadre de l'organisation des départements universitaires au fur et à mesure qu'apparaissaient dans la seconde moitié du XIXe siècle de nouvelles disciplines, comme la sociologie, l'ethnologie, le droit comparé, etc. En fait, les Humanités correspondent à de très vieilles disciplines universitaires, comme la philosophie, les langues classiques, l'histoire, la littérature. Mentionnons également le droit qui est une discipline plus ancienne que la sociologie ou l'ethnologie. En fait, les sciences dites « sociales » sont nées l'une après l'autre à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle et tout au long du XIXe et du XXe siècle. Ce fut la naissance de l'économie politique avec Quesnay, Cantillon, Adam Smith, Ricardo, Marx etc.), plus tard ce fut celle de la sociologie avec Auguste Comte, Le Play et leurs successeurs, jusqu'à Durkheim, Max Weber etc. Ce fut l'ethnologie avec Morgan, Tylor, puis Boas, puis Mauss, dans la première moitié du XXe siècle. Ce fut aussi l'archéologie qui naît au début du XIXe siècle, puis la géographie. Mais c'est au cours du XXe siècle que toutes ces disciplines se diversifièrent en sous-disciplines qui ont pris la forme par exemple de la sociologie religieuse, de la sociologie industrielle, de la sociologie de l'éducation, de l'histoire économique, de l'histoire des idées, etc. Plus les disciplines se spécialisaient, moins les approches globales devenaient possibles.

Il doit être cependant évident que toutes les Sciences Humaines sont des Sciences Sociales et toutes les Sciences Humaines et Sociales sont des sciences historiques en un double

sens. Elles naissent à un moment de l'histoire et elles ont leur propre histoire. Et toutes ensemble, elles contribuent à nous éclairer l'histoire humaine, passée comme présente. Or, autrefois, si un historien traitait de la France du XIII^e siècle il appartenait aux Humanités, mais s'il traitait de la France du XVI^e siècle, c'est-à-dire appartenant aux temps dits « Modernes », lui-même appartenait aux Sciences Sociales. C'est pourquoi aujourd'hui il est plus juste de les fusionner toutes sous une seule rubrique, celle des sciences de l'Homme et de la Société. Et ceci d'autant plus que l'histoire de l'Antiquité ou du Moyen Age bénéficie des problématiques et de certains résultats de l'anthropologie, de la sociologie etc. En effet les différences méthodologiques dans l'approche des faits historiques tendent à se réduire du fait de ces problématiques convergentes. Cette convergence se réalise lorsque l'on traite de thèmes communs à toutes les époques, l'analyse des rapports hommes-femmes, les représentations du corps et du pouvoir, etc.

Nous reviendrons plus loin sur le problème des méthodes des Sciences de l'Homme. Mais il est déjà visible d'après ce qui précède que le travail scientifique dans ce domaine implique la constitution de vastes bases de données inventoriant systématiquement les sources de toutes sortes qui permettent d'interpréter l'histoire. Vestiges matériels, sources écrites, etc. Toutes ces sources doivent être préservées et enrichies constamment. Et pour rendre compte des sociétés contemporaines de grandes enquêtes sociologiques, économiques, démographiques et autres sont nécessaires. Mais par ailleurs, beaucoup de formes de travail dans les Sciences de l'Homme restent individuelles. C'est le cas des ethnologues qui le plus souvent s'immergent seuls pendant plusieurs années dans une société pour recueillir les données qui leur permettront de restituer quelque chose de la logique de cette société. Le problème du rapport entre formes individuelles et formes collectives du travail de recherche en SHS est au cœur du diagnostic sur les forces et faiblesses des SHS en général et particulièrement en France.

Dernière question. Est-ce que les Sciences Humaines et Sociales disposent aujourd'hui d'une théorie générale de la société qui pourrait s'appliquer à toutes les sociétés et à toutes les époques et serait la clé de leur intellection ? La réponse est non, et c'est peut-être la preuve que ces sciences sont devenues plus « scientifiques », donc moins idéologiques. Au cours du siècle qui vient de s'écouler on avait vu en effet de grandes théories s'affronter dans le champ des sciences sociales pour expliquer l'histoire de l'homme, la diversité de ses modes d'existence et leur succession. Le Marxisme par exemple expliquait

par la succession de modes différents de production le mouvement d'ensemble de l'histoire ainsi que la diversité des formes d'organisation de la société, formes antiques, médiévales, et modernes qui se sont succédées au moins en Occident. A chaque fois, l'hypothèse était faite qu'à une forme particulière de production (un système économique) était associée une forme spécifique d'exploitation du travail humain, l'esclavage dans l'Antiquité, le servage au Moyen Age et le travail salarié dans le capitalisme moderne. A partir de cette hypothèse qui n'est pas sans une grande part de vérité, les marxistes prétendaient beaucoup plus, et expliquaient tous les autres aspects des sociétés, leur système de parenté, les croyances religieuses, et même, pour certains, les formes d'art. A la différence des marxistes, d'autres approches prétendaient tout expliquer par l'inconscient (la psychanalyse), ou par le jeu de structures dont on postulait l'existence derrière les rapports sociaux observables (le structuralisme), etc.

Bref, les grands paradigmes d'hier, comme le Marxisme ou le Structuralisme, ont perdu progressivement de leur autorité, et avec eux sont en partie disparues les luttes intestines qui déchiraient leurs partisans dans le champ des Sciences Sociales. Mais il serait absurde et peu scientifique de nier que ces grandes approches nous ont légué beaucoup d'hypothèses et d'idées bonnes à penser mais aussi bonnes encore pour penser. Ceci nous permet d'avancer l'idée que d'un certain point de vue, les Sciences Humaines et Sociales sont aujourd'hui mieux armées qu'il y a un demi-siècle pour analyser les complexités de l'histoire et de la vie sociale. Elles ont à bon droit renoncé à chercher un fondement unique à la vie sociale et donc une explication dernière des faits historiques. Mais en même temps elles sont devenues plus à même de prendre en charge aussi bien les dimensions matérielles qu'idéelles des réalités sociales qu'elles analysent, aussi bien leurs dimensions imaginaires que symboliques. Elles savent aussi, comme le demandaient aussi bien Marx que Weber, démêler le puzzle des intérêts et des rapports de force qui sont présents dans tous les rapports sociaux, même ceux qui paraissent les plus désintéressés et s'expriment dans des discours où la réalité est sublimée.

Aujourd'hui, dans un monde soumis à la mondialisation de forces économiques et politiques issues de l'Occident et de ses partenaires, l'idée que les réalités économiques et politiques sont les forces les plus fortes qui transforment historiquement les sociétés est devenue presque une évidence. Elle reprend en partie une idée de Marx, mais la complète et la corrige. Mais cette hypothèse s'applique-t-elle à toutes les époques qui nous ont

précédées ? Et suffit-elle à rendre compte partout de la complexité des faits sociaux ? Ceci est encore à démontrer, aussi bien pour le passé que pour l'avenir. De même l'idée que les sociétés reposant sur de fortes inégalités entre les groupes qui les composent ne peuvent qu'exister qu'en étant partiellement opaques à elles-mêmes, et que cette opacité est produite par des idéologies qui occultent le fonctionnement réel des rapports sociaux, est devenue également une hypothèse utile pour l'analyse de nombreux systèmes de pensée, mais suffit-elle pour tous les expliquer ?

Bref, l'époque d'aujourd'hui est pour les sciences sociales celle d'un pragmatisme efficace loin de tout dogmatisme. Pragmatisme ne signifie pas éclectisme. Etre pragmatique signifie savoir se servir de tout ce qui peut servir à expliquer la complexité des faits, ou du moins quelques aspects de cette complexité. On parle aujourd'hui, surtout dans le monde anglo-saxon, de l'urgence à déconstruire les Sciences Sociales, qui serait marquées depuis leurs origines par le fait d'être au service de l'Occident, et d'en projeter les concepts sur toutes les autres sociétés. Cette critique est outrancière et aveugle. Il n'est pas question de nier que les discours scientifiques sont dans les Sciences Sociales en partie des discours idéologiques et que la tendance à voir les autres à travers soi est une tendance spontanée et universelle. Mais pour ne donner qu'un exemple, l'ethnologie n'a pu être fondée comme discipline nouvelle que le jour où son fondateur, Lewis H. Morgan, a accompli sur lui-même un travail de décentrement par rapport aux conceptions de la parenté qui règnent en Occident et correspondent à un système particulier de parenté que l'on retrouve également chez les Eskimo et d'autres peuples, mais qui n'est pas universel. Ce travail de décentrement est toujours à refaire et à développer, et cette obligation concerne toutes les Sciences Sociales et pas seulement l'anthropologie. En fait, la tâche de déconstruire des concepts, des théories est une nécessité permanente du travail scientifique. Mais il y a deux manières de déconstruire les sciences. L'une qui mène à leur dissolution et au scepticisme, voire à l'impuissance. L'autre qui mène à leur reconstruction à un niveau de rigueur supérieur. C'est dans ce contexte que se trouvent aujourd'hui les Sciences de l'Homme et de la Société en France mais aussi dans la plupart des pays occidentaux.

Enfin, il devrait être évident pour tous que les Sciences de l'Homme et de la Société ont une importance sociale particulière. En effet, tout dans le présent ne s'explique pas par le présent. Des réalités passées sont toujours vivantes et actives dans le présent et

vouloir enfermer le présent dans le présent c'est se condamner à en méconnaître en partie le sens. Aujourd'hui, en Europe comme dans le reste du monde, des problèmes d'identité, locales, régionales ou nationales, occupent l'avant-scène de l'histoire et le recours au passé, donc à l'histoire, est nécessaire pour en comprendre les fondements anciens et en partie les raisons actuelles. Pour ne donner qu'un exemple, les événements récents du 11 septembre 2001 à New York ont attiré l'attention non seulement sur l'Islam, mais sur l'une de ses particularités, le Wahhabisme. Or, il faut savoir que nous avons à faire à un mouvement réformiste radical qui n'est pas né en notre siècle, mais fut promu au XVIII^e siècle par un réformateur de l'Islam dont la doctrine ne trouva d'écho vers 1744 auprès d'un émir tribal, Mohamed Ibn Saoud dont les descendants devaient en 1932 fonder l'Arabie dite Saoudite. Et c'est à la suite de la découverte à cette époque d'immenses ressources pétrolières dans le sous-sol de l'Arabie que l'Arabie Saoudite est devenue un élément incontournable de la géostratégie mondiale occidentale. C'est dans des circonstances historiques particulières que l'Arabie Saoudite est devenue le partenaire privilégié non pas de la Grande Bretagne, présente déjà en Irak et en Iran, mais des Etats Unis. Tous ces faits n'expliquent pas l'importance qu'a pris le pétrole pour le développement de l'économie industrielle moderne. Mais par contre c'est cette importance objective qui explique la nature des rapports d'alliance ou de dépendance qui se sont noués entre les pays du Proche Orient et les puissances occidentales.

Avec en perspective les enjeux du développement des Sciences de l'Homme, nous allons analyser les formes d'organisation de la recherche en SHS en France et tenter d'en mesurer les forces et les faiblesses.

II

L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE EN SHS EN FRANCE

L'organisation de la recherche en France, toutes disciplines confondues, est organisée selon deux principes : la recherche à plein temps et la recherche à temps partiel, l'autre partie du temps étant consacrée à l'enseignement et/ou à d'autres tâches, valorisation, formation continue etc. La recherche à plein temps s'effectue dans des organismes de recherche comme le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'IRD, l'INED, etc. La recherche à temps partiel est celle des personnels universitaires dont le statut est celui d'enseignant-chercheur. A côté des universités existent d'autres établissements de recherche et d'enseignement, tels que l'EHESS, l'EPHE, le Collège de France, les Ecoles Normales Supérieures, les Ecoles d'ingénieurs, etc. Outre les chercheurs et les enseignants-chercheurs il faut comptabiliser l'ensemble des ingénieurs, des techniciens et des personnels administratifs qui sont au service de la recherche.

Nous avons essayé de chiffrer avec l'aide du Ministère de la Recherche et des responsables des grands établissements le nombre de chercheurs à plein temps, des enseignants-chercheurs ainsi que des ITA et ATOS qui constituent la population scientifique dans les Sciences Humaines et Sociales. Nous ne nous sommes pas contentés d'additionner les personnels des universités et du CNRS, car il existe dans beaucoup d'organismes des chercheurs, voire des équipes de chercheurs SHS qui travaillent sur des programmes propres à ces organismes.

Universités et Grands Etablissements d'Enseignement Supérieur

Nombre de professeurs et maîtres de conférence en SHS	21.326
Nombre des IATOS dans les unités de	

recherche SHS	2.153
TOTAL	23.479

Grands Organismes de Recherche

ORGANISMES	Nombre de chercheurs SHS en 2000
CEMAGREF	11*
CNRS ²	2129* + 1645 ITA
INED	160*
INRA	188* + 100 ITA
INRETS	30*
INSERM	11
IRD	217*
TOTAL EPST	2746 + 1745 ITA
IFREMER*	6
ADEME	14
CEA	418
CIRAD	128
CSTB	14
TOTAL EPIC	580
CEE	33
CEPII	31
CEPREMAP	18
CEREQ	8
CREDES	12
CREDOC	34
CREST	38
IFRI	14
INESC	2
INRP	13
INSEE	44
OFCE	23
PLAN	5
POLYTECHNIQUE	7
ENPC	22
ENTPE	19
ESPCI	2
F/GET	40
ECOLE DES MINES	29
ARMINES	46
TOTAL EPA	440
TOTAL ORGANISMES	3766 chercheurs + 1745 ITA = 5511

² Sur un total de 13.954 chercheurs au CNRS en 2001.

*Les chiffres notés par une étoile sont ceux obtenus directement auprès des Directions des organismes concernés. On y a ajouté lorsque c'était possible les chiffres des ITA en SHS. Ont été collectés également les chiffres des chercheurs SHS à l'IFREMER alors que cet Etablissement n'avait pas été interrogé lors de l'enquête menée par l'OST.

Données complémentaires sur le nombre de chercheurs SHS dans les autres organismes:

Les SHS dans les autres organismes	Nombre de chercheurs SHS en 2000
HEC	91
ESC TOURS	18
ESC TOULOUSE	16
ESC GRENOBLE	42
EM LYON	42
Total autres organismes	209

Si nous totalisons tous les chercheurs et enseignants-chercheurs **que nous avons pu recenser**, nous obtenons le chiffre de 25.301 chercheurs et enseignants-chercheurs. Et 3898 ITA et IATOS, **soit un total de 29.199 personnes engagées à différents postes dans la recherche SHS**. Mais ce chiffre ne totalise pas toutes les forces françaises car il y manque les statistiques SHS d'un certain nombre d'institutions où les SHS sont en très petit nombre.

Les unités de recherche

Chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et ATOS se trouvent répartis dans un certain nombre d'unités de recherche, soit propres aux organismes de recherche, soit propres aux universités, soit associant dans la même unité un Organisme de Recherche et une université (formule des UMR).

- Le nombre des unités de recherche en SHS au CNRS est de 453 dont 26 sont des unités propres au CNRS, 355 des unités mixtes ou associées, et 71 des groupements de recherche (GDR).

- Les unités de recherche en SHS propres aux universités sont au nombre de : 1038 dont 607 pour les Sciences Humaines et 431 pour les Sciences Sociales.
 - Les unités de recherche où sont impliqués les SHS à l'INSERM sont au nombre de 24.
 - A l'IFREMER 6 agents SHS sont impliqués dans le service d'Economie maritime.
- Total des unités de recherche où sont impliqués les SHS : 1491 = CNRS + universités.**

Cet ensemble d'unités de recherche se décompose donc en 2 catégories, les unités propres aux universités ou aux Organismes de recherche et les unités qui associent pour la recherche plusieurs Organismes de recherche et Etablissements d'enseignement supérieur (UMR). La tendance au CNRS au cours des dernières années a été à la réduction du nombre des unités propres à cet Organisme et à la multiplication des unités associées aux universités ou à d'autres Organismes de recherche. Cette tendance tout à fait positive, parce qu'elle met en synergie les deux ensembles, devrait se poursuivre.

Par ailleurs, une autre tendance au CNRS a été à la réduction du nombre total des unités de recherche en SHS, à leur regroupement en laboratoires et formations de recherche de plus grande taille, permettant de faire des économies d'échelle et de faciliter la gestion administrative. Dans le même esprit, on a assisté à un effort pour rassembler sur les mêmes sites un certain nombre d'équipes SHS existant sur un campus universitaire. Ce fut la création dans plusieurs régions de Maisons de la Recherche ou de Maisons des Sciences de l'Homme. Au passage, signalons que l'on peut constater que, paradoxalement, les SHS se trouvent mieux « traitées » lorsqu'elles se retrouvent au sein d'une université où coexistent sciences « dures » et sciences sociales. Il semble que la manière dont sont organisées les sciences dures, les budgets qui leur sont affectés, les contrats qu'elles obtiennent de la région ou d'autres instances, tirent en quelque sorte par le haut les formations de recherche en SHS.

Comment se répartissent entre les universités et les Grands Organismes de Recherche les diverses disciplines et sous-disciplines en SHS. Une constatation générale est que certaines disciplines n'existent que parce que le CNRS les a créées et développées, et donc a joué un rôle déterminant pour leur existence. C'est le cas de l'anthropologie. Par contre, le CNRS ne constitue qu'une force d'appoint dans les disciplines traditionnelles des

Humanités et des Sciences Sociales telles que l'étude des littératures française et étrangères, les disciplines artistiques, etc. Ces remarques concernent aussi bien l'aspect quantitatif (nombre de chercheurs, nombre d'unités, volume des crédits) que l'aspect qualitatif des recherches. On aboutit ainsi à une sorte de répartition en deux ensembles symétriquement opposés mais complémentaires. Là où le CNRS joue un rôle déterminant, l'université joue un rôle faible, là où le CNRS joue un rôle important, l'université joue un rôle secondaire, là où le CNRS joue un rôle secondaire, l'université joue un rôle important et là où le CNRS ne joue aucun rôle, l'université joue un rôle déterminant. Cette classification ne préjuge en rien de la qualité internationale des recherches qui sont faites soit au CNRS soit à l'université. Une discipline pour laquelle le CNRS joue un rôle déterminant peut être sans visibilité internationale dès que l'on sort de l'Hexagone, et ceci ne vaut pas seulement pour les SHS, mais tout autant pour la biologie et autres domaines des sciences « dures ».

Comment se répartissent entre les universités et les grands Organismes de Recherche les diverses disciplines et sous-disciplines en SHS ?

Le CNRS par exemple joue un rôle **déterminant** en anthropologie sociale, dans certaines sous-disciplines de la sociologie, dans la philosophie et l'histoire des sciences, dans l'histoire des sociétés non-européennes, dans la musicologie... Il joue un rôle **important** en linguistique, particulièrement la linguistique de terrain, en sociologie du travail et en sociologie des organisations, dans certaines branches de l'archéologie, dans l'anthropologie cognitive, en histoire du droit, dans le domaine des sciences politiques traitant par exemple des politiques publiques. Il joue un rôle **secondaire** dans les recherches portant sur les littératures et sur les arts, et il est **absent** des sciences de l'éducation. C'est l'inverse pour les universités. Celles-ci jouent un rôle déterminant pour l'histoire des sociétés occidentales, du moins d'une partie d'entre elles, pour l'histoire de la philosophie, pour la géographie, etc.

Mais en même temps il faut considérer les capacités des universités et des Organismes de recherche à soutenir des domaines émergents. Le CNRS par exemple a fait un effort pour développer des recherches juridiques nouvelles portant sur les bio-droits, sur le droit de précaution, sur le droit d'ingérence humanitaire et sur les droits de l'homme. D'autres organismes, comme l'Ecole des Mines, ont fortement développé les études sur

l'organisation de la recherche dans les pays occidentaux et les processus d'innovation technologique et scientifique, etc. Des universités, comme celle de Marne la Vallée, ont développé une stratégie de concentration sur leur site de plusieurs disciplines explorant le même objet, par exemple les formes contemporaines et le statut du travail.

Si l'on se place au-delà de cette division entre universités et Organismes de recherche pour considérer les domaines dans lesquelles la recherche française en SHS est forte ou faible, c'est-à-dire est reconnue ou non sur la scène internationale, on obtient l'inventaire suivant.

Les sciences historiques

Prenons les sciences historiques, c'est-à-dire l'ensemble formé de la préhistoire, de l'archéologie et de l'histoire. Elles concernent plus de 690 chercheurs à plein temps et 1300 enseignants-chercheurs, répartis en plus de 150 unités de recherche.

L'archéologie en France

La France dispose d'une richesse exceptionnelle en termes de patrimoine, patrimoine archéologique, patrimoine architectural, patrimoine artistique, grandes collections de manuscrits, et un réseau important de musées. Pour étudier ce patrimoine, la préhistoire et la protohistoire sont associées à la paléanthropologie et à l'anthropologie biologique et elles s'appuient, comme l'archéologie des périodes ultérieures, sur tous les travaux en archéométrie. La recherche française en préhistoire et protohistoire, qui avait été à la première place en Europe au XIXe siècle (l'Abbé Breuil, Edouard de Lartet...), est désormais seconde ou même troisième derrière les recherches des pays anglo-saxons et nordiques dans la majorité de ses domaines. Cette perte de vitesse doit être appréciée dans un contexte international nouveau de développement des archéologies métropolitaines, préventives, environnementales et spatiales, qui a profondément transformé la discipline depuis quarante ans. Au début des années 1980, on constatait notamment un retard important dans presque toutes les disciplines de l'archéologie

métropolitaine. Depuis cette date, la situation s'est améliorée, mais elle reste très inégale. Mais comparée aux pays environnants, l'archéologie des techniques se trouve en excellente santé. Cela est dû à l'influence d'André Leroi-Gourhan, qui a également été pendant un certain temps le moteur des recherches sur le paléolithique.

Les recherches sur les civilisations et les sociétés de l'Antiquité et le Moyen Age s'appuient sur des données archéologiques ou textuelles. Dans ce domaine, l'archéologie française, à la différence de l'archéologie allemande, s'intègre pleinement aux sciences historiques. Certaines réalisations collectives comme la recherche et l'édition de textes anciens, sources chrétiennes, etc., par des instituts comme l'IRHT ont valu à la France un rayonnement international. Mais du point de vue de l'analyse des textes, la recherche anglo-saxonne est aujourd'hui plus avancée que la nôtre. Les recherches archéologiques sur l'Antiquité classique ont perdu de leur statut international mais sont toujours considérées comme très bonnes. Enfin, il faut signaler le recul en France de l'archéologie médiévale, dont les grandes enquêtes sur les villages désertés par exemple avaient marqué deux décennies de l'archéologie française entre 1950 et 1970.

Pour des raisons historiques et économiques, il existe d'importants déséquilibres structurels entre les différents domaines de la recherche, entre préhistoire et protohistoire d'un côté, archéologie classique et médiévale de l'autre, entre recherche métropolitaine et recherches à l'étranger. Pour apprécier ces déséquilibres, il faut tenir compte du fait qu'il y a environ 1500 fouilles préventives (dites 'de sauvetage') et environ 1500 autres opérations archéologiques (prospections, fouilles 'programmées', etc.) en France chaque année (dont la plupart concernent la protohistoire et les périodes classiques et médiévales), et qu'il y a par ailleurs 200 opérations archéologiques à l'étranger.

Ces déséquilibres se font d'abord sentir au niveau des institutions. Au CNRS on compte 301 chercheurs, toutes disciplines archéologiques confondues. 25 équipes travaillent en France (68 en 1983) et 21 hors de France. La section 31 (180 chercheurs) représente la préhistoire, la protohistoire, et l'archéologie du Moyen-Orient, de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques. La section 32 (174 chercheurs en archéologie) s'occupe de l'archéologie classique, de l'égyptologie et de l'archéologie médiévale.

Des quelque 250-300 enseignants-chercheurs universitaires, moins d'un tiers s'occupe de la formation et de la recherche en archéologie métropolitaine. La part du lion revient à l'archéologie 'classique' circum-méditerranéenne, à l'archéologie du Moyen Orient et à l'Égyptologie. Le poids sociologique des disciplines déjà installées, qui tendent à reconduire leurs effectifs, ne favorise pas en effet l'émergence de disciplines nouvelles dans les universités.

Enfin, le nombre total des enseignants-chercheurs et chercheurs en archéologie métropolitaine est désormais éclipsé par le nombre d'archéologues travaillant en archéologie préventive. *L'Institut national de la recherche en archéologie préventive* (INRAP, successeur de l'AFAN), qui s'occupe uniquement de l'archéologie préventive sur le territoire national, emploie 1200 CDI (emplois à plein temps) et de 500 à 600 CDD (emplois à temps partiel). Il faut y ajouter un nombre important d'archéologues travaillant pour le Ministère de la Culture (environ 250) et pour les collectivités territoriales (nous les estimons également à environ 250).

Ce déséquilibre est le résultat du développement foudroyant de l'archéologie préventive ces dernières deux décennies. Il reflète le fait qu'il est beaucoup plus facile de soulever des fonds (non-récurrents) pour les opérations de terrain (le 'sauvetage' des vestiges du passé, souvent spectaculaires) que pour leur interprétation scientifique (moins spectaculaire, et qui demande un effort financier pluriannuel). Le principal effet de ce déséquilibre est un déphasage croissant entre l'acquisition de nouvelles informations (dans le cadre de l'archéologie préventive) et leur intégration dans la réflexion de la communauté scientifique. La très grande majorité des données nouvelles n'est pas publiée de manière adéquate, et il existe un manque sérieux d'ouvrages synthétiques, de manuels universitaires, etc. Les nouvelles technologies pourraient jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la situation, pourvu qu'une initiative de stockage et de publication de données 'virtuelles' soit prise rapidement et de manière coordonnée, par exemple par la création d'une « *méta-base de données* » qui permettrait d'entrer sur un site central dans l'ensemble des bases de données des diverses institutions concernées.

La formation universitaire en archéologie souffre en outre d'un déséquilibre important entre la région parisienne et les facultés de province. Depuis des décennies, 50% ou plus des archéologues français sont formés à Paris I (à présent environ 1400 étudiants inscrits

en archéologie) et à Paris X. Une douzaine d'universités de province constituent un deuxième cercle, avec des cursus plus ou moins complets à partir de la licence. Ensuite quelques universités ont des cursus mixtes (histoire-archéologie, archéologie-histoire de l'art, etc.), ou incomplets. Comme la formation à Paris I est également la plus ancienne, et l'âge moyen de ses enseignants est relativement élevé, une proportion importante des jeunes récemment formés n'a pas pu profiter d'un enseignement comparable à celui des pays environnants dans certains domaines.

Globalement, la formation universitaire en archéologie, et la discipline elle-même, souffrent de diverses faiblesses :

- Insuffisance d'une formation pratique, notamment dans les grandes universités, en raison de leurs effectifs trop importants en étudiants et leur manque de locaux et de ressources, qui ne permettent pas suffisamment de travaux pratiques et de terrain.
- Insuffisance dans la formation méthodologique, la pratique statistique, les sciences de l'information. La tradition littéraire en archéologie a freiné ce développement en France.
- Insuffisance en matière d'épistémologie et de théorie de l'archéologie. Ce sujet, fort développé ailleurs, n'est enseigné que dans deux universités. Il est pourtant nécessaire pour le développement équilibré et critique de la discipline.
- Insuffisance en archéologie de l'environnement, en archéométrie, et dans la collaboration avec les sciences de la nature, de la vie et de l'univers. Dans la plupart des pays voisins, il s'agit d'acquis de longue date (en Scandinavie dès la fin du XIXe siècle, aux Pays-Bas du début du XXe, et dans les pays anglo-saxons du milieu du XXe siècle).

Bien que ces déficiences soient regrettables, la première d'entre elles est dans la pratique facilement rattrapable. Soit parce que la pratique de terrain est acquise pendant les études doctorales, soit par ce que les diplômés de Maîtrise ou de DEA intègrent des équipes de l'INRAP sur des CDD. L'insuffisance de la formation épistémologique et méthodologique, par contre, ne se rattrape pas, et affecte sérieusement le développement de la discipline. Il en est de même pour l'archéologie environnementale et l'archéométrie, qui nécessitent une formation dans au moins deux disciplines. Dans ces disciplines en plein essor partout dans le monde, le potentiel de chercheurs en France est tout à fait insuffisant.

La situation des bibliothèques est inquiétante. A Paris, un effort important est en cours pour l'archéologie des périodes classiques, dans le contexte du nouvel *Institut national de l'Histoire de l'Art*. Mais nulle part en France nous disposons d'une bibliothèque adéquate pour l'enseignement de la protohistoire, ou des archéologies non-métropolitaines. Les collections existantes ont été constituées de manière aléatoire, à cause d'un manque total de financement récurrent à la hauteur des besoins. L'effort des dernières années dans le domaine de la digitalisation des catalogues des plus importantes bibliothèques dans ce domaine en Ile de France réduira la temps nécessaire pour savoir si un ouvrage est disponible, et où, mais ne comblera par les grandes lacunes dans ce domaine. En général, la situation en province est pire. Nous y reviendrons pour les SHS en général. Néanmoins, à présent, la discipline est dans une bien meilleure position qu'elle ne l'était il y a vingt ans. Elle a su notamment compléter son réseau international en tissant de nombreux liens avec les collègues dans le Nord et l'Ouest de l'Europe, et en prenant soin de maintenir ceux avec l'Europe du Sud. Parmi les SHS en France (mis à part l'économie et les sciences politiques), l'archéologie est une des disciplines qui tire son épingle du jeu européen par sa participation à divers réseaux (ECLIPSE, AREA, ARCHAEOEDEDES, POPULUS, etc.)

Mais pour qu'elle puisse pleinement jouer son rôle dans l'Espace Européen de la Recherche, un effort soutenu en matière de remplacement des personnels (dans certaines universités, 50 % des professeurs partiront à la retraite dans cinq ans) et de financement de la formation sera nécessaire pour redorer les lustres de l'archéologie française. Dans ce contexte, il sera important de favoriser l'enseignement de l'archéologie métropolitaine, et cela dans les universités de province, afin de rééquilibrer la discipline.

L'histoire en France

Les recherches sur l'histoire de la France sont très nombreuses et de très bon niveau. On assiste aujourd'hui à un fort développement de l'histoire sociale et culturelle inspirée de l'anthropologie et se présentant comme une anthropologie historique, au sein de laquelle il est fait le plus grand cas des représentations que les acteurs se faisaient d'eux-mêmes et de leurs propres rapports.

L'histoire politique, domaine longtemps négligé au profit de l'histoire économique et sociale, est en plein renouveau alors que l'histoire économique, qui avait occupé l'une des premières places en France avec les travaux de Simiand, Labrousse, Marc Bloch, Braudel, etc., est fortement délaissée. On peut le regretter puisque les processus actuels de mondialisation de l'économie occidentale capitaliste incitent plus que jamais à s'interroger sur les formes de mondialisation qui ont précédé celles que nous connaissons.

Les travaux des historiens s'étaient ouverts depuis déjà plusieurs décennies vers l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, mais restent toujours peu concernés par l'histoire de l'Europe Centrale et Orientale bien que des thèses de doctorat se multiplient sur ces sociétés. Une lacune regrettable est l'absence de travaux importants sur la Grande Bretagne et l'Europe septentrionale. Quelques avancées ont été faites en direction de l'histoire des Etats Unis et de l'Amérique du Sud. L'Océanie fait l'objet de quelques travaux individuels. Il existe un petit nombre d'historiens de la Chine, du Japon et des sociétés d'Asie Centrale. Les mondes Maghrébins et Iraniens sont beaucoup mieux représentés. Mais le renouvellement des générations semble encore insuffisant. En termes d'époque pour l'Antiquité l'histoire grecque qui avait été l'œuvre de générations de grands historiens est en recul et de même que l'histoire du Haut Moyen Age. Ce tableau dispersé ne doit pas faire oublier le fait important que les historiens français, à travers des « écoles de pensée » comme l'Ecole des Annales ou, pour l'Antiquité gréco-latine, le groupe fondé par Jean-Pierre Vernant, ont une influence internationale.

Alors que le problème des sources (de toutes natures) est crucial pour le développement des recherches archéologiques et historiques, la France souffre de l'absence de grandes bases de données ou de leur insuffisance lorsqu'elles existent. Les bibliothèques de recherche ont été constituées sans plan d'ensemble ce qui a abouti à l'existence de doublons ou au contraire à des manques regrettables. Les centres de documentation restent trop dispersés et sont constitués sur des bases qui les rendent souvent peu raccordables. Or, le développement de grandes bases de données construites selon des critères comparables, est de façon générale une condition nécessaire du développement de l'argumentation dans les sciences sociales. Et pour créer de telles bases, il faut s'appuyer sur de grandes enquêtes thématiques portées par un grand nombre d'équipes associées dans la réalisation d'un même programme. De façon générale, les institutions, qu'elles relèvent des universités, des EPST ou du CNRS, souffrent d'un manque de

moyens, en locaux, en crédits d'infrastructure, en crédits d'équipement. Il est urgent que des priorités soient reconnues qui seront suivies d'une politique de recrutement aussi bien dans les universités qu'au CNRS. Il faut également entamer un programme de restructuration des équipes de recherche autour de projets collectifs.

Malgré ces difficultés la communauté des historiens présente un fort dynamisme et a réussi dans bien des institutions à s'ouvrir sur l'Europe et sur la coopération internationale. En matière de recherche, citons la coopération dans divers domaines entre l'EHESS et des institutions allemandes. En matière d'Ecoles Doctorales et de cotutelles de thèses nous ne citerons que quelques exemples de réussite, l'Ecole Doctorale de l'Université de Paris I, l'Ecole des Sciences Humaines et Sociales de Tours, qui a multiplié les co-tutelles de thèses avec l'Allemagne, l'Italie, et l'Université d'Aix Marseille qui a développé des co-tutelles autour de thèmes relatifs à la Méditerranée.

Les sciences anthropologiques

Par science anthropologique nous désignons à la fois l'anthropologie biologique et l'anthropologie sociale. L'anthropologie biologique en France concerne surtout la paléo-anthropologie. La paléoanthropologie est une discipline-carrefour dont les thématiques et les méthodes sont largement liées aux relations qu'elle entretient avec la biologie, la génétique, l'archéologie préhistorique, les diverses disciplines de l'environnement ainsi qu'avec les disciplines lui proposant des outils techniques (de l'informatique à la médecine légale). Dans la mesure où elle est à l'interface entre sciences humaines, sciences de la vie et sciences de la terre, elle prend place, au sein des sciences humaines, parmi celles qui peuvent revendiquer une certaine parenté d'organisation du travail scientifique avec les sciences dites exactes. Les unités ou les équipes de recherche à l'intérieur de ces unités tendent à être de véritables laboratoires ; les meilleurs de leurs chercheurs sont pleinement insérés dans les réseaux internationaux de recherche. La paléo-anthropologie a bénéficié de la part du CNRS d'un appui fort.

La paléo-anthropologie est une discipline en pleine vitalité appuyée sur la tradition d'excellence de la paléontologie française développant de nouveaux outils d'enquête et d'analyse dans l'examen du matériel fossile (tomographie informatisée, imagerie virtuelle, simulation 3D) et au travers de la paléogénétique (études sur l'ADN présent dans les restes humains anciens). Elle participe à de grands programmes interdisciplinaires. Elle forme d'excellents jeunes chercheurs qui trouvent leur place au CNRS ou dans les rares universités où cette discipline est présente. On peut regretter qu'il n'y ait plus de chaire d'anthropologie biologique à Paris notamment à Paris-7 où était née au XIXe siècle l'anthropologie dite autrefois « physique ».

C'est peut-être dans cette discipline que l'on peut proposer la constitution d'un groupement de recherche européen qui réunirait des chercheurs de plusieurs disciplines de plusieurs institutions, du CNRS au CIRAD ou à l'Université polytechnique de Lorraine et les spécialistes de l'Université de Hambourg et de l'University College de Londres qui sont des institutions pionnières dans ce domaine. Un programme international avec les Etats-Unis et le Japon pourrait élargir encore le réseau.

En ce qui concerne l'anthropologie sociale, son développement en France est dû historiquement au CNRS bien davantage qu'aux universités. Le CNRS a créé la majorité des postes de chercheurs, a financé une grande partie des recherches sur le terrain, et s'est associé à un petit nombre d'universités ou de grands établissements d'enseignement supérieur. Aujourd'hui la carte de l'anthropologie montre les chercheurs et les unités dans une partie de la France seulement. Plus de la moitié d'entre eux se retrouve dans la région parisienne, les autres se répartissent dans la partie Est et Sud de la France (Strasbourg, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Montpellier, Bordeaux). Cette histoire et cette répartition font qu'il existe une fracture qui devra être surmontée le plus rapidement possible entre l'univers de la recherche et celui de l'enseignement. Là encore, étant donné que ce sont les universités qui forment au départ les futurs chercheurs, on doit souhaiter que l'enseignement de l'anthropologie se multiplie dans les universités et que les chercheurs participent de façon plus générale à cet enseignement.

Quel est le domaine de l'anthropologie et pourquoi son importance ? Il faut retourner à l'histoire. L'anthropologie sociale ou, comme on l'appelait hier, l'ethnologie, est née en Occident et son développement s'est trouvé intimement lié à un processus global double :

d'une part l'expansion de l'Occident hors des limites de l'Europe et l'occidentalisation partielle mais progressive du reste du monde soumis directement ou indirectement à l'Occident. Partout pour gouverner, pour commercer, ou pour évangéliser, militaires, missionnaires, fonctionnaires devaient un jour ou l'autre se mettre à apprendre des langues, pour la plupart non-écrites, et s'informer des coutumes locales, de croyances étranges ne serait-ce que pour les extirper. D'autre part en Europe même, depuis le XVI^e siècle au moins, le processus de formation des Etats-Nations envoyait sur les routes des personnages qui avaient pour mission d'inventorier les coutumes des Basques, des Slovènes, des Valaques etc., coutumes qui pour la plupart avaient été transmises par la tradition orale et qui, pour les Etats-nations en développement ou pour de nouvelles classes sociales, apparaissaient comme des obstacles à leur développement. On comprend pourquoi l'unité de l'anthropologie ne s'est pas faite du côté de la multiplicité de ses objets, mais du côté de ses méthodes : la première d'entre elles étant l'observation participante, l'immersion prolongée d'un observateur au sein d'une société locale. C'est ce qu'on appelle « le terrain », c'est-à-dire le recueil systématique de données sociales par une observation prolongée et soucieuse de rigueur.

Mais l'observation participante n'est pas suffisante pour transformer cette observation en activité scientifique. Voyageurs, missionnaires, fonctionnaires, militaires ont recueilli beaucoup d'informations remarquables sur des sociétés différentes des nôtres. Mais ceci constituait une ethnographie spontanée et non une ethnologie. L'ethnologie commence lorsqu'on interprète les faits observés et lorsque l'observateur les interprète à partir d'un décentrement systématique par rapport aux catégories de sa culture d'origine, en mettant provisoirement de côté les formes d'organisation et les représentations et valeurs de la société dans laquelle il est né et s'est développé et toutes leurs justifications idéologiques et historiques. C'est précisément par un acte de décentrement par rapport à la tradition juridique occidentale que Lewis H. Morgan est devenu l'un des fondateurs de l'anthropologie sociale en découvrant que le système de parenté des Indiens Iroquois possédait sa logique propre fondée sur un principe de descendance matrilineaire et où la résidence d'un nouveau couple n'était pas au sein du clan du mari, mais auprès du clan de l'épouse, etc.

Aujourd'hui l'anthropologie n'est plus une discipline tournée seulement vers les sociétés non-occidentales ou vers certaines composantes rurales ou autres des sociétés

occidentales. L'anthropologie utilise ses méthodes pour étudier l'Occident lui-même. Il existe une anthropologie des entreprises, une anthropologie urbaine, une anthropologie médicale et même une anthropologie du fonctionnement des institutions de la communauté européenne. En France plusieurs domaines sont forts ou sont en plein développement. En général cette force et ce développement viennent de ce que les chercheurs continuent à faire beaucoup de terrain, poursuivent une réflexion théorique de portée générale sur leurs propres matériaux et sont insérés dans des réseaux de recherche internationale principalement anglo-saxons. Ses domaines d'excellence sont ceux où précisément de grandes traditions anthropologiques ont su se renouveler. La recherche américaniste, la recherche océaniste, les recherches sur l'Asie du Sud et sur les régions de l'Himalaya, enfin les recherches sur les confins de la Sibérie, de la Chine, de la Mongolie où travaillent de petites équipes très dynamiques.

Les points faibles de la recherche anthropologique française sont les recherches sur le monde arabe et musulman qui restent émiettées et sont conduites par des chercheurs qui n'ont pas su suffisamment nouer de liens étroits avec les orientalistes d'une part et les politologues de l'autre aujourd'hui très présents sur ces terrains. La recherche sur l'Europe reste largement insuffisante, l'Europe toute entière n'ayant jamais constitué en France une « aire culturelle » à explorer. On trouve cependant quelques chercheurs en Grèce ou dans des pays de l'Europe du Sud. On aimerait voir se développer des recherches ethnologiques en Europe centrale et orientale et bien sûr dans les pays de la fédération de Russie. Par ailleurs un pan de la recherche anthropologique qui fut très fort en France, en liaison avec notre empire coloniale, la recherche africaniste en Afrique occidentale, est actuellement en crise. Les chercheurs se trouvent confrontés sans l'avoir résolu au dilemme de choisir entre l'étude d'une Afrique traditionnelle qui n'a pas entièrement disparu, et une Afrique moderne, celle des deux-tiers de la population africaine qui vit maintenant dans les villes. Ce dilemme est probablement un faux problème car les mêmes situations contradictoires et complexes se retrouvent dans de multiples régions de la planète.

D'autres aspects du fonctionnement de l'anthropologie exigent des réformes. C'est d'abord le fait que l'anthropologie a tendu à se replier sur elle-même au moment où de multiples terrains nouveaux lui étaient ouverts et offerts. Par exemple la transition à une économie de marché et à une vie politique démocratique dans les pays de l'Europe de

l'Est. Ensuite les mutations en cours en Chine et dans tout l'Extrême Orient. Ou encore l'apparition de nouvelles sectes et l'expansion de grandes religions, comme la christianisation continue des sociétés du Pacifique. L'anthropologie sociale a cependant joué un rôle déterminant dans l'un des grands débats du siècle, les rapports hommes-femmes et le statut social des genres dans les sociétés humaines contemporaines. Elle est aussi présente dans le dossier sur le statut des enfants dans les diverses sociétés humaines. Et récemment on a vu se développer une anthropologie cognitive qui apporte ses matériaux et ses approches aux sciences de la cognition. Plus récemment, une anthropologie de l'art et des pratiques artistiques est en train de renaître.

Du point de vue de l'organisation de cette discipline, les unités de recherche et départements d'anthropologie sont isolés les uns par rapport aux autres. Très peu de séminaires existent qui rassemblent des chercheurs appartenant à plusieurs laboratoires. Des programmes communs de recherche qui se poursuivent sur plusieurs années sont l'exception. De sorte que les débats manquent trop en anthropologie. On peut imaginer que les unités de recherche se fédèrent en plusieurs réseaux comme les sciences du langage sont en train de le faire en France. L'avenir dépendra donc d'un réaménagement des relations entre la recherche à plein temps, faite au CNRS mais aussi à l'IRD qui a besoin de reconsidérer sa politique, et l'enseignement supérieur. Il faudra une coopération accrue entre les unités de recherche et les Ecoles Doctorales. Il faudra aussi veiller à étendre la sphère du travail collectif en anthropologie, à la fois par la convergence des sujets de thèse, la participation à des programmes thématiques et à des programmes interdisciplinaires. Il faudra également ouvrir l'évaluation des unités de recherche en anthropologie à des représentants d'autres disciplines des sciences sociales d'une part et à des experts internationaux, francophones ou non, d'autre part. Un sérieux effort de désenclavement des revues et autres publications en anthropologie est nécessaire. Il faudra internationaliser la gestion des revues et publier des textes en plusieurs langues au sein des revues françaises.

La sociologie

La communauté des sociologues en France compte un peu plus de 950 personnes dont 600 enseignants-chercheurs et 350 chercheurs à plein temps. Cette discipline avait connu en France au XIXe siècle de grands noms, comme Auguste Comte, Le Play, Quetelet, etc., dont certains, comme Le Play, n'avaient pas eu de postérité immédiate. A la fin du XIXe siècle elle s'est retrouvée structurée à l'université autour de Durkheim. Cependant ce n'est qu'en 1958 que fut créée en France une licence de sociologie. Aujourd'hui les deux tiers des sociologues se trouvent dans les universités. En Europe, l'Allemagne fut l'autre grande tradition sociologique, dominée au tournant du siècle par les œuvres de Simmel, Sombart et de Max Weber, alors qu'une troisième grande tradition, fortement empirique, se développait aux Etats Unis et dans les pays anglo-saxons. C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que la sociologie américaine, impulsée par les travaux de l'Ecole de Chicago et par des auteurs comme Merton, Parsons, Lazarsfeld, est parvenue en Europe. C'est à la même époque que fut créé l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), aujourd'hui de notoriété internationale. Cependant la démographie devait rester trop faiblement présente dans les universités.

La sociologie en France a été marquée ensuite par une spécialisation de plus en plus poussée et les sociétés savantes dénombrent plus de 50 sous-disciplines. Par ailleurs ce domaine était l'objet de développements théoriques et méthodologiques qui se cristallisaient autour de l'œuvre de certains sociologues qui étaient à l'origine de véritables « Ecoles de pensée » défendant chacune son territoire et son approche. La situation actuelle semble caractérisée par trois évolutions importantes, un relatif dépassement des oppositions entre Ecoles, le décroisement partiel des recherches sectorielles et une meilleure intégration des recherches qualitatives et quantitatives.

Sur le plan épistémologique, les premières décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, avaient été marquées par des approches globales inspirées du marxisme ou traitant des faits sociaux uniquement en termes de structures. Par la suite de plus en plus la place et le rôle des acteurs dans les processus sociaux se sont trouvés pris en compte systématiquement. De même que se trouvaient pris en compte l'existence de mouvements

sociaux nouveaux, ceux des femmes par exemple, ou des immigrés, etc., que les approches antérieures n'avaient su reconnaître. En même temps cette évolution s'est accompagnée d'une plus grande ouverture de la sociologie à des approches relevant d'autres disciplines des sciences humaines et sociales, l'anthropologie, l'histoire, la linguistique, la psychanalyse etc. La sociologie française occupe une place importante au niveau international. Beaucoup de ses publications ont été traduites dans de nombreuses langues, mais par contre on doit regretter le petit nombre de traductions des ouvrages étrangers en français et la faible présence des chercheurs français dans les congrès internationaux.

Les secteurs forts de la sociologie sont en France l'étude du travail, de l'emploi et de la formation, et aussi ceux de l'action sociale et de la politique sociale, thèmes qui entraînent de multiples recherches sur les phénomènes d'exclusion, la migration, la déviance, la santé. D'autres secteurs sont en plein développement : l'analyse du lien social, thème qui voit converger des recherches sur la famille, l'école, la vie urbaine, l'insécurité etc. Ces thèmes en Europe étaient hier l'expression d'un contexte, celui d'une crise économique qui a duré des années et s'est accompagnée d'une crise sociale, dans la mesure où un chômage durable, la constitution de ghettos urbains de populations exclues, etc. forçaient l'attention sur ces thèmes. Ce sont des aspects majeurs de la vie et de l'évolution de nos sociétés qui étaient analysés : l'évolution de la famille, la place du travail, la place de l'école, les nouveaux modes de consommation, la participation des citoyens à la vie publique etc.

D'autres domaines ont pris beaucoup d'importance, la sociologie de la science, la sociologie des arts et plus largement des pratiques et des politiques culturelles. Ceci est lié au rôle important du Ministère de la culture dans la vie artistique et culturelle de la France. Mais il faut citer également la sociologie politique qui bénéficie en France d'une tradition forte de sociologie électorale, associée à la production d'une cartographie électorale fine de la France.

Les faiblesses de la sociologie française relèvent de plusieurs facteurs. L'absence sérieuse de grandes bases de données et le manque de formation universitaire des étudiants et jeunes chercheurs en sociologie quantitative. La formation à l'informatique est insuffisante. Les équipements le sont aussi. Les sociologues français comparent peu leurs

résultats aux résultats d'enquêtes réalisées dans d'autres pays et de façon générale les comparaisons internationales en sociologie sont peu pratiquées en France. Par ailleurs, en termes de répartition en France des chercheurs et des unités de recherche, le déséquilibre entre la région parisienne et la province est très fort en sociologie, et devra être corrigé dans les prochaines années. Sur le plan épistémologique, ce qui est en jeu aujourd'hui c'est de dépasser les clivages anciens entre théorie sociologique et sociologie empirique, entre approche quantitative et qualitative, entre micro- et macro-sociologies.

Les sciences juridiques

Le droit est présent surtout dans les universités (2767 enseignants-chercheurs en 2001), la recherche en sciences juridiques est relativement récente, au CNRS tout au moins (28 Unités de recherche, pour la plupart des UMR associant CNRS et universités plus deux Groupements d'Intérêt Public (GIP) Droits et Médias et Droits et Justice, organisés conjointement avec le Ministère de la Justice). Traditionnellement les recherches juridiques étaient fortement soumises à des préoccupations d'ordre pratique et caractérisées en général par l'absence de travail collectif. On est passé progressivement de recherches faites dans le domaine du droit à une recherche sur le droit, sur ses fondements théoriques, sur son histoire et donc sur ses conditions sociales et culturelles d'évolution. La majorité des unités de recherche sont en province. Quelques chercheurs en droit sont aujourd'hui membres à part entière d'unités de recherche relevant d'autres disciplines comme la sociologie.

Les secteurs et les points forts de la recherche française sont l'histoire du droit et des institutions, l'histoire du droit administratif, pénal et judiciaire, le droit économique et social, qui connaît des développements nouveaux liés à la construction européenne et à la mondialisation, le problème d'harmonisation des droits européens, dans le domaine de la fiscalité, du travail etc. Cette évolution exige de vigoureuses recherches en droit comparé et en droit international. Or dans ces domaines la recherche reste très morcelée et les

sources documentaires très dispersées. Un autre domaine situé à la frontière des sciences juridiques et des sciences politiques est en plein développement, la théorie des droits de l'homme qui posent beaucoup de problèmes dans la mesure où un certain nombre d'Etats ne se sont pas encore engagés à les respecter. D'autres disciplines sont en train de naître ou de se renforcer, les recherches sur le droit du vivant et de droits nouveaux rendus nécessaires par l'apparition de nouvelles technologies (clonage, etc.) qui agissent sur le patrimoine génétique des humains ainsi que sur celui d'autres êtres vivants, par exemples les plantes trans-géniques. La société exprime des demandes pressantes pour trouver des solutions juridiques au statut d'embryon et du fœtus, aux conditions de l'expérimentation humaine, aux modalités juridiques du consentement éclairé, notamment pour des patients déclarés « incapables de fait ». Dans ces domaines les enjeux sociaux mais aussi symboliques et enfin financiers en matière de réparation, rendent la recherche particulièrement nécessaire et exigent la pluridisciplinarité pour avancer.

Toute une partie de la société, c'est-à-dire le monde des techniques qui se trouvait souvent hors du droit est en train d'entrer lentement dans un état de droit. De même sous la pression de l'internationalisation des échanges culturels, scientifiques et techniques induite par les nouvelles techniques d'information et de communication (internet, etc.), se posent des questions autour de la propriété des biens immatériels et plus largement sur le problème de l'encadrement juridique de l'information.

Parmi les faiblesses de la recherche française on peut citer l'insuffisance du développement de la philosophie du droit, plus avancée dans les pays anglo-saxons où elle est influencée par la tradition analytique. Dans cet ordre d'idées, les rapports entre droit et éthique sont à explorer plus profondément. Les recherches en droit comparé et en droit international doivent être vigoureusement impulsées. Comme dans d'autres disciplines (l'économie, la gestion, le droit) l'existence d'une agrégation du supérieur semble souvent un frein à des recherches nouvelles. Celles-ci ne correspondent pas aux secteurs du droit qui portent un candidat au succès à l'agrégation. Si l'on ne veut pas supprimer pour l'instant les agrégations du supérieur, il faudra probablement fusionner rapidement les agrégations de droit public et de droit privé, car toutes les grandes questions juridiques doivent être étudiées aux confluent de ces deux secteurs, que ce soit le droit économique ou le droit pénal ou le droit administratif.

Les sciences politiques

Les sciences politiques ont été longtemps incluses dans les sciences juridiques et ce n'est que tardivement qu'une commission du CNRS leur a été consacrée pour affirmer l'indépendance des sciences politiques et administratives par rapport au droit en général. D'ailleurs en France depuis la création en 1872 d'une Ecole Libre des Sciences Politiques par Emile Boutmy, une partie de ces disciplines s'était développée hors de l'université dans un cadre privé puis dans celui de l'Institut d'Etudes Politiques créé en 1945 et qui est une structure à mi-chemin entre une université et une grande Ecole. En 2001 le nombre des enseignants-chercheurs s'élevait à 292 alors qu'il était de 160 pour les chercheurs du CNRS. Ceux-ci se retrouvent pour les deux tiers à Paris. Ces disciplines probablement sous l'impact de la *Fondation Nationale des Sciences Politiques* sont aujourd'hui relativement bien structurées. Certaines des unités de recherche existantes sont devenues des pôles de recherche internationalement reconnus.

Les points forts de ces recherches sont l'analyse des politiques publiques et aujourd'hui ce domaine est prolongé par des recherches sur le concept de gouvernance, un concept de plus en plus cité dans le cadre de la construction européenne. Par gouvernance on entend l'ensemble des formes les plus diverses de prise en charge des problèmes de société, formes qui sont différentes des mécanismes de fonctionnement de l'Etat et coexistent avec eux ou s'y opposent. En France, le processus de décentralisation des centres de pouvoir a entraîné la multiplication des travaux sur le local, sur la gouvernance urbaine etc. Parallèlement, le développement de l'Europe a ouvert un nouveau secteur de recherche sur la nature et le rôle des institutions européennes (Parlement, Commission etc.) et sur les rôles des collectivités régionales dans ce nouveau contexte. Dans ce domaine cependant les recherches menées en France sur la gouvernance dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale candidats à l'accession à la Communauté Européenne restent très insuffisantes en comparaison avec celles menées en Grande Bretagne, en Allemagne, en Hollande, par exemple. Un autre secteur fort de la recherche est l'analyse des élections et des comportements électoraux ainsi que celle des partis politiques et autres acteurs de la

vie politique. Dans ces domaines, les sciences politiques se développent en étroite collaboration avec la sociologie politique. Mais là encore, ces disciplines souffrent du retard français en matière de grandes bases de données.

Dans le domaine des relations internationales, beaucoup de recherches ont été faites sur les conflits locaux ou internationaux mais aussi sur le rôle des organisations internationales dans la gestion des crises ou dans l'élargissement de domaines pour lesquels sont recherchés de plus en plus des accords internationaux comme la question des droits de l'homme mais aussi celui de la protection de l'environnement. Du point de vue des aires culturelles et/ou géopolitiques, des travaux de qualité ont porté sur le monde arabo-musulman mais les événements récents imposent un élargissement de ces recherches et une mise en cause d'analyses théoriques qui désormais apparaissent peu fondées.

Malgré la création du Centre d'Informatisation des Données Politiques et celle du LASMAS beaucoup reste à faire pour disposer d'un grand réseau de centres de ressources et pour insérer ce réseau dans les réseaux internationaux de recueil et de traitement des données socio-politiques. Il faut de plus inciter les chercheurs français à participer aux grandes enquêtes internationales sur la vie politique et intensifier les recherches portant tant sur l'Europe que sur les Etats-Unis, deux ensembles géopolitiques qui jouent un rôle majeur dans l'évolution des sociétés contemporaines.

Les sciences de l'économie et de la gestion

En France, les sciences économiques et les sciences de la gestion se sont développées de manière très différente. Le développement de la recherche économique s'est réalisé surtout dans les universités. En 1986 il existait en France 586 professeurs et maîtres de conférence en économie. Ce chiffre était de 1704 en 2001, soit une augmentation de 191 %

en 16 ans. Plus tardivement a été créé au CNRS un secteur de recherche qui est dynamique mais dont les effectifs sont très inférieurs à ceux des enseignants-chercheurs. En 2001 on comptait environ 180 économistes au CNRS répartis en 42 Unités de Recherche.

En revanche les sciences de la gestion se sont développées presque exclusivement au sein des universités et des Grandes Ecoles de commerce. En 1986 il existait en France 329 professeurs et maîtres de conférences en gestion et ce chiffre est de 1347 en 2001, soit une augmentation de 309 %. Le nombre de chercheurs CNRS en sciences de la gestion est par contre infime, 14 chercheurs répartis entre 9 équipes. En ce qui concerne la recherche en gestion, en France celle-ci a longtemps occupé en France une place secondaire dans les écoles de commerce ou les universités dans la mesure où les objectifs affichés de la formation des étudiants en ces disciplines était et reste la professionnalisation, le débouché sur un métier. C'est là une situation très différente de celle des pays anglo-saxons (Business Schools) ou de l'Allemagne où les enseignants universitaires en sciences de gestion pratiquent toujours en même temps une activité de recherche et où l'excellence scientifique des enseignants dans les Business Schools garantit la qualité et l'efficacité de la formation professionnelle.

Il est évident devant ce chiffre et cet état de fait qu'un gros effort de structuration de la recherche en gestion devra être accompli dans les années qui viennent. On a assisté cependant récemment en France à une certaine convergence entre les sciences économiques et les sciences de la gestion. On constate que les domaines de recherche traditionnels des sciences de gestion (gestion des ressources humaines, gestion financière, gestion stratégique et politique générale, gestion de production, marketing industriel ou commercial, système d'information, comptabilité et contrôle, etc.) ont évolué sous l'effet des transformations du fonctionnement des organisations industrielles et commerciales. Dans deux domaines de recherche s'est développée la coopération des deux communautés d'économistes et de gestionnaires – associés avec des spécialistes de la probabilité : ce sont la théorie de la finance et la théorie de l'assurance. Plus récemment, l'entreprise est enfin devenue un objet de recherche commun aux deux communautés auxquelles s'ajoutent maintenant des sociologues des organisations. Une ouverture s'effectue aussi dans d'autres domaines, tels que le marketing, (analyse du comportement du consommateur, par exemple), la gestion des ressources humaines (théorie des

contrats), et s'adresse alors à d'autres communautés scientifiques telles que les psychologues cognitivistes, les philosophes des neurosciences, etc. Mais pour l'instant, ces projets de recherche sont peu avancés et les forces encore trop dispersées.

L'état des recherches en sciences économiques est ici établi conformément à la dichotomie habituelle - économie théorique, et économie sectorielle - afin de pouvoir séparer les recherches portant plutôt sur des questions théoriques et celles orientées plutôt vers les analyses des politiques publiques et vers les recommandations à l'intention des décideurs économiques publics ou privés.

I - **En économie théorique**, particulièrement en économie mathématique, les grands domaines de recherche sont les suivants :

1-La théorie de l'équilibre général et ses extensions, par exemple l'équilibre général avec marchés incomplets, l'asymétrie d'information, la concurrence imparfaite, etc. sont couverts en France par des unités de grande renommée internationale, certaines d'entre elles étant des leaders dans leur domaine.

2-L'analyse des situations avec interactions stratégiques, négatives ou positives, entre les agents a été conduite grâce à l'utilisation et au développement de la théorie des jeux. Quelques unités se sont fait une renommée internationale dans les domaines de la théorie des contrats, de l'agence, des stratégies industrielles, etc.

3-D'autres domaines de recherches théoriques moins formalisées sont un point fort si non une spécificité française. Il s'agit de la théorie des conventions ou la théorie des jeux répétés ou des jeux évolutionnistes, qui ont pour objectif l'analyse des interactions et des coordinations susceptibles de faire apparaître des coopérations entre les agents. Par ailleurs, des recherches orientées en partenariat avec les sciences cognitives se sont développées depuis quelques années³. Il s'agit de développer des approches qui ne font pas directement ou pas exclusivement référence au modèle néoclassique. On sait que ce modèle cherche à proposer une explication des phénomènes économiques à partir du comportement rationnel des agents pris individuellement et exempts de toute attache sociale particulière. C'est là le postulat

de l'individualisme méthodologique auquel s'opposent des approches globales dites « holistiques », telles les théories de la régulation etc. L'approche cognitive permet d'introduire explicitement dans l'analyse des dimensions laissées de côté, telles que les croyances, les capacités cognitives des agents, etc. D'autres recherches en économie cognitive s'efforcent d'expliquer l'émergence de structures globales stabilisées à partir des interactions entre les agents économiques s'efforçant de s'adapter aux contraintes de leur environnement.

4-Les questions de macroéconomie tant théorique qu'empirique sont bien couvertes.

5-Enfin se développe une réflexion à la frontière de l'économie et de la philosophie sur les questions de décision collective, organisation sociale et de justice. Cette dimension est en cours d'élaboration et les forces sont encore diffuses.

II - En **économie sectorielle** (santé, transport, éducation, etc.), la situation est plus contrastée ; des unités ont une bonne renommée et sont des pôles d'expertise d'une très grande utilité pour les décideurs. Cependant équipes et chercheurs de ce domaine connaissent les difficultés suivantes :

1-Pour les équipes qui travaillent prioritairement en réponse à une demande sociale, d'une part, la spécificité et la complexité du " terrain " de recherche, et d'autre part, les sollicitations toujours croissantes des partenaires professionnels dont la justification repose sur leur renommée, font que certaines d'entre elles ont délaissé la production de connaissance soumise à la confrontation scientifique avec la communauté scientifique pour privilégier une activité de consultance. Cette orientation risque d'instrumentaliser les chercheurs et de les mener à une situation de " déqualification relative " qui, à terme, peut discréditer leur renommée auprès de leur propres partenaires.

2-L'évaluation correcte de la pluridisciplinarité, forcément nécessaire en économie sectorielle, n'est pas simple à effectuer.

³ Rapport " Sciences cognitives et sciences économique et de gestion ", B. Munier et A. Orléan, 1993.

Il faut noter cependant que les équipes d'économie mathématique commencent à traiter de plus en plus de questions de politique industrielle ou publique. Cette ouverture devrait être renforcée au sein de structures adaptées. Par ailleurs, comme les domaines de l'économie sectorielle évoluent sous l'influence de la demande sociale ou des changements de l'économie mondiale, de nouveaux champs théoriques se sont ouverts, comme l'étude des processus de transition à l'économie marchande capitaliste, dans les pays de l'Est (PECO) ainsi que dans les pays asiatiques.

En matière de développement ou d'utilisation de méthodes de validation des hypothèses théoriques en économie – économétrie, simulation, économie expérimentale -, la situation est contrastée. Le développement des méthodes d'estimation relevant de l'économétrie s'effectue à l'intérieur de pôles de recherche tels l'INSEE ou l'ENSAE dont l'excellence est mondialement reconnue. L'économie expérimentale par contre est un outil d'investigation nouveau dont le champ d'application est potentiellement très vaste. Cette méthodologie permet de disposer d'instruments de validation ou de réfutation d'hypothèses dans des domaines où c'était jusqu'à récemment une opération presque impossible, par exemple dans la théorie de la décision.

Enfin signalons que deux domaines devraient être développés en priorité, les travaux d'évaluation des politiques publiques (il faut citer la création du GIS Institut d'Economie Publique) et les travaux en économie internationale. Cependant il ne faut oublier que dans ce dernier domaine, beaucoup d'instruments existent du côté des instituts nationaux de conjoncture économique, OFCE, ou internationaux, OCDE, ainsi que du côté d'autres organismes, Banque de France etc. L'essentiel des travaux dans ces domaines est aujourd'hui avant tout l'œuvre d'unités de recherche universitaires.

Pour conclure, la France manque encore d'une vigoureuse recherche dans les sciences de la gestion des entreprises privées comme des entreprises publiques. La participation française aux grandes enquêtes internationales reste encore limitée. L'histoire de la pensée économique de même que l'histoire économique des diverses sociétés, qu'elles soient occidentales ou non, ces deux histoires restent encore très séparées du développement des sciences économiques et des sciences de gestion.

La géographie

La géographie est depuis plusieurs décennies solidement implantée au sein des universités françaises. En 1986 on comptait 510 enseignants-chercheurs en géographie. En 2001 on en compte 794, soit une augmentation de 56 %. En 2001 on compte 134 chercheurs à plein temps au CNRS qui sont associés dans des UMR à 554 des 794 enseignants-chercheurs universitaires. L'intégration entre recherche du CNRS et recherches universitaires est dans ce domaine très avancée.

Comme pour d'autres disciplines qui préparent des étudiants à des concours d'enseignement (agrégation etc.), la géographie a souffert pendant longtemps d'un certain académisme. Mais elle s'est considérablement renouvelée après avoir traversé une crise, une période d'affrontements et de tensions qui amenaient certains à conclure que la géographie en tant que domaine de recherche allait disparaître. En effet, deux approches traditionnelles s'affrontaient dont les paradigmes étaient moribonds et les méthodes obsolètes : la géographie physique classique dominée par la géomorphologie et la géographie humaine descriptive, inspirée par Vidal de La Blache et travaillant à des échelles conventionnelles (la région, le pays etc.) sans remettre en question ces « objets ».

L'unité de la géographie qui avait voulu fonder son identité sur son rôle de discipline carrefour ayant vocation à réaliser la synthèse entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme, avait volé en éclats. Autant de géographes, autant de définitions différentes de l'objet d'étude : étude des relations entre l'homme et la nature, science des lieux, science de l'espace terrestre et de son organisation, science sociale du territoire, l'énumération serait longue...

Cette situation de crise appartient au passé, non que l'effort de recentrage proposé par certains géographes ait pu aboutir mais parce qu'un renouvellement multiforme et d'ampleur significative s'est emparé de la discipline. La géographie française s'intéresse à une grande diversité d'objets d'étude et ses domaines d'intervention sont de plus en plus

nombreux : paysages et environnement, développement local et gestion des territoires, la ville et l'urbain, les phénomènes culturels, etc. . Plus que par le passé, elle apparaît plurielle par ses approches conceptuelles, ses méthodes et ses pratiques.

L'acceptation de cette pluralité est vécue comme un enrichissement des savoirs géographiques et la cohabitation des divers courants de pensée au sein des instances d'évaluation (Comité national de la recherche, Conseil national des universités) a gagné en sérénité. Si la tentation de faire école demeure une ambition compréhensible, la monopolisation du champ scientifique n'apparaît plus à la portée d'un seul. Au tournant du XXI^e siècle, la géographie française ne peut être réduite à l'un ou l'autre de ses objets, à l'une ou l'autre de ses approches.

En tant que discipline d'enseignement, nous l'avons vu, la géographie est présente dans la plupart des universités françaises. Les formations de recherche sont bien implantées dans le tissu universitaire et la répartition du potentiel de recherche entre Paris et la province apparaît mieux équilibrée que dans d'autres disciplines, telles la sociologie, l'anthropologie, la philosophie et les littératures, pour lesquelles le poids du pôle parisien demeure prépondérant. Dans le développement de la recherche en géographie, le CNRS a joué un rôle important par la constitution de véritables laboratoires que les structures universitaires, dans l'ensemble, ne favorisent guère. Ces laboratoires ont largement contribué à la formulation des problématiques scientifiques les plus innovantes de la discipline. Il en a résulté une nouvelle configuration du champ disciplinaire qui se traduit par un dispositif fortement transformé au sein du CNRS qui abrite la majeure partie des formations de recherche en géographie.

- Une partie des spécialistes issus de la géographie physique ont rallié les sciences de l'univers, tandis que d'autres se sont tournés vers les nouvelles problématiques environnementales tout en maintenant un ancrage sous-disciplinaire fort (géomorphologie, climatologie, hydrologie, biogéographie).
- Les géographes forment la grande majorité des chercheurs de la section « Espace, sociétés, territoires » (section 39 du Comité National) au sein de laquelle ils développent une approche spatiale des phénomènes socio-économiques et culturels. Associant des architectes, des urbanistes, des praticiens de l'aménagement et de

l'économie spatiale, la section 39 fait figure de « méta discipline des organisations socio-spatiales », chaque branche apportant son éclairage à l'analyse des interactions entre sociétés, espaces et territoires. Rappelons qu'il existait en 1986 95 enseignants-chercheurs en urbanisme et en aménagement de l'espace et qu'en 2001 il en existe 196, soit une augmentation de 106 %.

Par souci de simplification on peut sélectionner quatre champs thématiques illustrant les évolutions les plus dynamiques de la discipline et dont le développement contribue à l'intensification des échanges scientifiques, d'une part au sein des sciences humaines et sociales, et d'autre part avec les sciences de la nature.

- On soulignera le véritable renouveau des études qui abordent l'environnement en tant qu'espace des relations systémiques société-nature. Elles s'orientent vers de nouvelles conceptions des rapports de l'homme avec les espaces naturels, qui prennent davantage en compte les phénomènes de rétroaction engendrés au sein du milieu naturel par les activités humaines, mais aussi les conflits liés à l'environnement et qui ouvrent sur une meilleure appréhension des risques naturels. Les formations de géographie (qui peuvent associer en proportion variable géographes physiciens et humains) s'intéressent à la gestion des milieux naturels, tout particulièrement à la gestion de la ressource en eau. Elles font une place croissante à l'analyse que la nature et les questions d'environnement occupent dans les sociétés en relation avec la notion de développement durable. La liste des thèmes qui apparaissent prioritaires ne cesse de s'allonger : eau, hydraulique et hydro-systèmes, pollution, environnement et santé, changement global, paléo-environnements des sociétés anciennes, etc. C'est dans ce domaine que se sont déjà développées des coopérations interdisciplinaires fructueuses dans le cadre de grands programmes nationaux et internationaux.
- Les recherches sur la ville, l'urbain, et l'urbanité constituent un champ où se manifeste pleinement l'ouverture de la géographie aux autres disciplines, ainsi que les coopérations avec le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Équipement, etc. Trois thématiques témoignent plus particulièrement d'une réelle diversité d'inspiration théorique et méthodologique :

- Les études portant sur la production des formes, des structures, et des ambiances urbaines et sur le rôle qu'elles jouent dans l'organisation et les fonctionnements urbains ont contribué à la redécouverte de l'espace matériel des villes.
 - L'analyse des spatialités complexes des pratiques de la ville appelle des investigations, à diverses échelles, des dispositifs matériels et des agencements spatiaux qui sont constitutifs de ces pratiques.
 - Enfin, en tentant d'appréhender la dimension spatiale des politiques urbaines, les géographes ont investi les questions de la planification urbaine, du projet architectural et urbain, et des politiques culturelles et sociales. Dans tous ces domaines, les géographes coopèrent étroitement avec des architectes, des urbanistes, et d'autres professions liées à la ville.
- Les géographes sont nombreux à étudier les structures et les dynamiques des organisations spatiales, à toutes les échelles. Le courant de l'analyse spatiale a développé une démarche de modélisation appliquée à l'étude des localisations et des morphologies spatiales comme à celle des dynamiques et du fonctionnement des unités spatiales dans le temps. La contribution des formations de recherche recourant aux modèles pour traiter de l'espace apparaît novatrice et bénéficie d'une reconnaissance au plan international.
 - La nécessaire prise en compte des faits culturels en géographie, qui est une tradition forte et ancienne de la discipline, a connu un renouvellement plus inégal tant du point de vue des approches et des thématiques que des méthodes. Développée dans un environnement méthodologique éloigné des méthodes quantitatives et modélisatrices, la géographie culturelle française accorde une place centrale aux représentations géographiques en développant une réflexion critique sur les discours du géographe, re interprète les notions d'oekoumène, de milieux et de paysages, et ouvre de nouvelles interrogations sur la territorialité et les identités culturelles.

L'ouverture interdisciplinaire favorise le renouvellement de l'inventivité scientifique : bien des découvertes se font non pas tant au cœur des disciplines que sur les marges, là où les rencontres permettent l'émergence de pistes nouvelles. Depuis plus de deux décennies, la géographie a participé au travail de structuration de la recherche autour des questions d'environnement dans le cadre des programmes interdisciplinaires de

recherche du CNRS (PIR Environnement, PIR Environnement, vie et sociétés). Le programme interdisciplinaire de recherche sur la Ville, de 1992 à 1996, puis l'Action concertée incitative « Ville », à partir de 1998, ont offert un cadre institutionnel approprié aux recherches sur le rôle des villes dans les dynamiques territoriales, les systèmes de villes, l'écologie urbaine, les morphologies urbaines, etc. Plus récemment les géographes ont été invités à développer des coopérations interdisciplinaires avec les sciences et technologies de l'information et de la communication tant en ce qui concerne les problèmes spécifiques de la gestion des données spatiales que de l'étude de l'impact de ces nouvelles technologies sur la construction d'une économie et d'une société de l'information.

Cet inventaire des aspects positifs du développement récent de la géographie ne doit pas faire oublier les zones d'ombre. La discipline géographique n'est pas parvenue encore à se doter des ressources documentaires qui lui font défaut, que ce soit sur des thèmes, par exemple la ville ou sur des données instrumentales (bibliothèques cartographiques numérisées, imagerie satellite etc.). Par ailleurs, si l'ouverture à l'international de la géographie a incontestablement progressé au cours des dernières années, elle a encore du chemin à faire tant pour développer de véritables approches comparatives, en partenariat avec des chercheurs étrangers, que pour affirmer sa présence au plan international (dans les grandes revues de référence, dans le cadre des colloques et congrès organisés par des institutions internationales). De ce fait, les géographes français ne se confrontent pas assez à des paradigmes et à des démarches fort différents des leurs, notamment ceux qui viennent du monde anglo-saxon. Enfin, la réflexion épistémologique et historique des géographes sur leur propre discipline reste encore trop limitée. L'approfondissement théorique des concepts dont usent les géographes, des concepts d'espace, de lieu, de territoire, de local, de global etc. est à poursuivre. Et la question des usages politiques et sociaux des savoirs géographiques se re-pose constamment et exige une réflexion critique permanente sur ses pratiques.

Les sciences du langage

Les sciences du langage comptent en 2001, 669 enseignants-chercheurs dans les universités et 205 chercheurs au CNRS dans le département des SHS sur un total de 2129 que comporte ce département. Le domaine des sciences du langage regroupe les recherches consacrées aux langues et au langage et aux systèmes sémiotiques. Elles ont donc pour objet l'étude scientifique du langage humain à travers l'analyse de la diversité des langues, de leurs propriétés universelles et particulières.

Les chercheurs et enseignants-chercheurs s'efforcent : 1. de construire des propositions théoriques de portée générale en linguistique ; 2. d'articuler ces propositions à des études empiriques fines des données de langue ; 3. de comparer et d'évaluer des paradigmes théoriques différents ; 4. d'élargir l'éventail des langues étudiées. Les champs traditionnels de la linguistique que sont la phonétique et la phonologie, la morphologie, la syntaxe, la lexicologie et la lexicographie, la sémantique, mais aussi la pragmatique, l'histoire et la typologie des langues, la psycholinguistique et les sciences cognitives, le traitement automatique des langues, l'histoire et l'épistémologie de la linguistique, le problème de l'origine des langues et du langage.

Au CNRS les sciences du langage relèvent de la section 34 qui est la section du département la plus ouverte sur d'autres domaines scientifiques. Par exemple les sciences du langage sont associées au département des SDV (Sciences de la Vie) pour des recherches sur la cognition et elles sont associées au département des STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication) pour le traitement automatique de langues. Par ailleurs la communauté des linguistes a fait l'effort remarquable de fédérer toutes ses unités de recherche en deux grandes fédérations, dont l'une intitulée « Universaux et typologies linguistiques », créée en 2002, rassemble déjà plus de 150 enseignants-chercheurs et chercheurs.

Deux approches fondamentales longtemps concurrentes, mais qui ne sont plus aujourd'hui mutuellement exclusives, caractérisent la discipline : l'approche formelle et l'approche fonctionnelle-discursive, appelée aussi, plus récemment, approche fonctionnelle-cognitive. De fait, cette dernière intègre aussi bien les acquis des études cognitives sur la structuration des champs sémantiques que ceux de la pragmatique ou les recherches en analyse du discours et sur les interactions entre grammaire et usage.

La linguistique de terrain est très développée en France, les recherches concernent de nombreux secteurs géographiques, les langues indo-européennes, les langues africaines, les langues sino-tibétaines, les langues amérindiennes, les langues austronésiennes, les langues créoles et pidgins. A la différence de l'anthropologie qui s'est en partie retirée des études africaines, les travaux linguistiques sur les langues de l'Afrique sont toujours un secteur très dynamique de la linguistique française. D'une façon générale la qualité de celle-ci est reconnue par la communauté internationale. La tradition française de linguistique de terrain doit d'ailleurs être renforcée, car l'objet d'études des linguistes (5 à 6000 langues répertoriées dans le monde) se rétrécit dangereusement au fil des ans. Des langues disparaissent tous les mois, en Asie, en Afrique, en Océanie. Il est devenu urgent, sinon de les sauver, du moins de les décrire dans le détail. La France est en bonne position pour participer aux divers programmes de "sauvegarde des langues en danger" qui ont été récemment mis en place dans la communauté scientifique internationale.

Des lacunes existent néanmoins dans ce secteur pourtant bien développé, notamment dans les domaines des langues altaï ques (turc, mongol, japonais, coréen), des langues indiennes d'Amérique du Nord, des langues ouraliennes, des langues austro-asiatiques. Pour remédier à cette situation, des recrutements hors de France seront nécessaires.

En matière de linguistique cognitive la France était incontestablement en retard il y a quelques années. Elle l'est moins aujourd'hui. Le courant de la grammaire générative, représenté par l'*Institut des Sciences Cognitives* de Lyon, a été renforcé par le recrutement de jeunes chercheurs au CNRS, recrutés notamment sur des postes affichés. Le courant dit « fonctionnaliste » s'appuie désormais sur un GDR où se sont intégrés des spécialistes des neuro-sciences, de l'intelligence artificielle et de psychologie cognitive. Cependant la structuration de la recherche reste en deçà de ce qu'il existe aux Etats Unis, en Allemagne, voire aux Pays Bas. L'action concertée incitative (ACI) cognitive du Ministère de la recherche, créée le 1 janvier 1999 a fortement contribué aux avancées de ces structurations. Par ailleurs, le CNRS est à l'origine d'un programme interdisciplinaire qui a été accepté par la Fondation Européenne de la Science et qui porte sur le thème de l'Origine de l'Homme, du Langage et des Langues, créée en 2001 pour une durée de 4 ans. Ce programme associe des équipes de 11 pays européens dont 70 projets ont été retenus et financés. C'est là le premier EUROCORES de l'ESF.

A ce jour la recherche linguistique au CNRS associe dans les unités de recherche 217 chercheurs du CNRS à 442 enseignants-chercheurs universitaires, soit 71 % de tous les enseignants-chercheurs recensés en France dans le domaine de la linguistique. Au 1 janvier 2001 on dénombrait 620 enseignants-chercheurs en linguistique dont 296 femmes. De façon générale les dotations de base des laboratoires ont beaucoup augmenté depuis 1998 (43,8 %). Dans l'ensemble ce secteur est bien pourvu, sauf sur deux points : le nombre des ITA et des ATOS qui est toujours insuffisant pour accompagner la recherche et l'insuffisance des locaux surtout dans la région parisienne.

*

* *

Nous allons aborder dans la fin de cette partie un ensemble de disciplines qui relèvent de ce qu'on appelait **les Humanités**. A côté de la philosophie qui n'est pas une science mais qui interroge par ses questionnements tous les champs de l'expérience humaine, que ce soit la politique, le langage, la science, on trouve l'ensemble des disciplines consacrées à la création artistique et à l'analyse des langues et littératures françaises ou étrangères, vivantes ou depuis longtemps disparues. Ces domaines ont en fait une importance toute particulière dans la mesure où ils éclairent la nature et le développement de composantes essentielles de l'identité de groupes locaux, nationaux, ou autres qui sont apparus dans l'histoire. Bien loin que ces disciplines soient condamnées à disparaître par les effets de l'évolution économique, politique et culturelle des sociétés contemporaines, occidentales ou non, qui sollicitent désormais beaucoup plus l'intervention des sciences sociales, elles devraient connaître un nouveau développement dans le cadre d'une Europe multiculturelle qui s'efforcerait de tirer le meilleur parti de toutes ses différences donc de toutes ses traditions.

Philosophie - histoire et philosophie des sciences

La philosophie, l'histoire de la philosophie, l'histoire des sciences et l'épistémologie, reposent en France sur une base ancienne et active. On compte en 2001 416 enseignants-

chercheurs dans les universités (dont 60 en Epistémologie et histoire des sciences et des techniques) et 120 chercheurs au CNRS. La répartition est relativement équilibrée et chacune de ces institutions a développé des points forts qui sont désormais complémentaires. L'histoire et la philosophie des sciences et des techniques ont été privilégiées par le CNRS et on souhaiterait que l'histoire des sciences soit plus présente dans les universités. Mais la formation de jeunes philosophes en histoire des sciences implique qu'ils aient également une formation scientifique dans l'une ou l'autre des sciences de la nature ou en mathématique. Les travaux en philosophie antique et médiévale ont un fort impact international et reposent sur un complexe d'institutions (EPHE, Collège de France, universités, ENS). Remarquons que ces domaines de la philosophie continuent à maintenir des liens étroits avec les travaux en philologie Grecque, Latine, Arabe etc., alors que des pays européens autrefois leaders dans ces disciplines tel l'Allemagne ont laissé la philologie tomber en déshérence.

Parmi les nouveaux développements en philosophie, il faut noter l'introduction en France de la philosophie dite « analytique » d'inspiration anglo-saxonne et le développement de la philosophie de l'esprit et du langage en liaison avec les recherches menées dans les sciences cognitives.

Théories et histoires des différentes formes de création artistiques, arts, musique et littératures

Dans ces domaines également, les universités jouent un rôle dominant avec, en 2001, 412 enseignants-chercheurs dans les disciplines des Arts plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art, alors qu'au CNRS on comptait 23 chercheurs. Et en ce qui concerne l'étude des langues et littératures les universités comptaient 5285 enseignants-chercheurs et le CNRS 54 spécialistes des littératures. Par contre, le CNRS avec 11 musicologues joue un rôle important dans ce secteur. Compte tenu de l'immensité

de ce champ scientifique et de son extraordinaire diversité interne, il semblerait nécessaire de lancer une enquête sur l'état des études littéraires et artistiques en France.

Signalons parmi les points forts, des avancées méthodologiques et théoriques dans la prise en compte de multiples textes ou œuvres musicales longtemps écartés du patrimoine culturel reconnu du fait de phénomènes de censure sociale ou plus simplement de méconnaissance ou d'oubli. Ceci correspond à un mouvement général qui tend à replacer de façon plus précise les œuvres dans la vie des sociétés, des groupes et des individus qui les ont produites. Après plusieurs décennies d'interprétation des œuvres qui se concentraient sur l'analyse de leurs structures internes et mettaient l'accent sur l'autonomie de leur sens par rapport à leur contexte de naissance, aujourd'hui l'accent est mis précisément sur ces contextes d'émergence et sur tous les phénomènes d'échanges, d'interactions culturelles et de mutations, au delà des préjugés nationaux qui ont beaucoup pesés sur les études littéraires ou philosophiques. Il faudrait aussi impulser des recherches plus nombreuses sur les arts et littératures du XXe siècle dont les œuvres figurent déjà dans les archives. Ceci demandera des programmes de recherche collectifs. Or, le domaine des études philosophiques ou artistiques est peu caractérisé par l'exercice collectif de la recherche. Et en littérature et philosophie pèse le poids des concours de recrutement aux postes d'enseignement qui amènent à privilégier l'étude des « auteurs d'agrégation » et les « œuvres au programme ».

En résumé, la communauté française des enseignants-chercheurs et chercheurs à plein temps dans les Sciences Humaines et Sociales constitue un potentiel scientifique considérable et une force de dimension internationale. Pour illustrer cette affirmation et en nous bornant au nombre d'unités de recherche qui existent dans les universités et au CNRS, nous trouvons 1038 Unités de Recherche universitaires non-associées au CNRS auxquelles s'ajoutent 453 Unités de Recherche dans le département SHS du CNRS. Mais ce dernier chiffre recouvre des réalités très différentes puisque sur ces 453 Unités de recherche 26 seulement sont des structures propres au CNRS, 71 sont des Groupements de Recherche qui donc fédèrent des chercheurs à des formations différentes, y compris dans les universités, mais surtout 356 de ces Unités associent le CNRS à des universités ou à des Grands Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Cette évolution

est récente et positive. De moins en moins le CNRS a de laboratoires propres, sauf en des domaines très spécialisés et l'énorme majorité de ses formations de recherche associe étroitement CNRS et universités.

Le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH)

Une autre évolution positive et récente a été la création, au cours des quinze dernières années, de nouvelles Maisons des Sciences de l'Homme, et leur organisation en réseau, couvrant l'ensemble du territoire. Elle est destinée à structurer la recherche en SHS au niveau régional, national et international, à la doter des infrastructures qui lui manquent encore trop souvent, et à lui assurer une meilleure visibilité.

Le concept de MSH a été défini, au début des années 1960, à l'initiative de Fernand Braudel, avec l'aide de Clemens Heller et le soutien de Gaston Berger, alors Directeur de l'Enseignement Supérieur. Le projet, qui devait conduire à la création à Paris d'une Maison des Sciences de l'Homme doté du statut de Fondation reconnue d'utilité publique, fut réalisé en concertation étroite avec les responsables des grands établissements d'enseignement et de recherche parisiens. Il visait à regrouper dans un même espace -le bâtiment du 54 boulevard Raspail, autour de services communs (bibliothèque, centres de documentation, informatique) des centres de recherche et des chercheurs appartenant à des institutions différentes, et travaillant aussi bien sur les grandes disciplines des SHS que, de façon interdisciplinaire, sur les grandes "aires culturelles". La nouvelle Fondation se voyait confier un rôle de coordination nationale et internationale dans la recherche en sciences sociales.

Au cours des trente dernières années, la Fondation MSH a développé systématiquement une politique internationale visant, d'un côté, à créer des réseaux internationaux (et tout spécialement européens) de coopération scientifique, et, de l'autre, à développer des échanges scientifiques avec l'ensemble des pays européens, à l'est comme à l'ouest, et avec un certain nombre de pays d'Asie (Inde, Pakistan, Chine, Japon), d'Amérique Latine (Brasil, Argentine, Mexique) et d'Afrique (au nord comme au sud du Sahara). Ces réseaux et ces échanges fonctionnent au service de l'ensemble de la communauté scientifique

nationale. En gérant également différents programmes nationaux, bilatéraux et internationaux visant à assurer la mobilité des chercheurs post-doctorants et seniors, et en combinant des financements d'origine différente, la MSH est devenue, dans les faits, une plate-forme européenne de coopération scientifique.

Amorcé dès les années 1970-80 (Bordeaux, Strasbourg, Lyon), le mouvement de créations de nouvelles Maisons s'est renforcé dans les années 1990 : Nantes, Aix-en-Provence, Poitiers, Caen, etc. Il a bénéficié, après 1997, de l'appui du MENRT, qui, pour promouvoir une politique plus favorable à la recherche en SHS, a décidé d'appuyer le regroupement de ces Maisons en un réseau cohérent.

Dans cette perspective, la MSH de Paris était donc destinée à faciliter l'émergence de nouvelles équipes dont le destin était d'aller ensuite se loger dans le tissu des universités et des Grands Etablissements de Recherche et d'Enseignement Supérieur. Ce devait être aussi un lieu permanent de rencontres et d'échanges entre chercheurs français et chercheurs étrangers. La MSH de Paris se distingue encore aujourd'hui par le fait qu'elle sert de support à des échanges européens et internationaux, dont elle fait bénéficier l'ensemble de la communauté scientifique nationale. Elle gère par ailleurs plusieurs programmes nationaux, bilatéraux et internationaux de bourses. Elle est déjà en fait depuis longtemps une plate-forme européenne de coopération scientifique⁴.

Cette grande idée est apparue à une époque où la recherche universitaire était encore fort peu organisée et où les échanges entre chercheurs français et étrangers étaient peu développés. Elle fut reprise, dès 1997, par Claude Allègre, alors Ministre de l'Education Nationale de la Recherche et de la Technologie, qui voulant promouvoir une politique plus favorable à la recherche en Sciences Humaines et Sociales, a proposé que cette politique prenne aussi la forme de la constitution d'un réseau des Maisons des Sciences de l'Homme. Dans cette perspective, il assignait à ce réseau une double finalité, une opération d'aménagement du territoire, programmé dans le cadre de contrats de plan Etat et Région, et une opération structuration de la recherche en SHS. Et le moyen pour

⁴ Rappelons qu'au début du XXe siècle l'Allemagne avait créé la Kaiser Wilhelm Gesellschaft pour lancer de grands laboratoires en physique, en chimie etc., que les Universités allemandes tardaient à créer. A cette institution ont succédé, après la seconde guerre mondiale, les Max Planck Instituten, créés dans le même esprit que le CNRS en France, mais qui avaient aussi la tâche de développer des équipes qui pouvaient ensuite être transférées dans le tissu universitaire allemand.

atteindre ces objectifs fut la création d'une Action Concertée Incitative dite « réseau des MSH » auprès de la Direction de la Recherche. Cette ACI était destinée à la fois à financer les équipements, à aider des projets de futures Maisons à émerger, et à pousser les Maisons existantes à se constituer en réseau autour de thèmes de recherche prioritaires.

Entre 1970 et la décennie 1990 à partir d'initiatives d'origines très diverses avait été en effet créée une douzaine d'institutions qui se sont reconnues ensuite plus ou moins sous l'appellation générique de Maisons des Sciences de l'Homme, même si au départ pour certaines ce n'était pas leur dénomination première et si elles gardent aujourd'hui encore des formes et des finalités différentes. Parfois l'initiative est venue du CNRS, comme pour la Maison de l'Orient Méditerranéen à Lyon, parfois du CNRS conjointement avec la Direction de la recherche, comme la Maison René Ginouvès à Nanterre, mais aussi d'initiatives d'universités aidées ou non par les Collectivités territoriales, telles la MSH de Caen et la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix en Provence. Partout sauf à Paris, Bordeaux et Nantes, ces Maisons sont liées à une université qui en assure la gestion. A Nantes la Maison Ange Guépin, constituée autour d'une thématique, celle du lien social, a le statut d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public). Plusieurs des Maisons abritent seulement des services collectifs et des programmes sans loger d'équipes, mais les autres sont organisées à la fois comme des services collectifs à la disposition d'équipes de recherche installées sur place de façon permanente. L'intérêt des MSH est aussi de pouvoir rassembler sur le même site plusieurs fonds documentaires. Ces services prennent de plus en plus la forme d'une UMS (Unité Mixte de Service), ce qui signifie qu'ils reçoivent un soutien fort du CNRS. Les MSH étant rattachées à des universités sont contractualisées dans le cadre du contrat quadriennal de leur établissement de rattachement administratif.

Il existe actuellement 12 institutions de ce genre qui viennent de se constituer en 2001 en un réseau doté d'une charte, d'un Conseil de gestion et d'un Conseil d'orientation et d'évaluation, ce dernier étant composé pour moitié de chercheurs français et pour moitié de chercheurs étrangers. Les objectifs actuels de ce réseau sont non seulement d'améliorer l'équipement et les moyens disponibles pour chacune, mais surtout d'affirmer et de développer une identité scientifique propre à chaque Maison autour de thématiques faisant appel à plusieurs disciplines. Le but est de faire de chacun de ces lieux un lieu performant en France pour le développement de ces thèmes et de ces domaines.

L'ambition est de faire que ce réseau, de plus en plus structuré par des choix scientifiques rigoureux, et de mieux en mieux équipé deviendra un lieu d'attraction pour des échanges internationaux et particulièrement européens. Mais pour ce faire, il est évident qu'un tel réseau devra recevoir de la part du Ministère de la Recherche et pas seulement du CNRS, le personnel technique et administratif indispensable à son développement et particulièrement des documentalistes et informaticiens de haut niveau qui mettront à la disposition des chercheurs des ressources documentaires nationales et internationales sans qu'il y ait désormais besoin de créer partout de nouvelles bibliothèques. Les MSH devraient offrir aux universitaires et aux chercheurs des outils bibliographiques, des possibilités de connexion informatique, servir de point d'accès aux réseaux documentaires nationaux et internationaux.

Bref, pour résumer les avantages des MSH, on peut en mentionner cinq. Le décloisonnement des savoirs et des unités de recherche, des économies d'échelle au niveau des infrastructures, ensuite l'insertion des chercheurs dans des réseaux internationaux, l'accueil de jeunes chercheurs au niveau doctoral et post-doctoral, et enfin, la production d'une visibilité qui permette le rapprochement de la recherche en SHS et des collectivités locales et des institutions publiques et privées. Mais ce dispositif n'est pas sans risques, le premier est celui de la tentation au provincialisme, même installée en province les MSH doivent avoir une visibilité nationale et internationale. Un autre risque est celui de faire que ces moyens nouveaux soient appropriés exclusivement par certaines équipes au détriment d'autres qui en seraient écartées. Un autre risque bien sûr est celui de créer des interdisciplinarités purement formelles et donc factices, sous la forme de programmes recouvrant des projets non pas intégrés mais seulement juxtaposés.

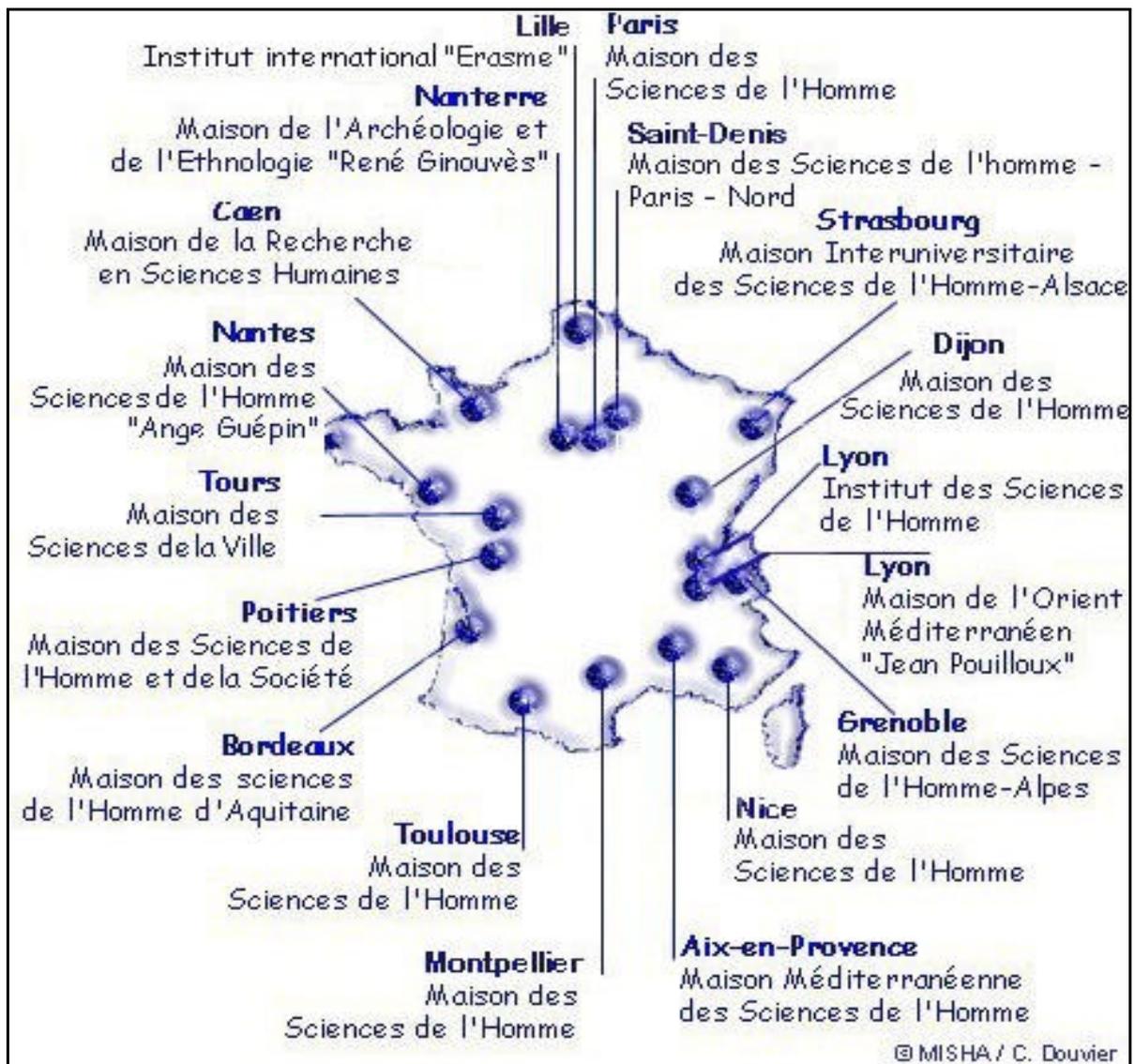
Précisions que six MSH sont actuellement en cours de formation et elles sont regroupées dans la seconde partie de la liste suivante, qui indique à quelle vague de contractualisation chaque MSH appartient, quelles sont les universités partenaires avec en gras l'université gestionnaire et quels sont les noms des Directeurs ou des chefs de projets pour les MSH nouvelles en formation.

Liste des 12 Maisons des Sciences de l'Homme

Directeur	MSH	Intitulé de la MSH	Localisation	Universités ou établissements partenaires	Vague de contractualisation
ILBERT Robert	MMSH	Maison méditerranéenne des sciences de l'homme	Aix	Aix-Marseille I et Aix-Marseille III	B
FLEURY Philippe	MRSH	Maison de la recherche et des sciences de l'homme	Caen	U. Caen	B
BOUHET Bernard	MSH Alpes	Maison des sciences de l'homme Alpes	Grenoble	UPMF, UJF, U. Stendhal, INPG, IEPG, U. Savoie	A
BONNAFOUS Alain	ISH	Institut des sciences de l'homme	Lyon	Lyon II et Lyon III	A
GEYER Bernard	MOM	Maison de l'Orient Méditerranéen	Lyon	Lyon II	A
ROUILLARD Pierre	MAE	Maison de l'archéologie et ethnologie	Nanterre	Paris X et Paris I	C
GERARD Claire	MSHS	Maison des sciences de l'homme et de la société	Poitiers	U. Poitiers et U. La Rochelle	B
FOURNET Michel	MSH-T	MSH Toulouse	Toulouse	UTM, Toulouse III, EHESS	A
THIBAUT Serge	MSV	Maison des sciences de la ville	Tours	U. Tours	B
BOUGET Denis	A. Guépin	GIP Maison Ange Guépin	Nantes	U. Nantes	B
AYMARD Maurice	FMSH	Fondation maison des sciences de l'homme Paris	Paris		D
GUILLAUME Sylvie	MSHA	Association Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine	Bordeaux	U. Bordeaux I, II, III, IV, IEP	A

MSH en formation

Directeur	MSH	Intitulé de la MSH	Localisation	Universités ou établissements partenaires	Vague de contractualisation
MOEGLIN Pierre	MSH Paris Nord	Maison des sciences de l'homme Paris Nord (préfiguration)	Paris Nord	Paris XIII, Paris VIII, Paris III, Marne la Vallée, Paris XII	C
CHAUVOT Alain	MISHA	Maison interuniversitaire des sciences de l'homme d'Alsace (préfiguration)	Strasbourg	UMB, ULP, URS, Université de Haute Alsace	C
BROZE Laurence	IIE	Institut International Erasme	Lille	U. LilleIII, LilleI, LilleII, Artois, Littoral, UVHC, FUPL	D
ARNAUD Pascal	MSH	Maison des sciences de l'homme	Nice	U. Nice	B
WOLIKOW Serge	MSH	Maison des sciences de l'homme	Dijon	U. Dijon	A
nd	MSH	Maison des sciences de l'homme	Montpellier	U. Montpellier III, Montpellier I, Montpellier II	A



Nouvelles MSH :

MISHA à Strasbourg, MSH Paris Nord à Saint Denis, MSH à Dijon et MSH à Nice.
Projet de MSH à Montpellier.

Les ressources documentaires en SHS

Ceci nous amène au problème général de la situation en France de l'information scientifique disponible pour l'exercice et le développement des Sciences Humaines et Sociales. Pour la recherche dans ces disciplines, la situation demeure particulièrement préoccupante. Concernant la documentation en SHS et le développement de banques de données, on ne peut mesurer les enjeux actuels en matière d'insertion européenne sans rappeler quelques éléments qui définissent le contexte français. Nous devons à Daniel Renoult, qui fut Directeur Adjoint de la bibliothèque François Mitterrand, les informations et le bilan qui suivent.

La documentation scientifique en SHS

Depuis 1989, la France a par un effort budgétaire continu engagé le redressement de ses bibliothèques universitaires dont les retards et le marasme avaient été dénoncés à juste titre par André Miquel. Grâce à ces moyens supplémentaires (fonctionnement, investissement, emplois) des résultats indéniables ont été atteints : les acquisitions se sont accrues, des surfaces nouvelles ont été construites et les horaires d'ouverture élargis. Cet effort de redressement qui a été principalement le fait de l'Etat mais aussi - il faut le souligner - des collectivités territoriales (plans université 2000 et U3M) a surtout permis de mieux faire face à la forte croissance des étudiants des premiers et seconds cycles, mais moins profité à la recherche.

Par exemple sur le plan des collections, peu de bibliothèques universitaires ont atteint la taille critique suffisante pour servir de support principal aux équipes de chercheurs. L'exemple le plus flagrant est celui des universités nouvelles, où, plus de dix ans après leur ouverture, on reste en dessous de 200 000 volumes pour la totalité des disciplines. Ici l'écart entre l'offre documentaire et la réalité des besoins de l'enseignement et a fortiori de ceux de la recherche, restera considérable si l'on ne met pas rapidement en place dans le cadre des contrats quadriennaux des plans de mise à niveau adaptés à la situation de chaque établissement.

Sur le plan documentaire, quels sont en effet les principaux soutiens logistiques existants? La bibliothèque de la MSH, quoique sur certains points insuffisamment structurée, celle

de l'ENS, depuis quelques années un peu plus ouverte aux chercheurs extérieurs, constituent dans des domaines pointus le recours indispensable. S'agissant d'un certain nombre de disciplines (l'histoire, les lettres, l'histoire de l'art entre autres), la Bibliothèque nationale de France est de fait la principale bibliothèque de référence. Il faudra mentionner que pour l'Histoire de l'Art, *l'Institut national de l'Histoire de l'Art* rassemblera bientôt les principales collections dans ce domaine. Tout en travaillant à surmonter les multiples difficultés apparues à son ouverture, la BnF s'efforce de rendre aux chercheurs français et étrangers les services qu'ils sont en droit d'attendre au XXI^e siècle, mais la politique de cet établissement semble davantage dominée par des préoccupations patrimoniales et de prestige que par un soutien en profondeur à la recherche. Son rattachement au Ministère de la Culture, le faible poids du Conseil Scientifique dans le pilotage de sa politique documentaire ne facilitent guère une relation interactive avec les organismes de recherche, ceci malgré quelques initiatives sectorielles et des efforts méritoires pour entretenir le dialogue individuel avec les chercheurs.

Par ailleurs au regard de l'évolution de l'information scientifique dans le monde, la situation des grandes bibliothèques inter universitaires de recherche ne laisse pas d'être inquiétante qu'il s'agisse du lien insuffisant avec les recherches en cours, ou de leur situation matérielle (locaux, équipements, quasi absence de libre accès aux rayons). On reste en deçà du niveau de collections nécessaires (acquisitions étrangères récentes par exemple) et de prestations permettant de fournir à la recherche en SHS une qualité de service de niveau international. Dans ce contexte, le projet de construction d'une grande bibliothèque des Lettres et Civilisations du Monde, programmé dans le contrat de Plan Etat-Régions de l'Île de France et qui se construirait à proximité de la Bibliothèque de France revêt une grande importance. Il regrouperait pour une gestion en commun les fonds documentaires de recherche dispersés aujourd'hui dans les universités de Paris I, Paris III, Paris-VII, et dans les grands établissements de recherche EPHE, EHESS, INALCO, Ecole Française d'Extrême Orient. On aurait là un outil documentaire de recherche unique en France pour l'Europe Orientale, le monde arabe et musulman, l'Asie Orientale et Extrême Orientale et accessoirement une partie de l'Afrique.

Rappelons que face à ces défaillances persistantes s'est instauré depuis longtemps un véritable cercle vicieux. En effet, les chercheurs ont développé en prélevant sur des crédits de recherche, universitaires ou du CNRS, leurs propres collections pour soutenir leurs

unités de recherche, leurs DEA, leurs laboratoires, etc. Relativement efficaces à court terme, ces palliatifs représentent pourtant un gâchis considérable à moyen terme. Non soumises à évaluation scientifique, ces bibliothèques n'ont en général pour fonctionner que des moyens de fortune, peu ou pas du tout de personnel qualifié et des horaires d'ouverture souvent indécents. Parfois même elles sont confisquées par quelques personnes ou carrément inaccessibles. On est donc loin par ces initiatives de structures pérennes permettant de suppléer réellement les carences des bibliothèques universitaires et d'accueillir des collègues étrangers.

Cette situation atteint son paroxysme dans Paris centre, et ne pourra être surmontée qu'avec une forte volonté de l'Etat mais aussi avec une vraie détermination des présidents d'université qui devront se mobiliser fortement pour venir à bout de particularismes locaux. Une vaste opération de restructuration du périmètre Sorbonne devrait à cet égard constituer une opération exemplaire mais exigera une volonté politique au plus haut niveau. Là encore il s'agira de sortir des micro structures pour atteindre une taille critique permettant d'ambitionner un niveau international. Il faudra donc enfin considérer la BDIC, Cujas, la Sorbonne, comme *de grands équipements scientifiques* et les traiter financièrement et juridiquement comme tels. Autour de ces pôles pourrait être restructurée la documentation recherche sous la forme de réseaux ouverts sur les autres structures européennes correspondantes.

Du côté du CNRS, le département SHS a commencé un effort de rationalisation de ses structures documentaires, mais on a jusqu'alors développé ces initiatives au niveau des laboratoires sans chercher à créer la synergie nécessaire avec les bibliothèques universitaires et avec les organismes documentaires européens. Unité mixte de services installée à Nancy, l'INIST développe des services documentaires pour les chercheurs du CNRS, principalement la fourniture d'articles de périodiques et de bases de données. Ces singularités françaises vues de l'Europe aboutissent à une mosaïque de centres documentaires qui dans le domaine des sciences humaines et sociales ne sont soutenus que par des fonds publics mais dont il faut bien admettre que très peu ont une stature réellement internationale.

Pour suppléer cette déficience structurelle, l'Etat a développé une politique de banques de données documentaires qui commence à porter ses fruits : le système universitaire de

documentation (SUDOC) offre désormais 5 millions de référence en ligne, le catalogue collectif de France plus de 10 millions. De plus en plus de bibliothèques offrent sur Internet leur catalogue. Ces progrès en matière de référentiels compensent en partie l'extrême dispersion des collections entre des bibliothèques de tailles et de statuts divers. Cela suppose à tout le moins des dispositifs incitatifs favorisant un élargissement de la participation à ces entreprises collectives. Cela implique également une accélération des numérisations de catalogues qui, au rythme actuel exigerait encore au moins... une dizaine d'années !

Rappelons que les bibliothèques universitaires française ont deux fois et demi moins de personnel que le Britanniques, que l'Allemagne et la Grande Bretagne acquièrent chaque année pour leurs bibliothèques universitaires respectivement 4,3 et 2,5 fois plus de livres que la France. Rappelons aussi que, alors que plus de 50 % de la recherche en SHS prend place dans la région Ile de France, c'est en SHS que le manque en places d'accueil est le plus patent avec seulement une place de travail pour 25 étudiants. Le cas extrême étant la bibliothèque des lettres de Paris-7 qui compte 600 m² pour 11.000 étudiants. Mais rappelons également que Paris et l'Ile de France rassemblent le quart des étudiants de l'hexagone, et que cette région rassemble le tiers des ressources documentaires disponibles pour l'enseignement et la recherche en France. La situation en matière de ressources documentaires est donc plus défavorable en Province que dans la région parisienne alors qu'elle est plus favorable en matière de locaux.

Bref, si les progrès accomplis sont notables, leur rythme est sans aucun doute insuffisant. La diffusion de plus en plus répandue de la documentation numérique appelle d'aller plus loin que le simple développement de référentiels, certes nécessaire mais non suffisant. Ces documents représentent aujourd'hui 15% des acquisitions des bibliothèques universitaires françaises : ils en représenteront le double d'ici cinq à six ans. Malgré un coût supérieur à la documentation papier de l'ordre de 10% à 15%, les avantages de ce nouveau mode de transmission sont en effet considérables notamment en matière de dissémination de l'information : une même licence, un même abonnement permettent en effet de desservir des chercheurs répartis dans plusieurs laboratoires et même le cas échéant dans plusieurs organismes associés. Utilisés rationnellement ces moyens nouveaux permettront donc d'abonder la documentation recherche, de la délocaliser dans les laboratoires et de réaliser des économies d'échelle. A terme et dans certaines

disciplines des sciences sociales au moins, la question d'une priorité à la documentation électronique est véritablement posée. Rappelons cependant que le livre et l'écran de l'ordinateur ne sont pas toujours échangeables. La possibilité d'accéder à un texte dans sa forme première reste dans certaines disciplines des sciences humaines une exigence fondamentale. Une politique de numérisation sans discernement conduirait donc à un appauvrissement qualitatif de l'offre des bibliothèques.

Cette conception nouvelle de la documentation en réseau suppose un changement complet des habitudes de travail et une politique d'achats centralisée, ou du moins concertée, entre établissements universitaires et organismes de recherche. A l'initiative des universités, un mouvement se dessine sur le terrain avec la constitution de consortiums d'achats comme le consortium Couperin qui associe 11 organismes de recherche, 69 universités et 22 écoles et permet l'accès à plus de 3000 revues numériques en texte intégral. Toutefois la nécessité de travailler en réseau heurte de plein fouet l'organisation verticale des administrations centrales. La nécessité de travailler de manière *transversale* est désormais impérative d'autant plus que la documentation numérique soulève toutes sortes de questions nouvelles qui échappent à la culture administrative traditionnelle. L'édition électronique est internationale.

Sur le plan juridique et économique les enjeux sont forts : les achats des bibliothèques universitaires représentent déjà 63 MF annuels, mais pour peser efficacement vis à vis des grands groupes internationaux, il faut envisager des stratégies européennes. Dans ce domaine encore, la synergie recherche – enseignement supérieur est essentielle. Plutôt que de continuer à disséminer les responsabilités entre plusieurs ministères ce qui multiplie les risques d'inertie, il faut imaginer une structure transversale de soutien et d'appui aux établissements, disposant des expertises documentaires, informatiques, juridiques et économiques nécessaires, bref, **une agence**.

Mais une stratégie purement française en matière de banques de données serait vouée à l'échec alors que la recherche de convergences européennes pour des *bases de données numériques multilingues* aurait la supériorité d'une audience internationale et de financements élargis. Le multilinguisme constituerait de plus un avantage concurrentiel par rapport aux bases anglophones monolingues. Une stratégie européenne est donc indispensable en matière de *production* de documents numériques. Au delà du secteur de

l'édition commerciale, la numérisation de documents (textes, images, cartographie) s'est développée dans les SHS (par exemple en archéologie, linguistique, littérature, histoire etc.) de même que dans le secteur purement documentaire (périodiques de sciences humaines et sociales ou littéraires, monographies devenues introuvables). Cependant face aux grands programmes américains, comme JSTOR ou ceux de la fondation Paul Getty par exemple, la plupart de ces entreprises, pour le moment isolées, pèsent de peu de poids.

Ces développements du numérique et de la recherche en réseau exigent la poursuite d'une vigoureuse *politique d'infrastructures* informatiques : la mise en place de *réseaux à hauts débits* permettant l'interconnexion de l'ensemble des organismes de recherche et des universités est l'infrastructure indispensable à l'échange rapide de grandes quantités d'information au plan français et international. Sans ces supports techniques la notion de campus numériques pourrait rester un effet d'annonce sans suite. Il y a là un *enjeu majeur de développement et d'aménagement du territoire* pour l'Etat comme pour les collectivités territoriales.

Pour conclure, il faut mettre l'accent, une fois de plus, sur le fait que pour les chercheurs immergés dans leur spécialité, la recherche documentaire devient, compte tenu de la prolifération des sources, d'une grande complexité. Aussi plutôt que de financer dans tel ou tel laboratoire des collections sans avenir, l'affectation de personnels qualifiés spécialisés (documentalistes ou bibliothécaires) sachant identifier et mobiliser des ressources à distance ou participer (informaticiens) à la création et à la maintenance de base de données et de réseaux peut constituer un soutien à la recherche beaucoup plus efficace. C'est ce que nous avons suggéré à propos du réseau des Maisons des Sciences de l'Homme. Tout autant que les moyens techniques, les moyens humains fondés sur une politique de haute qualification sont une des clés de la maîtrise de l'information scientifique.

Banques de données empiriques sur les faits sociaux

Une seconde catégorie de banques de données est tout aussi essentielle que les sources documentaires pour le développement des Sciences Sociales. Ce sont les données

recueillies par de grandes enquêtes menées par des organismes publics ou privés sur tel et tel aspect de l'évolution des sociétés contemporaines, la société française mais aussi les sociétés européennes. Rien qu'en France le fonds virtuellement disponible pour la recherche dépasse la centaine d'enquêtes y compris un certain nombre de recensements nationaux. Mais le problème est que les chercheurs ont encore un accès très restreint à ces dossiers. Comme le soulignait déjà en 1999 Roxane Silberman dans son rapport sur « Les Sciences Sociales et leurs données », les sociétés occidentales connaissent des mutations profondes, qui pour la France prennent place dans le cadre de l'intégration européenne. Face à ces mutations, la demande d'expertise a crû et tout laisse penser qu'elle s'accroîtra encore. Cette demande d'expertise est naturellement celle des instances gouvernementales et gestionnaires. Mais elle est aussi celle des citoyens et est en cela fondatrice de la démocratie. Le passage à une société de l'information et du savoir rend plus vive que par le passé cette demande d'expertise qui s'adresse très directement aux Sciences Sociales ». ⁵ On passe aujourd'hui de la part des chercheurs d'une demande de données agrégées en grande partie déjà publiées à une demande d'accès aux fichiers primaires de données agrégées, fichiers qui ouvrent des possibilités nouvelles de traitement.

Etant donné que les Sciences de l'Homme et de la Société sont avant tout des sciences de l'observation et que l'expérimentation est pour elles rarement possible, l'accumulation des observations et leur analyse, constituent pour les chercheurs en SHS l'équivalent de formes de contrôle expérimental, des sortes de grands télescopes braqués sur le social. Collecter des données, les organiser, les conserver, les traiter selon divers questionnements théoriques constituent les éléments indispensables d'une politique en matière de recherche scientifique. Disposer de grandes enquêtes est un enjeu clé au moment où d'importants réseaux de recherche européens se mettent en place et développent des programmes de recherches comparatives. Or, dans ce domaine, le retard de la France est considérable par rapport à d'autres pays européens, la Grande Bretagne, l'Allemagne et la Hollande et bien entendu par rapport aux Etats-Unis.

C'est en effet à partir des années 1950 que se sont construits aux Etats-Unis puis dans certains pays d'Europe, souvent à l'initiative de chercheurs issus des sciences politiques, des « Data Archives » destinés à sauvegarder les données de grandes enquêtes et à les mettre à disposition d'autres usagers en particulier des chercheurs. Aux Etats-Unis, une

⁵ « Les Sciences Sociales et leurs données », p. 7.

grande partie des enquêtes fut réalisée par un groupe de puissantes universités autour de l'Université de Michigan qui ont institué l'*International Consortium for Political and Social Research* (ICPSR) qui regroupe aujourd'hui plus de 325 institutions partenaires. En Angleterre c'est la création des « *Data Archives* » à l'Université d'Essex. En Allemagne s'est créé le « *Zentral Archiv* » basé à l'Université de Cologne. Ensuite, ce sont d'autres pays qui se dotent de « *Data Archives* » tous constitués sur le modèle allemand ou sur le modèle britannique. Citons la Norvège, pays dont était issu Stein Rokkan, un politologue qui a joué un rôle essentiel aux Etats-Unis et dans le monde pour la création de banques de données mondiales, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède, le Danemark, puis l'Italie. La France quant à elle est restée absente des réseaux de « *Data Archives* » pendant plus de 20 ans. Il faudra attendre les années 1980 pour qu'on assiste à la création au CNRS d'une banque de données socio-politiques (BDSP) intégrée aujourd'hui dans le CIDSP du CNRS puis la création du LASMAS (Laboratoire d'analyse secondaire et de méthodes appliquées à la sociologie – institut du longitudinal).

Ce retard français explique le retard du développement en France d'une sociologie plus empirique, plus quantitative et moins marquée par des conflits entre écoles de pensée et des oppositions de doctrines. Les coûts de production d'enquêtes sur la base d'échantillons de taille suffisante pour garantir la valeur des résultats sont en effet élevés. Outre les coûts directs d'enquêtes, il faut inclure les coûts de codage de la documentation, le coût d'équipements puissants permettant le traitement des données, et de la formation des chercheurs en méthodes quantitatives. C'est ainsi que sans soutien financier suffisant l'enquête menée par une équipe de l'Université de Nancy à partir de 1985 dans le cadre du « panel communautaire des ménages » financée en partie par la Commission Européenne et associant sept pays dont la Hongrie et la Pologne avait été menacé d'être abandonnée en 1990 mais a reçu heureusement ensuite un financement de l'ESF (European Science Foundation). L'absence de politique de financement à long terme, l'absence de personnel compétent entraînent nécessairement l'absence des chercheurs français de la plupart des grands programmes internationaux de production d'enquêtes.

Trois objectifs doivent être donc poursuivis simultanément. Le premier est de faciliter l'accès des chercheurs aux banques de données et en France aux grandes enquêtes publiques. On sait que les Etats rendent difficile l'accès à leurs statistiques dans la mesure où ces informations sont liées à des enjeux politiques et sociaux considérables. Pour ne

donner qu'en exemple, la manière de calculer le taux de chômage n'est pas la même en Grande Bretagne en France et en Allemagne et cela entraîne des appréciations différentes sur la dynamique de l'économie de chacun de ces pays. En France, l'accès aux données est évidemment sous le contrôle de la loi « Informatique et Libertés » de 1978 et de la CNIL. Mais cette loi n'avait pas pris en compte les besoins d'information des chercheurs et mesuré les conséquences pour la recherche scientifique des fortes restrictions imposées pour l'accès aux données. Bien entendu sa préoccupation majeure est la protection des personnes civiles et morales, mais cette préoccupation existe dans tous les grands pays européens. En 1995, une directive européenne a fait état des finalités et des besoins de la recherche pour proposer de les faire entrer dans le droit positif ce qui n'est certes pas la tendance de la CNIL qui en 1999 a encore augmenté ses limitations à l'usage des données du recensement national réalisé cette année là.

Le deuxième objectif est de faire participer de plus en plus les chercheurs à la production directe des données et de les associer plus en amont à la construction des questionnements. La coproduction en France d'enquêtes avec un institut d'Etat comme l'INSEE est pratiquement inexistante.

Le troisième objectif est de former de jeunes chercheurs à l'utilisation de ces données. Cette formation joue un rôle stratégique parce qu'à la fois elle permet la meilleure utilisation des données et constitue une garantie pour un usage déontologiquement correct de ces données. Dans le cadre de la construction européenne, l'eupéanisation liée au développement de l'Union Européenne a créé de nouveaux enjeux. Il faudra demain que s'organise au niveau européen la production de données directement comparables. Ceci exige un énorme travail de réflexion théorique pour harmoniser les nomenclatures et les procédures d'enquêtes. Mais cela va également se traduire de plus en plus par des demandes d'accès des chercheurs européens à des données accumulées par les différents pays de l'Union Européenne. Or, actuellement il semble presque impossible de créer des bases de données intégrées à partir des fichiers nationaux.

La France pour combler son retard et pour se préparer à s'intégrer dans le développement de l'Espace Européen de la Recherche vient de créer le centre Quételet. Le décret qui l'a créé est paru le 12 février 2001. Ce décret définit une politique publique de données pour la recherche en Sciences Sociales et Humaines. En fait, les disciplines visées sont

essentiellement la sociologie, l'économie, la géographie, la démographie et l'histoire quantitative. Le droit et d'autres disciplines restent à la marge. Ce décret a créé un comité interministériel de concertation qui implique le Ministère de la Recherche, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Finances et de l'Industrie, enfin le Ministère en charge des Affaires Sociales de l'Emploi et de la Solidarité. Le Comité est ouvert potentiellement à d'autres Ministères et placé sous la présidence du Ministre en charge de la recherche. Le champ visé est celui prioritairement des fichiers des grandes enquêtes. Le comité de concertation s'appuie sur un Conseil Scientifique qui propose une politique en matière de grandes enquêtes et d'accès à leurs données.

Le CNRS a créé une Unité Mixte de Services (UMS), qui porte précisément le nom de Centre Quételet et coordonne le travail des unités qui la composent, les laboratoires du CIDSP de Grenoble et le LASMAS de Paris ainsi que le service des enquêtes de l'INED. Il associe d'autres partenaires tel l'EHESS etc. Ce centre devra être doté de postes de haut niveau, recevoir un financement à la hauteur de la conduite de grandes enquêtes. Ce qui est acquis par cette création est l'existence d'un cadre national pour une politique en matière de banques de données, la présence des principaux acteurs concernés (les organismes de recherche, les universités et l'INSEE) et l'extension du champ de la diffusion des fichiers anonymisés des grandes enquêtes de la statistique publique au-delà des seuls laboratoires du CNRS, vers l'ensemble des EPST et des enseignants-chercheurs des universités ainsi qu'à leurs doctorants. Mais à ce jour son budget initialement prévu de 7MF a déjà été réduit à 3 MF. Or en novembre 2002 la grande enquête sociale européenne doit être lancée et faute de budget les français risquent de devoir se désengager. Par ailleurs, la création de ce centre Quételet ne suffira pas si ne sont pas créées en France des plates formes universitaires régionales pour le recueil des données. Encore faudra-t-il y mettre les postes nécessaires d'ingénieurs formés à l'utilisation des données ainsi que les moyens informatiques. Et bien entendu, il faudra des enseignements plus efficaces dans l'apprentissage des statistiques par les sociologues et autres chercheurs en sciences sociales.

Ce qui n'est pas fait : l'ouverture des données aux chercheurs est pour l'instant nettement insuffisante. En dehors de la question des moyens se pose la question du cadre juridique de l'accès aux données. Un projet de loi de mise en conformité de la Loi Informatique et Liberté de 1978 avec la Directive européenne de 1995 devrait intégrer la prise en compte

des finalités de la recherche. Pour l'instant le projet de loi reste en panne. L'autre problème c'est la loi de 1951 qui porte sur le secret statistique. Peut-être faudra-t-il aller vers un système d'assermentement des chercheurs et de toute façon il faudra élaborer des codes de déontologie. La France arrive donc avec beaucoup de retard à diffuser une partie de ses fichiers d'enquête à ses propres chercheurs. Il lui faudra bientôt de plus en plus accepter de les diffuser auprès de chercheurs européens. Bref, l'intégration dans l'Europe va poser beaucoup de problèmes qui exigeront de dépasser ou d'harmoniser les contraintes posées par chaque pays et par leurs instituts nationaux.

En conclusion, une politique de création de bases de données pour les Sciences Sociales est à comparer avec la politique des grands équipements créés pour le développement d'autres domaines scientifiques, la biologie, la physique etc.

Il faudrait également mentionner le problème des coûts élevés des versions digitales des cartes produites par des instances comme l'IGN et des images satellisables (SPOT). Aux Etats-Unis ils sont presque gratuits pour les chercheurs, ce qui a fortement stimulé l'innovation.

III

LA RECHERCHE FRANÇAISE EN SHS EN EUROPE et HORS D'EUROPE

La France a la chance de disposer d'un réseau de Centres et d'Instituts de Recherche à l'étranger, en Europe et hors d'Europe, qui relèvent essentiellement des Sciences Humaines et Sociales. Ce sont d'abord les cinq Ecoles Françaises à l'étranger, ce sont ensuite 28 Instituts qui relèvent du Ministère des Affaires Etrangères et ce sont enfin les 193 sites de fouilles archéologiques qui dépendent du MAE et de ses Commissions des Fouilles.

Les Ecoles Françaises à l'étranger

Les cinq écoles françaises à l'étranger sont sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale. Ces institutions de prestige et de tradition sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel qui ont pour mission la recherche et la formation à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales. Leur histoire et leur implantation à l'étranger leur imposent des obligations de toutes sortes héritées d'un passé parfois plus que centenaire. Ce passé les lie à la fois avec la communauté scientifique française et avec les institutions locales. Elles sont traditionnellement placées sous le contrôle scientifique de l'Institut de France.

Chaque établissement reçoit, pour des séjours d'une durée variable, de deux à quatre ans dans la plupart des cas, des « membres » ou des « pensionnaires » qui se consacrent à

temps plein à la recherche. En outre, des boursiers sont accueillis pour des séjours plus brefs. Les postes des personnels scientifiques disponibles sont régulièrement publiés au Bulletin Officiel de l'Education nationale.

Ces grands établissements de recherche sont également au service des études doctorales : sur les 80 membres scientifiques accueillis, plus de 50 sont des doctorants, sans inclure dans ce nombre les boursiers.

Ces établissements peuvent accueillir et accueillent des membres étrangers. Dans les pays dont ils sont les hôtes, ils se retrouvent parfois co-exister avec des instituts créés par d'autres pays européens ou par les Etats Unis. Les séjours dans les écoles françaises à l'étranger constituent un temps de formation et de mobilité et jouent un rôle important dans le déroulement de la carrière des enseignants-chercheurs.

Ces écoles disposent de bibliothèques de haut niveau ouvertes aux universitaires et aux chercheurs locaux. Elles assurent la diffusion de leurs recherches en publiant des revues et des livres, et en organisant séminaires, colloques, tables rondes réunissant leurs collaborateurs scientifiques français et étrangers.

Véritables « Grands Equipements » français en sciences humaines et sociales, ces cinq Ecoles Françaises installées à l'étranger jouent un rôle actif dans le dispositif français de coopération scientifique internationale. Placées pour quatre d'entre elles autour du Bassin Méditerranéen (Athènes, Rome, Le Caire, Madrid), et pour l'Ecole Française d'Extrême-Orient (dont le siège est à Paris depuis 1950 après avoir été au Vietnam) dans une aire géographique s'étendant de l'Inde à la Chine et au Japon, elles ont vocation à développer dans ces régions des relations internationales sur le plan scientifique et elles le font et l'ont fait très effectivement. Elles servent de relais aux activités de nos organismes de recherche et de nos universités.

Elles contribuent au développement des échanges et de la coopération entre la France et le pays hôte. Du fait de leurs missions et de leur histoire, et sans être des « passages obligés », elles sont un point d'appui pour une ouverture sur le pays. Les chercheurs, et les jeunes doctorants, français et étrangers, peuvent profiter de l'instrument d'excellence qu'elles constituent. Elles ont en commun l'importance de l'archéologie et de l'histoire

dans leur programmes scientifiques et leur fonction de formation des jeunes chercheurs français. De plus en plus elles sont ouvertes à l'étude des périodes récentes de l'histoire des pays hôtes et en même temps à d'autres disciplines des sciences humaines (anthropologie, droit etc.). Il ne fait donc aucun doute qu'elles constituent un pôle des Sciences Humaines et Sociales d'expression française dans les pays où elles sont installées. Nous verrons que, malgré ces points communs, elles se trouvent du point de vue d'une politique d'Européanisation de leur fonctionnement dans des situations très différentes selon qu'elles sont situées ou non en Europe.

Ces écoles sont dotées de statuts périodiquement révisés. La direction est assumée par un Directeur nommé pour cinq ans, par décret du Président de la République, un Conseil d'administration et un Conseil scientifique. Les statuts des personnels sont de deux sortes : métropolitains », payés sur postes budgétaires, et « recrutés locaux », payés sur le budget de fonctionnement de l'école. Leur activité de recherche est évaluée tous les quatre ans à l'occasion de la négociation de leur contrat quadriennal signé avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur. En 2001, le personnel métropolitain comptait 179 personnes, 119 enseignants-chercheurs, et 60 IATOS. Le personnel local était de 338 personnes. Le nombre de boursiers était de 256 (cf. tableau en annexe). Mais ce système pose problème. D'une part il y a l'énorme différence de rémunération entre le personnels dit « métropolitain » et le « personnel local ». Et il y a aussi le fait qu'on trouve dans certaines de ces Ecoles du personnel métropolitain à de postes techniques alors qu'il est évident que dans les pays d'accueil il existe d'excellents techniciens qui pourraient occuper ces postes. Ceci intégrerait encore plus les Ecoles dans le tissu local.

LES BUDGETS DES ECOLES FRANÇAISES EN 2001 (en F et en ₯)
(salaires inclus)

Institution	Budget en Francs	Budget en ₯
IFAO	37 261 520	5 680 482
Ecole Française d'Athènes	39 992 002	6 096 741
Ecole Française de Rome	33 858 686	5 161 723
Casa Velazquez	34 369 000	5 240 000
Ecole Française d'Extrême-Orient	45 647 287	6 958 884
TOTAL	191 128 495	29 137 830

Personnels des Ecoles Françaises

	Nombre de membres		Direction scient.	Personnel Métrop. IATOS	Personnel local	total	Bourses mensuelles		missions et accueil
	FR.	ETR *					total	Dont Étrang.	
EFA	10	2	2 +1	7	39	61	53	25	300 personnes 5000 nuitées
EFR	18		4	11	34	67	130	43	50
CASA	18+13+2**		4	7	35	63	44	21	100 personnes
IFAO	6	2	2	14	124***	148	30	<i>ci</i>	35 missions
EFE0	42 (dont 8 étrangers)		2	21	105	170	100	15	150 personnes dont 50% d'étrangers 2250 journées
total	94	4*	15	60	337				
TOTAL	510						205		

ci = chiffre indisponible

*salaires versés par le pays d'origine

** 2 bousiers de la ville de Paris

*** dont 40 pour l'ancienne imprimerie

Implantations, bibliothèques, publications

	Nombre d'implantations		Bibliothèques				Publications en 2001
	pays	centres	Nombre de volumes*	périodiques	Nombre de lecteurs	Nombre de journées de lecteurs	
EFA	2	6 maisons de fouilles	80 000	737 (vivants)	1270	12000	11 en 2000
EFR	1	2	170 000	2000		20 000	22
CASA	1		80 000	1650 dont 1080 vivants	1360	4800	15 (dont 8 co-ed.)
IFAO	1	<i>ci</i>	75000				22
EFEO	12	17	70 000 (à Paris)	700 dont 500 vivants)	1600	4900	10
total							
TOTAL	17	27	475.000				

Ci = chiffre indisponible

*le chiffre ne tient pas compte des archives (documents iconographiques, planimétriques et autres éléments de photothèque)

L' Ecole Française d'Athènes

Créée en 1846, spécialisée dans l'archéologie de la Grèce, de la préhistoire à l'Empire byzantin, l'Ecole Française d'Athènes est la plus ancienne des cinq Ecoles françaises à l'étranger. Son activité était traditionnellement centrée sur l'antiquité classique. L'Ecole s'est peu à peu ouverte aux divers aspects de la civilisation du monde hellénique médiéval, moderne et contemporain. Elle a étendu récemment son champ d'action vers les pays Balkaniques, vers l'Albanie et vers la Russie. Son personnel permanent compte 21 spécialistes de l'Antiquité et 8 modernistes auxquels s'ajoutent deux chercheurs étrangers. Le nombre de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs impliqués dans les programmes de l'EFA s'élève aujourd'hui à 108. La bibliothèque est riche de plus de 60.000 monographies, compte 510 périodiques vivants et est fréquenté par plus de 1500 lecteurs. Jusqu'alors l'école a publié 529 volumes. Dans ce contexte positif, il existe des points noirs importants. Le blocage des crédits pour engager du personnel local, l'impossibilité pour l'instant d'étendre et de moderniser les bâtiments, et l'insuffisance de l'encadrement des jeunes chercheurs.

L'Ecole d'Athènes devrait servir de lieu privilégié pour la formation des doctorants en archéologie. Elle s'engage également à diffuser sur un site WEB la « chronique des fouilles en Grèce » qui existe depuis 1920 et représente une source d'information irremplaçable. Un travail important a été fait par l'EFA qui a conçu en coopération avec la Maison de l'Orient, le CNRS et l'INSA de Lyon un projet qui comporte la numérisation sur internet des archives de fouille et la mise en ligne du « *Bulletin de Correspondance Hellénique* » (revue de l'EFA) publiée depuis 80 ans. A été mis au point pour ce faire un logiciel parmi les plus performants, le logiciel Porphyre, qui est un système de bibliothèque numérique. A Athènes le projet a été envisagé de mettre en commun les catalogues des bibliothèques des différents instituts étrangers qui coexistent à Athènes avec l'Ecole Française. Ce projet n'a pas encore abouti, mais c'est un aspect de la future européenisation de la recherche dans ce cadre. D'autant plus qu'aujourd'hui s'exercent de fortes pressions de la part d'organismes privés américains pour obtenir la numérisation des collections des revues et archives de toutes ces écoles. Mentionnons que deux membres de l'Ecole d'Athènes sont des européens, un belge et un suisse, dont le salaire est assumé par leur pays d'origine.

Ecole Française de Rome

Fondée en 1875, l'Ecole exerce son activité dans le secteur des sciences archéologiques, historiques et sociales se rapportant à l'antiquité en Italie et dans les aires de diffusion de la civilisation romaine. Elle fut la première à s'ouvrir sur l'étude de l'Italie moderne et contemporaine. En 2001 elle comptait 20 personnels métropolitains, 13 enseignants-chercheurs et 7 IATOS, et 39 personnels locaux ainsi que un certain nombre de coopérants et de vacataires et elle encadrait 105 boursiers et étudiants.

A peu près toutes les activités de l'École française de Rome sont menées en commun avec des universités ou des centres de recherches italiens ainsi qu'avec les surintendances archéologiques en matière de fouilles archéologiques. Dans ce dernier domaine les « concessions » de fouilles de type « colonial » sont en train de disparaître au profit de conventions associant souvent l'École à une ou plusieurs universités et à une surintendance régionale (Campanie, Calabre, etc.).

L'École n'a pas les moyens de répondre à toutes les sollicitations dont elle fait l'objet de la part des chercheurs et des institutions universitaires tant françaises qu'italiennes ou autres. Il faut donc qu'elle s'oriente vers un rôle et une fonction d'intermédiaire et de charnière entre des groupes de recherches français et italiens qui se connaissent peu et n'ont pas de contacts, alors qu'ils auraient souvent avantage à travailler ensemble. En archéologie, les sollicitations sont nombreuses en vue d'interventions dans les pays du Maghreb en particulier dans le domaine de l'archéologie médiévale et dans les Balkans. En effet l'École française de Rome n'exerce pas seulement son activité en Italie. Elle a développé depuis longtemps des rapports de collaboration scientifique avec les pays du Maghreb, en particulier la Tunisie, où elle soutient actuellement trois chantiers de fouilles franco-tunisiens (en liaison avec l'Institut National du Patrimoine tunisien) et une convention avec l'Université de Tunis I. Elle reçoit aussi, chaque année, des boursiers des trois pays du Maghreb. La situation est à peu près la même avec certains pays

balkaniques (Croatie, Albanie, Serbie) où l'école fouille des sites archéologiques et dont elle reçoit des chercheurs comme boursiers.

A Rome, presque tous les pays européens et les États-Unis ont une « Académie » ou un Institut historique et/ou archéologique, qui souvent héberge aussi des artistes, comme c'est le cas à Madrid pour la Casa de Velázquez. L'ensemble de ces instituts fait partie, avec les principaux instituts historiques italiens de Rome ainsi que la Bibliothèque et les Archives du Vatican et la Villa Médicis, d'une association appelée « Unione Internazionale degli istituti di Archeologia, Storia e Storia dell'Arte in Roma » qui est présidée à tour de rôle par le président d'un des instituts membres. Mais son rôle reste modeste, car les 34 Instituts qui en sont membres sont trop disparates. Plus important sur le plan scientifique, est le réseau « Urbs », constitué par les bibliothèques de la plupart des instituts archéologiques ou historiques étrangers de Rome et la Bibliothèque Vaticane, ce qui a permis la constitution d'un catalogue informatisé commun concernant l'ensemble des fonds de ces bibliothèques, soit près d'un million et demi de volumes. Cet instrument de travail international rend de grands services et c'est ce que l'Ecole Française d'Athènes voulait réaliser avec les autres institutions européennes sur place.

Il faut souligner le succès qu'ont rencontré au cours des dernières années les *réseaux thématiques* lancés avec des chercheurs d'une ou plusieurs universités françaises et d'une ou deux universités italiennes, sur des thèmes précis comme « Les transferts patrimoniaux au Moyen Age » (EFR - Lille III - Marne la Vallée - Venise - Padoue) ou « Le marché de la terre » (EFR - Paris I - Rome). Autour des « noyaux durs » ainsi constitués sont venus s'agrèger des chercheurs d'autres pays européens (Allemagne, Espagne, Angleterre) ou des Etats-Unis. Mais la vocation méditerranéenne de l'Ecole française de Rome reste primordiale. Pour cette raison il faudra que s'accroisse la coopération entre toutes les Ecoles et instituts français du bassin méditerranéen, s'organisant en un réseau associant aussi bien les pays du Maghreb que ceux des pays Balkaniques et la Péninsule Ibérique.

La Casa de Velazquez (Madrid)

Héritière de l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques fondée en 1909, elle a été dotée d'une section artistique en 1916. Elle développe des activités créatrices et des recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilisations de l'Espagne et des pays ibériques et hispaniques de l'Antiquité à nos jours.

La Casa de Velazquez emploie 4 personnels enseignants métropolitains, 3 Directeurs d'études et le Directeur Général. La section des hautes études hispaniques comprend 18 membres et la section artistique 12. Le personnel local s'élève à 35 personnes. Son budget en 2001 est de 34.369.000 frs (soit 5.240.000 Euros). Sur le plan matériel la Casa de Velazquez souffre beaucoup de la vétusté des bâtiments et de l'insuffisance de ses infrastructures.

Les recherches développées à la Casa de Velazquez concernent principalement l'archéologie, ancienne et médiévale, l'histoire, de l'Antiquité à la période contemporaine, les études hispaniques (langues et civilisations). Font l'objet d'initiatives plus isolées plusieurs disciplines relevant des sciences sociales : la sociologie, l'ethnologie, le droit et les sciences politiques. Les activités de recherche sont menées en commun avec les musées archéologiques d'Alicante, de Merida, aussi de Huelva, et avec les Universités d'Alicante, de Saragosse, l'Université autonome de Madrid, avec l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, ainsi qu'avec l'Université de Rabat. Quelques travaux portent sur l'histoire médiévale. Les recherches en archéologie sont principalement collectives. Elles sont individuelles en ce qui concerne l'histoire médiévale ainsi que l'histoire moderne et contemporaine. Le seul autre centre européen localisé à Madrid est l'Institut Archéologique Allemand. Les chercheurs des deux institutions fréquentent les bibliothèques et participent aux publications communes, mais aucune coopération au niveau des institutions en tant que telles n'existe encore.

La Casa de Velazquez illustre l'importance des études hispaniques en France dans la tradition de Marcel Bataillon. Les études hispaniques, en termes d'études littéraires et d'études de civilisation, occupaient le centre du dispositif avec l'archéologie. Il est nécessaire de suivre la même politique qu'à Athènes et à Rome et donc d'ouvrir de plus en plus la Casa de Velazquez à des recherches sur l'Espagne contemporaine et sur le monde latino-américain. La politique scientifique de la Casa de Velazquez, en dehors de l'archéologie, est resté floue et dans les domaines des sciences sociales les liens avec les

partenaires espagnols devraient se multiplier. Mais en même temps une plus grande ouverture à la coopération avec des institutions européennes s'impose. Sous l'impulsion de son nouveau Directeur la Casa de Velazquez s'oriente vers le lancement d'un programme scientifique qui l'associerait aux autres établissements français autour de la Méditerranée ainsi qu'aux institutions de recherche d'Espagne et d'autres pays méditerranéens. Ce programme concerne les sociétés méditerranéennes face aux risques, risques anciens dûs aux changements climatiques, risques modernes concernant les pollutions, les épidémies, etc.

La Casa de Velazquez dispose d'un fond documentaire de grande qualité qui n'est pas suffisamment mis à profit pour resserrer les liens avec les institutions scientifiques de Madrid. Or, c'est à Madrid que se trouve la plus grande concentration d'institutions et d'équipements scientifiques de l'Espagne. On doit déplorer également les contre-performances du service des publications. La publication de la revue *Mélanges de la Casa de Velazquez* a été interrompue pendant plusieurs années mais il semble que cette situation touche à sa fin.

Il faut hâter la constitution d'un réseau organisant la coopération des différentes écoles autour de la Méditerranée.

Institut Français d'Archéologie Orientale (IFAO)

En décembre 1880 un décret signé par Jules Ferry instituait une « Mission permanente au Caire ». En 1898 la Mission devint Institut Français d'Archéologie Orientale. L'Institut travaille dans le domaine des sciences archéologiques, historiques et philologiques appliquées à l'Égypte pharaonique, gréco-romaine, chrétienne et islamique. Il entreprend et favorise les recherches et les fouilles relatives aux cultures et aux civilisations qui se sont succédées en Égypte.

L'institut emploie 9 enseignants métropolitains, 124 personnels locaux. 44 étudiants fréquentent ses locaux. Le budget était en 2001 de 37.261.520 frs (soit 5.680.482 Euros).

L'IFAO est de loin l'institution européenne la plus importante en Egypte où les pays européens ont peu d'institutions permanentes. Il existe un centre polonais d'archéologie méditerranéenne au Caire et des travaux d'archéologie sont menés par l'Instituto Italiano di Cultura per la RAE. Il existe également un institut hollando-flamand, le NVIC, qui conduit des recherches sur l'Antiquité pharaonique mais aussi sur les monastères coptes. Dans le domaine de l'archéologie islamique à côté des Français, Allemands, Italiens, les Américains conduisent des projets importants. Plus récemment, les Etats Unis sont très présents à travers une série d'institutions et de programmes scientifiques. La bibliothèque de l'IFAO, plus de 70.000 volumes, auxquels s'ajoute un fond remarquable de cartes, plans et photographies, est un outil indispensable pour les recherches en Egyptologie ainsi que pour les études coptes et arabes.

L'IFAO imprime et publie chaque année de nombreux ouvrages, ainsi que les *Annales du Service des Antiquités Egyptiennes*. Il faut ici signaler l'excellence et le caractère peut-être unique d'un système de publications qui regroupe en un même lieu toute la production éditoriale, ce qui permet une rapidité de fonctionnement de toute la chaîne de fabrication. On a là un exemple de modernisation puisque l'ancienne imprimerie devient un musée et la publication assistée par ordinateur l'instrument d'aujourd'hui et de demain. Ceci est assez rare dans le domaine des SHS. L'IFAO est le site également d'une école doctorale de printemps sur la formation des élites en Egypte de la période médiévale et moderne, école organisée en partenariat avec l'Université de Giza et l'EHESS.

L'IFAO collabore en permanence avec le Conseil Suprême des Antiquités d'Egypte. Il participe au projet de carte archéologique de l'Egypte lancé par l'Institut National du Patrimoine. Il accueille en son sein des professeurs d'égyptologie de l'Université de Giza et collabore avec de nombreux chercheurs européens ou américains. Dans les domaines archéologique et égyptologique les travaux se font en équipe. Pour les études arabes et les recherches historiques, les travaux individuels se font en liaison avec les programmes de recherche d'importantes équipes de recherche françaises des Universités d'Aix-en-Provence, de Lyon et de Paris. A Alexandrie l'EFEO fouille conjointement avec le CNRS.

L'IFAO est certainement l'Ecole française qui peut le plus facilement s'europaniser. Mais le problème de l'europanisation n'est pas seulement celui de l'accueil de chercheurs d'autres pays européens au sein de l'IFAO. C'est celui d'organiser avec les partenaires

égyptiens et des partenaires européens, de grands programmes de recherches subventionnés par la Communauté Européenne et par les Etats européens impliqués dans ces programmes.

Il est essentiel également de souligner que c'est en Egypte et au Caire que se trouvent deux grands centres de recherche français, l'IFAO, tourné vers l'archéologie et l'histoire de l'Egypte antique, médiévale et contemporaine, et le CEDEJ, un centre de recherche en sciences sociales en plein développement, et tourné vers l'analyse des réalités les plus contemporaines de l'Egypte et du monde arabo-musulman. Ce centre accueille des économistes, juristes, anthropologues, urbanistes et est associé, comme nous le verrons, avec l'enseignement et les formations doctorales de plusieurs universités égyptiennes.

Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO)

Le réseau des centres de l'EFEO emploie 42 chercheurs métropolitains, dont 10 viennent d'être récemment intégrés. Un nouveau statut du personnel de l'EFEO entrera en vigueur fin 2002 par lequel les chercheurs contractuels vont devenir des enseignants-chercheurs. Le personnel local s'élève à 105 personnes. 25 étudiants boursiers et stagiaires fréquentent les EFEO. Le budget en 2001 est de 45.647.278 francs (soit en Euros : 6.958.884). En 2002, 14 postes sont mis au concours pour l'EFEO, dont 4 pourraient permettre de constituer un annexe de l'EFEO à Lyon II et 1 irait à Toulouse le Mirail. A Toulouse en effet, on manque de spécialistes du Japon dans une ville que ses activités industrielles et commerciales mettent constamment en relation avec ce pays.

En 1898 une Mission archéologique « permanente » avait été créée à Saïgon, et placée sous le contrôle scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Le siège en fut transféré en 1902 à Hanoi. Il sera bien plus tard transféré à Paris, en 1956, compte tenu du contexte politique de la péninsule indochinoise. L'EFEO s'est réinstallée assez récemment au Vietnam qu'elle avait dû quitter en 1959 et au Cambodge qu'elle avait quitté en 1975.

L'EFEO s'intéresse aux civilisations de l'Asie. Son champ de recherche s'est développé autour de trois axes principaux : l'étude des traditions monumentales, l'étude des traditions écrites et religieuses, et plus récemment des études pluridisciplinaires en

sciences sociales. Rappelons qu'à partir de 1907 l'EFEO avait en charge la conservation et la restauration du site monumental d'Angkor au Cambodge. L'EFEO est un réseau de 17 centres ou antennes répartis depuis Pondichéry jusqu'à Kyoto en passant par Djakarta, Chiang Mai, Kwalalumpur, Hong Kong, Pékin, Taïpeh, et tout récemment une antenne a été ouverte, pour la première fois, en Birmanie. L'EFEO dispose à Paris d'une bibliothèque d'environ 70.000 volumes et de 700 périodiques dont 500 sont vivants et d'un grand fond d'estampages. Le projet de son transfert dans la zone de Tolbiac à Paris est en cours.

L'EFEO se trouve ainsi associé à des travaux de sauvegarde de certains patrimoines architecturaux de l'Asie et contribue au progrès d'une histoire de l'art et de l'architecture des sociétés de l'Inde, de Birmanie, de Thaïlande, du Cambodge, etc. Les travaux de philologie et d'épigraphie dans l'Inde et dans l'Asie du Sud-Est sont un axe fort de l'Ecole, particulièrement dans le domaine des études Sanskritiques et Tamul. Par ailleurs, l'EFEO a une tradition de recherches sur les diverses formes du Bouddhisme de la péninsule indochinoise et de l'Extrême-Orient. Aujourd'hui de nouveaux programmes se développent tournés vers le contemporain, des recherches anthropologiques sur les minorités et sur l'organisation sociale des villages en Chine du nord, et sur les rapports entre groupes ethniques dans l'histoire du Vietnam. Mais cet effort d'ouverture vers le monde contemporain de l'Asie et de l'Extrême Orient reste nettement insuffisant, que ce soit au Vietnam, au Cambodge, en Indonésie ou à Pondichéry. L'EFEO dans ses antennes est très souvent dans un double décalage, par rapport aux communautés scientifiques locales, et par ailleurs par rapport aux questionnements contemporains que se posent les sociétés locales. Or dans ce dernier domaine, les chercheurs anglo-saxons sont souvent présents au premier plan dans tous les pays où l'EFEO est présente. Etant donné l'existence du réseau des instituts français à l'étranger qui relèvent du MAE et qui parfois opèrent dans les mêmes pays, il est indispensable que l'EFEO articule son action avec ce réseau.

L'EFEO en tant qu'institution a très peu de relations avec des organes de recherche européens à l'exception d'accords signés récemment avec deux institutions italiennes, l'une installée à Rome, l'autre à Kyoto. Elle est partenaire de *l'International Institute for Asian Studies* de Leiden and du *Nordic Institute of Asian Studies* de Copenhague. Les centres et antennes comportent peu, voire trop peu, de chercheurs. Par exemple le Centre

de l'EFEO à Kyoto comporte deux chercheurs, celui de Tokyo un seul. Comment couvrir un espace et des domaines thématiques aussi vastes avec un aussi petit nombre de chercheurs (42) ? Les recherches poursuivies sont très souvent individuelles, sauf dans les centres comme ceux de Pondichéry où des programmes de recherche philologiques ou d'histoire religieuse se poursuivent et s'accumulent depuis des années. Une plus grande mobilité des chercheurs favoriserait certainement le renouvellement des programmes de recherche.

Mais l'existence de nombreuses implantations est une richesse potentielle pour fonctionner comme un véritable réseau intégré de recherches convergentes sur le sud-est Asiatique et sur l'Extrême-Orient. Ce n'est pas encore le cas. Comme exemple de thèmes convergents possibles citons l'archéologie d'une part, sous ses formes diverses, monumentales et autres, et le phénomène religieux en Asie et en Extrême Orient sous les formes du Bouddhisme, de l'Islam et des autres religions qui se sont rencontrées en Asie. Deux pôles pourraient se constituer en Asie du Sud-Est, qui seraient consacrés à ces deux champs d'études, l'un à Siem Reap pour l'archéologie, l'autre en un lieu à déterminer ultérieurement mais qui pourrait être Bangkok. Par ailleurs, le statut nouveau d'enseignant-chercheur des membres de l'EFEO devrait permettre de surmonter une grande carence des universités françaises, l'absence presque complète d'enseignement sur l'Asie du sud-Est et l'Extrême Orient et leur histoire.

Par ailleurs, certaines situations locales devraient évoluer rapidement. C'est le cas de l'Inde où à Pondichéry coexistent un centre de l'EFEO et l'institut Français de Pondichéry. Puisque l'IFP abrite l'EFEO on pourrait concevoir que l'Institut ait la responsabilité de l'ensemble de la gestion administrative de ses formations de recherche. Nous reviendrons sur ces problèmes lorsque nous aborderons l'analyse des instituts français à l'étranger.

Nous avons mis amplement en valeur et en évidence les forces réelles et potentielles des Ecoles Françaises et leur capacité à porter une politique européenne de recherche. Il y a cependant des ombres à ce tableau. Le lien entre le CNRS et les Ecoles Françaises est encore bien trop faible alors qu'il est bon en ce qui concerne les Ecoles Doctorales. Il faudrait que l'évaluation de la production scientifique des chercheurs appartenant à ces Centres, et dont certains sont restés expatriés une ou deux décennies, soit parfois moins complaisante. On est en droit d'attendre de chercheurs bénéficiant de conditions de

travail remarquables, des résultats qui soient également de première importance. Il faut également que les Ecoles Françaises ne se perçoivent pas ou ne soient plus perçues comme des enclaves extra-territoriales des universités Françaises ou des Ecoles Normales Supérieures. Pour cela il faut qu'elles développent plus encore une politique systématique de coopération étroite et toujours renforcée avec les institutions scientifiques du pays d'accueil, de même qu'avec les doctorants de ces pays. Il faut aussi que les Conseils Scientifiques et les Conseils d'Administration de ces Ecoles interviennent plus activement dans la définition de la politique de ces établissements et dans leur gestion et qu'on y introduise un certain nombre d'experts étrangers, d'autant que ces établissements sont pour la France des équipements de première importance et dirigés par des scientifiques de valeur.

Les Instituts Français à l'Etranger relevant du Ministère des Affaires Etrangères

La France dispose d'un réseau de Centres et d'Instituts de recherche à l'étranger, en Europe et hors d'Europe qui relèvent du Ministère des Affaires Etrangères. Leur nombre s'élève actuellement à 26, auxquels s'ajoutent 2 observatoires et 2 collèges universitaires. Leur personnel compte environ 250 chercheurs dont 90 sur des postes du MAE, 30 provenant du CNRS, auxquels s'ajoutent 60 boursiers et quelques chercheurs de l'IRD et du personnel local. Ces centres sont des services du MAE et non des institutions autonomes. Depuis décembre 2000 le MAE se trouve désormais associé avec le Ministère de la recherche, le Ministère de l'éducation nationale et le CNRS à la fois pour financer et pour définir l'orientation scientifique de ces centres. Ceux-ci sont regroupés par pôles régionaux, chaque pôle relevant d'un conseil scientifique particulier, qui donne son avis sur les chercheurs et les boursiers affectés par le MAE dans les instituts locaux. Ces conseils scientifiques sont coiffés par un comité d'orientation stratégique qui concerne l'ensemble des instituts.

Les implantations de ces centres se répartissent entre l'Europe et le reste du monde avec une dominante, un grand nombre de centres sur le pourtour méditerranéen. 12 centres se

répartissent de Rabat à Tachkent. Au Maghreb à Tunis et à Rabat, au Caire le CEDEJ, au Soudan, à Khartoum, une section d'archéologie, à Sanaa (le Centre Français d'Archéologie et des Sciences Sociales, ex-CFEY), dans la péninsule arabique, au Proche-Orient 3 instituts situés à Beyrouth, à Amman et à Damas traitent de l'archéologie du Proche-Orient (IFAPO de Beyrouth), des études arabes (IFEAD de Damas), et des recherches sur le Moyen-Orient contemporain (CERMOC de Beyrouth). Auxquels il faut ajouter le Centre de Recherches Français de Jérusalem consacré à l'archéologie, à la préhistoire, aux études hébraïques et juives et à l'Israël contemporain. En Turquie, on trouve l'IFEA (à Istanbul), en Iran l'IFRI, et en Asie Centrale, à Tachkent, l'IFEAC.

En Europe, on trouve le Centre Marc Bloch de Berlin, auquel s'ajoutent les deux collèges universitaires de Moscou et de St. Petersburg, la Mission Historique Française de Göttingen, la Maison Française d'Oxford, le CEFRES de Prague.

Au-delà de l'Europe et du pourtour méditerranéen on trouve le CFEE à Addis Abeba en Ethiopie et dans l'Afrique subsaharienne un nouvel institut de recherche à Ibadan, l'IFRA, un autre au Kenya, à Nairobi (l'IFRA), et une antenne créée récemment, l'IFAS, à Johannesburg. En Amérique Latine le CEMCA à Mexico, et l'Institut Français d'Etudes Andines à Lima (l'IFEA). En Inde, à Delhi, le Centre de Sciences Humaines (CSH), et à Tokyo, la Maison Franco-Japonaise. Enfin, à Hong Kong, le Centre d'Etudes sur la Chine Contemporaine, le CEFC.

Le financement des centres de recherche est assuré par le MAE, auquel s'ajoutent désormais des financements et des personnels provenant du Ministère de la Recherche et du CNRS. En effet tous ces instituts ont désormais vocation à être reconnus comme des Unités Associés au CNRS (URA) ou comme des Unités Mixtes de Recherche (UMR) ou enfin, comme des Unités Mixtes de Service (UMS). Il faut aussi ajouter les centres MAE qui sont liés par convention avec le CNRS, convention qui prévoit par exemple l'envoi de chercheurs du CNRS. C'est le cas de la Mission Historique de Göttingen et du CEFRES. Les instituts ont également vocation à devenir des lieux d'accueil pour les Ecoles Doctorales avec lesquelles ils passent des conventions. Ils vont désormais participer à la formation doctorale des jeunes chercheurs. Actuellement sont associés au CNRS, et pour certains de longue date, le CEDEJ, le Centre Marc Bloch de Berlin, le CRFJ de Jérusalem, et la Maison Française d'Oxford. Sont en cours d'association l'IFEA d'Istanbul (UMR),

l'IRMC de Tunis (UMR), l'IFEAC de Tachkent (UMS), le Centre Jacques Berque de Rabat (UMS) et le CEFAS de Sanaa (UMS). Enfin, un grand pas va être accompli prochainement qui consistera dans le regroupement en un Institut Français du Proche-Orient de 3 centres existants : l'IFAPO et le CERMOC (Beyrouth) et l'IFEAD à Damas. Mais une telle réforme exige que soit mis au premier plan un conseil scientifique et une politique scientifique. Sinon, cette réforme sera surtout administrative et logistique. Ça ne suffit pas pour assurer un grand avenir.

FINANCEMENT DES CENTRES DE RECHERCHES PAR LE MAE EN 2001 (en K₰)

Centres Français à l'Étranger	Fonctionnement seul (en K₰)	Bourses incluses (en K₰)	Prélèvement sur fonds de réserve (en KF et K₰)	Autres ressources* (en KF et K₰)	Total (en K₰)	Dépenses (en KF et K₰)
CMB Berlin	106,71	161,60	438 (66,76₰)	914 (139,33 ₰)	367,69 ₰	2412 (367,68 ₰)
CEDEJ Le Caire	411,61	521,38	562 (85,67₰)	795 (121,19 ₰)	728,24 ₰	4777 (728,20₰)
CEFC Hong-Kong	282,03	336,91	51 (7,77₰)	325 (49,54₰)	394,22 ₰	2586 (394,20₰)
CEFRES Prague	182,94	210,38	403 (61,43₰)	417 (63,56₰)	335,37₰	1875 (285,82₰)
CEMCA Mexico	274,41	356,73	773 (117,83₰)	2033 (309,90₰)	784,46₰	5146 (784,45₰)
CERMOC Beyrouth	301,09	383,41	692 (105,48₰)	942 (143,6 ₰)	632,49₰	4149 (632,46₰)
CESHS Rabat	45,73	100,62	191 (29,11₰)	1114 (169,81₰)	299,54₰	1965 (299,54₰)
CFEY Sanaa	125,01	179,89	0	119 (18,14₰)	198,03₰	1299 (198,01₰)
CRFJ Israël	67,08	121,96	111 (16,92₰)	35 (5,33₰)	144,21₰	946 (144,20₰)
CSH Delhi	158,55	213,43	459 (69,96 ₰)	220 (33,53₰)	316,92₰	2079 (316,92₰)
IFAPO Beyrouth	440,58	495,46	915 (139,48 ₰)	1461 (222,71₰)	857,65₰	5626 (857,62₰)
IFAS Johannesburg	138,73	166,17	0	332 (50,60₰)	216,17₰	1422 (216,76₰)
IFEA Istanbul	261,45	339,96	314 (47,86 ₰)	1312 (200 ₰)	587,82 ₰	3856 (587,80 ₰)
IFEA Lima	276,69	413,90	807 (123,01 ₰)	77 (11,73 ₰)	548,64	3599 (548,62 ₰)
IFEAC Tachkent	116,62	171,51	0	470 (71,64 ₰)	243,15	1595 (243,14 ₰)
IFEAD Damas	309,47	419,23	698 (106,40 ₰)	2114 (322,25 ₰)	847,88	5562 (847,86 ₰)
IFP Pondichéry	380,36	457,35	648 (98,78 ₰)	1570 (239,32 ₰)	795,45	5218 (795,42 ₰)
IFRA Nairobi	206,57	234,01	383 (58,38 ₰)	559 (85,21 ₰)	377,60	2477 (377,59 ₰)
IFRI Téhéran	161,60	243,92	504 (76,82 ₰)	318 (48,47 ₰)	369,21	2422 (369,20 ₰)
IRMC Tunis	317,09	371,98	105 (16 ₰)	175 (26,67 ₰)	414,65	2720 (414,63 ₰)
MEE Addis-Abeba	76,22	76,22	0	422 (64,32 ₰)	140,54	922 (140,54 ₰)
MFJ Tokyo	455,06	448,20	1063 (162,04 ₰)	3387 (516,31 ₰)	1126,55	7390 (1126,54 ₰)
MFO Oxford	274,41	274,41	57 (8,68 ₰)	528 (80,48 ₰)	363,57	2385 (363,56 ₰)
MHFA Göttingen	129,58	184,46	203 (30,94 ₰)	0	215,40	1413 (215,39 ₰)
SFDAS Khartoum	38,11	38,11	136 (20,73 ₰)	11 (1,67 ₰)	60,51	397 (60,51 ₰)
Observ. Bangkok	76,22	76,22	0	50 (7,662 ₰)	83,84	550 (83,84 ₰)
Mission des CS		15,24				
TOTAL	5613,94	7012,65				

*Comprend subventions non MAE (ex : MEN et CNRS pour le CMB), programmation des postes, cofinancement, produits des ventes... Avant d'analyser de plus près les forces et faiblesses de cet ensemble d'instituts et de centres de recherches, il faut ajouter la dernière pièce du dispositif français en SHS à l'étranger, les 193 missions archéologiques à l'étranger, subventionnées par le Ministère des Affaires Etrangères.

Missions archéologiques à l'étranger

Il s'agit ici principalement des opérations (prospections, fouilles, etc.) financées par le Ministère des Affaires Étrangères en dehors des budgets des instituts français à l'étranger. Bien que le nombre d'opérations archéologiques dans cette catégorie soit très inférieur à l'activité archéologique en métropole, la France occupe une place importante dans la recherche archéologique d'un grand nombre de pays. Nous avons indiqué ci-joint le nombre et la répartition des chantiers par secteurs géographiques.

Répartition des sites et des budgets (2002)
par secteurs géographiques

Secteur Géographique	Nb. chantiers	Total alloc. accordées 2002	Total alloc. accordées 2001 (en Francs et en ₣)
Afrique/Arabie	48	741600	4 565 000 F. (695884,14 ₣)
Amérique	16	209600	1 037 000 (158079,26 ₣)
Asie/Océanie	34	515400	3 480 000 (530487,80 ₣)
Europe/Maghreb	41	349410	2 550 000 (388719,51 ₣)
Orient ancien	54	662800	5 033 000 (767225,61 ₣)
Total	193	2 478 810 ₣	16 665 000 (2 540 396, 34 ₣)

Le secteur géographique qui concentre le plus de chantiers archéologiques est l'Orient Ancien (54 sites soit 28% de l'ensemble des sites de fouilles). C'est également le secteur qui reçoit le plus de fonds du Ministère des Affaires Étrangères (30,2% de la totalité des allocations accordées pour 2002). Vient ensuite le secteur Afrique/Arabie (48 sites soit 24,87% des sites) qui reçoit 27,4% des allocations accordées pour 2002. Puis le secteur Europe/Maghreb (41 sites soit 21,24% des sites) qui reçoit 15,30% des financements. Puis vient l'Asie/Océanie avec 17,61% des sites et 20,88% des financements. Enfin, 16 sites sont fouillés en Amérique (soit 8,3% des sites) pour 6,22% des fonds accordés par le MAE .

On constate que l'essentiel de l'effort de la recherche archéologique financée par le MAE se porte sur les pays du pourtour méditerranéen, le Proche et le Moyen-Orient. Si l'on totalise les trois « blocs », Orient Ancien, Afrique/Arabie, Europe/Maghreb, ils

représentent 74,1% des sites archéologiques et reçoivent 72,9% des financements. Le « parent pauvre » est le secteur Amérique.

La liste des pays où interviennent les archéologues dans les divers secteurs géographiques est la suivante.

1. EUROPE/MAGHREB

Pays du secteur Europe/Maghreb	<u>Nb. de sites</u>	Budget /pays en ₪	Moy. / site en ₪
Albanie	3	48700	24350
Belgique	1	8400	8400
Bulgarie	4	48700	8400
Croatie	3	19800	9900
Espagne	2	25900	12950
Italie	5	53400	10680
Libye	1	22500	22500
Macédoine	1	7600	7600
Maroc	8	35810	4476,25
Portugal	1	0	0
Serbie	1	13000	13000
Tunisie	11	65600	9371,42
<u>Total Europe/Maghreb</u>	41	642192	15663,21

Premier en nombre de sites et en budget total : la Tunisie.

2-ORIENT ANCIEN

Pays du secteur Orient Ancien	<u>Nb. de sites</u>	Budget /pays en ₪	Moy. / site en ₪
Chypre	5	97500	19500
Divers Proche-Orient	1	0	0
Grèce	3	25900	12950
Iraq	3	20800	10400
Israël	3	50300	25150
Jordanie	4	48800	16266,66
Liban	4	44200	14733,33
Palestine	1	0	0
Syrie	15	236700	23670
Syrie/Jordanie	1	12200	12200
Turquie	14	126400	18485,71
<u>Total Orient Ancien</u>	54	1 356 689 ₪	25123,87

Premier en nombre de sites : Syrie. Premier en budget total et en budget par site : Israël

3-AFRIQUE/ARABIE

PAYS DU SECTEUR	Nb. de sites	Budget / pays en ₪	Moy./site en ₪
AFRIQUE / ARABIE			
Afrique du Sud	2	24 400 ₪	12200 ₪
Afrique sub-saharienne	1	13700	13700
Angola	1	0	0
Arabie Saoudite	1	18300	18300
Bahrein	1	12200	12200
Burkina Faso	1	10700	10700
Cameroun	1	0	0
Egypte	15	268 600	17906,66
Emirats Arabes Unis	1	21300	21300
Ethiopie	2	40150	20075
Kenya	2	35100	17550
Koweït	1	4600	4600
Mali	2	19800	9900
Mauritanie	1	16800	16800
Oman	1	39600	39600
Qatar	1	3000	3000
République Centrafricaine	1	13700	13700
Sénégal	1	18300	18300
Soudan	5	70100	14020
Tanzanie	1	0	0
Tchad	1	26000	26000
Yemen	5	9100	1820
Total Afrique/Arabie	48	1 362 606 ₪	28387,62 ₪

L'Égypte se taille la part du lion en recevant 268 000 ₪ pour 15 sites de fouilles.

L'importance de cette somme ne doit pourtant pas faire illusion puisqu'en répartissant ce budget sur les 15 sites de l'Égypte, on constate que les chantiers archéologiques de ce pays reçoivent en moyenne une somme moins importante que des sites d'autres pays recevant pourtant une somme globale beaucoup plus faible. L'Angola a disparu de la liste en 2002 et le Cameroun a disparu depuis 1998.

4-ASIE/OCEANIE

Pays du secteur Asie/Océanie	<u>Nb. de sites</u>	Budget /pays en ₺	Moy. / site en ₺
Arménie	1	19800	19800
Bangladesh	1	38100	38100
Birmanie	1	19800	19800
Cambodge	2	15200	15200
Chine	4	38100	19050
Géorgie	1	6100	6100
Indonésie	4	45700	11425
Iran	3	22900	7633,33
Kazakhstan	2	15200	15200
Kiribati	1	9100	9100
Mongolie	3	54200	18066,66
Ouzbékistan	2	59000	29500
Pakistan	3	104800	34933,33
Russie	1	0	0
Thaïlande	1	12000	12000
Turkménistan	1	29000	29000
Ukraine	1	15000	15000
Vietnam	2	11400	11400
<u>Total Asie/Océanie</u>	34	805024 ₺	23677,17 ₺

On constate que l'Indonésie est le premier pays pour le nombre de sites, le Bangladesh le premier pour le budget attribué par site, et le Pakistan, le premier en termes de budget global.

5- LES AMERIQUES

Pays du Secteur Amérique	<u>Nb. de sites</u>	Budget /pays en ₺	Moy. / site en ₺
Argentine	1	24400	24400
Bolivie	1	0	0
Brésil	2	42700	21350
Chili	3	16800	5600
Equateur	1	14000	14000
Etats-Unis (Arizona)	1	6100	6100
Guatémala	1	12200	12200
Mexique	4	50400	12600
Pérou	2	43000	21500
<u>Total Amérique</u>	16	400 767 ₺	25047,93 ₺

Le Mexique est le premier pays pour le nombre des sites et pour le budget global.

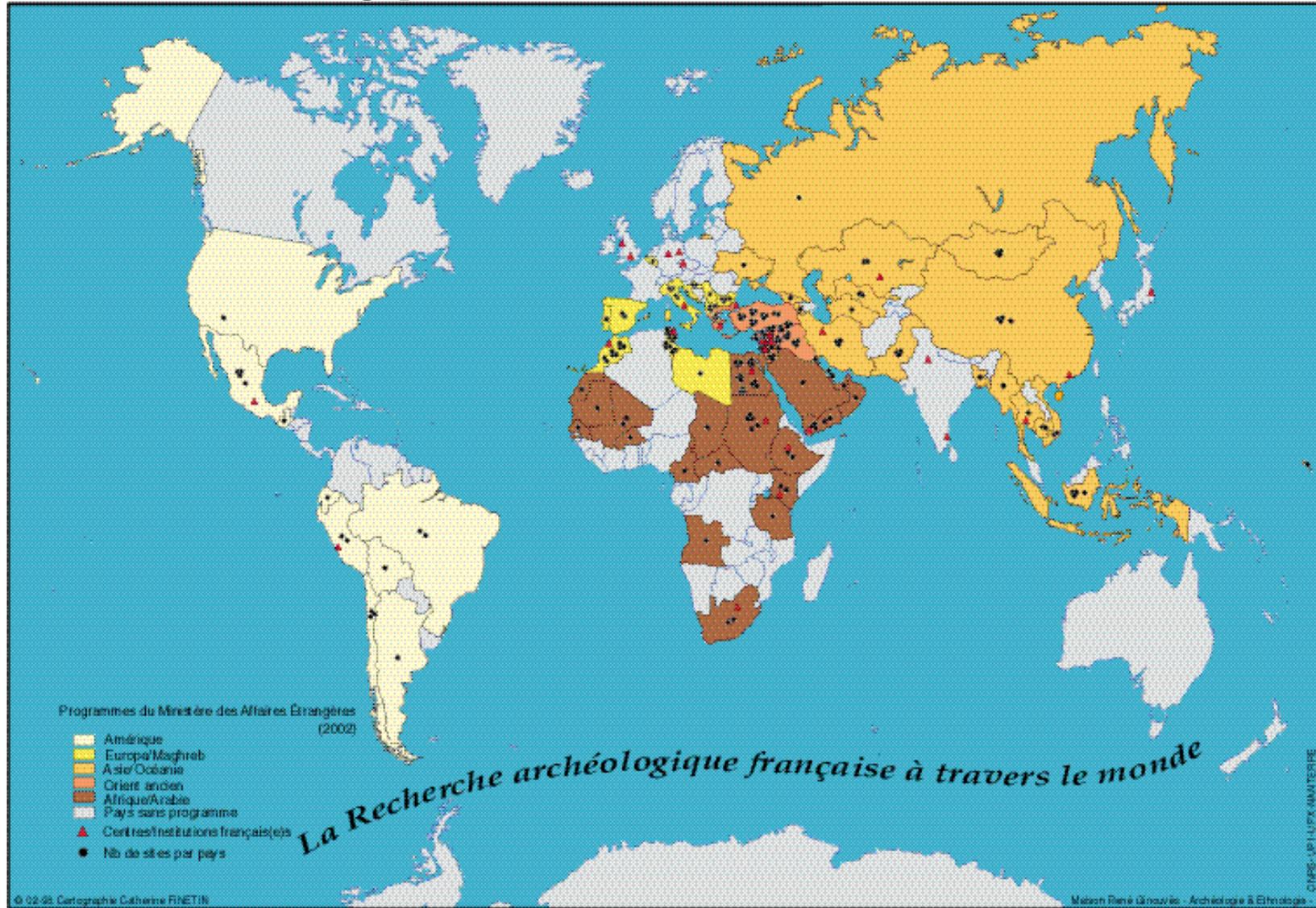
Rappelons que la France a une longue tradition de recherches archéologiques dans les pays du pourtour de la Méditerranée ainsi qu'au Proche et au Moyen Orient. Soutenue

par son réseau d'Instituts français à l'étranger (voir ce-dessus), ces recherches concernent d'abord les pays du sud de l'Europe (le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Grèce), mais également la Turquie, la Syrie, le Liban, la Jordanie, Israël, la Palestine, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc. Les projets couvrent en principe toutes les périodes, de la préhistoire ancienne jusqu'à l'époque médiévale.

Une autre effort important a été fait en direction de l'Asie centrale et orientale. Plusieurs missions travaillent dans le sud de la Fédération de Russie (CEI) et une en Sibérie. Dans les autres pays issus de l'Union Soviétique, on compte deux missions en Ukraine, deux en Ouzbékistan, une au Kazakhstan, une en Tadjikistan et une au Turkménistan. Il n'existe pas pour l'heure de fouilles en Inde, ni au Sri Lanka ou au Japon. La France est peu présente en Afrique subsaharienne, bien que la situation s'améliore depuis quelques années. Trois sites de fouilles explorent le berceau de l'humanité en Éthiopie, au Kenya, et en Afrique centrale et australe. Cinq missions font des recherches sur les côtes de la péninsule arabique (Koweït, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Oman et Yémen). Leur intérêt réside notamment dans le fait qu'elles étudient les relations entre l'Afrique, l'Arabie, la Mésopotamie et les autres pays de l'Océan Indien à diverses époques.

En ce qui concerne les Amériques, il faut d'abord mentionner le Centre d'Études sur le Mexique et le Centre-Amérique (CEMCA), qui encadre chaque année plusieurs missions, et ceci depuis 1978. En Amérique du Sud, l'Institut d'Études Andines au Pérou (l'IFEA) est le point d'appui important pour tous les archéologues français. En Océanie, la France est présente en Nouvelle-Calédonie et en Micronésie (Kiribati), mais est absente de l'Australie et de la Polynésie. Plusieurs projets existent qui concernent l'Île de Pâques, les Îles Fidji, et la Papouasie.

La Recherche archéologique française à travers le monde



Forces et faiblesses du dispositif des Instituts Français et des missions archéologiques à l'étranger

La France dispose grâce à ses instituts et Centres de recherche à l'étranger d'un réseau unique, qui sert doublement la recherche. D'une part il permet la formation sur place de chercheurs français qui se spécialisent dans la connaissance de sociétés différentes de la leur. D'autre part il constitue également un outil international d'échanges et de coopération entre chercheurs français et les institutions des pays où ces Centres sont implantés. Ce réseau de lieux de recherche et d'observation offre en permanence la possibilité d'étudier deux éléments essentiels du monde contemporain, d'une part les racines profondes, anciennes, qui éclairent la genèse des identités nationales ou locales de ces sociétés, et d'autre part les évolutions contemporaines, singulières, convergentes ou divergentes, de sociétés prises désormais toutes dans le mouvement d'expansion globale de l'économie capitaliste et de soumission à l'influence culturelle et politique de l'Occident. C'est grâce à ce réseau qu'une petite antenne de chercheurs français a continué à travailler en Iran et à maintenir des contacts avec les chercheurs iraniens malgré les limites imposées par le contexte politique qui existe en Iran. Un exemple de dynamisme en matière de recherche et de formation de jeunes est le CEFAS, le Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales à Sanaa, au Yemen. Il accueille plus d'une dizaine de boursiers de doctorat et chaque année une quarantaine d'étudiants de l'INALCO, de l'ENS ou de l'Ecole Polytechnique qui viennent apprendre sur place la langue arabe en coordination avec le *Sanaa Institute for Arabic Language*.

Ce qui frappe dans ce réseau est la disparité des structures et des moyens. Entre le CEDEJ du Caire, qui aligne près d'une dizaine de chercheurs français, a intégré 5 chercheurs égyptiens et accueille 3 chercheurs de pays européens, et le Centre de Johannesburg où n'y a qu'un seul chercheur, la différence est énorme en ce qui concerne les capacités de recherche et de coopération.

Une évolution positive est en cours qui aura des effets importants sur 3 plans, le plan des financements, le plan de l'encadrement de la recherche et de la formation doctorale et le plan de l'évaluation scientifique des instituts et des centres. Cette évolution vient du rapprochement et de la coopération décidés entre le MAE, le Ministère de la Recherche et le Ministère de l'Education Nationale. En effet, pour diverses raisons le MAE a été le Ministère le plus touché par la politique de rigueur budgétaire. En 10 ans la DGCID, successeur de la DGRCST, a perdu près de 40 % de ses crédits d'intervention. La plupart des Centres ont dû alors épuiser leurs fonds de réserve et réduire fortement leurs activités. Certains responsables du MAE avaient justifié cette réduction en invoquant pour raison des dysfonctionnements ou des faiblesses du système : le fait que les recherches étaient souvent trop spécialisées et ignoraient l'évolution du monde contemporain, le fait que les recherches étaient trop individuelles et ne s'accompagnaient d'aucun effort de coopération entre chercheurs d'un même centre et à fortiori entre ces chercheurs et les institutions du pays d'accueil où ils étaient en poste. Enfin, on invoquait les rémunérations beaucoup trop élevés des chercheurs payés au titre 3 et qui bénéficiaient pendant des années de conditions de vie sans comparaison avec celles de leurs collègues travaillant en métropole, fait qui ne les incitait d'ailleurs plus à revenir. D'autres mettaient en cause la qualité scientifique des conseils qui orientaient les recherches des Centres, sélectionnaient les personnels et les boursiers etc.

Toutes ces critiques comportent des éléments de vérité. Mais le fait indiscutable est la faiblesse des moyens financiers affectés aux 26 établissements à l'étranger pour mener à bien leurs programmes. Il faut rappeler que ces 26 établissements reçoivent à eux tous 72 MF ce qui représente à peu près les moyens alloués par le Ministère de l'Education Nationale aux deux seules Ecoles Françaises de Rome et d'Athènes. Il faut se féliciter que la suggestion de fermer ces Centres n'ait pas été entendue et que des mesures aient été prises pour restructurer le réseau, en rationaliser la gestion administrative et scientifique. Ceci en coopération avec les Ministères de la Recherche et de l'Education Nationale, ainsi qu'avec l'aide directe du CNRS. Désormais tous ces partenaires sont impliqués dans la dotation des Centres en moyens financiers et en personnel.

Il faut certes se féliciter de cette coopération scientifique et financière en plein développement, mais il faut aussi prendre un peu plus de recul et comparer ces efforts louables à d'autres éléments de la politique publique et culturelle française. Rappelons

simplement que la subvention publique annuelle en faveur de l'Opéra de Paris, c'est-à-dire les établissements Garnier et Bastille, est de 90,1 Millions d'Euros par an, soit environ 600 MF. Cela représente 40 ans de crédits d'opérations pour toute la recherche archéologique française dans le monde. Ou bien 8 ans de soutien financier au fonctionnement global, crédits plus postes, des 26 Centres de Recherche en SHS du Ministère des Affaires Etrangères à travers le Monde, ou encore 2 ans de toute la recherche française en SHS hors de France si l'on additionne les 26 Centres du MAE, les 5 Ecoles Françaises de l'Education Nationale, et l'IRD. On voit que l'Etat fait ses choix. Nous n'avons rien contre l'Opéra ni contre son public qui est peut-être cependant un peu plus étroit que celui concerné par les Centres de Recherche Français à l'étranger. Pour donner d'autres chiffres qui permettent la comparaison de la France avec d'autres pays, en ce qui concerne la coopération avec la Russie. La contribution financière de l'Allemagne pour la coopération avec la Russie, toute forme de coopération confondue, est en 2000 de 48 millions d'Euros environ. L'effort de la Grande-Bretagne est de 39 millions d'Euros environ, et pour la France de 16 millions d'Euros. Quant aux Etats-Unis, toutes sources publiques et privées confondues, le soutien est de 250 millions d'Euros. Rappelons que toute forme de coopération confondue, le soutien de la France au Togo est de 32 millions d'Euros en 2000, soit le double de la coopération avec la Russie et l'équivalent du total de la coopération avec les pays d'Europe Centrale et Orientale plus la Russie. Le nombre d'étudiants russes financés par le DAAD en 1999 a été, toutes formes confondues, bourses de stage, post-doc etc., de 3000. Pour la Grande-Bretagne, le chiffre est en 2000 de 1050, pour la France il est de 300. Quant aux Etats-Unis, ils ont accueilli plus de 7000 étudiants russes en 2000. Mais revenons après ce regard comparé aux Centres Français à l'Etranger.

Ceux-ci, aujourd'hui, évoluent vers le statut d'Unités de Recherche associées au CNRS (URA, UMR, UMS) et un effort particulier est fait pour la formation des jeunes chercheurs puisque ont été créées des bourses doctorales mixtes, MAE-MEN, de 4 ans au cours desquels de 6 à 12 mois peuvent être passés en France pour la rédaction de la thèse. Un dispositif d'aide au retour en France en fin de mission des boursiers est mis en place sous forme de postes d'accueil au CNRS et au Ministère de l'Education Nationale. Le détachement de personnels du CNRS, ainsi que l'affectation d'universitaires, permettront désormais un meilleur encadrement des doctorants et remédieront en partie à la faiblesse des effectifs des postes des chercheurs MAE payés sur le titre 3. Avant cette réforme le

nombre moyen de chercheurs par Centre était de 2,5 ce qui ne permettait pas véritablement de constituer des équipes, ni d'encadrer sérieusement des doctorants mais favorisait plutôt le travail individuel. C'est dans la direction de l'établissement de programmes scientifiques par Centre qu'il faut s'engager. Ces programmes feront converger les recherches individuelles et leur assureront un effet multiplicateur. Ils permettront également d'associer des chercheurs d'autres pays européens et surtout constitueront un cadre de travail soutenu avec les institutions et les chercheurs du pays où les Centres sont implantés. Par ailleurs, la limite de 4 ans posée pour les séjours des français à l'étranger permettra d'éviter à l'avenir des situations de rente perpétuelle.

L'évaluation scientifique est désormais assurée par des conseils scientifiques regroupés par pôles régionaux et complétées par le suivi du travail d'un Centre local par une commission bi-nationale. C'est dans ce cadre nouveau qu'une restructuration est aujourd'hui entreprise qui devrait mener très rapidement à la fusion des 6 implantations du Proche-Orient en un seul institut.

Du point de vue de l'orientation stratégique du réseau, il semble nécessaire d'aller dans deux directions. D'une part, il conviendrait de créer plusieurs Centres nouveaux et de renforcer les Centres déjà existants dans des aires géographiques qui manifestement recèlent des potentialités d'évolution sociale et politique parfois brutales, comme l'Asie Centrale, l'Afrique sub-saharienne, les pays de la périphérie de la Russie et, bien entendu, certains pays d'Amérique Latine. Au service de cette politique, il faudra mettre en place un dispositif qui assure systématiquement une bonne formation aux langues locales des jeunes chercheurs qui devraient les maîtriser largement avant de partir sur le terrain. D'autre part il faut reconsidérer l'intérêt qu'il y a à créer ou à maintenir des Centres situés dans des pays de l'Union européenne, qui, sur le plan mondial, sont parmi les tous premiers de la recherche en SHS telle l'Allemagne et la Grande Bretagne. Ceci concerne donc particulièrement le Centre Marc Bloch de Berlin et la Maison Française d'Oxford. Par contre la création d'un centre en Pologne serait souhaitable.

Revenons à l'exemple du Centre Marc Bloch à Berlin (CMB). A l'origine existait le projet d'un centre franco-allemand, élaboré par le CNRS, le MAE, le Ministère de la Recherche et le Ministère des Affaires Etrangères allemandes, avec une forte implication prévue des partenaires allemands (DFG et, à Berlin, le Wissenschaftszentrum et le

Wissenschaftskolleg) avec l'appui du Ministère Fédéral de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Sénat de Berlin. Originellement créé en 1992 et alors entièrement financé par le MAE, le CMB fut associé en janvier 1994 avec le CNRS par une convention qui prévoyait à terme la transformation du CMB en UMR. Le CMB aurait dû souffrir depuis 1996 de la diminution des crédits affectés par le MAE à ses Centres. En fait la coopération du MAE avec le Ministère de la Recherche et avec le CNRS a permis une montée en puissance de ses ressources financières grâce aux apports des nouvelles institutions partenaires. Devenu URA du CNRS, le CMB s'est vu attribuer par le CNRS depuis 1996 six postes (5 chercheurs + 1 ingénieur de recherche) et une subvention de 100.000 frs. annuels (2001). Son budget total en 2001 est 1,965 MF dont 1,088 MF servent directement ses activités de recherche (hors frais de personnel et de bourses). Le MAE a affecté 2 postes de chercheur. Le CMB est devenu en 2001 un vrai centre franco-allemand conformément à sa vocation initiale avec l'affectation en cours de chercheurs allemands et un co-financement de la partie allemande.

A sa fondation le CMB avait pour missions prioritaires le renforcement des études sur l'Allemagne mais également l'ouverture sur les pays de l'Europe Centrale et Orientale (ECO). Or, cette dernière mission n'a été que très partiellement remplie. On peut s'étonner que le CMB n'ait déposé aucune demande de financement de réseau Est-Ouest auprès de la Commission Européenne ou d'une grande fondation. Pourtant monter un réseau serait possible, par exemple, avec l'Université européenne Viadrina de Francfort sur l'Oder (65 km de Berlin), le département d'anthropologie de l'Université de Poznan (Pologne), le CEFRES de Prague et le Collegium Budapest en Hongrie. Par ailleurs l'un des premiers programmes du CMB sur l'Islam transplanté en Europe, en collaboration avec le réseau 'Moderne und Islam' n'a pas abouti et risque d'être trop vite abandonné. Et ceci à un moment où les études orientalistes connaissent un renouveau méthodologique et un regain d'intérêt en Allemagne, et où l'étude des relations entre musulmans et non-musulmans en Europe constitue pour nos sociétés un enjeu social et intellectuel central.

Le bilan du CMB comporte cependant beaucoup de points positifs, notamment dans le domaine de la formation doctorale. Le Centre a une bonne visibilité à Berlin, particulièrement grâce à l'organisation de multiples conférences et tables rondes et à l'activité de certains doctorants. Cependant on peut regretter qu'aucun projet européen ne soit jusqu'alors né au CMB ni d'ailleurs aucun projet franco-allemand, ou régional qui ait

une portée significative. Les chercheurs poursuivent des recherches individuelles et on peut se demander pourquoi ces chercheurs ne se sont pas intégrés dans des grands départements universitaires allemands pour coopérer avec leurs collègues et s'intégrer à leurs structures. Pourtant au départ l'idée était que tous les chercheurs du CMB et à fortiori les doctorants et post-doctorants aient en même temps une participation à un laboratoire d'accueil allemand à Berlin ou aux environs. Certaines affectations de personnel CNRS au CMB ont été prononcées sans limitation de durée et cette situation ne doit plus continuer. Par ailleurs, l'affectation au CMB ne doit pas détacher le chercheur de son laboratoire d'origine en France. Enfin, comme les sections du Comité National n'ont pas nécessairement de vision claire de la politique scientifique à mener à l'étranger, leur intervention dans le choix des personnes et l'évaluation de leurs travaux n'est pas automatiquement une garantie.

C'est au contraire ce qu'a réussi la *Mission Historique Française en Allemagne* créée en 1977 à Göttingen et implantée dans le Max Planck Institut für Geschichte. Ce centre français consacré à l'histoire médiévale et moderne a joué un rôle très important pour le développement de la coopération franco-allemands en histoire et pour l'ouverture de la recherche historique française aux travaux allemands. C'est le modèle réussi d'une équipe française renouvelée périodiquement, parfaitement intégrée dans un grand institut de recherche allemand et développant ses recherches en commun avec ce dernier. La valeur scientifique ajoutée par ce Centre est très importante. Et aujourd'hui le Centre élargit son réseau vers l'Angleterre et vers la Pologne.

Si nous nous tournons vers la *Maison Française d'Oxford*, créée en octobre 1946 par l'Université d'Oxford et l'Université de Paris, nous trouvons une institution au profil indéterminé et à la valeur ajoutée faible. La Maison Française accueille une quinzaine d'étudiants, doctorants ou post-doctorants dont certaines sont des étudiants d'Oxford et facilite le séjour de chercheurs et d'universitaires français qui souhaitent travailler pendant leurs vacances universitaires à Oxford. Ce fut longtemps plus une institution de rencontres qu'une institution de recherche. Un changement s'est dessiné à partir de 1999 lorsque la MFO est devenue une Unité de recherche associée au CNRS. Cinq chercheurs lui ont été affectés. La recherche s'oriente vers l'histoire des sciences et des techniques, l'histoire de l'art et des théories sur l'art. De nouveaux centres d'intérêt se dessinent, pour l'étude des politiques publiques en coopération avec Nuffield College et dans le domaine

des relations internationales avec le St. Anthony's College. Là encore, ce Centre, compte tenu de la force des départements SHS des grandes universités de Grande Bretagne, et compte tenu de la multiplicité des liens bilatéraux existant entre chercheurs français et anglais qui coopèrent dans les mêmes domaines, ce Centre n'a pas acquis encore de véritable signification dans le domaine de la coopération franco-britannique en SHS et au-delà au niveau européen.

Quant au *CEFRES*, créé à Prague en 1991 il commence à jouer un rôle important dans les relations en SHS avec la Tchéquie et la Slovaquie, des pays où le potentiel des Centres et des recherches en SHS, à la suite de la période communiste, reste faible. Les Centres d'intérêt du *CEFRES* sont aujourd'hui tournés vers les sciences politiques et la sociologie plus que vers le droit. Les thèmes sont ceux de la ré-écriture de l'histoire après le communisme, la construction d'un système de partis post-communistes, l'impact de l'élargissement européen, les identités.

En terminant par le *CEFRES* c'est l'occasion de prendre un point de vue général sur la coopération scientifique que la France doit développer en matière des Sciences de l'Homme et de la Société avec les pays de l'Europe Centrale et Orientale. Il y a dans ces pays un grand vivier de chercheurs et d'équipes de qualité et la preuve en est qu'aujourd'hui parmi les projets proposés au 5^e PCRD, un nombre important de projets provenait d'équipes de Slovénie, de Lituanie, de Bulgarie, de Tchéquie, de Pologne, de Slovaquie, etc. Certains de ces projets n'ont pas été retenus, mais ils ont le mérite d'avoir été formulés et d'avoir rendus visibles des communautés de chercheurs. La France doit avoir une politique claire et disons forte de coopération avec les communautés des pays de l'Europe Centrale et Orientale, une coopération à la hauteur de celle développée depuis des années par l'Allemagne, l'Autriche, et bien entendu, la Grande Bretagne. Même s'il n'est pas question de multiplier les centres français en Europe Centrale et Orientale, il faut s'associer aux centres et institutions créés dans ces pays par nos partenaires européens tels l'Allemagne et l'Autriche. Il faut renforcer la participation française au Collegium Budapest. Celui-ci est le premier Institute for Advanced Studies créé en Europe en 1992 et dont le but est de construire ou de reconstruire des contacts internationaux entre des institutions académiques et des chercheurs de premier plan des pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est. Bien loin de bouder cette institution, il faut que la France y participe beaucoup plus activement.

En Roumanie a été créé en 1994 la *Fondatia Noua Europa*, qui a fait naître la *New Europe College*, un second institut d'études avancées, créé pour stimuler la recherche précisément dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il a été fondé grâce à des subventions accordées par des Ministères et des Fondations d'Allemagne, de Suisse et d'Autriche. Le *New Europe College* a reçu en 1998 le Prix Hannah Arendt en reconnaissance de son rôle exemplaire dans le renouveau de l'enseignement et de la recherche en Roumanie. La France ne participe pas à son financement, mais la plupart des boursiers qui sortent de cette institution choisissent la France pour leur séjour à l'étranger. On voit donc que la France a tout intérêt à s'associer à ce Centre, à le cofinancer et à lui apporter le soutien de sa communauté scientifique et de ses chercheurs. D'un point de vue global l'élargissement de la coopération française avec des chercheurs et des équipes des pays de l'Europe Centrale et Orientale va permettre de répondre aux appels de la Communauté Européenne en matière de recherche puisqu'au centre de sa politique il y a l'intégration de l'Europe, mais aussi l'élargissement demain de cette Europe aux pays en voie d'adhésion appartenant à cette zone géographique.

Enfin, dernier point de portée générale. Il semble nécessaire de supprimer – sauf exceptions - les revues publiées par un grand nombre de nos Centres de recherche. Dans l'état actuel ce sont des auto-publications financées sur des crédits publics, sans comité de lecture rigoureux, sans diffusion sérieuse, et qui restent largement déconnectées de la recherche internationale. Il faudrait mieux aider les chercheurs, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt des Centres, à proposer leurs articles à des revues scientifiques internationalement reconnues. La question de la publication des actes et des colloques est autre et là encore, une politique de gestion plus rationnelle s'impose.

Pour conclure, il est indispensable que les Centres français à l'étranger affichent désormais clairement une stratégie de programmes et de priorités thématiques, à mener en collaboration, et ceci sur un certain nombre d'années, avec des centres de recherche et des universités du pays où ces Centres sont implantés et en même temps avec des universités et des Centres français. Il est également indispensable que les travaux individuels des chercheurs français détachés dans ces Centres convergent le plus possible dans le cadre d'une recherche collective sur programme. Enfin, puisque la plupart de ces Centres ont créé des sites WEB, il devient possible pour eux de diffuser non seulement

des références à leurs activités et à leurs publications – ce qu'ils font déjà – mais aussi certaines de leurs productions, articles, extraits de monographies, photographies de sites de fouilles et de séries d'objets, etc., accompagnés de résumés dans la langue locale et en anglais.

Mais la question se pose à tous les centres : peut-on les européeniser ? Nous y répondrons, après avoir examiné dans la partie suivante, la participation des SHS françaises dans les différents programmes européens de recherche qui se sont succédés depuis 1984 et évalué les conditions qui permettraient leur intégration et leur développement dans le cadre de la construction de l'Espace Européen de la Recherche. Disons dès maintenant que la principale mesure pour européeniser ces Centres serait **qu'ils deviennent porteurs de projets de recherche et de formation à la recherche en coopération avec d'autres pays européens, projets intégrés dans des programmes qui intéressent au premier chef les pays d'accueil ou sont situés ces Centres** et dont les chercheurs seront appelés devenir partenaires à part entière de ces projets européens. Une autre mesure plus limitée et déjà pratiquée, c'est **l'intégration dans les équipes de recherche des Centres français, de chercheurs d'autres pays européens** dont la présence est soit financée par la France soit financé par leur pays d'appartenance. Ceci implique des accords bilatéraux passés dans la perspective d'une coopération européenne multilatérale.

Pour situer l'effort de la France en matière de recherche et d'action culturelle à l'étranger (Instituts français, Centres culturels, Alliances françaises), nous comparerons seulement deux chiffres. La France soutient financièrement 486 établissements de ce genre à travers le monde, 223 Centres, et 263 Alliances françaises. Le budget global de soutien à ces établissements est d'un 1 milliard de francs par an. Le British Council compte 160 établissements à l'étranger, soit 3 fois moins que la France, mais le budget global de leur financement est de 4 milliards de francs par an, soit 4 fois plus de crédits pour 3 fois moins de Centres.

Nous ne quitterons pas cet examen des Ecoles Françaises du MEN et des Instituts du MAE à l'étranger, qui constituent un réseau réel et potentiel de coopération internationale de premier plan, sans mentionner que s'ajoutent à ces forces celles de « *l'Institut de Recherche pour le Développement* » (IRD). Rappelons que cet Institut placé sous la double

tutelle des Ministères de la Recherche et de la Coopération est le descendant rénové de l'ancien « *Office de la Recherche Scientifique et Technique 'Outre-Mer* ». L'Institut n'est plus, ce qu'il fut, un instrument de la politique coloniale française, et capitalise 50 ans de recherches dans les régions tropicales. En 2000 sur un effectif de 1524 personnes, regroupant chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, 14 % du personnel appartenaient aux Sciences Humaines et Sociales, et l'un des 5 départements de l'IRD relevait exclusivement de ces disciplines, le département « Société et Santé ». L'IRD comporte 25 implantations dans des pays de la zone intertropicale et 5 dans les Dom Tom. Il constitue donc un réseau de connaissance et de coopération internationale important. 32 % des membres titulaires de l'IRD sont affectés hors métropole, essentiellement en Afrique et en Amérique Latine, mais aussi au Vietnam, au Laos, en Thaïlande, en Inde, etc. Pour cette raison, la coopération entre l'IRD et l'EFEO est possible. Elle a commencé à Hanoi pour le programme « villages » et devrait être plus développée. L'institution est une institution de recherche en coopération et est engagée dans de nombreuses opérations soutenues par l'Union Européenne. On peut regretter que les travaux de ses chercheurs n'apparaissent que trop discrètement dans les publications scientifiques nationales et internationales et relèvent le plus souvent de la littérature grise. L'évaluation des activités des unités de recherche et de l'Institution elle-même, évaluation qui était très en retrait de ce qui est pratiqué et exigé dans les autres établissements de recherche, s'est récemment beaucoup améliorée, sauf semble-t-il dans les SHS qui ont tendance à conserver de vieilles habitudes. Par ailleurs des séjours de trop longue durée à l'étranger constituent souvent des rentes de situation fort lucratives, ce qui n'incite pas à la mobilité. L'institution possède une dizaine de bourses de post doc ouvertes à des chercheurs des pays du sud. Leur nombre devrait être accru.

Nous terminerons ce parcours à travers les paysages multiples des Sciences Humaines et Sociales en France dans leurs implantations métropolitaines ou hors de France, par un tableau qui nous apparaît être comme les forces et les faiblesses de ces domaines scientifiques.

FORCES DU SYSTÈME
Des effectifs considérables, environ 25.000 chercheurs et enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutent près de 4000 ITA et IATOS, soit 29000 personnes.
Toutes les disciplines des SHS sont présentes en France.
Deux systèmes de recherche coexistent qui sont très largement complémentaires, ont chacun leurs avantages, mais sont insuffisamment intégrés l'un dans l'autre : la recherche à plein temps, la recherche des enseignants-chercheurs.
Une convergence, voire une alliance de plus en plus forte entre universités et CNRS par la multiplication des unités mixtes de recherche et la disparition progressive des Unités Propres de Recherche aux grands organismes de recherche.
Un réseau international d'instituts et de centres de recherche qui potentiellement crée de grandes perspectives pour la connaissance des autres sociétés – européennes et non européennes - et est un instrument disponible de la coopération internationale et des échanges scientifiques.

FAIBLESSES DU SYSTÈME

Séparation regrettable, mais espérons provisoire, des Ministères de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Cette séparation fait obstacle à la coordination nécessaire entre l'encadrement-enseignement et l'encadrement-recherche des étudiants et jeunes chercheurs.

Trop de recherches restent encore strictement individuelles, trop petit nombre de programmes collectifs, se développant sur des priorités fixées à moyen terme.

Insuffisance du soutien financier aux équipes, y compris encore dans le soutien de base. Tentation permanente du saupoudrage, et surtout investissements insuffisants en matière de grandes infrastructures de recherche, de la construction de banques de données et de ressources documentaires. Balkanisation des aides et des budgets.

Trop faible participation française dans les grands programmes internationaux de recherche, insuffisance des liens avec les partenaires européens de l'Europe du Nord et de l'Europe Centrale et Orientale.

Insuffisance d'une politique « bottom up », de promotion de nouveaux projets et de nouvelles équipes qui ne trouvent pas leur place dans les appels d'offre et les programmes prioritaires.

Procédures d'évaluation à fortement améliorer, aussi bien pour l'évaluation des travaux des chercheurs et des enseignants-chercheurs que celles des équipes de recherche et, enfin, celle des programmes subventionnés. Quant à l'évaluation globale de chaque université ou Etablissement de Recherche et d'Enseignement Supérieur, elle existe à peine.

La mobilité des enseignants-chercheurs et des chercheurs vers l'étranger est limitée car soumise à trop fortes contraintes. Ni la continuité des situations sociales pour les chercheurs qui partent à l'étranger (annuités de retraite, couverture sociale etc.), ni la gestion de leur retour et de leur réinsertion ne sont sérieusement prises en compte.

L'accueil des chercheurs et des boursiers étrangers est insuffisant comparé l'Allemagne et à la Grande Bretagne. Manque d'une véritable politique pour envoyer des post-doc à l'étranger et pour en accueillir.

Système de financement des thèses encore trop étroit et trop rigide.

Absence de Fondations privées et d'une culture de Fondations pour contribuer au financement de la recherche.

Absence de coordination des statistiques concernant l'organisation de la recherche en SHS dans toutes les institutions concernées. Difficulté à en prendre une vue globale et fiable.

Ce tableau nous donne une photographie de ce qui nous apparaît comme l'état actuel du système. En fait il doit être apprécié dans une perspective dynamique, dans un contexte historique. Car certaines des faiblesses mises en évidence sont en train d'être surmontées. Par exemple il est tout à fait positif que le CNRS supprime progressivement ses Unités Propres et multiplie les Unités Mixtes qui l'associent aux universités et aux grands Etablissements de Recherche. Par ailleurs l'association du Ministère de la Recherche et du Ministère des Affaires Etrangères permet une gestion scientifique plus rigoureuse et plus ambitieuse des Instituts Français à l'Etranger. Enfin, dernier exemple, la création d' « Actions Blanches », c'est-à-dire des appels à proposition de recherche sans priorités établies, commence à répondre à une politique nécessaire de « bottom up ». Par ailleurs, la création au sein des laboratoires de jeunes équipes dirigées par un chercheur junior correspond au même désir de fluidité et de créativité. Donc ce tableau est à prendre dans un contexte qui évolue et souvent de façon positive, mais pas partout. L'un des plus grands obstacles pour avancer vient de ce que des décisions de politique scientifique prises dans tel ou tel secteur, telle ou telle institution, restent cloisonnées. La remontée de l'information et de la gestion vers les sommets des Ministères et de l'Etat ne supprime pas ce cloisonnement car ces sommets ne se touchent pas nécessairement et se coordonnent difficilement.

IV

L'EUROPÉANISATION DE LA RECHERCHE FRANÇAISE EN SHS

Fin 2002 ou début 2003 la Communauté Européenne va lancer le 6^e PCRD (Programme Cadre de Recherche et de Développement). Pour la première fois, l'une des priorités de ce programme, la 7^e, intitulée « *Citoyens et Gouvernance dans une société de la connaissance* », est explicitement réservée aux Sciences de l'Homme et de la Société, pour un budget de 225 millions d'Euros. Le programme précise également que toutes les autres priorités, les 6 premières ainsi que la 8^e, comportent des sites offerts à la recherche en SHS dans la mesure où la réalisation de ces priorités, comme par exemple la 5^e (qualité et sûreté de l'alimentation), comporte des dimensions socio-économiques et culturelles spécifiques qu'il faudra analyser et prendre en charge. Mais le 6^e PCRD innove également sur un autre plan. Il vise à structurer la recherche au niveau européen plus qu'à subventionner des programmes. Il vise donc à la construction d'un Espace Européen de la Recherche qui devrait se développer dans les décennies futures et rassembler toutes les forces européennes, du moins les meilleures d'entre elles, dans de nouvelles structures, appelées à devenir pérennes (réseaux d'excellence par exemple).

Avant d'analyser dans quelles conditions les ressources françaises dans les Sciences de l'Homme et de la Société pourront s'intégrer dans ce développement nouveau, il semble utile de faire un bref rappel historique du développement des programmes européens de recherche.

Bref retour sur le passé

Les premiers programmes de recherche européens furent les programmes EURATOM qui ont débuté en 1958. En 1974 le premier programme multidisciplinaire fut adopté par la CE, fortement influencé par les conséquences du premier choc pétrolier. Il fut suivi en 1982 par le programme ESPRIT, destiné à impulser le développement en Europe des technologies de l'information. C'est en 1984 qu'est lancé le premier Programme Cadre.

L'objectif initial du Conseil Européen lorsqu'il a créé le premier Programme Cadre était de constituer un instrument de programmation permettant d'impulser des recherches qui en raison de la complémentarité des activités de recherche nationales pouvaient permettre d'obtenir des résultats significatifs pour la Communauté dans son ensemble. Elle avait également pour but de soutenir des recherches qui devaient contribuer de façon significative à renforcer la cohésion et à unifier l'espace scientifique et technique européen. Dans cette perspective, la recherche devait permettre d'établir des normes et des standards communs. Pendant les deuxième et troisième PCRD les recherches se sont inscrits dans cette logique. Mais une rupture s'est produite au moment de l'adoption en 1994 du 4^e PCRD. En effet, le traité de Maastricht avait élargi les objectifs des PCRD à toutes les recherches nécessaires aux autres politiques communautaires, comme par exemple les transports. Le budget du 4^e PCRD est passé de 6,6 milliard Euros à 13,2 milliards d'Euros. Le nombre des programmes subventionnés s'est multiplié pour atteindre 18. Ce changement a entraîné un saupoudrage sur de multiples projets en rupture avec l'idée initiale de concentrer les efforts et les moyens sur les défis technologiques, économiques, politiques et autres, que l'Europe devait relever.

Le 4^e PCRD s'est donc transformé progressivement en un moyen d'abonder en ressources financières les politiques nationales de recherche. Le 5^e PCRD, au moins dans ses 2 premiers appels, a poursuivi sur cette lancée. Au cours de ses 2 premières années de mise en œuvre 6000 contrats ont été signés doté chacun d'une subvention moyenne d'un peu plus d'un million d'Euros. Cet effort n'a pas été inutile puisqu'il a commencé à créer un véritable maillage de la recherche en Europe et associé dans beaucoup de pays les secteurs publics et privés. Cependant la lourdeur de la machine bureaucratique induite par ce système, les doutes sur l'impact de ce saupoudrage sur les performances de la recherche européenne furent mis en évidence dans plusieurs rapports d'évaluation. C'est à la suite

de ce constat, relativement négatif, que le Commissaire Ph. Busquin, a relancé en janvier 2000 l'idée originelle de la construction d'un Espace Européen de la Recherche qui conduirait à une véritable politique européenne en matière de recherche. Les 23 et 24 mars 2000, à Lisbonne, les chefs d'Etat et de gouvernement ont alors décidé de créer cet espace européen de la recherche et de l'innovation pour accélérer la transition vers une économie compétitive, fondée sur la connaissance. Parmi les enjeux de la création de cet Espace Européen, figurent la tâche de prendre les mesures nécessaires pour lever les obstacles à la mobilité des chercheurs en Europe, celle d'établir des indicateurs qui permettent d'évaluer les performances des appareils de recherche des différents Etats membres, celle également de favoriser la création d'un réseau à haut débit pour la circulation des informations scientifiques, celle enfin de mettre un jour en réseau les programmes nationaux de recherche eux-mêmes.

Le Commissaire Ph. Busquin a donc proposé que l'outil PCRD redevienne un moyen pour coordonner et structurer les efforts de la recherche en Europe. Pour cela il a proposé de réunir les meilleures compétences européennes sur certains thèmes stratégiques pour disposer de la masse critique qui permettrait à l'Europe d'entrer dans de meilleures conditions en compétition avec les dispositifs de recherche américains et japonais. Afin de rassembler ces compétences, et d'éviter à nouveau le saupoudrage, la Commission a alors élaboré de nouveaux instruments de mise en œuvre des Programmes Cadre. Ce sont les Réseaux d'excellence, les Projets Intégrés, et finalement la Coordination des Programmes Nationaux, trois instruments sur lesquels nous allons revenir et qui s'ajouteront aux anciens instruments mis en œuvre dans le 5^e PCRD et ne se substitueront pas entièrement à eux.

Ces anciens instruments, rappelons-le, consistaient dans le financement de Projets de Recherche RTD (research, technology, development Project) et de Réseaux Thématiques, auxquels se sont ajoutés des Mesures d'Accompagnement, c'est-à-dire des soutiens financiers pour des études de faisabilité de projets, pour des workshops, des conférences, sur des thèmes intéressant la Communauté. Furent ajoutées également des Mesures Spécifiques de Soutien aux Infrastructures de la Recherche SHS. Ces dernières mesures ont été prises parce que le problème des infrastructures des SHS est spécifique et que les SHS n'avaient pas vraiment d'accès au programme général « Accès aux Infrastructures »

conçu dès le départ en fonction des besoins des sciences dites « dures », physique, chimie, etc.

A côté de ces instruments anciens, existait et continuera d'exister en se développant un programme horizontal de soutien à la formation et à la mobilité des chercheurs toutes disciplines confondues. Ce programme est intitulé actuellement « Améliorer le Potentiel Humain » et prend la forme de l'attribution des bourses Marie Curie. Celles-ci sont de deux types : bourses individuelles et bourses d'accueil pour des établissements hôtes, auxquelles s'ajoutent les sites de formation et les Réseaux de sites de Formation par la Recherche (Ecoles Doctorales, Ecoles d'Eté, etc).

Les instruments du 5^e PCRDT étaient destinés à la réalisation de 4 programmes thématiques et de plusieurs programmes horizontaux. Ces 4 programmes thématiques étaient :

- 1. Qualité de la vie et gestion des ressources du vivant. Programme divisé en 6 actions clé.
- 2. Société de l'information conviviale.
- 3. Croissance compétitive et durable.
- 4. Energie, environnement et développement durable.

A ces 4 programmes thématiques s'ajoutaient 3 programmes dits « horizontaux » dont le 3^e « *Accroître le potentiel humain de recherche et la base des connaissances socio-économiques* » contenait une place pour les SHS sous la forme de l'action clé qui s'appelait « Amélioration de la Base de Connaissances Socio-Economiques ».

Le rôle de la Commission Européenne n'est pas d'entreprendre elle-même ni de participer à des projets de recherche et de développement. Il consiste à proposer un soutien, financier ou autre, à des organismes de recherche privés ou publics, à des entreprises et à des institutions souhaitant développer un projet de recherche. Ces projets de recherche ne peuvent être présentés spontanément, et n'importe quand, mais doivent être soumis à la Commission en réponse à des appels à proposition ou à des appels d'offre spécifiques qui sont publiés au Journal Officiel des Communautés Européennes. La soumission d'un projet doit se faire dans les délais prescrits et satisfaire aux contraintes thématiques et

formelles des appels d'offre. Nous reviendrons plus loin sur les critères et modes d'évaluation des projets de recherche mis en œuvre par la Direction Générale de la Recherche de la Commission Européenne.

On constate que différents programmes thématiques des 4^e et 5^e PCRD faisaient appel presque exclusivement à certaines des sciences sociales, l'économie, la sociologie, les sciences politiques, mais d'autres disciplines, les sciences juridiques, l'histoire, la philosophie, etc. restaient largement en dehors de ce champ, bien que dans les appels d'offre il y ait eu une ouverture explicite vers l'intégration de la dimension historique, avec peut-être une vue étroite de l'histoire réduite à la seule période contemporaine. Par contre, dans le 6^e PCRD comme nous le verrons, la 7^e priorité devrait s'ouvrir plus largement à ces disciplines autrefois absentes. Quelles furent donc les participations des équipes françaises en sciences sociales aux 4^e et 5^e PCRD ? Disons de façon globale qu'il y a eu moins de propositions françaises que celles de pays comparables, comme le Royaume Uni et l'Allemagne, que la qualité moyenne de ces propositions étaient en général inférieure à celle des deux autres pays, mais que parmi les dossier retenus les français étaient parmi les meilleurs. Ce qui explique par exemple que sur 40 dossiers proposés par la France, 10 ont été retenus.

Dans le 4^e PCRD 4 grandes actions en faveur de la recherche et du développement technologiques avaient été lancées. La première rassemblait un certain nombre de programmes de recherche et l'originalité du 4^e PCRD était d'avoir réservé un programme pour les recherches socio-économiques. Ce programme appelé TSER (« Targeted Socio-Economic Research ») avait pour but de multiplier les réseaux de chercheurs et d'unités de recherche pour développer des recherches socio-économiques comparatives dans le cadre européen à la fois au niveau national et au niveau communautaire.

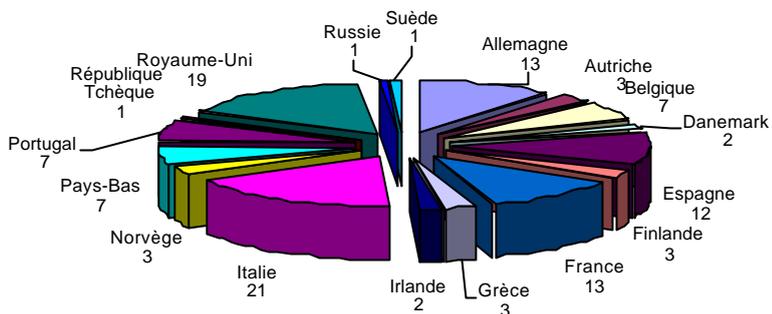
Le programme TSER fut doté d'un budget de 112 millions d'Ecus. 161 projets de recherche et de réseaux furent financés dans le cadre de ce programme. Avec 22 projets coordonnés sur les 161 financés, la France se retrouvait loin derrière le Royaume Uni (43 réseaux), mais en deuxième position ex æquo avec l'Allemagne (22) et devant les Pays-Bas (18) et l'Italie (11). Sur 738 équipes qui ont participé à ces projets 119 étaient françaises, mais l'Italie avait compté 118 participations. Quelles étaient ces équipes françaises ? 15 des équipes coordinatrices étaient soit des UMR (9), soit des équipes universitaires associées

avec le CNRS (6). Les 7 autres équipes provenaient de l'Ecole des Mines, de l'Observatoire des Sciences et des Techniques, de la MSH de Paris et d'autres instituts. Un peu plus de la moitié des équipes françaises coordinatrices étaient localisées à Paris et dans la région parisienne. Les autres se répartissaient entre de grands centres universitaires, comme Aix-Marseille, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Orléans et Caen.

Les partenaires mobilisés par les équipes françaises coordinatrices étaient dans l'ordre : britanniques (18 %), italiens (16 %), allemands (11 %), espagnols (11 %) et 22 % provenaient des autres pays de l'Union et des pays en voie d'adhésion. Par contre les participations d'équipes européennes aux projets coordonnés par des équipes britanniques, allemandes, ou néerlandaises, se présentaient de façon très différente, les pays de l'Europe du Nord occupant une place plus importante et les pays autres également. Ce qui témoigne par rapport à la France d'une beaucoup plus grande capacité du Royaume Uni et de l'Allemagne à diversifier leurs réseaux de recherche et à y intégrer des équipes qui proviennent de toute l'Europe.

PROGRAMME TSER

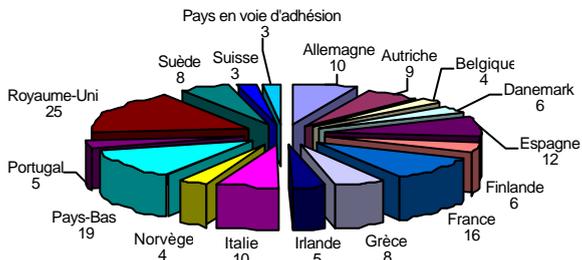
France :Partenaires mobilisés



P. Cohen - PCN IHP
Tlse, 2002

PROGRAMME TSER

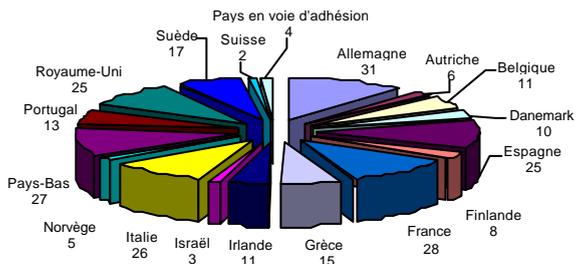
Allemagne: Partenaires mobilisés



P. Cohen - PCN IHP
Tlse, 2002

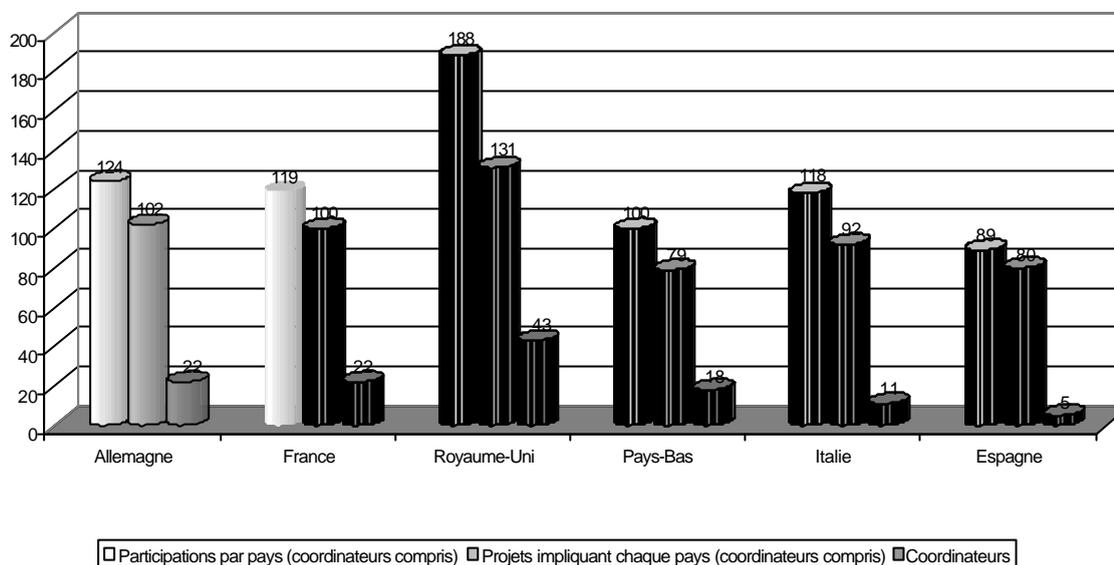
PROGRAMME TSER

Royaume-Uni: Partenaires mobilisés



P. Cohen - PCN IHP
Tlse, 2002

PROGRAMME TSER
 Coordination et participation par pays
 Graphique n°9

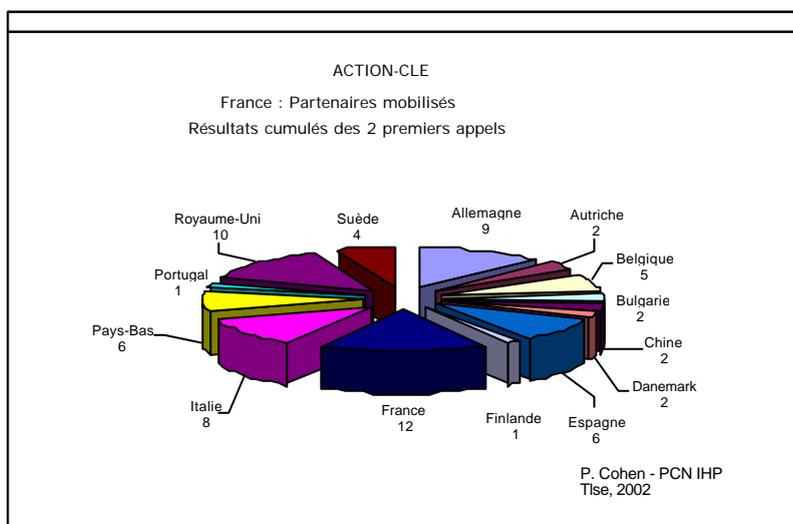
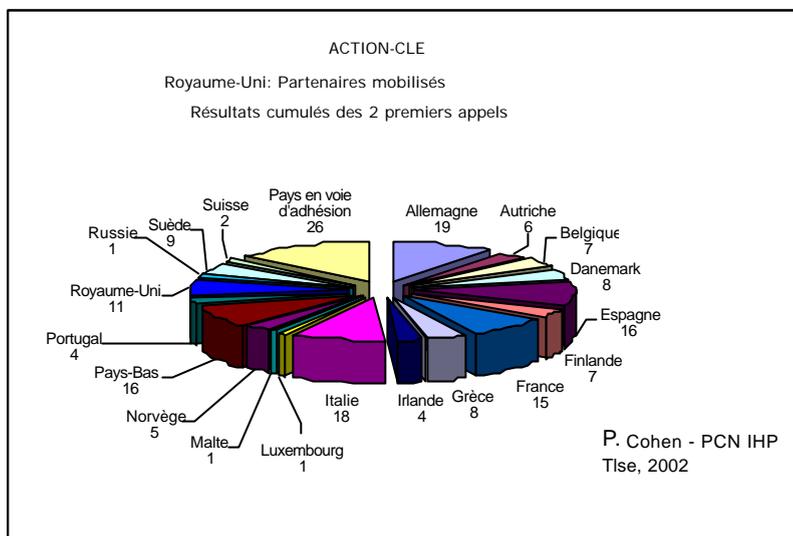


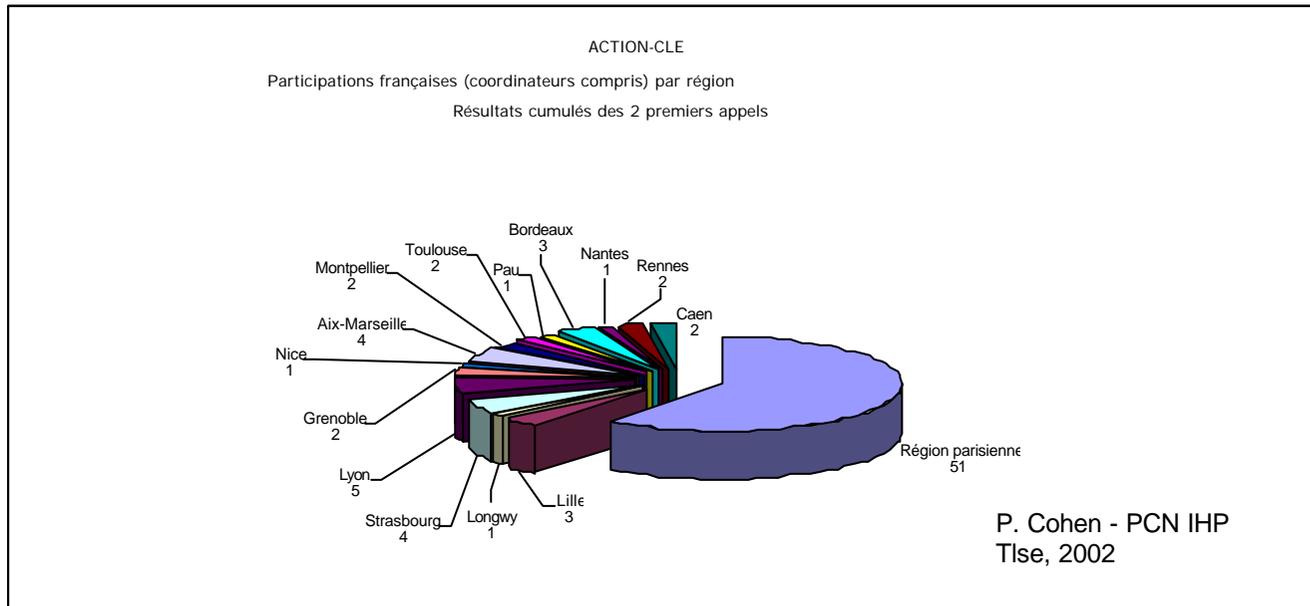
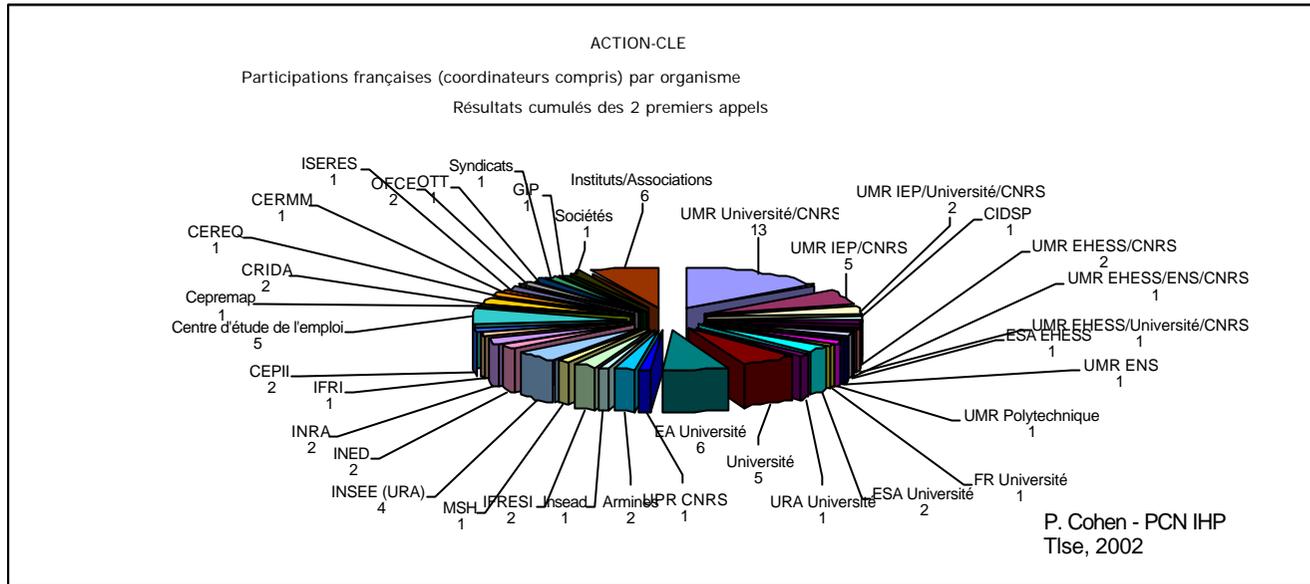
- 1^{ère} colonne : nombre de participations (occurrences) par pays
 2^{ème} colonne : nombre de projets dans lesquels est représenté un pays
 3^{ème} colonne : nombre de coordonnateurs

P. Cohen - PCN IHP
 Tlse, 2002

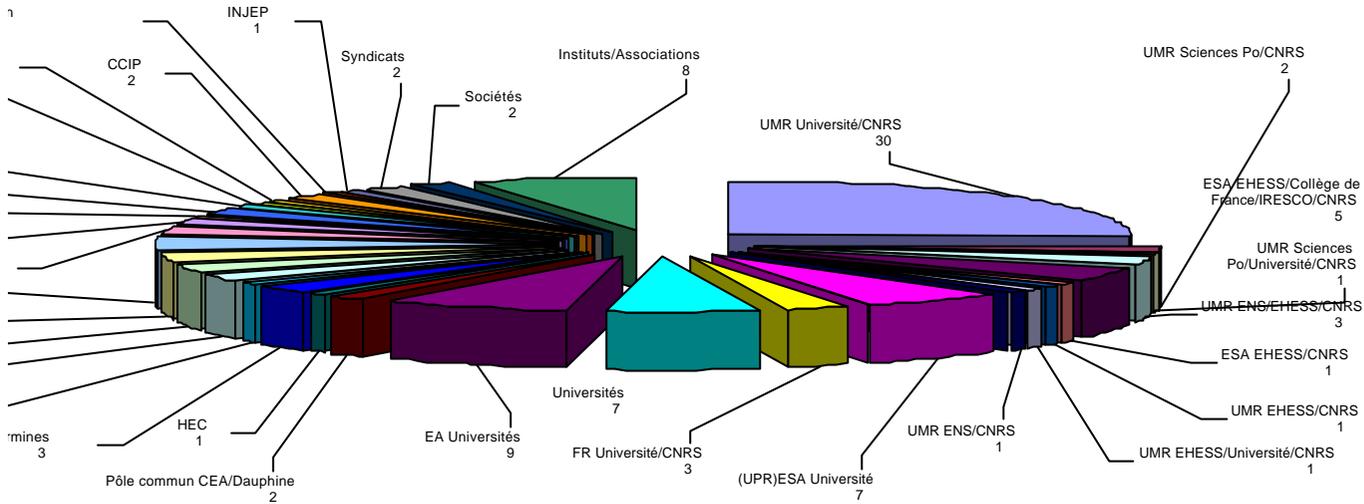
En ce qui concerne la participation des équipes françaises au 5^e PCRD, nous ne pouvons prendre en compte que les réponses aux 2 premiers appels d'offre. La commission avait manifesté son souci d'intégrer la recherche socio-économique dans pratiquement tous les programmes de recherche en plus de l'action clé, « *amélioration de la base des connaissances socio-économiques* ». L'analyse des données disponibles (cf. rapport de Perla Cohen en annexe) pour les 2 premiers appels à propositions par rapport au programme TSER montre un certain recul des équipes françaises. Sur un total de 570 propositions présentées, 117 provenaient du Royaume Uni, 104 de l'Allemagne et 40 de la France. Sur 114 projet retenus, seuls 10 sont coordonnés par des équipes françaises pour 27 par des équipes anglaises et 22 par des équipes allemandes. Si l'on considère la participation des équipes SHS dans les 114 projets retenus, les équipes du Royaume Uni participent à 94 projets, les équipes allemandes à 78 et les équipes françaises à 62. On voit clairement que la capacité des équipes SHS françaises de nouer des rapports avec d'autres équipes

européennes, au-delà de l'Allemagne, du Royaume Uni et de l'Italie, est à améliorer. Le Royaume Uni, comme l'Allemagne, sont en effet capables de mobiliser des partenaires provenant de tous les pays de l'Union, des pays en voie d'adhésion, des pays associés, et même des pays tiers.





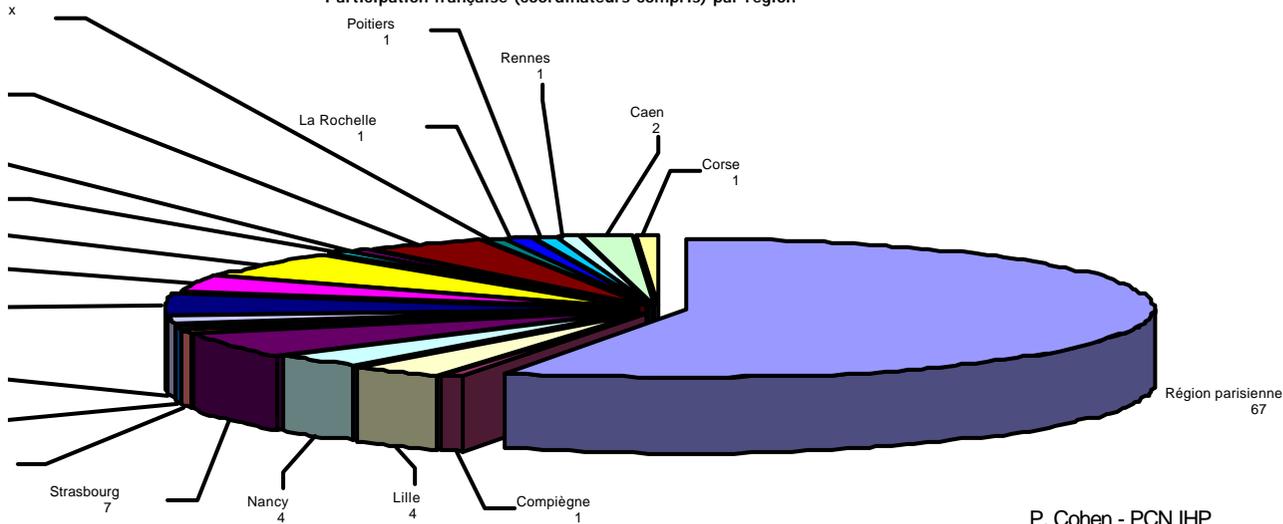
PROGRAMME TSER Participation française (coordonnateurs compris) par organisme



P. Cohen - PCN IHP
Tlse, 2002

PROGRAMME TSER

Participation française (coordonnateurs compris) par région



P. Cohen - PCN IHP
Tlse, 2002

Mais un autre aspect de la participation française qui importe beaucoup est l'absence notoire d'équipes françaises sur quelques uns des thèmes prioritaires de recherche de l'Europe, le thème de la gouvernance par exemple, ou le problème de l'élargissement de l'Europe aux pays de l'Europe Centrale et Orientale, ainsi que le thème de l'intégration et de l'identité européennes. De même, les équipes françaises sont absentes des recherches relatives aux nouvelles conceptions du travail.

L'autre action structurante de la Communauté Européenne dans le domaine de la recherche est le soutien à la constitution de réseaux européens de formation à la recherche et par la recherche. Les résultats sont les suivants.

Dans le 4^e PCRD deux appels à proposition avaient permis de sélectionner 20 réseaux impliquant près de 150 équipes européennes. La France avait obtenu trois coordinations et 19 équipes françaises participaient à 16 des 20 réseaux. Ces réseaux concernaient l'économie et la gestion (12), le droit (2), la psychologie (2), la sociologie (1), les sciences politiques (1), les sciences de l'éducation (1) et un autre SHS.

Dans le 5^e PCRD, sur 2 appels à propositions, 1024 projets ont été proposés par des équipes européennes dont 96 en SHS. La France avait fait 6 propositions de réseaux à coordination française, une seule a été retenue. L'Allemagne avait fait 22 propositions, dont 8 furent retenues, le Royaume Uni 21 dont 8 furent retenues. L'Italie et la Suède coordonnent chacun 3 réseaux. La France se trouve donc en 5^e position pour les propositions retenues. En ce qui concerne la participation des équipes françaises SHS à des réseaux coordonnés par d'autres, des équipes non-françaises, la situation est meilleure puisque 24 équipes françaises participent à 17 réseaux sur les 29 qui ont été finalement financées.

Au 2^e appel d'offre du 5^e PCRD, 15 réseaux ont été acceptés, la France n'en coordonne aucun, mais 13 équipes françaises participent à 12 des réseaux sur les 15. Une remarque ici est indispensable. Il est certes important pour un pays de coordonner des réseaux. L'équipe coordinatrice dirige le processus d'ensemble, mais en même temps elle supporte les contraintes et les pesanteurs de la gestion et est responsable au premier chef des résultats. Donc il ne faut pas tirer de conclusions trop hâtives et trop négatives de la relative absence des équipes françaises dans le rôle de coordinateur de réseau. Une

remarque également, 25 des 43 équipes qui participent à des réseaux se trouvent à Paris et dans la région parisienne, 18 dans différentes villes de l'hexagone, dont 10 à Toulouse, 2 à Lyon et Marseille, 1 à Montpellier, 1 à Grenoble, 1 à Caen et 1 à Dijon.

Le second type d'action de formation est le système des bourses Marie Curie. Celles-ci sont de deux sortes, des bourses individuelles demandées directement par des chercheurs à la Commission et des bourses d'accueil demandées par des unités de recherche qui souhaitent recevoir chez elles des chercheurs. En effet, la mobilité au sein de l'Union Européenne des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs est l'un des points forts du programme potentiel humain. Les bourses Marie Curie constituent un soutien aux doctorants, aux post-doc et une incitation à la mobilité pour les chercheurs seniors. Le chapitre concernant la formation et la mobilité des chercheurs est parmi les mieux dotés avec 858 millions d'Euros répartis entre les réseaux de formation à et par la recherche (408 Meuros) et les bourses Marie Curie (450 Meuros). A cela s'ajoutent 182 millions d'Euros destinés à financer les infrastructures qui accueillent les chercheurs et à mettre en réseau européen ces infrastructures d'accueil.

En ce qui concerne les bourses individuelles Marie Curie, depuis le début du 5^e PCRD 4 appels à proposition ont été lancés, le 5^e est en cours. Au terme des 4 premiers appels, toutes disciplines scientifiques confondues, les comités d'évaluation des demandes en avaient retenu 3482 comme éligibles. Finalement 1483 ont été octroyés à des jeunes chercheurs européens pour un séjour post-doctoral dans un pays de l'Union ou dans des pays en voie d'adhésion. La plus forte demande pour une mobilité post-doc, toutes disciplines scientifiques confondues, émanait de jeunes chercheurs français (826 sur 3482). Suivis par l'Espagne (606), l'Allemagne (379), l'Italie (349), loin devant le Royaume Uni (212). Premier pays pour la demande de mobilité, la France est le second pays pour l'offre. Avec 629 offres d'accueil, derrière le Royaume Uni qui en a proposé 1015. Finalement 465 bourses individuelles ont été octroyées par la Commission Européenne pour des séjours au Royaume Uni, 258 pour des séjours en France, 161 pour l'Allemagne, 114 pour les Pays-Bas.

On constate donc que le Royaume Uni combine une faible demande de post-doc (212) et une très forte offre d'accueil de post-doc dans tous les domaines (1015). Finalement le Royaume Uni en ayant obtenu 465 bourses d'accueil et 212 bourses de mobilité extérieure

se retrouve avec un excédent de post-doc accueillis dans ses départements scientifiques par rapport aux post-doc qui sortent du Royaume pour aller se former en Europe. Les domaines scientifiques qui affichent ces excédents sont la chimie, les sciences de la vie, les sciences de l'environnement, les SHS et quelques autres domaines. La situation des Pays-Bas est semblable : en SHS pour 19 post-docs accueillis, 4 sont partis. En France, il y eut 33 départs et 7 accueils, une situation qui ressemble à celle de l'Italie (24 départ, 10 accueils) et de l'Espagne (14 départs, 10 accueils). Sur les 1483 bourses financés, les SHS en ont obtenus 143 soit 10,3 % du total des bourses. Mais si l'on considère la totalité des budgets formation du système Marie Curie, la part effectif des SHS est réduite à 2,3%.

Le deuxième aspect du système Marie Curie est le soutien à des sites de formation doctorale Marie Curie destinés à la mobilité de doctorants pour des périodes de court séjour auprès d'universités européennes. En deux appels d'offre, 767 propositions toutes disciplines confondues ont été évaluées positivement, dont 123 pour les SHS. Finalement 428 sites ont été financés dont 53 pour les SHS. Là encore, le Royaume Uni arrive en tête avec 25 sites sur 53 et la France est loin derrière avec 6 sites. Il est intéressant de noter qu'au sein du Royaume Uni, avec 25 sites de formation doctorale à label et à financement européens, les SHS se retrouvent en position comparable à celles des sciences dites « dures ». Elles sont secondes par rapport au domaine des mathématiques et de l'ingénierie qui ont obtenu 28 sites. Il ne semble pas que l'on doive imputer ces différences entre pays seulement à une question linguistique, c'est-à-dire à la pratique universelle de rédiger en langue anglaise les projets proposés à la Communauté Européenne, bien que cette pratique ne corresponde à aucune obligation légale.

L'avenir

le 6^e PCRDT – 2002-2006

Le 6^E PCRDT est un outil au service de la construction de l'Espace Européen de la Recherche (EER) avec trois objectifs majeurs :

- 1) Intégrer la recherche européenne
- 2) Structurer l'EER
- 3) Renforcer les bases de l'Espace Européen de la Recherche

Le premier axe s'organise autour de 7 priorités thématiques et d'une 8^{ième} rubrique, appelée « boîte 8 ». Celle-ci est destinée à soutenir les recherches facilitant la mise en œuvre des politiques de la Communauté Européennes ainsi que les recherches permettant d'anticiper les besoins de recherches en réponse à des problèmes de société et à des situations de crise, telle la crise récente de la vache folle.

Le deuxième axe - structurer l'Espace Européen de la Recherche - s'organise autour de 4 thèmes : 1. la recherche et l'innovation, 2. les ressources humaines et la mobilité, 3. les infrastructures de recherche, 4. les rapports sciences et société.

Le 3^e axe - renforcer les bases de l'Espace Européen de la Recherche - vise à mettre en réseau des activités nationales de recherche, à organiser la coopération avec d'autres programmes européens (EUREKA, COST, etc.) et à réaliser d'une cartographie de l'excellence. A ces 3 axes correspondent 3 programmes spécifiques dont les budgets proposés sont les suivants.

LA STRUCTURE DU 6^{ème} PCRD (position commune du 28.01.2002)

Action 1 : « Concentrer et intégrer la recherche communautaire » (traite également de la coopération internationale et PME).	13285	82 %
A - 7 priorités thématiques	11205	69 %
1. Génomique et biotechnologie pour la santé.	2200	14.0 %
2. Technologies pour la société de l'information	3600	22.0 %
3. Nanotechnologies et nanosciences, matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance et nouveaux précédés et dispositifs de production.	1300	8.0 %
4. Aéronautique et espace.	1075	7.0 %

5. Qualité et sûreté alimentaire.	685	4.0 %
6. Développement durable, changement planétaire et écosystèmes.	2120	13.0 %
7. Citoyens et gouvernance dans la société européenne de la connaissance.	225	1.0 %
B – Activités spécifiques : « boîte 8 »	1320	8 %
Soutien aux politiques communautaires et anticipation des besoins scientifiques et technologiques de l'UE.	570	3.5 %
Action de recherches en direction des PME.	450	2.7 %
Coopération internationale.	300	1.8 %
Activités non-nucléaires du Centre Commun Européen de Recherche.	760	5 %

Trois instruments nouveaux, « *les réseaux d'excellence* », les « *projets intégrés* » et « *l'article 169* » doivent être mis en œuvre pour la réalisation des 7 premières priorités thématiques.

<u>Action 2</u> : « Structurer l'EER ».	2655	16 %
1. Recherche et innovation.	300	1.8 %
2. Ressources humaines et mobilité.	1630	9.7 %
3. Infrastructure de recherche.	665	4.1 %
4. Sciences et société.	60	0.4 %
<u>Action 3</u> : « Renforcer les bases de l'EER ».	330	2. %
1. Soutien à la coordination des activités de recherche menées en Europe.	280	1.7 %
2. Soutien au développement cohérent des politiques de recherche.	50	0.3 %
Total	16270	100 %

Cette liste d'objectifs appelle deux commentaires. Que signifient les nouveaux instruments élaborés pour la mise en œuvre des 7 priorités thématiques ? Quelles places peuvent trouver les SHS dans ces diverses priorités en dehors de la priorité 7 – Citoyens et gouvernance – qui leur est explicitement réservée ?

Les nouveaux instruments du 6^e PCRDT

1. Les réseaux d'excellence.

Leur objectif est de renforcer l'excellence scientifique et technologique européenne par une intégration progressive et durable des capacités de recherche existant dans l'Union Européenne. Chaque réseau réunira une masse critique de compétences et de savoirs-faire dans le domaine qui lui est propre. Chaque réseau se développera autour d'un programme commun d'activités, de préférence pluridisciplinaires qui ne chercheront pas à atteindre des résultats pré-déterminés mais viseront à faire émerger de véritables « centres d'excellence » destinés à être pérennisés au-delà du 6^e PCRDT. Ces centres d'excellence, véritables laboratoires européens sans murs, permettront également de mettre en commun des infrastructures de recherche, d'échanger des chercheurs, de former des jeunes chercheurs, et de diffuser en commun les résultats obtenus par leurs recherches. Par là, les réseaux d'excellence seront des instruments de l'intégration progressive des forces de la recherche européenne. La durée d'un réseau sera de 5 ans minimum, éventuellement de 7 ans. Il devra comprendre au moins 6 unités de recherche appartenant à trois pays différents dont 2 Etats Membres mais au cours de son développement il pourra intégrer de nouveaux partenaires. Les budgets des réseaux d'excellence s'élèveront au minimum à plusieurs millions d'Euros par réseau.

2. Les projets intégrés

A côté des réseaux d'excellence, un nouvel instrument apparaît, les « projets intégrés ». Un projet intégré a pour but de développer des recherches sur des problèmes de société par la mobilisation d'une masse critique de compétences dans les domaines de la recherche et de la technologie. A la différence des réseaux d'excellence, les projets intégrés visent à obtenir des résultats concrets, en termes de procédés, de services, ou de produits. Et ils doivent prévoir des actions pour permettre la diffusion, le transfert et l'exploitation de ces résultats. Les projets intégrés auront des tailles variables selon la nature des projets.

Leur durée n'est pas fixée à l'avance et leur budget s'élèvera à plusieurs millions, voire à plusieurs dizaines de millions d'Euros. La contribution de la Commission Européenne pourra atteindre 50% du coût total du projet.

3. La coordination des programmes nationaux de recherche

Quant au 3^e instrument, « l'application de l'article 169 », il consistera en la participation de l'Union Européenne au financement de la mise en connexion de programmes de recherche des Etats membres, programmes qui au départ auront été élaborés sur une base nationale, mais qui ensuite seraient exécutés conjointement par les communautés scientifiques des Etats concernés. Ceci en application de l'article 169 qui dit : « *dans la mise en œuvre du programme-cadre pluriannuel, la Communauté peut prévoir, en accord avec les Etats membres concernés, une participation à des programmes de recherche et de développement entrepris par plusieurs Etats membres, y compris la participation aux structures créées pour l'exécution de ces programmes* ».

La nature de ces trois types d'instruments nouveaux, l'ampleur des budgets qu'ils mobiliseront font apparaître clairement qu'il y aura peu de réseaux d'excellence et de projets intégrés dans les diverses disciplines des SHS et que probablement les réseaux et projets qui seront retenus ne concerneront pas tous les pays européens présents dans les disciplines concernées. C'est pour cette raison que dans les SHS plus que dans les autres disciplines scientifiques il sera nécessaire pour continuer à structurer les communautés scientifiques d'utiliser les anciens instruments utilisés dans le 5^e PCRD, les réseaux thématiques, les mesures d'accompagnement (c'est-à-dire des études de faisabilité), les soutiens aux infrastructures de recherche, etc.

Quelles places pourront occuper les SHS dans le 6^e PCRD ?

La seconde question est de savoir quelles places les SHS pourront occuper dans l'exécution du 6^e PCRD. Il faut se garder de penser que cette place se limitera à la 7^e priorité « Citoyens et gouvernance dans la société européenne de la connaissance ». En effet, les 6 autres priorités thématiques impliquent des problèmes socio-économiques et

culturels que les SHS doivent savoir reconnaître et analyser. Par exemple la 2^e priorité, « Technologies pour la société de l'information », contient le problème de l'accès à l'héritage culturel de l'Europe. Ce sous-thème impliquera une réponse des historiens, des spécialistes de l'art, des philosophes et des historiens des sciences, des anthropologues, etc. Bref, ce sous-thème constitue une ouverture réelle, la première de ce genre, aux sciences traditionnellement appelées « humaines ». Autre exemple : quels seront les impacts sur la société européenne de l'arrivée de nouvelles technologies, telles que l'utilisation de l'hydrogène par exemple en remplacement progressif d'autres formes d'énergie ? Quelles structures donner aux réseaux de distribution de cette énergie nouvelle qui demain remettra peut-être en cause le maillage existant des centrales nucléaires. Rappelons qu'aux Etats Unis, au MIT par exemple, ce genre d'enquête prospective est systématiquement pratiqué pour prendre en compte dès le départ les problèmes économiques et sociaux qu'entraîne le développement de nouvelles technologies. Les expertises réalisées par les chercheurs en Sciences de l'Homme et de la Société doivent donc être diffusées à la fois vers les décideurs et vers le public pour contribuer à créer un dialogue social en matière d'énergie et à définir sous quelles formes l'installation d'unités de production de ces nouvelles énergies serait acceptable par le public. De même dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation une grande place est offerte aux SHS et également en matière de production d'acier.

Autre exemple de champ d'action des SHS, l'évolution extrêmement rapide de certaines sciences, la biologie par exemple, et de certaines technologies comme les bio-technologies, exige des interventions des SHS au moins à deux niveaux totalement différents. D'une part ces développements posent des problèmes éthiques et déontologiques nouveaux auxquels les juristes et philosophes doivent donner des réponses, d'autre part l'évolution rapide des sciences biologiques (et autres) pose le problème de transformer la pédagogie de leur enseignement. Des recherches sont nécessaires pour transformer les contenus (donc les manuels et les livres) de l'enseignement scientifique dispensé dans les divers pays européens et qui très rapidement ne sont plus à jour. Malheureusement peu de propositions ont été faites jusqu'alors auprès de la Commission Européenne. Mais pour toutes ces formes de coopération entre les SHS et d'autres sciences, comme les sciences de la vie, il est absolument indispensable de multiplier les formes de communication entre ces disciplines. Or existe un peu partout en Europe un déficit de communication entre les SHS et les autres disciplines scientifiques. Il faudrait donc, pour faire avancer par exemple

le problème spécifique de la communication entre les sciences de la vie et les SHS, faire appel à des propositions de mesures d'accompagnement, c'est-à-dire employer un ancien instrument du 5^e PCRD.

En ce qui concerne la fameuse boîte 8 – « soutien aux politiques communautaires et anticipation des besoins » - les SHS peuvent pratiquement intervenir dans le développement de toutes les politiques communautaires qui concernent la santé, l'emploi, la compétitivité, l'exclusion sociale, etc. Et ceci y compris en fournissant de nouveaux outils d'analyse et de nouvelles méthodes statistiques. Pour donner des exemples concrets de champs d'intervention des SHS, citons les politiques à mener face aux risques, les problèmes de criminalité et de sécurité, les problèmes de protection civile, de bio-sécurité, les problèmes des émigrés et des réfugiés, les problèmes de protection et de mise à disposition du patrimoine culturel européen, les problèmes de la qualité et de la comparabilité des statistiques européennes, de leur accessibilité et de leur diffusion, le problème de l'impact social des nouveaux développements industriels, etc. La boîte 8 ouvre également tout le champ de formes de coopération internationale entre l'Europe et le reste du monde et le budget réservé à cette action est supérieur à celui de la 7^e priorité explicitement destinée aux SHS. On retrouve cette même importance des SHS dans les recherches de prospective technologique, économique et sociale relevant du 3^e axe, « renforcer les bases de l'Espace Européen ». Enfin, c'est aux SHS à analyser de près les rapports entre recherche et innovation et, plus généralement, entre sciences et société qui relèvent du 2^e axe.

Mais ce n'est pas tout. Il est possible aussi pour les SHS d'intervenir dans des actions de coopération internationale de l'Europe communautaire, mais dans ce cas les SHS n'interviennent que dans la mesure où la Communauté Européenne, pour mener une action avec d'autres pays, a besoin d'études et de recherches préalables ou nécessaires à son action. Et ce principe vaut pour toutes les autres Directions Générales de la Communauté Européenne. Que ce soit la Direction Education et Action Culturelle (EAC), que ce soit la Direction Commerce ou la Direction Relations Internationales ou encore la Direction Société de l'Information ou celle consacrée au Développement, etc.

Le nombre et la diversité des sites où peuvent intervenir les SHS dans la politique européenne de la recherche ne doivent pas dissimuler le fait que l'appel aux SHS reste très

timide. Après les événements du 11 septembre à New York, qui posent le problème des sources des conflits internationaux, des oppositions sociales, culturelles, politiques entre diverses parties du monde qui occupent des places diverses dans une économie mondialisée, on aurait pu penser que la Communauté Européenne aurait mis parmi ses premiers objectifs de mobiliser la recherche en SHS pour analyser ces problèmes, en faisant appel aux spécialistes d'histoire, d'anthropologie, de sciences politiques, d'économie, de philologie même, qui permettent de décrypter les racines profondes, proches ou lointaines de ces conflits et de ces oppositions. Or, il ne semble pas que ce soit le cas. Au contraire, la Communauté Européenne a décidé un développement plus important encore des nouvelles technologies, des sciences de l'information et de la communication. Mais multiplier les moyens de communication et la force des débits d'information doit être au service d'un contenu à communiquer. Même sans aller aussi loin que de penser le rôle de l'Europe dans la compréhension des conflits internationaux et des oppositions de régimes, de traditions et de cultures, le fait d'avoir à unifier deux Europe, deux traditions différentes et deux histoires récentes opposées, est déjà une tâche immense. Car la question est : quelle Europe demain ? Les réponses restent floues.

Enfin, dernière remarque générale. Le développement d'un Espace Européen de la Recherche va impliquer une plus grande contribution financière des Etats européens. Cette contribution dans l'avenir devrait s'élever jusqu'à 10 %. Mais ceci ne signifie pas que la recherche en France va être désormais principalement financée par la Communauté Européenne. Rappelons qu'un réseau d'excellence au bout de 5 ans, éventuellement de 7 ans, devrait devenir un centre d'excellence, c'est-à-dire un laboratoire européen sans murs qui continuera d'exister mais cette fois financé par les budgets Recherche des Etats dont les différentes équipes du réseau sont membres. Ce qui veut dire que les budgets « recherche » des Etats européens bien loin de diminuer dans l'avenir devront croître, non seulement pour construire l'Espace Européen de la Recherche mais pour continuer à développer des domaines qui ne sont pas entrés dans cette espace et dont il faut assurer le développement. Rappelons qu'aujourd'hui l'Europe est en 3^e position pour la recherche, loin derrière le Japon qui consacre 3,8 % de son PIB à la recherche et les Etats-Unis qui y consacrent 3%. L'Europe y consacre moins de 2 %.

Cependant le rôle grandissant de la politique européenne de recherche va avoir un effet général sur l'organisation de la recherche de tous les pays et dans presque tous les

domaines. Car cette politique européenne va mettre constamment au premier plan et en de nombreux domaines l'excellence des chercheurs et des équipes. Ceci va imposer de développer des pratiques d'évaluation des chercheurs, des équipes et des institutions d'enseignement et de recherche, beaucoup plus rigoureuses que celles qui existent en général dans beaucoup de pays européens. Et ceci d'autant plus que le passage du 5^e au 6^e PCRD va consister de plus en plus au passage d'une logique de projets à une logique plus durable de programmes et de structures intégrées. Ceci également du fait que ce passage impose d'organiser la recherche à d'autres échelles, avec des équipes plus grandes et dotées de capacités nouvelles de gestion. Au cœur de ces développements se retrouve à chaque fois la question de l'évaluation de la qualité scientifique des chercheurs, des équipes, des projets et des programmes. Or aujourd'hui les procédures de l'évaluation scientifique mises en pratique par Bruxelles sont plus rigoureuses, malgré leur limites, que celles que nous connaissons en France et dans d'autres pays.

Il importe donc de rappeler comment est évalué par la Direction Recherche, Technologique, Développement (RTD), un projet présenté par plusieurs équipes en réponse à un appel à proposition. Toute demande doit être construite en 3 parties. Une partie **A** (données administratives), une partie **B** (données scientifiques) et une partie **C** (données concernant le consortium des équipes qui se sont associées pour le projet et le profil des chercheurs qui veulent s'y impliquer). La procédure d'évaluation commence par l'examen de la partie B. Qui sont les évaluateurs ? Ce sont des scientifiques qui se sont portés volontaires auprès de la Communauté Européenne pour l'être. La Communauté Européenne dispose donc d'une base de données centrale, détaillée, où figurent les noms et les qualifications des évaluateurs potentiels. C'est la Direction qui choisit pour l'examen de chaque projet un certain nombre d'experts. Aucun projet n'est examiné par moins de trois experts (européens, mais éventuellement non-européens). Ces experts ne peuvent être choisis qu'un nombre très limité de fois pour examiner des projets au sein d'un PCRD. Dans le cadre du 5^e PCRD pour l'examen des projets de recherche, des actions concertées et des mesures d'accompagnement, les experts n'ont pas connaissance des projets avant leur arrivée à Bruxelles.

La procédure d'examen consiste, pour les évaluateurs à prendre connaissance d'abord, sur place et coupés du monde extérieur (pas de téléphone, surtout portable), de la partie B du projet. Cette partie correspond à la définition intellectuelle et

méthodologique du projet et elle est entièrement anonyme. Toute allusion dans cette partie B du projet au nom d'un chercheur, d'une équipe ou d'un lieu de recherche, fait que le projet n'est pas examiné. S'il est examiné, les évaluateurs, au terme de leur travail, rédigent un rapport sur sa valeur intellectuelle et méthodologique selon un format précis. Ensuite, les évaluateurs d'un même projet se rencontrent pour en discuter sous la présidence d'un représentant de la Direction Recherche, qui est présent en permanence pour veiller à ce que les procédures d'examen soient bien respectées. Sa mission est aussi de veiller à la confidentialité du processus et à s'assurer qu'il y a absence de conflit d'intérêts entre les évaluateurs et les équipes qui proposent ce projet. Cet observateur rédige lui aussi un rapport sur la manière dont s'est déroulée l'évaluation et les évaluateurs de leur côté rédigent un 'Rapport de consensus'.

Si le projet obtient une très haute note, les évaluateurs examinent alors les parties A et C du projet, qui va leur permettre de juger de la nature de l'équipe, de la pertinence du budget, etc. Après rédaction des rapports individuels, une deuxième session de discussion a lieu, qui résulte également en un second 'Rapport de consensus'. Si au terme de ces deux sessions le projet a recueilli à chaque fois des notes très élevées, le projet est considéré comme éligible, donc finançable. Le financement final va dépendre ensuite du budget global de l'action thématique. Il est ouvert à négociation et à son terme la décision est prise par la Direction Générale RTD.

Il faut souligner le caractère rigoureux et clair des contraintes imposées aux candidats lorsqu'ils rédigent leur projet. Leurs objectifs doivent être clairement précisés et accompagnés d'une description de l'état de l'art. Les méthodologies à mettre en œuvre sont définies, les étapes du projet clairement établies et les relations entre les tâches à accomplir et les partenaires pour les accomplir sont claires. Les résultats escomptés de chaque étape doivent être précisés ainsi que la forme sous laquelle ils seront présentés. Enfin un aspect très important des projets est la définition de la structure du consortium de partenaires engagés dans le projet qui doivent appartenir à 3 pays européens au moins et de la manière dont le projet sera coordonné et géré. Cette rigueur dans la définition des projets manque en général dans les Sciences Humaines et Sociales mais se rencontre généralement dans les projets des sciences dits « dures » et dans les projets en coopération entre la recherche et l'industrie.

Enfin, les critères retenus pour évaluer l'excellence d'un projet sont au nombre de quatre. 1. La qualité scientifique et l'innovation qui compte pour 35 % dans l'évaluation globale. 2. La valeur ajoutée pour la Communauté Européenne y compris la valeur du consortium qui s'est créé pour réaliser le projet, et la contribution aux politiques de l'Union Européenne, 30 %. 3. L'impact du projet sur le développement économique et social de l'Europe, 10 %. 4. La qualité de la gestion et la qualité du partenariat à hauteur de 25 %.

Ces critères d'évaluation placent donc la barre très haut. Mais n'idéalisons pas. Tout système a ses limites. Dans le cadre des procédures européennes, des interventions sur l'évaluation sont également possibles. D'abord par le choix des évaluateurs par la Direction Recherche, et donc par la qualité ou la position sociale de ces évaluateurs. Rappelons que les experts sont volontaires à cette tâche et donc s'auto-proclament experts dans un domaine dans la mesure où ils pensent remplir les critères de l'appel à candidature de Bruxelles. Mais personne ne contrôle la façon dont la Commission sélectionne ensuite ces experts à partir de ces listes. Par ailleurs, dans les sciences dites « dures », il est beaucoup plus facile que dans les SHS à la lecture d'un projet entièrement anonyme, de repérer quels sont les laboratoires qui l'ont proposé et les pays auxquels ils appartiennent. Mais la Communauté Européenne a aussi prévu des recours possibles en cas de protestation des évalués.

Compte tenu de cette évolution future de la recherche en Europe, compte tenu également du fait que la Communauté Européenne simplifie désormais ses procédures en confiant la gestion des programmes et réseaux retenus par la Direction de la Recherche, directement aux coordinateurs de ces réseaux, pour n'exercer ensuite qu'un contrôle à posteriori sur leur gestion, il devient urgent de mettre en place en France et pour toutes les disciplines des structures qui aideront les chercheurs à élaborer selon les normes européennes leurs projets et à les gérer ensuite si leurs propositions ont été acceptées. L'urgence est encore plus grande pour les SHS qui n'ont pas comme d'autres disciplines scientifiques (la chimie ou la biologie) l'habitude de développer des grands projets en partenariat européen et en partenariat industriel.

Pour répondre à ce double objectif, aider les chercheurs à formuler leur projet et les aider ensuite à les gérer à la taille d'un consortium européen, cinq formules sont possibles.

Première formule. Dès 1989, une trentaine d'établissements de recherche publics ont regroupé au sein du Club des Organismes de recherche Associés (CLORA) les moyens humains et matériels dont ils disposaient à Bruxelles pour bénéficier de l'information la plus complète et la plus sûre au cœur même du dispositif. Parallèlement les administrations de ces établissements ont progressivement mis en place des structures d'appui au montage de projets au plus près des chercheurs. Ces véritables cellules « Europe » recouvrent des formes diverses mais assurent pour la plupart d'entre elles :

- l'information ciblée des chercheurs sur les programmes de recherche de la Communauté européenne et les appels à propositions afférents à leur mise en œuvre ;
- le soutien des chercheurs dans les phases de réponse à ces appels et de négociation des contrats en cas de succès ;
- la formation des personnels chargés de la gestion des contrats communautaires ;
- l'interface entre la Commission européenne, les chercheurs et les services gestionnaires des administrations dont ils relèvent.

C'est le cas au CNRS où la part des contrats européens dans les ressources des laboratoires était estimé en 2000 à 300 MF hors taxes. Sur cette somme la part des SHS représente 2 %. Et le département qui a reçu le plus est celui des sciences de la vie, avec 159,2 MF (= 37 %). A cette date le CNRS bénéficiait de 345 contrats européens et en gérait directement 305. On constate donc que le département SHS se situait à la dernière place des départements du CNRS pour les contrats européens.

L'arrivée des nouveaux instruments tels que les réseaux d'excellence et les projets intégrés dont les budgets seront beaucoup plus importants, dont le nombre des partenaires et des pays associés sera beaucoup plus grand, va changer d'échelle les problèmes d'élaboration et de gestion des programmes européens. Partout des compétences nouvelles, en droit européen, en gestion budgétaire, vont être nécessaires. Pour y répondre il ne s'agira pas de créer un nouveau corps d'administrateurs, car en France il faut toujours se méfier de la notion de « corps » et des conséquences de la création d'un nouveau corps. Il s'agira d'assurer la formation complémentaire nécessaire au personnel déjà impliqué dans ces contrats de recherche, et bien entendu de leur octroyer des rémunérations correspondant

à leurs fonctions et à leurs qualifications. Le problème là comme ailleurs est de savoir que certains métiers évoluent et avec eux les personnes qui les assument.

La deuxième formule est celle de l'association ARmines, qui est une association à but non-lucratif qui aide les laboratoires des Ecoles des Mines, l'Ecole Normale Supérieure, l'Ecole Polytechnique à élaborer et à gérer des projets. ARmines est une plate-forme commune qui fonctionne pour susciter des projets qui en retour génèrent des soutiens publics de la Communauté Européenne ou d'autres instances. ARmines emploie aujourd'hui plus de 500 personnes avec tout ce que cela implique, comité d'entreprise, comité de gestion des carrières, professionnalisme demandé etc. Et ARmine s'autofinance en prélevant un pourcentage faible sur les budgets des projets. Comme la Communauté Européenne reconnaît que la gestion administrative des projets fait partie intégrale des coûts et qu'elle couvre ceci à 100 % quand l'équipe est coordinatrice d'un projet, cette formule semble très efficace, à condition que l'on puisse identifier clairement les coûts de la gestion et les suivre. La formule ARmines ou une formule de Fondation font donc bien l'affaire et évitent les complexités des GIP.

Une troisième formule à laquelle pensent certains est de s'adresser à l'avenir à des agences de consultance privées. Les chercheurs définissent leurs projets et choisissent l'instrument européen pour le réaliser. Mais l'élaboration administrative du dossier est faite par l'agence et si le projet est retenu à Bruxelles, c'est l'agence qui le gère. A nos yeux cette formule manifeste une prise de conscience de l'urgence de s'organiser pour faire face au 6^e PCRDT et en ce sens elle peut être utile pour un moment. Mais elle ne saurait être que provisoire dans l'attente d'une formule de montage inscrite dans la durée. Par ailleurs, étant donné que la Grande Bretagne a utilisé depuis longtemps un certain nombre d'entreprises de conseil très proches de la recherche et actives particulièrement dans les programmes européens, il serait utile d'évaluer les forces et faiblesses de cette formule avant de la généraliser.

Une quatrième formule est possible qui pourrait s'inscrire dans la durée et fournir un dispositif adapté aux besoins de l'Europe, c'est la constitution de plates-formes administratives et gestionnaires qui mutualisent les moyens des universités et des organismes de recherche et seraient implantés dans chacune des régions académiques de France, y compris la région parisienne et de l'Ile de France. Car l'avenir va exiger de

surmonter la dispersion des efforts et des structures qui est le cas de beaucoup de régions académiques françaises.

Une cinquième formule vient d'être proposée par le Ministre de la Recherche. C'est la création des SAIC, Services d'Activités Industrielles et Commerciales des universités. Ces services auraient pour fonction de négocier et d'assurer l'exécution des accords à caractère industriel et commercial, les contrats de recherche, etc. Il auraient également pour mission de valoriser et d'exploiter les brevets et les licences, les droits de propriété intellectuelle et industrielle, etc. Ces services peuvent être communs à plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Le personnel des SAIC serait double, du personnel transféré à partir des universités qui mutualisent leurs moyens et recrutement autonome d'autres personnels sur une base de contrat privé. Leur création se fait par appel à proposition. Cette formule est aujourd'hui en expérimentation auprès de 5 universités qui y ont répondu. Les preuves de son efficacité ou de son inefficacité ne sont pas encore faites.

Quelques soient les formules, partout les administrateurs qui viendront épauler les chercheurs devront parler couramment l'anglais et connaître les règles de la gestion publique aussi bien en France qu'au niveau communautaire.

Nous terminerons ce chapitre concernant l'eupéanisation des Sciences Humaines et Sociales en évoquant le problème des Ecoles Françaises et des instituts français à l'étranger, en Europe et hors d'Europe. Pour ces organismes deux problèmes se posent, à savoir quelles formes doit prendre la coopération de ces institutions avec les pays qui les accueillent ? Et, deuxième problème, comment ces institutions françaises peuvent-elles coopérer sur place avec les institutions d'autres pays européens qui sont également présents. Commençons par la seconde question. Dans des lieux comme Athènes, Rome, Le Caire, la coopération avec les institutions européennes présentes sur place peut prendre facilement diverses formes, telles la mise en réseau des bibliothèques servant comme en Italie à tous, européens et italiens compris. D'autres initiatives comme les programmes de recherche commun associant toujours des chercheurs locaux sont déjà utilisées.

Les institutions elles-mêmes commencent à recruter des chercheurs européens non-français et des conventions peuvent être passées avec des pays d'Europe pour y affecter certains de leurs chercheurs. Ceci peut intéresser des pays européens qui ne possèdent pas sur place des centres de recherche et trouvent un support dans les centres français. Mais la formule la plus forte de coopération européenne **viendra de l'élaboration de programmes de recherche européens associant les institutions de recherche locales avec plusieurs institutions européennes qu'elles aient ou non des représentants permanents sur place**. Ainsi peuvent mutuellement bénéficier de leur coopération les deux parties associées, les pays d'Europe et les pays d'accueil. Il faut donc des initiatives des centres français à l'étranger vis-à-vis de la Communauté Européenne, initiatives présentées en commun avec des partenaires européens et avec les institutions des pays d'accueil.

Il faut sortir du dilemme. Comment faire que les centres français à l'étranger développent des programmes prioritaires alors que l'affectation des chercheurs dans ces centres se fait la plupart du temps sans référence à des programmes et aboutit avant tout à soutenir les travaux individuels des chercheurs qui ont réussi à s'y faire affecter ? Pour dépasser ce dilemme il faut que les centres aient une stratégie scientifique et que l'affectation des chercheurs se fasse principalement sur la base de cette stratégie. Ceci n'exclut pas qu'une partie des chercheurs, particulièrement les jeunes, viennent dans un centre français à l'étranger pour s'y former à la connaissance du pays d'accueil, de ses institutions et de ses problèmes. Mais ce qui vaut pour les jeunes chercheurs ne vaut pas pour les chercheurs accomplis et qui peuvent participer pleinement à des programmes communs.

Il manque une pièce dans ce panorama des SHS françaises en Europe. C'est leur place dans une institution très importante, la *Fondation Européenne de la Science*. Voir annexes, dossier Fondation Européenne de la Science par Gérard Darmon. Cette Fondation fut créée en 1974. C'est une association dont le siège est à Strasbourg et qui est régie par les articles du Code Civil alsacien. Elle associe 42 Académies et Conseils de Recherche de 16 pays européens. Le financement de la Fondation repose uniquement sur la contribution des organismes de recherche membres, ceci pour préserver résolument son caractère non-gouvernemental. Le but de la Fondation est de promouvoir toutes les branches de la recherche en Europe, de favoriser la coopération multilatérale, de promouvoir la mobilité des chercheurs. La Fondation finance les conférences, les réunions de travail, les missions et toutes les formes de coordination nécessaires à la réalisation de grands programmes de

recherche. Ceux-ci sont sélectionnés à partir de projets proposés par les chercheurs eux-mêmes sur la base du « bottom-up ».

En 2001 l'ESF est une association composée de 67 Conseils Nationaux de Recherche, Académies et autres agences de financement appartenant à 23 pays. Deux comités relèvent des SHS, un comité « Humanités » et un comité « Sciences Sociales ». Le budget général de la Fondation s'élève à 38 MF (5,8 Millions d'Euros), les organismes français, CNRS, CEA, INSERM, INRA, IFREMER, IRD financent à hauteur 5,4 MF, soit 16 % du budget. Les autres contributions viennent de l'Allemagne, 24 %, la Grande Bretagne, 12,8 %, l'Italie, 12,8, l'Espagne, 6,9 %, les Pays-Bas, 4,1 %, la Suisse, 3,4 %... l'Estonie, 0,16 %... L'Islande, 0,13 %. Parmi les programmes qui ont été financés citons : « les origines des Etats modernes en Europe » (1988-1992,) « L'individu et la société dans le monde méditerranéen musulman » (1996-2000), « L'inégalité entre les sexes dans les diverses régions d'Europe » (1994-1997), un autre programme est en cours, « L'occupation en Europe, l'impact des lois national-socialistes et fascistes » (2001-2004).

Tout dernièrement l'ESF a décidé de se doter d'un nouvel outil de coopération : les programmes EUROCORES proches dans leur forme des actions COST de la Commission Européenne. Un seul EUROCORE a été créé, en 2001, il relève du secteur des humanités et est intitulé : « L'origine de l'Homme, le langage et les langues ». Il associe 16 institutions de 12 pays différents qui ont accepté de financer cette recherche coopérative pour une durée minimale de 3 ans. Ce projet a été proposé par le CNRS et la France en est le coordinateur. Pour identifier de nouveaux champs de recherche scientifique, chaque année 50 ateliers environ par comité sont financés par l'ESF. Les initiatives françaises y sont très nombreuses, citons par exemple l'informatisation des corpus oraux des langues minoritaires de l'Europe. A ces instruments s'ajoutent les Ecoles d'été.

Au terme de ce panorama de la place des SHS dans la politique de la Communauté Européenne ou dans celle d'autres institutions comme l'ESF, il nous faut revenir vers les institutions françaises pour définir les réformes qui seraient nécessaires pour assurer un nouveau développement des SHS en France et promouvoir leur intégration dans l'Espace Européen de la Recherche en construction.

V**POUR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DES
SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ EN
FRANCE****et****LEUR INTÉGRATION DANS L'ESPACE EUROPÉEN
DE LA RECHERCHE****Les réformes nécessaires**

Partons d'un fait, d'une évidence. Nos sociétés sont aujourd'hui confrontées à plusieurs défis immenses, des défis qui vont exiger plus encore qu'hier que, pour y faire face, l'on fasse appel aux capacités d'analyse des Sciences de l'Homme et de la Société et aux immenses données qu'elles ont accumulées. Un premier défi est la construction dans les deux décennies à venir d'une Europe unie, intégrant plusieurs Europe, et s'appuyant sur plusieurs traditions. Ceci, dans le cadre d'une économie de marché qui ne succombe pas aux tentations d'un libéralisme sauvage, et de la mise en place progressive de régimes politiques démocratiques qui éliminent peu à peu les pratiques anciennes qui ont toujours fait obstacle au développement de la démocratie, les exclusions ethniques, les clientélismes locaux, pour ne citer que quelques exemples.

Mais le second défi, plus vaste encore, est celui du rôle joué désormais dans la conduite du monde par l'Occident, c'est-à-dire les Etats Unis et l'Europe, auxquels s'ajoute le Japon, pays dont les traditions n'ont rien à voir avec celles de l'occident. L'économie capitaliste en voie de globalisation mondiale produit deux effets : elle développe certaines parties du monde, favorise certaines couches sociales, soutient certains régimes. Mais ailleurs elle creuse les écarts qui deviennent difficilement rattrapables et se traduisent par des situations sociales qui ne permettent plus un développement de l'éducation, de la santé, de l'information, des technologies, etc. en accord avec les besoins de populations en croissance démographique. Et bien sûr, de telles contradictions sont sources de conflits présents et futurs. La démocratie peine à naître dans ces endroits ou, si elle y existait déjà, elle peut demain disparaître.

Face à ces défis, les Sciences de l'Homme et de la Société ont un rôle particulier et une mission. Car on sait bien qu'il ne suffira pas pour résoudre de tels problèmes de développer de nouvelles technologies au service de la santé des populations ou de leur assurer un accès plus vaste et moins coûteux à l'information. Il faudra des réponses sociales, culturelles, politiques, et pas seulement technologiques ou économiques. De plus une partie des problèmes que l'humanité affronte aujourd'hui ne sont pas nés d'aujourd'hui. Sans un recul historique, sans des enquêtes minutieuses sur le terrain qui ne soient pas à la remorque des événements ou des incidents comme le sont les enquêtes des journalistes qui font, eux, leur métier en s'intéressant au présent immédiat, sans le recours à des méthodologies qui explorent en profondeur la complexité des événements ceci dans une vision qui sait repartir assez loin en arrière, les réactions de nos sociétés risquent de ne relever souvent que du coup par coup à travers les décisions des politiques pris eux-mêmes dans les limites de leur information mais aussi de leurs marges de manoeuvre. C'est pour ces raisons là mêmes qu'en pensant à l'avenir, il est absolument urgent et nécessaire de refondre les manuels d'histoire mis entre les mains de la jeunesse au cours de sa formation scolaire. Il faut que ces manuels parlent de l'histoire de France du point de vue de l'Europe, une Europe au sein de laquelle la France a toujours joué un rôle particulier et souvent important, mais une Europe qui aussi en a jugé les actes. Il faut en outre que ces manuels présentent le reste du monde d'une autre manière, que l'Inde ne soit pas réduite à quelques belles photos et commentaires que l'on trouve aujourd'hui dans toutes les agences de voyage. Ne parlons pas de l'histoire de l'Afrique presque absente, ni du monde arabo-musulman à peine suggéré. Et ces manuels refondés

ne pourront pas être écrits par les seuls historiens. Quant aux étudiants, l'eupéanisation avancera plus rapidement dans l'enseignement universitaire lorsque l'on exigera des étudiants d'utiliser des livres et des revues dans des langues étrangères, et pas seulement en anglais, pour se préparer. Et cette formation multilingue doit relever de la responsabilité des universités.

L'une des réponses devant ces faits est de promouvoir un nouveau développement des sciences de l'Homme et de la Société en France et d'assurer leur intégration progressive et leur action dans le cadre de l'Espace Européen de la Recherche en construction. Pour cela des réformes sont nécessaires et c'est à les décrire que nous allons consacrer cette dernière partie de notre rapport.

Rappelons tout d'abord les cinq exigences auxquelles l'organisation de la recherche en France devra de plus en plus satisfaire (et ces exigences concernent toutes les disciplines scientifiques et pas seulement les S.H.S.).

- La créativité.
 - L'excellence.
 - Une coopération internationale élargie.
 - La compétition avec d'autres équipes fondée sur la créativité et l'excellence.
 - La mobilité des chercheurs et des jeunes chercheurs aux niveaux national et international.
- **La créativité** c'est innover dans les thèmes de recherche et dans les méthodes.
 - **L'excellence** c'est avoir la meilleure compétence dans un domaine ou à l'intersection de plusieurs domaines.
 - **La coopération** c'est élaborer et conduire des projets avec d'autres équipes que la sienne, et donc trouver en Europe et au-delà des partenaires compétents.
 - **La compétition** c'est être parmi les meilleurs de ceux et de celles qui proposent des projets nouveaux et des méthodes nouvelles en réponse à des appels d'offre, nationaux et internationaux.
 - **La mobilité** c'est accepter de passer une partie de sa vie de recherche dans d'autres pays, parmi d'autres communautés scientifiques pour bénéficier de leur savoir et de leurs savoirs-faire des autres et y apporter les siens. La mobilité scientifique est toujours à

double sens : aller travailler chez les autres et savoir accueillir ceux qui viennent travailler chez vous.

Or parmi ces cinq exigences l'une en fait domine les autres parce qu'elle les contient virtuellement. C'est l'exigence d'excellence dans un domaine de recherche, excellence des chercheurs, excellence des unités de recherche, excellence des institutions de recherche et d'enseignement supérieur. Nous allons donc partir de ce critère essentiel, **l'excellence**, pour proposer une série de réformes qui devraient permettre aux disciplines des SHS françaises d'accéder ou de se maintenir à la hauteur de la compétition européenne si elles y sont déjà parvenues.

Auparavant il nous faut attirer l'attention sur un fait nouveau. L'évolution de la recherche dans tous les domaines scientifiques, des sciences dures comme des autres, est en train de transformer le profil du jeune chercheur ou enseignant-chercheur qui remplira demain sa mission dans une formation de recherche. Aujourd'hui la thèse de 3^e cycle ne suffit déjà plus. Le niveau de formation désormais exigé d'un jeune chercheur en Europe ou aux Etats Unis veut qu'il passe au moins deux ou trois ans après sa thèse comme post-doc dans un laboratoire ou dans un département universitaire autre que celui où il a préparé sa thèse. La France va devoir faire face mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui à cette exigence qui demain va se généraliser. Par ailleurs à un autre niveau on constate que dans le tissu mondial de la recherche, ce ne sont pas seulement les équipes nationales excellentes dans un domaine qui deviennent visibles, mais ce sont des pôles scientifiques d'excellence qui le deviennent. c'est-à-dire des complexes universitaires ou des complexes de centres de recherche dont la visibilité internationale est, devenue évidente à la suite de multiples évaluations concordantes. Là encore, la France va devoir faire face au problème de l'évaluation et du classement de ses organismes de recherche et de ses universités, une pratique qui est générale dans les autres pays européens et aux Etats Unis mais encore absente chez nous.

Voici donc les deux mots clé : **excellence et évaluation**, et c'est à partir d'eux que nous allons proposer une série de réformes du dispositif français de la recherche, en SHS tout au moins. On sait que la vie et la restructuration de la recherche procèdent toujours de la rencontre de deux mouvements aux forces inégales, des initiatives partant de la base et d'autres qui viennent du sommet.

Nous allons commencer par les premières. Il faut qu'en France la créativité des équipes à la base soit mieux reconnue et mieux soutenue. C'est ce qu'on appelle favoriser la politique du « bottom up » et nous verrons que celle-ci a déjà beaucoup progressé en France à la suite de plusieurs initiatives qu'il faut encore élargir. Ce fût d'une part le lancement d'une Action Concertée « jeunes chercheurs », ouverte à toute proposition de recherche, ce fut la création de jeunes équipes ou des ATIP au CNRS et dans d'autres institutions et enfin ce fut la décision prise au moment du lancement de certains programmes par la Direction de la Recherche, de réserver de 10 à 20 % du budget d'un programme à des propositions qui ne figuraient pas dans l'appel d'offre du programme. La France va donc dans une bonne direction prise depuis longtemps par l'Allemagne.

Dans ce pays l'élément central du financement de la recherche relève de ce qu'on appelle la procédure dite « normale », Normalverfahren, de la DFG (Deutsche Forschungs Gemeinschaft) dont le principe est que chaque chercheur allemand, universitaire ou extra-universitaire, peut demander des aides pour un projet de recherche conçu par lui-même ou par son équipe. Il s'agit là d'un appel à propositions qui est continu car il n'y a pas de date limite pour le dépôt des projets et qui est « blanc », c'est-à-dire sans thème prioritaire. En 1999 la DFG a soutenu 6827 projets de ce type pour un budget de 1 milliard 76 millions de Deutschmark. Sur les 6827 projets retenus, 1690 relevaient des SHS, soit 24,8 %. La France a donc beaucoup à faire pour créer une dynamique aussi forte à partir de la base. Or les instruments existent, il faut y ajouter l'argent et l'organisation. Mais il faut aussi, puisque l'essentiel de la recherche en France est publique, qu'elle est encore largement organisée et financée par l'Etat, améliorer cette organisation en agissant sur les blocages qui en freinent le développement. Car pourquoi évaluer la recherche, les chercheurs, les unités et les organismes de recherches ? Sinon pour accompagner les évolutions structurelles et thématiques qui s'imposent et pour amplifier le mouvement d'internationalisation de la recherche.

Nous voici sur l'autre versant du système français, celui où un pilotage scientifique par le haut est possible et nécessaire. La recherche en S.H.S. est avant tout publique et comme nous l'avons vu, se présente sous deux formes : la recherche à plein temps au sein d'organismes comme le CNRS, l'IRD, l'INRA, l'INSERM, etc. et la recherche liée à l'enseignement, telle qu'elle est pratiquée par les universités. Pendant longtemps, et

encore tout récemment, on avait tendance à considérer que la recherche en France, en S.H.S. se faisait surtout dans les grands organismes de recherche, CNRS, etc. On avait tendance également à penser que, de toute façon, la meilleure recherche se faisait au CNRS ou en association avec le CNRS. On avait d'ailleurs des raisons de le croire puisque, comme nous l'avons vu, pour certaines disciplines des SHS, le CNRS et non l'université avait été l'instrument de leur naissance et le cadre de leur développement. C'est le cas pour l'anthropologie par exemple où le CNRS a joué et joue un rôle dominant. Mais dans d'autres domaines, comme la sociologie, le CNRS a eu un rôle déterminant alors que pour l'histoire il a joué un rôle important mais parfois aussi fort secondaire. Quant aux autres disciplines, les lettres, les langues, les arts, le rôle du CNRS est tout à fait secondaire et il est même pratiquement absent des sciences de la gestion, des sciences de l'éducation et même des sciences de l'information et de la communication. A l'inverse, ce sont les universités qui sont fortes là où le CNRS est faible. Nous sommes donc devant deux sous-systèmes qui devraient être complémentaires mais ne le sont pas assez, et parfois pas du tout. Pour être plus précis les UMR qui sont aujourd'hui la forme la plus fréquente de structuration de la recherche en S.H.S. au CNRS, aux dépens des UPR, unités propres des recherches, (en nette diminution en nombre et en importance relative) sont encore trop souvent considérées comme des équipes ou des laboratoires du CNRS qui se sont associés des membres extérieurs qu'ils soient universitaires ou d'autres organismes. Mais à l'inverse certaines universités ou des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, ont eu tendance à voir dans le CNRS une source de moyens humains et matériels additionnels sans nécessairement en faire un partenaire scientifique à part entière. La situation évolue cependant et de nouveau dans le bon sens.

Il fût un temps où L'EHESS par exemple, établissement entièrement consacré aux sciences humaines et sociales ne voyait pas dans le CNRS un partenaire scientifique de premier plan. Or aujourd'hui sur les 56 unités de recherche que compte l'EHESS 35 sont des UMR dont la création a été négociée avec le CNRS. Dans ces unités de recherche 260 enseignants-chercheurs (directeurs d'études et maîtres de conférence) et 350 IATOS propres à l'Ecole encadrent l'enseignement et la recherche. Mais outre ce personnel propre on compte dans les unités de recherche de cette institution 1343 chercheurs et enseignants chercheurs associés, dont 353 chercheurs du CNRS et 990 enseignants chercheurs. A cela s'ajoutent 148 ITA du CNRS. Bref cet exemple nous montre d'une part l'intrication en pratique des grands établissements et du CNRS ce qui est une très bonne

chose et d'autre part les premiers éléments d'une politique scientifique commune. Beaucoup de problèmes restent dont l'un qui n'est pas le moindre est que les chercheurs du CNRS qui travaillent à l'EHESS ne participent pas aux assemblées du personnel de l'EHESS et sont représentés par leurs élus auprès du Conseil scientifique et du Conseil d'administration.

Un autre fait très important est qu'au sein des universités et des grands établissements de recherche, dans beaucoup de disciplines, sont apparues ou apparaissent des équipes de recherche qui ne sont pas associées au CNRS. De ce fait pendant très longtemps, ces équipes n'étaient pas évaluées par une instance externe. Elles restaient au-delà du champ d'évaluation du Comité National du CNRS qui de ce fait n'était pas vraiment, et n'est toujours pas, le Comité National de la recherche française. Face à cette lacune, la décision avait été prise à partir des années 1980 de créer un organisme d'évaluation pour les équipes propres aux universités et grands établissements de recherche. Cet organisme c'est aujourd'hui la *Mission Scientifique Universitaire* – la **MSU** – qui a succédé à la **DRED** (*Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales*). Avec la MSU nous avons une forme, différente et concurrente du Comité National, d'évaluation de la qualité et des performances des équipes de recherche non associées au CNRS. Et comme cette évaluation se fait dans le cadre de l'établissement et de la signature des contrats quadriennaux, elle a des conséquences directes sur le financement de la recherche universitaire et sur son développement. Cette contractualisation a commencé en 1991 et fut un énorme pas en avant dans la transformation du dispositif de recherche et de formation doctorale français.

Or la recherche universitaire aujourd'hui est en pleine montée en puissance. Elle est en effet plus souple que celle du CNRS et intègre mieux les jeunes enseignants-chercheurs. Mais il n'en reste pas moins que persiste encore dans les représentations que nous nous faisons du système français l'idée de l'existence implicite d'une hiérarchie entre les laboratoires et les équipes de recherche, celles occupant les premières places ne pouvant être que les unités associées au CNRS. Certes, le CNRS était et est toujours un label de qualité, mais aujourd'hui il faut savoir que sa contribution au financement et à l'encadrement des unités de recherche qui lui sont associées (UMR etc.) n'est en général pas supérieure à celle qu'apporte à ces unités le Ministère de la Recherche.

Les réformes nécessaires pour une nouvelle dynamique de la recherche doivent donc agir sur toutes les parties du système mais être de nature différente quand elles s'appliquent au sommet ou à la base du système. Au sommet il est indispensable de fusionner, à la base il est nécessaire de garder deux institutions qui sont nées séparément, le Comité national et la MSU, mais en les faisant profondément évoluer. Etant donnée en effet la division actuelle du système français en ces deux ensembles et sa complexité, il n'est pas question de proposer de créer à la base un seul Comité National qui évaluerait les unités de recherche aussi bien des universités que celles des EPST. La tâche serait gigantesque et le Comité unique pléthorique. Ce que nous allons proposer est de partir de ce qui existe, et d'améliorer au Comité National et à la MSU ce qui peut et doit l'être. Le but est que, dans toutes les institutions, les deux types de recherche qui coexistent, la recherche à plein temps et la recherche à temps partiel, évoluent l'un vers l'autre et s'entremailent de plus en plus. Par contre au sommet de l'appareil d'Etat, au niveau des Ministères concernés, le Ministère de la recherche et le Ministère de l'enseignement supérieur, et au niveau des organes d'évaluation placées auprès des Ministères et des Ministres, nous sommes résolument pour leur fusion.

Au sommet il est évident qu'il faut réunifier définitivement le Ministère de la recherche et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et ceci au sein d'une structure stable, en dehors des aléas des changements politiques. La raison principale est que les créations de postes de professeurs et de maîtres de conférences, décidées par l'Enseignement Supérieur sont avant tout déterminées par les besoins d'encadrement et de formation des flux d'étudiants dans les diverses universités. Ces flux ne naissent évidemment pas en réponse aux besoins et priorités de la recherche et donc ne dessinent pas aujourd'hui le paysage scientifique de demain. Pour donner un exemple, en 2001 un poste de professeur de théologie protestante, trois postes de professeurs de théologie catholique, 65 postes de professeurs d'éducation physique et sportive ont été créés. Mais la même année trois postes ont été créés pour la préhistoire, l'anthropologie et l'ethnologie. Or, ces deux dernières disciplines ouvrent sur la connaissance des autres cultures et des autres formes de société qui coexistent avec la nôtre. Dans le contexte mondial actuel, renforcer la connaissance des autres sociétés est une priorité, particulièrement en ce qui concerne la connaissance des phénomènes religieux, ainsi que celle des sociétés arabo-islamiques. Par ailleurs, les créations de postes décidées à partir du critère de l'encadrement des étudiants ont du mal à recomposer la carte des disciplines au niveau du territoire national. Pour

donner un exemple, on annonce que le développement des biotechnologies est prioritaire. Il faut donc organiser ce développement, dont les effets sur le flux d'étudiants seront visibles dans 5 ou 10 ans. On ne peut donc pas prendre le nombre actuel des étudiants en biotechnologies comme point de départ pour la création de postes. La question se pose ensuite où créer ces postes dans l'espace français ? Il faudrait que dans certaines universités de nouveaux départements soient créés pour que des disciplines fondamentales qui n'étaient pas enseignées le soient ou pour que des disciplines nouvelles émergent et attirent des étudiants. Voici donc deux raisons de politique scientifique qui militent en faveur de la réunification définitive de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La réunification des deux Ministères devra nécessairement entraîner **la fusion des différents Comités d'Evaluation de la Recherche Française** qui furent créés auprès des Ministères et des Ministres concernés. Pour l'instant, outre *l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Technologiques*, structure créée en 1983 et placée auprès du Parlement pour l'informer des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique et éclairer les décisions des parlementaires, existent plusieurs conseils placés auprès des Ministres.

Auprès du Ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont placés le *Comité National d'Evaluation (C.N.E.)* ainsi que le *Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (C.N.E.S.E.R.)*. Le **C.N.E.** procède à l'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il rend un rapport annuel sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche et tous les quatre ans il dresse un bilan de l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il adresse au Président de la république. Rapports et bilan sont rendus publics. Le **CNESER** doit donner obligatoirement son avis sur la politique proposée par les pouvoirs publics pour assurer la cohésion des formations supérieures dépendant du Ministère de l'Education Nationale. Il donne également son avis sur les orientations générales des contrats d'établissement pluriannuels et sur la répartition des dotations en équipements et en fonctionnement entre les différents établissements. Ces deux institutions devraient fusionner et leur fusion accompagner la réunification des deux ministères.

Auprès du Ministre de la recherche sont placés le CNER et le CRST. Le **CNER**, *Comité National d'Evaluation de la Recherche* a pour mission d'évaluer la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et de développement. Il assure l'évaluation des organismes ou des programmes à son initiative ou à la demande du Ministre chargé de la recherche. Il jouit d'une grande liberté d'action face aux tutelles, mais comme les autres conseils ses limites sont à chercher dans ses moyens budgétaires très limités et dans ses effectifs d'experts. Le **CRST**, *Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie* est obligatoirement consulté par le ministre de la recherche sur le budget civil de la recherche et du développement, sur la création d'EPST sur le choix des programmes mobilisateurs, sur le rapport annuel fait par le CNE sur les rapports de prospective scientifique. En son sein siègent des représentants du monde économique, social et culturel, des organisations syndicales et des comités régionaux de la recherche et du développement technologique. Ces deux institutions devraient être également fusionnées. Dans ce cas ne resteraient plus que deux comités sur quatre et la question se posera alors pourquoi ne pas construire un seul comité d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur auprès d'un seul ministère ?

Telles sont les institutions d'évaluation qui existent dans les sommets de l'Etat. Considérons maintenant les institutions d'évaluation qui fonctionnent à la base . Nous avons d'un coté le **CN**, le *Comité National* du CNRS. Nous avons d'un autre coté le **CNU**, le *Conseil National des Universités*, le **CPU**, la *Conférence des Présidents d'Universités* et la **MSU**, la *Mission Scientifique Universitaire*. Trois de ces instances sont des instances d'évaluation, le CN, le CNU et la MSU. Rappelons que l'évaluation porte sur plusieurs niveaux d'organisation de la recherche, l'évaluation des personnes, l'évaluation des unités de recherche (laboratoires, équipes, etc.), l'évaluation des programmes et enfin l'évaluation des organismes de recherche et d'enseignement.

Le *Comité National* du CNRS assume plusieurs fonctions qui par contre sont réparties entre des comités et conseils distincts du coté des universités et des établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Le CN évalue les candidatures proposées à recrutement au CNRS, et les classe. Mais ce n'est pas lui qui recrute c'est le CNRS. Le CN évalue ensuite les activités scientifiques des personnes recrutées tout au long de leurs carrières. Il examine également les propositions de création de nouvelles unités de recherche, en évalue ensuite les activités et propose leur renouvellement, leur

transformation, ou leur disparition. Il examine enfin les différents programmes scientifiques prioritaires lancés par la direction du CNRS et fait des propositions pour les doter en chercheurs et en moyens. Tous les quatre ans, le CN doit produire un rapport de conjoncture sur l'état des disciplines. Le Comité national recouvre et combine plusieurs entités : quarante sections disciplinaires de 21 membres, une section interdisciplinaire consacrée aux chercheurs qui assument des fonctions de gestion ou de valorisation de la recherche, les Conseils de département, les Comités de programmes et le Conseil Scientifique du CNRS soit près de 1000 personnes.

Du côté des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, le CNU, créé en 1992 se prononce sur la qualification, le recrutement, et le déroulement de carrière des professeurs d'universités et des maîtres de conférences à l'exception des personnels hospitalo-universitaires. Le Conseil est divisé en 55 sections disciplinaires divisés elles-mêmes en 2 collèges, professeurs et assimilés d'une part, maîtres de conférence et assimilés d'autre part. Chaque section compte 36 membres dont 24 élus et 12 nommés soit au total 1980 personnes. On ne peut pas siéger à la fois au Comité National et au CNU. L'évaluation des unités de recherche propres aux universités et aux établissements de recherche est faite par la MSU sur laquelle nous allons revenir.

En ce qui concerne les programmes prioritaires lancés par le ministère de la recherche ils sont évalués par des comités adhoc dont les membres sont nommés par la Direction de la recherche. Enfin la Conférence des Présidents d'Universités, la CPU, prend position sur toute question intéressant les Universités françaises et les établissements à caractère scientifique et culturel. Elle est membre du CLORA (**Club des organismes de recherche associés**) qui représente les organismes de recherche et les universités à Bruxelles. Structure consultative, la CPU est une instance de réflexion. A la différence de ses équivalents européens elle est présidée par le Ministre de l'Education Nationale et elle élit un premier vice président qui anime ensuite ses travaux pour deux ans. Par contre il n'existe pas de conseil des présidents des EPST CNRS, INSERM, INRA etc. La CPU est organisée en 6 commissions dont l'une traite de la pédagogie, c'est-à-dire des diplômes, filières, formation continue, débouchés, de la recherche, c'est-à-dire des études doctorales, transfert de technologies etc. C'est par ce biais qu'elle est en contact avec le CLORA et suit les transformations des différents PCRDT.

Une autre commission traite des questions de financement des universités, des moyens et des personnels. Elle est l'interlocutrice de *l'Agence de Modernisation des Universités et établissements* (AMUE). Une commission s'intéresse à la vie des étudiants, une autre aux relations extérieures, et elle est la correspondante du Ministère de Relations Etrangères. Enfin, la 6^e et dernière commission s'occupe des textes réglementaires en négociation que lui soumet le Ministre de l'Education Nationale. Un Comité Europe a été créé spécialement pour suivre les affaires européennes et se réunit tous les 3 mois. Les objectifs de la CPU sont de permettre au Ministère d'avoir un interlocuteur qui représente les 90 universités françaises qui discutent en commun des problèmes des universités, fait avancer la professionnalisation de la gestion des universités et assure leur représentation collective vis-à-vis de l'étranger. La CPU, d'instance de réflexion et de conseil, est devenu de plus en plus une instance de proposition.

Venons-en maintenant à la dernière pièce importante du système, la MSU. La MSU est une structure hybride dépendant tout à la fois de la Direction de la recherche et de la Direction de l'enseignement supérieur. Son objectif est développer la recherche universitaire et les formations doctorales. L'une des missions principales de la MSU est la mise au point des contrats quadriennaux avec les universités, les grandes écoles sous contrat et les grands établissements. Ce travail suppose l'évaluation des unités de recherche, des écoles doctorales et des projets scientifiques des établissements d'enseignement supérieur. Il implique des échanges et des rencontres avec les directions des établissements ou des responsables d'unités de recherche et d'écoles doctorales, et aboutit à la mise en place d'un volet financier décliné par unité, école et projet.

Ce travail récurrent repose sur deux types d'évaluation. La MSU reprend pour les équipes mixtes les avis élaborés par les EPST sans ajouter de commentaires. Pour les autres équipes universitaires, la MSU met en place une évaluation par référés réalisée par des experts dont la liste est connue. Le dossier de chaque équipe est soumis à deux experts, voire à un troisième si les avis divergent. La synthèse est assurée par la direction scientifique et transmise à la direction de l'établissement concerné. Ce dispositif est encore largement méconnu.

Le dispositif d'évaluation utilisé par la MSU, repose sur le jugement de deux experts isolés, donc indépendants l'un de l'autre. Ce jugement sur dossier a ses limites, mais possède aussi quelques avantages :

- L'expert (dont le nom demeurera inconnu) se sent libre de juger. Il peut adopter une liberté de ton qui est parfois difficile d'avoir au sein d'une commission dont les membres sont appelés à siéger longtemps ensemble.
- Ce dispositif permet de solliciter des spécialistes de deux disciplines même éloignées, et qui ne siègeraient sans doute pas dans la même commission. Les dossiers interface entre plusieurs disciplines peuvent réclamer trois, voire quatre, expertises distinctes.
- Les avis sont souvent concordants et ceci est important à noter puisqu'il n'y a pas de concertation entre les experts.
- Les experts ne peuvent former de clique (vision négative) ou un cercle de pairs (vision positive). Un expert peut, d'ailleurs, estimer, pour des raisons scientifiques ou personnelles, être dans l'incapacité de porter un jugement.

Le choix de l'expert est déterminant. Si les avis ne concordent pas une nouvelle expertise est demandée. Si au contraire les avis sont unanimes, la direction scientifique rédige une synthèse. C'est sans doute à ce point que se glisse un doute. Les directions ici peuvent infléchir les opinions des experts puisqu'un résumé est toujours une sélection et une interprétation. Les avis complets des experts, (après être rendus anonymes) sont mis à disposition des équipes qui le souhaitent. Les avis sont toujours relus par plusieurs personnes au sein de la direction scientifique et sont présentés lors des visites d'établissement par les directions scientifiques concernées. En d'autres termes les avis sont assumés et défendus.

L'expertise réalisée et l'avis synthétisé, une phase de dialogue avec l'établissement ou l'unité de recherche commence. Les avis sont très fréquemment mis « en navette » soit pour apporter des critiques annonçant un refus de reconnaissance si le projet n'est pas largement amendé, soit pour obtenir des précisions, soit, enfin, pour alerter sur les menaces qui pèsent à terme sur l'unité de recherche (absence de recrutement de jeunes professeurs, absence de liens forts avec les écoles doctorales, politique de publication auto-centrée, etc.). Les réponses obtenues sont parfois soumises de nouveau aux experts.

Puis une position est arrêtée. L'objectif est clair, il s'agit bien d'encourager un processus de consolidation de la recherche et non de délivrer un satisfecit ou de faire perdurer une structure morte.

L'expertise de la MSU mobilise les mêmes experts que les autres formes d'évaluation par comité. Au sein des communautés scientifiques françaises il existe un nombre limité de personnalités qui se partagent les rôles dans les sections du CNU et du Comité National. Mais cette expertise par référés est d'une nature différente. L'avis définitif au CNRS apparaît lorsque le Comité National s'est prononcé. A la MSU l'avis est définitif lorsqu'il est porté au contrat d'établissement. La procédure est différente et marque une séparation entre le travail de l'expert et la décision politique du directeur scientifique. C'est cette procédure qu'il faut pouvoir généraliser. Rappelons ensuite que la MSU n'évalue pas les individus. Les performances des professeurs et des maîtres de conférence ne sont pas son objet puisque c'est le CNU qui en a la charge.

La procédure MSU est en premier lieu un contrôle de conformité. Elle garantit qu'une unité de recherche a un programme relativement cohérent et réaliste, dispose des forces nécessaires pour être une équipe d'accueil et s'engage dans une politique de publication. L'avis de la MSU, quand il est positif, signale les écueils et encourage les efforts nécessaires. L'évaluation permet d'apprécier la qualité relative des équipes (excellente, bonne, satisfaisante), fournit l'information pour établir les financements des équipes, mais la MSU ne dispose pas, comme le CNRS, de la possibilité de mettre une équipe en restructuration. Les sanctions sont essentiellement financières. La création d'une équipe est soumise à des exigences fortes, mais la séparation entre l'expertise et la décision politique favorise une prise de risque pleinement assumée.

La création de la MSU fut un geste important. Il affirme l'existence d'une recherche universitaire qui ne doit rien aux EPST, recherche qui est évaluée et dont certaines unités peuvent être considérées comme excellentes dans leur discipline (ceci étant particulièrement vrai pour les disciplines ou les champs de recherche peu implantés au CNRS ou dans les autres EPST. La création de la MSU a donc accompagné un mouvement de montée en puissance de l'organisation de la recherche dans les universités, mais la poursuite de cette action impose de nouvelles formes de relation entre les établissements

et la tutelle recherche sur lesquelles nous allons revenir et qui figurent parmi nos propositions de réforme de ces institutions.

En ce qui concerne le CNRS, et particulièrement le Département des Sciences de l'Homme et de la Société, voici **les mesures qui semblent nécessaires** pour donner un nouveau dynamisme à ces disciplines et les faire participer plus étroitement à la construction de l'Espace Européen de la Recherche.

1. Le Comité National évalue les activités scientifiques des chercheurs du CNRS, mais en prenant en compte, plus qu'il ne le fait habituellement, les diverses fonctions que peuvent et doivent assumer les chercheurs : fonctions de gestion de la recherche, de valorisation des résultats de la recherche, de formation à la recherche par la recherche, de coopération internationale. Trop souvent des chercheurs qui consacrent une grande partie de leur temps à la valorisation des sciences sociales et à l'administration de la recherche, s'estiment pénalisés par les évaluations du Comité National parce que celui-ci met en général presque exclusivement l'accent sur les activités de recherche.
2. Une innovation s'impose. Il faut désormais **rendre obligatoire un service d'enseignement aux chercheurs des grands établissements de recherche**. Ce service pourrait être l'équivalent du tiers de temps d'enseignement d'un professeur d'université qui doit assumer 192 heures de cours y compris les TD pendant une période de 32 semaines. Cela représenterait 60 heures équivalents TD soit 40 heures de cours par an. Cette mesure devrait être prise dans la perspective d'un rapprochement et d'une coopération entre les deux corps et entre les institutions. Pour cela nous proposons que lorsqu'un chercheur assume dans une université un tiers de temps d'enseignement, **un enseignant-chercheur de cette même université puisse bénéficier d'une réduction d'un tiers de son temps pour se consacrer plus à la recherche**. L'enseignement délivrée par les chercheurs ne devrait pas être réservé exclusivement à l'enseignement de 3e cycle, mais également aux premier et second cycles. Pour des jeunes étudiants le contact très tôt avec la recherche, ses contenus et ses méthodes, peut susciter très vite des vocations et élargir dans l'université le vivier de ceux et celles qui choisiront plus

tard la recherche. On peut penser qu'il faille dans ce cas donner une prime d'enseignement aux chercheurs qui soit proportionnelle à leur activité.

3. En ce qui concerne le recrutement des nouveaux chercheurs, **50 % des postes ouverts au concours devraient être fléchés, et ceci doublement**. Ils doivent être fléchés sur des priorités scientifiques qui constituent une politique à moyen terme définie par le CNRS. Et ils doivent être fléchés en même temps vers les unités de recherche qui sont excellentes dans ces domaines prioritaires. Ce double fléchage mettra en concurrence les labos pour obtenir des postes frais sur la base des programmes qu'ils auront annoncés et surtout réalisés et de la concordance de ces programmes avec les priorités affichées en SHS. Les autres 50 % des postes seront laissés à une politique de « bottom up », qu'il faut préférer de toute manière à celle souvent suivie de reproduction des mêmes par les mêmes. Par ailleurs, à la fois pour le recrutement de nouveaux chercheurs et pour l'évaluation des chercheurs déjà intégrés, il est indispensable que chaque section du Comité National comporte au moins un quart de ses membres qui soient des experts étrangers, si possible francophones. Dernière remarque. Rappelons qu'au Royaume Uni et en Allemagne il n'y a pas de limite d'âge pour se présenter sur un poste de chercheur (sauf peut-être au-delà de 50 ans) et qu'il n'y a pas non plus de limite au nombre de fois que l'on peut postuler. En France il n'y a pas de limite au nombre de fois où on peut postuler comme maître de conférence ou professeur.

4. En ce qui concerne **l'évaluation des unités de recherche, elle devrait se faire désormais exclusivement par des comités d'experts**, composés de :
 - 2 représentants du Comité National dans la discipline concernée.
 - 2 experts pris hors du Comité National, l'un dans la discipline concernée, l'autre dans une discipline proche mais distincte.
 - 2 experts étrangers, francophones de préférence, dans la discipline concernée et/ou une discipline proche. Ces experts devraient être absolument rémunérés, comme c'est le cas dans leur pays d'origine.
 - 2 représentants de la Direction Scientifique des SHS.

Les résultats des expertises seraient communiqués au Comité National et à la Direction Scientifique. Ils seraient placés sur un site WEB pour consultation avec

droit de réponse. Et c'est à la Direction Scientifique que reviendrait d'établir, sur la base des évaluations des comités d'experts, le classement des unités à créer, à reconduire, à faire évoluer ou à supprimer.

5. En ce qui concerne la gestion des unités de recherche, celle-ci doit profondément évoluer compte tenu de leur nombre. Rappelons que le département SHS du CNRS compte 453 formations de recherche dont 356 unités mixtes ou associées, 26 unités propres, et 71 groupements de recherche. Il faudrait **créer, lorsque c'est possible, sur un même site, des plates-formes administratives et logistiques qui desservent plusieurs unités de recherche**, rassemblées ou non en un seul labo ou en une sorte d'institut fédératif. Ce système devrait décharger les directeurs d'unités des tâches administratives et leur donner une fonction d'impulsion scientifique plus grande. Ces instituts, fédératifs ou autres, sont certainement à construire autour des centres documentaires déjà existants, d'autant plus si ceux-ci desservent une ou plusieurs disciplines, etc.

6. Compte tenu du fait que la durée moyenne d'une UMR en SHS est approximativement de 25 ans, il est raisonnable et tonifiant **d'imposer une remise à plat de ce que fait un labo au bout de 8 ans**, c'est-à-dire l'équivalent de deux contrats quadriennaux. 8 années ça laisse le temps de proposer quelque chose, de réaliser un programme ou d'échouer. Au terme des 8 premières années de son existence, une unité de recherche serait renouvelée, si elle le mérite, mais sur la base de la proposition de nouveaux projets de recherche et d'une politique d'élargissement de son partenariat scientifique et de son réseau international. Rappelons qu'à l'INSERM une procédure toute différente a été adoptée en ce qui concerne les laboratoires et unités de recherche. Leur fermeture est automatique au bout de 12 ans. Et un appel d'offre à projet de laboratoire est lancé. Du point de vue de la mobilité thématique le résultat semble probant. Mais le système en étant presque entièrement « bottom up » a du mal à couvrir les priorités affichées. De même l'INRA a mis en place une procédure d'évaluation des laboratoires qui tient compte à la fois du travail réalisé mais aussi des projets. Et l'évaluation se termine par une lettre de mission aux Directeurs d'unité qui rappelle les objectifs choisis et définit les engagements mutuels entre la Direction et l'unité de recherche. Au sein du CNRS lui-même, certains départements, comme les Sciences de la Vie,

procèdent à l'évaluation des unités de recherche largement sur la base de comités d'experts ad hoc. *Il n'y a donc rien à inventer en France. Il suffit d'appliquer aux SHS ce qui existe ailleurs et marche bien.*

7. Dans le même esprit que la proposition n° 3, qui flèche une partie des postes frais vers des unités de recherche excellentes dans un domaine prioritaire, **il est nécessaire d'affecter également à ces laboratoires des bourses de post-doc, et des postes d'accueil de chercheurs étrangers**, pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs et de renforcer leur dynamisme et leur audience internationale. Ce serait aux unités de recherche elles-mêmes de choisir les personnes qui seraient accueillies sur ces bourses de post-doc et sur ces postes d'accueil. Mais ces bourses de post-doc et ces postes d'accueil devraient être gérés globalement par une agence nationale créée à cet usage. Jusqu'alors il n'existait aucune possibilité de recruter des post-doc étrangers au CNRS. En ce qui concerne les post-doc français, le CNRS cofinance déjà des bourses avec des régions, des entreprises, ou encore des bourses de séjour à l'étranger. Il s'efforce depuis un certain temps de créer des contrats de post-doc à durée déterminée assis sur ses ressources propres. Depuis 2001 en effet le CNRS peut recruter des chercheurs contractuels, en général de haut niveau, et l'argument qui faisait obstacle à cette création, la peur d'être obligé de titulariser les contractuels, ce verrou semble avoir sauté. Par ailleurs, le CNRS dispose de 90 postes d'ITA vacants en moyenne par mois qui pourraient servir à créer des postes de post-doc. Ces postes pourraient servir pour les candidats classés premiers sur les listes complémentaires au terme du classement des sections du Comité National.

Avant d'aborder le problème de la MSU, arrêtons-nous sur le problème général des post-doc et des postes d'accueil. Il faut rappeler que la force scientifique des laboratoires et des unités de recherche se mesure pour une bonne part à leur capacité à attirer les meilleurs jeunes chercheurs, d'où qu'ils viennent et pour un temps qui ne se limite pas à quelques mois ni même à un an, mais doit être au moins de 3 ans, sinon de 4 pour que leur séjour dans une unité de recherche coïncide avec un contrat quadriennal. Il faut donc trouver, et pas seulement pour les SHS, une solution nationale. On peut, bien entendu, multiplier les postes d'accueil dans toutes les institutions, mais dans ce cas le recrutement des personnes sur ces postes devrait être décentralisé.

En attendant que cette formule soit mise en pratique et se généralise, ou même parallèlement à sa mise en pratique, on devrait **créer une fondation nationale dotée de moyens publics et gérée selon une procédure centralisée d'appels d'offre** continue sur le modèle pratiqué par l'ANRT pour gérer les bourses CIFRE. Peut-être au lieu de créer une nouvelle fondation on pourrait **utiliser une fondation déjà existante**, comme la Fondation de France, et étendre son champ d'action. Disons en passant qu'il n'est pas nécessaire que tous les post-doc partent à l'étranger et particulièrement aux Etats Unis. Une mobilité à l'intérieur de l'hexagone est tout aussi nécessaire et favorable à la recherche. Le Ministère pourrait encadrer cette procédure en fixant des règles et des quotas, par exemple la règle qu'un post-doc ne peut pas être recruté par l'université ou l'établissement de recherche où il a fait ses études et des quotas que la moitié des postes de post-doc soit réservée à des non-français et particulièrement à des européens. Les régions pourraient d'ailleurs suivre la même approche en créant des fondations régionales, comme cela existe en Allemagne.

Ceci pose également le problème général de l'accueil de boursiers ou de chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers. Avec la construction de l'Europe, la mobilité en Europe des chercheurs et des étudiants devient un élément essentiel du développement de la recherche. La mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs français vers l'Europe risque d'être un leurre tant qu'on n'aura pas assuré pour ces personnes la continuité des situations sociales qui existent en France, annuités de retraite, couverture sociale, etc. et tant que la gestion des retours n'aura pas été prise au sérieux comme un problème majeur. Ces questions doivent avoir des réponses à la fois globales (en ce qui concerne le statut des retraites, de la couverture sociale qui existe en France en comparaison avec les autres pays européens) et en même temps locales au niveau des institutions de recherche qui doivent prévoir le retour de leur personnel parti à l'étranger. Et de façon générale, être parti à l'étranger, participer à la recherche de communautés scientifiques différentes doit être un bonus dans la carrière d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur, et non pas le prétexte ou l'occasion d'en oublier l'existence.

Après ces points généraux qui concernent toutes les communautés scientifiques et tous les organismes, venons-en à des propositions destinées à renforcer le rôle de la MSU. Partons d'un constat, beaucoup de rapports et de propositions émanant d'unités de recherche et

adressés à la MSU sont embellis souvent par les talents rhétoriques de ceux qui les écrivent. Il peut y avoir des écarts considérables entre la réalité des activités de recherche et le discours qui en parle. Pour que les mots soient conformes aux faits, il faudrait que les Conseils Scientifiques des établissements s'investissent dans une première évaluation de ces bilans et de ces propositions, avant que les dossiers ne soient adressés à la MSU. Les Conseils Scientifiques pourraient d'ailleurs faire appel eux-mêmes, pour les aider dans ces tâches, à des experts externes. En effet, un rôle décisif est désormais confié aux Conseils Scientifiques des établissements pour établir le volet-recherche des contrats quadriennaux des universités et ceci en amont même des évaluations qui peuvent être faites, des équipes d'une université, par le CNRS ou par la MSU. Mais institués dans le cadre de la loi Savary les Conseils Scientifiques sont en partie élus sur la base de listes syndicales. Leurs membres sont en majorité internes à l'établissement et ont donc beaucoup de mal à évaluer leurs collègues professeurs et responsables d'unités de recherche. Le résultat est que trop souvent les Conseils ne prennent pas de positions fermes.

L'action accomplie par la MSU devrait donc progresser sur ses deux versants : celui de l'expertise et celui du pilotage de la politique scientifique. La MSU devrait être en effet capable d'adresser aux Présidents d'université et aux Directeurs d'équipe de fortes suggestions pour développer certaines de leurs potentialités, renouveler leurs approches ou couvrir de nouveaux domaines. Les deux versants sont d'ailleurs liés, car comment piloter un domaine si on le méconnaît ? Et piloter ne signifie pas imposer, mais guider et accompagner pendant un certain temps une politique. C'est à cela que servent les contrats quadriennaux qui donnent aux équipes une perspective pour plusieurs années.

Le but finalement de la MSU c'est d'accompagner un établissement universitaire ou autre dans ses projets positifs et ceci par un dialogue contractuel. Or pour réaliser cette tâche la structure de la MSU est encore beaucoup trop légère. Au total une quarantaine de scientifiques traitent de toutes les disciplines plus un certain nombre de personnel administratif. Pour donner un exemple, à la MSU 4 personnes s'occupent de toute la chimie, au CNRS 32. Pour développer ses missions la solution semble s'imposer. **La MSU doit devenir une agence autonome et stable d'évaluation et d'affectation de moyens** au service d'une politique qui facilite la réalisation de priorités reconnues par la communauté scientifique et qui se préoccupe également de construire un équilibre sur la carte des universités présentes dans l'hexagone. Ce n'est pas une question de taille.

Certaines universités ayant choisi clairement leurs objectifs et soutenues par leur région, sont tout à fait performantes. C'est d'ailleurs ici l'occasion de rappeler que les petites universités ne doivent pas être condamnées à devenir l'équivalent des « Colleges » anglais, offrant à des étudiants moins qualifiés des formations débouchant sur des métiers peu qualifiés.

En fait, c'est en se fixant une stratégie scientifique, en termes d'objectifs de recrutement et de constitution d'équipes, et en cherchant de bons partenaires, qu'une université, grande ou petite, devient excellente. Pour soutenir ces évolutions il faut disposer en permanence d'une agence d'évaluation et de moyens qui soit un organe interministériel et qui fasse un véritable travail professionnel d'évaluation avec la capacité de garder en mémoire les évaluations précédentes, de tirer des bilans, etc. Il faudra donc créer un véritable outil dans l'avenir pour accumuler, traiter les informations et capitaliser sur leur accumulation. Il faudra que cette agence soit comme la MSU aujourd'hui dirigée par des scientifiques reconnus. Alors il sera possible de disposer en France de ce qui manque encore aujourd'hui : une évaluation comparée des universités et des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Ceci implique l'échange des informations entre les CNRS et la MSU. Aujourd'hui la MSU en ce qui concerne les UMR des universités ou des établissements de recherche, se contente de reprendre à son compte les évaluations du Comité National du CNRS. Le CNRS de son côté s'intéresse aux équipes universitaires de qualité qu'il désire associer pour former des UMR, mais la plupart du temps en tant que CNRS il ne s'intéresse pas à la vie globale, à la structure d'ensemble de l'université dont il associe des unités de recherche. Ceci pose d'ailleurs problème car dans les régions des milieux sociaux très différents s'adressent en général aux universités plutôt qu'au CNRS. Il y a donc là pour le CNRS un déficit d'information sur la demande sociale. En proposant comme nous l'avons fait que les chercheurs du CNRS consacrent une petite partie de leur temps à l'enseignement dans les universités, et que des universitaires consacrent plus de temps à la recherche, dans des équipes propres ou dans les UMR, nous allons vers un maillage réciproque qui apporte à chacun des forces.

Il ne suffit donc pas que le CNRS s'intéresse aux unités qu'il associe dans une université. Il ne suffit pas non plus que la MSU évalue les équipes non-associées au CNRS, tout en

passant un contrat quadriennal avec l'université toute entière. Il faut aussi qu'une université soit évaluée périodiquement dans son entier et que toutes les universités soient comparées sur la base des mêmes critères qui peuvent être ceux que nous avons distingués au début de cette analyse, créativité, excellence, coopération internationale, compétition, mobilité. Nous allons revenir sur ce point. Auparavant se pose le problème auquel on revient toujours et de partout : il faut pour guider la recherche et faciliter ses restructurations établir une liste de priorités scientifiques à moyen terme. Qui va l'établir ? Le Comité National du CNRS ? Les Directions du CNRS ? Les Ministres et leurs conseillers ? La MSU ? La CPU ? Les universités et les grands établissements de recherche qui par ailleurs sont autonomes ? Toutes ces institutions sont impliquées, mais aucune ne peut assumer seule cette tâche.

Il faut donc un lieu où toutes ces composantes et ces forces soient présentes, donc représentées par des scientifiques de haut niveau, parmi les plus compétents dans leur domaine. Ici nous ne parlons que pour le développement des Sciences de l'Homme et de la Société en France et pour leur rôle demain dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche. Il nous semble que la mission de prospective scientifique en SHS devrait être confié au « *Conseil National de Coordination des Sciences de l'Homme et de la Société* », créé début 2001, mais qui dans l'état actuel de sa structure et de ses moyens ne pourrait l'assumer. Ce comité avait marqué un changement positif, sur un point, par rapport au Conseil qui l'avait précédé, le « *Conseil National de Développement des Sciences Humaines et Sociales* », créé en octobre 1998 et présidé par Alain Supiot. Ce point positif est que désormais sont présents de droit dans le nouveau Conseil National des représentants des grands organismes de recherche, CNRS, INRA, IRD, etc. C'est au sein de ce Conseil restructuré, élargi, et doté des moyens nécessaires, que devrait être construite une vision prospective des priorités thématiques, disciplinaires et interdisciplinaires, dans les SHS, dans une perspective de moyen et de long terme.

Reste le dernier problème. Qui va évaluer globalement les forces et faiblesses de chaque université et établissement de recherche ? Nous ne parlons pas ici de l'évaluation de la qualité de l'enseignement. En France, pour les enseignants-chercheurs, il n'existe pas de procédure d'évaluation de leurs activités d'enseignant. En Grande-Bretagne, où cette évaluation a été tentée, on a abouti à un échec. Nous parlons de l'évaluation de la qualité et de l'originalité des recherches menées au sein d'une université. A nos yeux le seul lieu

qui permette de réaliser cette évaluation est une commission qui rassemblerait à propos de chaque établissement toutes les évaluations portées sur ses unités de recherche, qu'elles soient associées au CNRS ou indépendantes de lui, et ses programmes. Evaluations provenant de plusieurs sources combinées, la MSU, le Comité National etc., et synthétisées sous forme de bilans globaux.

A ce prix une carte de l'hexagone deviendrait disponible et c'est là une tâche qu'a déjà commencé d'assumer le CNE. C'est peut-être au sein du CNE, restructuré et doté des moyens nécessaires, que cette tâche devrait continuer à se poursuivre pour permettre de disposer assez rapidement d'un tableau comparé des institutions françaises de recherche. Dès lors pourrait être mesuré plus sûrement l'impact des politiques publiques sur la Recherche et l'Innovation, impact qui devrait d'ailleurs être l'objet d'un programme permanent de recherches concernant non seulement la France, mais les autres pays de la Communauté Européenne et, par delà, les pays en voie d'adhésion.

Et n'oublions pas qu'une institution c'est un site, ce sont des équipements collectifs, ce sont des réseaux d'échanges scientifiques, ce sont des unités de recherche et des Ecoles Doctorales et des programmes ciblés. Avec une telle vue globale des forces et faiblesses françaises, à la fois au niveau des disciplines et au niveau des établissements, et disposant enfin de statistiques fiables tant détaillées que globales, la France serait mieux armée pour participer à la construction de l'Espace Européen de la Recherche.

Forces et faiblesses en SHS dans d'autres pays européens

C'est pour cette raison que nous nous proposons de confronter très brièvement les forces et faiblesses françaises en SHS avec celles de plusieurs autres pays européens, le Royaume Uni et l'Allemagne, deux pays comparables à la France, la Hollande, un petit pays à grand succès au sein de l'Europe, le Danemark et la Grèce. Par-delà les frontières actuelles de l'Europe communautaire, nous dessinons aussi un tableau des forces et faiblesses en SHS au sein de certains pays de l'Europe Centrale et Orientale, pays candidats ou en voie d'adhésion.

Précisons que notre rapport ne concerne que les forces et faiblesses des Sciences de l'Homme et de la Société en France. Le tableau aurait été différent si notre objectif avait été de faire le bilan des réussites ou des insuccès face à l'Europe d'autres disciplines, telles que la physique, les mathématiques, les sciences de la vie, les sciences de l'environnement, etc. et de leur capacité à prendre place dans l'Espace Européen de la Recherche. Car lorsque l'on examine la mobilité des chercheurs, les bourses Marie Curie, les réseaux de sites de formation etc. on constate que la physique française est très bien placée, les mathématiques sont au premier rang, les sciences de la vie sont un peu plus loin derrière, etc. Ce qui veut dire que globalement le dispositif français de la recherche combinant recherche à plein temps et enseignement-recherche, associant universités et grands organismes de recherche, tels le CNRS ou l'INRA, est compétitif au niveau européen dans ces domaines. En fait, les traits négatifs de notre système —et il en existe— pèsent plus sur les Sciences de l'Homme et de la Société que sur les autres disciplines.

C'est pour cela que nous proposons ici des réformes particulières mais qui prennent pour principe d'appliquer aux SHS ce qui déjà en France marche bien ailleurs. Le fait que les recherches en physique ou dans d'autres domaines se fassent dans de grands laboratoires intégrés, qui associent étroitement le CNRS et les universités, qui sont évaluées par des Comités d'experts dont les avis sont en général bien reçus par la communauté scientifique, qui sont capables alors de se restructurer et qui ont la pratique des contrats avec le monde industriel, ce fait a certainement facilité pour ces disciplines et ces laboratoires leur intégration progressive dans l'Europe de la recherche. Et ce mouvement avait commencé il y a près de deux décennies. Quant aux Sciences de l'Homme et de la Société, elles n'étaient pas, elles, sollicitées par les premiers programmes de recherche européens. Elles commencent donc plus tard à y répondre et à s'organiser pour y répondre. Et elles le font à partir de ce qu'elles sont, c'est-à-dire des disciplines où les équipes de recherches sont moins intégrées, ont moins la pratique de formes collectives de recherche et souffrent encore d'une base matérielle et financière plus fragile. Et phénomène nouveau, et positif, elles viennent de répondre beaucoup plus fortement au 3^e appel à proposition du 5

PCRD. On peut donc raisonnablement espérer qu'en se restructurant selon des modèles qui ont déjà réussi ailleurs en France dans le domaine de la recherche, les Sciences de l'Homme et de la Société françaises seront demain au tout premier plan aux côtés de s meilleures équipes européennes, qui ne sont pas toutes, il faut le rappeler, britanniques ou allemandes.

Forces et faiblesses du système du Royaume Uni

par

Sander van der Leeuw

Nous résumons ici ce qui nous semble être les principales forces et faiblesses du système de financement de la recherche en SHS au Royaume-Uni, vues de la France.

RECHERCHE

Forces:

- À cause de l'autonomie des universités, le système s'auto-organise, et il est flexible
- Les objectifs et les moyens des unités de recherche concordent plus que dans un système qui passe par le niveau national pour les recrutements
- Il existe une grande mobilité des personnels, notamment jeunes
- Recherche et enseignement supérieur vont la main dans la main, ce qui profite aux deux
- La concurrence pousse à un effort important de tous les acteurs du système,
- La séparation entre prospective, financement, mise en œuvre et évaluation de la recherche, ainsi que la culture de gestion anglaise, maintiennent un certain équilibre
- La séparation entre le gouvernement (qui paye) et les organismes d'attribution des financements (les Councils) rendent la politique de recherche plus indépendante des aléas politiques
- Dans les meilleures institutions, le corps enseignant comprend beaucoup d'étrangers
- Le réseau international des chercheurs anglais est très large, ce qui leur donne un avantage dans les montages de projets européens
- L'existence de congés recherche (sabbatiques, bourses de remplacement) permet aux bons enseignants-chercheurs de se vouer à leur recherche au cours de plusieurs périodes de leur vie.

Faiblesses :

- Le système est dur pour les enseignants-chercheurs qui n'ont pas de sécurité, ou ne l'ont que tard dans leurs carrières
- il y a une perte importante de talent parmi les personnes de 35-45 ans

- Le système privilégie une très petite proportion des institutions (les 10 premières universités reçoivent 43 % des ressources), ce qui réduit la diversité
- La concurrence entre universités rend la collaboration entre institutions difficile
- La concurrence pousse souvent à des effets de mode, des publications prématurées ou très spécialisées (un résultat par article)
- L'écart entre les meilleures institutions et les moins bonnes est très grand, et il est difficile pour une institution moins bonne d'améliorer son sort

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Forces :

- Les institutions sélectionnent elles-mêmes leurs étudiants à tous les niveaux, et peuvent en déterminer le nombre.
- Dans les meilleures institutions, les étudiants sont mieux suivis dans leur travail par les enseignants qu'en France.
- Le besoin d'auto-financement conduit les institutions à innover dans l'enseignement, au niveau des cursus comme au niveau des méthodes d'enseignement.
- Le contrat entre thésard, directeur de thèse, organisme dont dépendent les allocations de recherche, et certaines universités a beaucoup amélioré le taux de succès des thèses.

Faiblesses :

- L'écart entre les meilleures institutions et les moins bonnes est très grand, et il est difficile pour une institution moins bonne ou médiocre d'améliorer son sort.
- La nécessité de s'auto-financer mène dans certains cas à l'introduction de cursus qui ne sont pas suffisamment rigoureux.
- L'évaluation nationale de la qualité de l'enseignement supérieur fut un échec et a dû être abandonnée.

Particularités du système de recherche allemand

face au défi de l'eupéanisation

Par

Hinnerk Bruhns

L'eupéanisation d'une communauté scientifique nationale ne se mesure pas à l'aune du taux de participation aux programmes européens de recherche, et l'espace européen de recherche ne se construit pas à partir du seul Programme-cadre.

Du point de vue institutionnel et des politiques scientifiques, l'eupéanisation, et plus largement l'internationalisation, est d'abord fonction, notamment dans les SHS (parents pauvres des PCRD), de la capacité des institutions nationales :

- à intégrer à un degré suffisant la mobilité internationale dans la formation et dans les carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
- à attirer un flux important et régulier de doctorants, post-doctorants et de chercheurs / enseignants-chercheurs étrangers de haut niveau ;
- à inclure la dimension internationale dans toutes les procédures de financement de la recherche et dans la construction de programmes de recherche.

Une eupéanisation des institutions, procédures et pratiques nationales, dans le sens précisé, est une base importante pour permettre aux chercheurs de participer dans de bonnes conditions aux programmes européens de recherche dont l'intérêt principal est de permettre la création et le financement de consortiums de recherche européens, autrement dit : le dépassement du niveau bilatéral.

De ce point de vue, et par comparaison au système français, on peut mettre l'accent sur certaines forces et faiblesses du système allemand:

1) Politique de mobilité et de coopération scientifique internationale :

- Deux agences centrales (DAAD et AvH), de droit privé, dotées par les pouvoirs publics d'importants et stables budgets et d'appareils administratifs solides, mettent en œuvre, dans la durée, pour la communauté scientifique et pour les pouvoirs publics, une politique scientifique internationale.
- Il est important de noter que ces agences ont une position dominante et reconnue, mais qu'elles sont loin d'exercer un monopole : la DFG (agence de financement de la recherche), la MPG (organisme de recherche) et des fondations privées interviennent dans le même champ avec des budgets considérables.
- Aux yeux des responsables allemands eux-mêmes, l'attractivité des universités et centres de recherche allemands pour des chercheurs étrangers de haut niveau est en baisse. Dans le contexte européen, cette baisse paraît toute relative ; elle reflète pourtant des difficultés apparues ces dernières années :
- réductions budgétaires dans les financements de base et réduction du nombre des postes dans nombre d'universités ;
- moindre (par rapport au passé) capacité de mettre en place des filières et structures nouvelles ;
- frontières disciplinaires trop rigides pour permettre un développement innovateur de la recherche dans les meilleures conditions. La voie alternative que le CNRS offre (au moins théoriquement, mais souvent réelle dans le passé) au développement de nouveaux champs de recherche dépend en Allemagne souvent de la création de chaires (temporaires !) par des fondations et de l'engagement de la MPG (création d'un institut de recherche : procédure longue, moins souple qu'au CNRS).
- insuffisante compétition entre les universités et spécialisation insuffisante au niveau de la recherche et de l'enseignement.
- En SHS, comme ailleurs, la capacité d'accueil temporaire de chercheurs étrangers est très grande en Allemagne. Par contre, l'intégration définitive ou à long terme de chercheurs étrangers paraît insuffisante, et en tout cas plus limitée qu'en France. La pratique de recrutement des universités reste très 'nationale' (avec une exception pour des chercheurs suisses ou autrichiens) ; le recrutement de

chercheurs étrangers dans des instituts de la Société Max Planck est beaucoup plus ouvert ; mais le nombre d'instituts MPG en SHS est très limité, le nombre des chercheurs et donc des recrutements largement inférieur à celui du CNRS, comme également la variété des domaines scientifiques couverts.

2) Financement de la recherche (hors financement de base) :

- L'Allemagne fédérale dispose d'une agence centrale de financement de la recherche : la DFG. Financée par l'Etat fédéral et les Länder, mais **de droit privé et gérée par la communauté scientifique**, elle offre une grande variété de possibilités de financements (recherches individuelles, collectives, programmes structurants, etc.), toutes incluant la dimension internationale ;
- Des **fondations privées** offrent aux chercheurs, notamment dans les SHS, des possibilités alternatives de financement de leurs projets de recherche. En même temps, la réduction des financements de base dans les universités a pour conséquence un déséquilibre qui rend plus difficile de réunir les conditions nécessaires pour exécuter des programmes de recherche à l'intérieur de l'université et qui renforce la tendance, chez les universitaires de très haut niveau, à 'émigrer' vers des centres de recherche extra-universitaires.
- Ces budgets de recherche comportent une part très importante de bourses et de salaires pour des contrats temporaires pour de jeunes chercheurs. Par cela et par leurs volumes, ces budgets de recherche sont beaucoup plus proches des budgets de recherche accordés dans le cadre des programmes européens de recherche que ne le sont les budgets accordés aux équipes de recherche en France.
- La capacité de recruter des jeunes chercheurs sur des contrats à durée déterminée et de leur permettre de rester à l'intérieur du système de recherche est aujourd'hui (partiellement) mise en danger par une nouvelle disposition introduite par le Gouvernement fédéral dans la loi cadre (Hochschulrahmengesetz) qui limite la durée totale de contrats successifs à durée déterminée (toutes natures confondues) à 12 ans. Cumulé avec les anciens effets du système allemand (recrutements définitifs à un âge avancé, après la thèse d'habilitation, longues situations de

dépendances de jeunes et moins jeunes chercheurs, absence dans beaucoup de disciplines des SHS, d'une carrière de recherche à l'extérieur de l'Université), cette évolution paraît aux observateurs allemands eux-mêmes lourde de conséquences.

Forces et faiblesses du système néerlandais

Par Sander van der Leeuw

Le système de financement et de gestion de la recherche aux Pays-Bas fonctionne correctement grâce à **la séparation des pouvoirs entre différents organismes**. NWO⁶ finance la recherche en SHS. Les universités et les Instituts de l'Académie la mettent en œuvre, et un Comité spécial de l'Académie est responsable de l'évaluation. Le point original du système néerlandais est l'institution d'**écoles doctorales nationales, indépendantes, proposées par des réseaux de départements universitaires**, et habilitées par l'Académie Nationale des Arts et des Sciences.

Elles permettent aux étudiant(e)s avancé(e)s de suivre les cours, et d'obtenir des conseils, d'un nombre important de enseignants-chercheurs en dehors de leur propre université. Mais au moins aussi important est le fait qu'ils rassemblent régulièrement tous les étudiant(e)s avancé(e)s dans chaque domaine, ce qui leur permet de se tisser un réseau, et de se frotter à leurs concurrents, à un âge relativement jeune. Elles conduisent en outre les institutions à se concerter pour diviser le travail et de se structurer de manière complémentaire.

Forces :

- Une relation étroite entre recherche et enseignement supérieur. Il y a peu de chercheurs en SHS en dehors des universités. En dehors des instituts de recherche (appliquée) faisant partie des ministères, seule l'Académie des Sciences gère des chercheurs non-enseignants.
- Il y a une bonne concertation des efforts des universités (relativement autonomes) au niveau national, notamment dans le cadre des écoles doctorales nationales.
- Il y a **une grande mobilité des étudiants et des enseignants à travers tout le pays**.
- On accorde aux meilleurs jeunes chercheurs la possibilité de créer des équipes de recherche pour cinq ans (programme PIONIER).
- Il y a une grande ouverture internationale, facilitée par **une bonne connaissance de langues étrangères**.

⁶ Nederlandse Organisatie voor Wetenschappelijk Onderzoek

- Il y a un bon équilibre entre la recherche fondamentale (type '*blue skies*') et la recherche thématique stimulée par NWO et les instances gouvernementales
- La politique de la recherche n'est pas ou peu dépendante de la politique; elle est gérée par des instances scientifiques.

Faiblesses :

- Il s'agit d'une communauté de chercheurs relativement petite, et en réduction d'effectifs depuis 1990
- Il y a peu de sources de financement en dehors du gouvernement et de ses agences de moyens (NWO et KNAW)

Les Sciences de l'Homme et de la Société au Danemark

Par

G rard Darmon

Le Danemark repr sente avec la Su de l'un des poids lourds de la recherche scientifique Nordique. La recherche est financ e   90% par des fonds publics. La Science est per ue comme une composante de la soci t . Int gr e dans la soci t , elle doit pourvoir   l'am lioration de la soci t . La population danoise  tait en 1999 de 5.313.577 habitants. Au Danemark comme dans les pays nordiques on n'oppose pas Science et Soci t . Son int gration et sa l gitimation dans la Soci t  danoise sont caract ristiques de la culture Nordique. Aussi, sa gestion et son contr le sont entre les mains des scientifiques.

La Communaut  scientifique danoise en SHS est uniquement universitaire. 5 universit s les accueillent. La population SHS est compos e de 6.356 personnes dont 5.096 enseignants-chercheurs et 1.260 comme personnel technique. Dont 3.150 enseignants-chercheurs en Sciences Humaines et 1.946 enseignants-chercheurs en Sciences Sociales. En dehors de leur financement propre accord  par le Minist re de la recherche, une Fondation nationale et deux Conseils de recherche soutiennent les SHS : la Fondation nationale de recherche danoise, le Conseil de recherche danois pour les Humanit s et le Conseil de recherche danois pour les Sciences Sociales. L'ensemble des budgets publics pour les SHS repr sente annuellement un montant global de 2.279 Millions de DKK (290 Millions d'Euros). En outre, des fondations priv es accordent des subventions aux SHS danoises.

Le Danemark combine avec bonheur deux modes de financement. Un financement public qui couvre la quasi totalit  du financement de la recherche en SHS et un financement octroy  par des Fondations Priv es. Nombreuses au Danemark, on peut en distinguer quatre qui soutiennent particuli rement les SHS. Entre la Fondation nationale et les autres institutions de financement, les r les sont bien r partis. Le financement de la recherche « nationale »  choit aux Conseils et universit s alors que le financement de la recherche « internationale » est du ressort de la Fondation nationale, au travers de la cr ation de centres internationaux de recherche, de centres d'excellence (incluant chercheurs danois et chercheurs  trangers). Par ailleurs, les conseils de recherche, universit s et fondations priv es favorisent aussi

l'eupéanisation et l'internationalisation des chercheurs en SHS, en les soutenant dans les instances européennes de la recherche (ESF et UE).

La totalité des financements donnés par ces deux conseils ne représente, toutefois, que moins de 5% des financements publics pour les SHS au Danemark. Ces 5% permettent le financement des programmes scientifiques. Les 95% du financement public correspondent aux salaires, aux frais de fonctionnement et de structures des universités qui accueillent la totalité des enseignants-chercheurs danois.

L'internationalisation et l'eupéanisation des projets, soutenus par ces deux conseils, ne sont pas un critère imposé, ni recherché, alors qu'au niveau du Danish National Research Foundation, c'est le premier critère d'évaluation. Concernant La coopération Internationale Les deux Conseils de recherche danois - comme leurs homologues dans les sciences dures - sont des acteurs actifs dans la coopération scientifiques au niveau européen et ce principalement au travers de la Fondation Européenne de la Science (ESF). Les représentants au sein des Comités de l'ESF pour les Humanités et celui des Sciences Sociales sont les deux présidents des Conseils scientifiques (Governing Council) des deux Conseils de recherche.

Par ailleurs, les deux Conseils ont été très actifs dans l'élaboration du 6° PCRD. Ainsi, le Conseil de recherche pour les Humanités a proposé avec succès deux thématiques au nom du Danemark dans le 6° PCRD.

Les Sciences de l'Homme et de la Société en Europe Centrale et Orientale (ECO)

Par

Edouard Conte

Hormis en ex-RDA, le 'changement de système' en Europe centrale et orientale ne s'est pas traduit par des 'purges' dans le monde de la recherche et de l'enseignement, même dans les disciplines politiquement sensibles que sont les SHS. On a constaté, au contraire, un renouvellement progressif des personnels, qui suit encore d'assez près le rythme de remplacement naturel des générations. Par ailleurs, le système 'dual' s'est maintenu, qui établit une nette différenciation institutionnelle entre recherche et enseignement supérieur. Cependant, le financement de la recherche et, à un degré moindre, de l'enseignement supérieur a cessé d'être purement étatique. Cela a entraîné, d'un côté, un affaiblissement relatif des Académies, dont nul n'a cependant remis en question l'existence ou le rôle, et, de l'autre, une forte expansion des universités, dont les budgets, tout en croissant de manière mécanique grâce à l'augmentation du nombre d'étudiants, sont restés assez faibles. En dépit de la diversification des sources et modes de financement, l'État reste, douze ans après la chute du système socialiste, l'acteur clé et le premier financeur du système académique. Mais il n'a plus, depuis 1990, les moyens de sa politique.

La croissance assez modérée du corps enseignant ne compense pas le doublement ou triplement du nombre des étudiants dans bien des branches, ni les besoins de financement de disciplines nouvelles (anthropologie sociale ou sciences politiques) ou refondées (sciences juridiques). De surcroît, la faiblesse des rémunérations dans le secteur public conduit les universitaires, à l'instar des chercheurs, à diviser leur temps entre plusieurs postes académiques ou à se consacrer à des activités relevant du secteur privé. Cette « double vie » des personnels se traduit souvent par une bifurcation des disciplines, partagées entre une « industrie » de l'enseignement et, pour une large part, une « recherche sur commande », qui répond tantôt aux appels d'offre de l'État, tantôt

aux sollicitations d'instances privées ou politiques. Ce phénomène, particulièrement sensible en droit, en sciences économiques et en sociologie appliquée, restreint la capacité de recherche indépendante des personnes aussi bien que l'autonomie financière, voire politique des institutions. À terme, craint-on de surcroît, l'ouverture des frontières européennes dans un contexte où les écarts de salaires et de financement peuvent atteindre de 1 à 12, rendra impossible la pratique autonome des SHS en ECO. Cette tension de fond, propre à un système semi-privatisé encore fragile, ne compromet pas (encore) l'émergence ou le renforcement de nombreux pôles d'excellence en SHS, notamment en histoire, en sociologie et dans les humanités. Néanmoins, de l'avis général, la « dé-théorisation » des SHS rend très difficile le renouvellement continu des savoirs, indispensable au maintien d'un enseignement supérieur de qualité. Aussi renforce-t-elle sur le plan intellectuel la forte asymétrie économique observable entre l'Union Européenne et les pays d'Europe Centrale et Orientale.

La coopération scientifique et institutionnelle en SHS avec d'Europe Centrale et Orientale est ainsi confrontée à un défi majeur. Les pays de l'UE peuvent-ils contribuer de manière significative au maintien de la recherche fondamentale dans ces disciplines face au désinvestissement et à la privatisation croissante qui les menacent dans les pays anciennement socialistes ? Ou assisterons-nous à la disparition effective de la recherche à but non lucratif en ECO ? Dans cette hypothèse, la construction d'un espace européen de recherche étendu à tous les pays du continent serait gravement compromise. Cette aire resterait l'apanage des seuls pays nantis, et une opposition durable et néfaste s'instaurerait entre deux types de systèmes académiques. De plus, une seconde ligne de fracture se dessine déjà entre les pays dits d'accession et ceux à qui l'on dénie encore, à l'Ouest, cette potentialité. Or peut-il y avoir une Europe de la science sans la participation des républiques européennes et caucasiennes de l'Union des Etats Indépendants et tout particulièrement de la Russie et de l'Ukraine ?

PROGRAMMES ET RESEAUX SCIENTIFIQUES
DANS LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE
DE LA FONDATION EUROPEENNE DE LA SCIENCE

Par

Gérard Darmon

Un petit rappel historique la Fondation a été créée en 1974. La première conférence plénière de la Fondation où furent adoptés les Statuts de la Fondation avait réuni 42 académies et conseils de recherche de 16 pays européens. La forme juridique de la Fondation *sise* à Strasbourg (France) est une association régie par des articles du Code Civil local (Alsacien). Concernant le financement de la Fondation afin préserver son caractère non-gouvernemental, il est basé uniquement sur les contributions des organisations membres. Toutefois, les rédacteurs ont laissé la porte ouverte à des financements extérieurs ponctuels.

Le but et les objectifs de la Fondation sont inscrits dans l'acte fondateur. Le but qui lui est assigné est de promouvoir toutes les branches de la science et de la recherche en Europe, de favoriser la coopération multilatérale, de promouvoir la mobilité des chercheurs, de coordonner, de planifier, de lancer et, si nécessaire, de gérer des activités de recherche en collaboration. La Fondation ne financera pas la recherche elle-même car celle-ci est et restera du ressort de ses organismes membres. La Fondation interviendra pour financer des conférences, des réunions de travail, des missions, et les coordinations nécessaires à la réalisation de grands programmes de recherche. Les activités seront proposées par les chercheurs eux-mêmes sur la base du « bottom up ». Toutes les activités de la Fondation doivent être neutres sur le plan politique. Le caractère de mise en réseau et la multidisciplinarité sont confirmées dans les résolutions :

"A. La Fondation sera un lieu de rencontre pour échanger des informations et élaborer des projets de collaboration qui auront le soutien d'organisations membres.

B.(...) La Fondation sera conçue sur une base très large et ses compétences incluront aussi bien les sciences humaines que les sciences exactes, ainsi que la recherche de base dans les sciences appliquées..."

Un Comité Scientifique fut établi pour les sciences sociales, mais ce n'est qu'en 1977 que les Humanités établiront leur propre Comité pour une période transitoire de cinq années qui sera renouvelé trois fois par période de cinq années. Aujourd'hui, on peut dire que le Comité est pérennisé. En 2001, l'ESF est une association composée de 67 conseils nationaux de recherche, académies et autres agences de financement de 23 pays.

LES SHS EN DEUX COMITES

Lors de la mise en place des deux Comités : Sciences Sociales et Humanités, il fallut préciser l'affectation des disciplines scientifiques entre les deux Comités. Pour les Sciences Sociales : la science politique, la sociologie, le droit, la démographie l'économie et l'éducation. Pour les Humanités : la philosophie, l'archéologie, la philologie, la littérature, la musique et l'art. et entre les deux Comités l'anthropologie, l'ethnologie, l'histoire, la linguistique et la psychologie. Cette répartition recouvrait le découpage prévalant, à cette époque, dans les Organisations membres de l'ESF. Aujourd'hui, de nouvelles disciplines comme les sciences de l'information relèvent elles aussi des deux Comités.

Au début les langues officielles de communication au sein des comités et des activités scientifiques furent l'anglais et le français. Cependant avec les années le français a pratiquement disparu du Comité des Sciences Sociales et de ses activités scientifiques, alors qu'il est pratiqué encore dans le Comité des Humanités. Il faut préciser que les différents Comités des Humanités qui se sont succédés ont toujours affirmé la volonté de maintenir une pluralité linguistique dans les coopérations internationales. Une résolution dans ce sens a même été adoptée par le Comité des Humanités en 1986.

Les réalisations

En ce qui concerne la réalisation des activités scientifiques on peut distinguer deux périodes : une première qui couvre les années 1977-1983 où les comités initièrent principalement que des actions ponctuelles. Pour les Humanités par exemple, les problèmes importants portaient sur les coopérations entre centres de documentations dans les humanités dans les différents pays membres, sur la conservation et l'accessibilité aux archives et aux sources, sur les problèmes de datations et d'analyse des manuscrits et sur l'eupéanisation des revues et journaux scientifiques dans les humanités. Donc, des initiatives qui émanaient exclusivement des membres du Comité.

La seconde période qui démarre en 1983 et qui court encore, marque l'apparition de programmes et de réseaux scientifiques sur la base d'initiatives individuelles issues de la communauté scientifique (bottom up).

LES FINANCEMENTS

Les programmes à « La carte » sont financés directement par les OM au *pro rata* de l'intérêt qu'ils portent au projet et à l'investissement humains (scientifique) qui y sera impliqué. Toutefois, les OM qui ne participent pas financièrement à une activité « à la carte » ne sont pas exclues *a priori*. L'ESF permet aux chercheurs des pays non-contributeurs de se joindre aux programmes. En amont du choix d'une activité « à la carte » L'ESF financera sur son budget propre (constitué des cotisations de OM basées sur le PIB national, ex. France 16,20%, Allemagne 24,15%, Grande Bretagne 12,94% et Espagne 6,09 et Slovénie 0,27% -pour un budget total en 1999 de 51 848 505,17 FF). Ainsi, la préparation d'un programme scientifique coûte au budget propre de l'ESF environ 200.000 FF. Cette somme couvre la réalisation de réunions et d'ateliers exploratoires. La durée de vie d'un programme en SHS est de quatre à cinq ans pour un coût total moyen de 4.000.000 FF, mais moins pour certains programmes, par exemple 1.200.000 FF sur 4 ans pour le programme History of Chemistry. Un programme mobilise, sur ces quatre années, environ 60 à 100 chercheurs.

Les Réseaux Scientifiques sont financés exclusivement sur le budget propre de l'ESF. Un réseau qui a une durée de vie de trois ans pour la réalisation de quatre ateliers, plus les réunions de son comité scientifique a un coût total entre 300.000 FF et 600.000 FF.

Un troisième mode d'activités, les Scientific Forward Looks, sont aussi financés exclusivement sur le budget propre de l'ESF. Cette activité doit permettre à une communauté ou à une sous-communauté scientifique de réfléchir sur des domaines scientifiques frontières et sur leur développement. Elle se concrétise par une conférence réunissant 50 à 60 chercheurs sur 2 à 3 jours.

Programmes Humanités

ARCHEOLOGY (SOUS-COMITE) (CONFERENCES ET ATELIERS)

1977-1987

C-14 dating

Dendochronology

Reconstruction of Wooden Buildings

Handbooks for Archeologists	
Archives and Old manuscripts	
Europeanising journals	
Chinese Studies (conférences et ateliers)	1977-1987
(suggérés et initiés par l'Association Européenne d'Etudes Chinoises (EACS) créée en 1975).	
Tao-tsang	
Chinese Literature 1900-1949	
The State in China	
Byzantines Studies	1980-1983
Tropes	1983-1987
GOVERNMENTS AND NON-DOMINANT ETHNIC GROUPS	1984-1988
THE ORIGINS OF MODERN STATES IN EUROPE	1988-1992
European Language Typology	1988-1992
The Transformation of the Roman World	1993-1997
The Evolution of Chemistry in Europe 1789-1939	1993-1997
Concepts and Symbols of the 18th Century in Europe	1994-1997
Asian Studies	1994-1997
Individual and Society in the Mediterranean Muslim World	1996-2000
Musical Life in Europe 1600-1900	1998-2001
Occupation in Europe: the Impact of National Socialist and Fascist Rule	2001-2004

Reseaux (networks) Humanites

The History of European Expansion	1987-1990
Classical Tradition in the middle Ages and the Renaissance	1991-1995
Palaeolithic Occupation of Europe	1992-1995
Semantics of Classical Hebrew	1992-1995
The Convergence and Divergence of Dialects in a Changing Europe	1996-1998
National Socialist Occupation Policy	1994-1997
Republicanism: a shared European heritage	1995-1998
Science and Visual Image: 1500-1800	1996-2000
Iconographie du théâtre européen	1997-2000
Intersigne : linguistique des signes et échanges de données	1997-2000
La pensée au début de l'époque moderne	1999-2001

Tensions in Europe	2000-2002
Tone and Intonation in Europe	2000-2002
Historical and Contemporary perspect.in Philo. of Science in Europe	2000-2002

Programmes Sciences Sociales

De 1975-1980 (là aussi ont été principalement soutenues des activités ponctuelles)

Comparative Law	1981-1988
Migration	1981-1988
Second Language Acquisition	1981-1984
Social Change and Technological Innovation	1981-1984
Centre/Periphery	1981-1984
Socio-economics of Health and Health services	1981-1984
Social Sciences in Peripheral Countries	1986-1984
Urban and Regional Change	1988-1992
Environment, Science and Society	1989-1994
Beliefs in Government	1989-1993
European Management and organisations in Transition (EMOT)	1991-1995
Geographic Information Systems: data integration and data base design (GISDATA)	1992-1997
Learning Humans and Machines	1994-1997
Tackling Environmental Resource Management (TERM)	1995-1997
Blueprint for a European Social Survey cours	1997- en

Reseaux (networks) Sciences Sociales

Longitudinal Studies on individual Development	1987-1990
Transport, Communications and Mobility	1987-1990
Demography and Social Change	1988-1991
Etudes par panel des ménages	1990-1993
Financial Market	1992-1995
Written Language and Literacy	1991-1994
Economic History of Europe between the Wars	1992-1995
Transitions in Youth	1993-1996
Gender Inequality and the European Regions	1994-1997

Political-Economic Dimensions of Enlargement and the New Membership of the European Union	1996-1998
Social Transformation in Central and Eastern Europe	1994-1998
Transition in Youth	1993-1996
Citoyenneté, engagement, démocratie	2000-2002
Citoyen en mutation	1998-2001
Dynamique des ménages et des communautés : une approche eurasiennne de la mobilité dans les sociétés d'autrefois	1997-2000
Groupe d'étude européen sur les échanges	1998-2001
Pratiques innovantes et nouveaux concepts en matière de gestion urbaine durable dans les pays en développement : une contribution européenne	1998-2001
Raisonnement humain et prise de décision	1997-2001
Tendances démographiques et évolution de l'activité en Europe et incidences sur les dépenses de protection sociale	1998-2001

OBSERVATIONS

L'ESF et les SHS

L'ESF est un instrument européen unique pour les Humanités et les Sciences Sociales. Il concrétise un espace de recherche libre, hors des priorités scientifiques nationales. Il caractérise assez bien ce que l'on a appelé « les 10% de recherche libre ». Alors que longtemps seuls les programmes « finalisés » ont incité les organisations nationales à financer en SHS des programmes sur une base multilatérale (études sur les ménages, la drogue, les problèmes de management et de nouvelles technologies, migrations, etc.). Les actions COST de l'UE ont rempli et remplissent encore ce rôle. Mais tout dernièrement l'ESF a décidé de lancer un nouvel outil de coopération : les programmes EUROCORES⁷ proche

⁷ Objectives

The aim of EUROCORES is to provide an effective and efficient need-driven collaboration mechanism at a multinational level within Europe, which can be responsive to new and

dans la forme, si non identique, aux actions COST. Le premier programme EUROCORES sera lancé par le Comité des Humanités : *Origines de l'homme, langages et les langues* (initiative des représentants du CNRS). Bien que l'ESF s'en défende, on peut, toutefois, se demander si cet infléchissement en faveur des organisations membres ne pénalise pas les initiatives individuelles qui ont fait le succès de l'ESF auprès des chercheurs en SHS. Si les problèmes mondiaux (la biodiversité, les migrations en Europe, etc.) sont des problèmes scientifiques légitimés par leur intérêt politique ou sociétal, l'ESF a aussi lancé des programmes européens sur l'analyse de concepts et symboles du XVIII^e siècle ou sur la vie musicale en Europe entre 1600 et 1900 fortement non-finalisés? Il faut souhaiter qu'elle continue à le faire.

Les disciplines concernées

Une lecture des activités financées à l'ESF en SHS révèle que l'histoire a été fortement favorisée dans les activités du Comité des Humanités (toutefois, les tous derniers projets débattus au Comité des humanités touchent plus sensiblement le champ de la linguistique une évolution qu'il faudrait analyser plus en profondeur). Dans le Comité des Sciences Sociales l'éventail des disciplines et des champs concernés est plus large –Economie, sociologie, psycholinguistique, démographie, histoire économique, géographie humaine-. Par ailleurs, la recherche «finalisée»⁸ c'est-à-dire répondant à la demande sociale est fortement présente dans les choix opérés par le Comité des Sciences Sociales alors que la recherche « non-finalisée », caractérise les choix du Comité des Humanités.

changing demands in science and the emerging priorities of national funding agencies and their analogues within the ESF membership. It will build on existing structures and maximise their value through collaboration while leaving funding 'ownership' with the national agencies.

Core Features

- a) It combines both bottom-up proposals from individual scientists or groups with top-down priorities of the national funding agencies or science organisations;
- b) it operates where four or more agencies or research organisations from four or more different countries wish to work together to conduct internationally competitive research at the highest level;
- c) national agencies agree topics for joint action and specify a Call for Proposals which can include both trans-national and single country proposals;

⁸ Je n'utilise pas la coupure fondamentale/non-fondamentale qui n'est en faite pas pertinente pour prendre en considération le type de recherche réalisée dans les sciences.

Cependant on peut observer qu'il y a très peu, ou quasiment pas, d'activités scientifiques communes, c-à-d initiées et financées par les deux comités (à l'exception de Asian studies et Médias).

L'EUROPE SCIENTIFIQUE A L'ESF

Un inventaire des pays coopérant dans les Sciences humaines et sociales (SHS) à l'ESF confirme le « modèle communautaire » de coopération plurinationale que l'on trouve dans les sciences « dures » et au sein des programmes financés par l'UE (cf. annexe statistique du *Rapport européen sur les indicateurs scientifiques et technologiques 1994*). Trois pays forment le noyau dur de la coopération à l'ESF (L'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne), six pays membres de l'ESF forment le premier cercle de coopération (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Pays Bas et Suède). Un second cercle est formé de la Belgique, l'Irlande, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Autriche et des pays de AELE (Suisse et Norvège) et un troisième cercle incluant l'Islande et l'Europe du sud (Grèce, Portugal, Turquie). Ce modèle s'observe aussi, dans la part des financements des activités « à la carte ». La France à travers le CNRS participe financièrement à la totalité des programmes en SHS (à l'exception, dans les Humanités, du programme *Transformation du Monde Romain -TRW-*).

LES PARTICIPANTS

Une comparaison avec les sciences « dures »

A l'opposé des sciences « dures », les sciences « molles » sont constituées de domaines de recherche où la communauté des chercheurs est souvent éclatée, et demande à être fédérée. Les traditions scientifiques nationales beaucoup plus importantes que dans les sciences « dures » ont renforcé l'isolement des chercheurs (Les écrits du philosophe Bachelard n'ont été traduits en anglais qu'au début des années 60, mais aussi, le texte fondamental de Thomas Kuhn sur les révolutions scientifiques n'a été traduit en français qu'en 1970 ou encore les textes de Merton qui n'ont été, à ce jour, traduits que partiellement). Il y a une école française en sociologie plus théorique qui s'oppose à une sociologie néerlandaise plus expérimentale (plus proche des paradigmes américains). Et cela est encore plus vrai dans les Humanités où les traditions de recherches sont encore largement nationales. Les chercheurs dans les SHS ne se retrouvent pas autour de grands appareillages instrumentaux, mais autour de problèmes qu'aujourd'hui, un organisme comme l'ESF est l'un des seuls à soutenir, dans la mesure où ce qui caractérise le chercheur dans les Humanités c'est son

isolement et un budget qui rend difficile la coopération et la mobilité. Cela est aussi vrai, dans une moindre mesure, pour les Sciences Sociales.

LES MOTIVATIONS

Le chercheur en SHS non familiarisé avec les grands financements, ne perçoit pas l'ESF comme un « guichet ». Le désir de promouvoir une question, un champ de recherche ou la reconnaissance d'une sous-communauté scientifique sont les motivations premières des initiateurs. Cette reconnaissance passe aussi par la publication. Le produit attendu par le chercheur est la publication. Un programme peut produire jusqu'à onze volumes (le programme TRW a planifié 14 volumes chez Brill). Ainsi, les programmes du Comité des Humanités (Concepts and Symbols of the 18th Century in Europe, Individual Evolution of Chemistry in Europe 1789-1939 and Society in the Mediterranean Muslim World ou Musical life in Europe 1600-1900) ont permis pour le premier programme de renforcer la société des dix-huitiémistes européenne volonté affichée par les initiateurs, cela aussi vrai pour les historiens de la chimie ou encore l'une des retombées attendues du programme d'histoire de la musique conduira sans doute à la création d'une Société Européenne d'Histoire de la Musique et le programme sur l'Islam a permis de mobiliser et soutenir des chercheurs au-delà des frontières de l'Europe -de Tunisie, d'Egypte, du Liban et du Maroc et produira une école d'été. Cela est d'autant plus significatif qu'à la différence des financements de l'UE l'argent de l'ESF ne finance que la mise en réseau et la réalisation d'ateliers.

Accompagnant leur participation à une activité de l'ESF, dans un certain nombre de pays européens, les chercheurs obtiennent ou renforcent une reconnaissance nationale, institutionnelle, qui peut se concrétiser en termes de financement et même de poste d'assistant (par ex. Allemagne, Suisse, Danemark).

L'implication des doctorants et postdoctorants

Les coopérations dans les SHS à l'ESF bénéficient moins aux doctorants et aux postdocs. La forme de certaines de ces disciplines (un spécialiste d'un domaine, d'un objet et ou d'une période en SHS), fait que les laboratoires nationaux sont souvent l'agrégation de spécialistes uniques ne favorisant pas un propos collectif au sein d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche. Toutefois, à l'instar des activités scientifiques soutenues à l'ESF dans les sciences « dures », on observe, depuis 1994, un certain fléchissement, dû à la seule initiative de responsables d'activités proposées à l'ESF. Une part des financements des programmes en

SHS est volontairement consacrée à l'attribution de fellowships, permettant à de jeunes postdocs de participer pleinement aux activités scientifiques. Cependant, nous sommes, encore, loin des programmes de l'UE dans les sciences appliquées qui permettent d'intégrer des doctorants qui en terme de retombée produisent un nombre non négligeable de thèses, permettant ainsi aux programmes d'être une source et un outil pour la formation à la recherche (Cf. P. Larédo et M. Callon *l'impact des programmes communautaires sur le tissu scientifique et technique français*, 1990, documentation française. P. Larédo *l'impact en France des programmes communautaires de recherche*, 1995, Presses de l'Ecole des mines).

CONCLUSIONS

- L'ESF joue et continuera à jouer un rôle dans la coopération scientifique en Europe. L'ESF sera naturellement un opérateur dans L'Espace Européen de Recherche. La participation des chercheurs français dans les activités de l'ESF est importante. Par ailleurs, les français sont initiateurs de nombreuses activités, avec, toutefois, un poids plus grand dans les Humanités que dans les Sciences Sociales.
- Il ne faudrait pas que l'ESF s'engouffre dans la voie d'une programmation fortement lestée par les priorités des Organisations Membres, car, cette forme de coopération est celle des actions COST et doit rester entre ses mains. L'ESF doit conserver et renforcer l'approche bottom up, celle qui émane d'un scientifique ou d'un groupe et ou d'une équipe. Par ailleurs, les budgets ne sont pas extensibles. Aussi, programmes+réseaux+eurocores cela peut devenir coûteux pour les Organisations membres de l'ESF et ils pourraient favoriser leur propre priorité au détriment du bottom-up.
- Si les modes de fonctionnement de l'ESF en SHS ne favorisent pas l'implication de doctorants et de post doctorants il faut que dans le nouvel Espace Européen de la Recherche les actions financées par le 6° PCRD donnent aux SHS une place importante à la formation à la recherche, par l'implication de doctorants et de post doctorants dans les programmes scientifiques.
- Pour le Comité des Humanités il faudrait une politique affichée d'équilibre dans les choix entre les disciplines et champs de recherche. Une politique incitative du Comité

permettrait de susciter des projets dans des disciplines faiblement favorisées à l'ESF. Ce rôle semble parfaitement joué par le Comité des Sciences Sociales.

- Il faut favoriser la mise en place de passerelles entre les deux Comités pour initier le lancement d'activités communes. Même, si ce point est déclaré important par les Comités il est rarement réalisé.

LES STRUCTURES FRANÇAISES D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

par

Marc Goujon et Philippe Casella

Selon que l'on se situe au niveau du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif, on peut distinguer 4 types d'organismes et de conseils ayant dans leurs missions l'évaluation de la recherche.

1. Une autorité administrative indépendante : le CNE
2. Une structure placée auprès du Parlement
3. Des structures placées auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, et du Ministre de la Recherche.
4. Des structures propres aux établissements de recherche et l'enseignement supérieur, aux EPST et aux EPIC placés sous la tutelle du Ministère chargé de la Recherche.

I) Le Comité National d'Évaluation (CNE)

Ses missions :

Créé par la loi 84 52 du 26 janv 84 et le décret 85 258 du 21 fev. 85, il procède à l'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

En liaison avec les organismes chargés d'élaborer et d'appliquer la politique de formation et de recherche, il évalue les établissements et apprécie les résultats des contrats passés avec eux.

Il possède un pouvoir d'investigation sur pièce et sur place. Il recommande les mesures propres à améliorer le fonctionnement des établissements ainsi que l'efficacité de l'enseignement et de la recherche, notamment au regard de la carte des formations supérieures et des conditions d'accès et d'orientation des étudiants.

Il publie périodiquement un rapport sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche, transmis au CNESER. Il adresse au Président de la République un rapport annuel sur ses travaux.

Tous les 4 ans, il dresse un bilan de l'état de l'enseignement supérieur adressé au Président de la République. Le rapport annuel et le bilan quadri annuel sont rendus publics.

Composition :

Le CNE est composé de **17 membres** qui se répartissent de la façon suivante :

11 membres représentatifs de la communauté scientifique choisi sur des listes de 11 noms proposés par:

les présidents du conseil supérieur des universités

les présidents des sections du comité national de la recherche scientifique

l'institut de France

4 personnalité qualifiées pour leurs compétences en matière d'économie et de recherche désignés après avis du conseil économique et social sur proposition du ministre de l'éducation nationale.

Un membre du Conseil d'Etat choisi sur une liste de trois noms proposés par l'assemblée plénière.

Un membre de la Cour des Comptes désigné par elle même.

Le président du CNE est choisi parmi ses membres.

Fonctionnement :

Le CNE organise lui même ses travaux. Il arrête son règlement intérieur, fixe le programme de ses activités et détermine la méthodologie de ses évaluations.

Il assure et détermine la méthodologie de se évaluations.

Il assure au cour d'une période de 4 ans l'évaluation de l'ensemble des EPSCP. Il peut créer des commissions internes.

Il peut évaluer des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle d'autres ministres.

Le CNE est seul juge de la diffusion des rapports des missions d'évaluation sur place dont il assume la responsabilité lorsqu'il les a adoptés en session plénière.

Lors de ses déplacements dans les établissements, il peut faire appel à des experts extérieurs.

Les séances du CNE se tiennent sur convocation du président ou à la demande d'au moins 2/3 de ses membres.
Le calendrier des activités du CNE est communiqué au ministre et aux établissements.

Un secrétariat est mis à la disposition du conseil.

II) Structure placée auprès du Parlement

Il s'agit de l'**Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques**.

Mission :

Créé par la loi 83 609 du 8 juillet 1983, l'office a pour mission d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin d'éclairer ses décisions.

Fonctionnement :

L'office est composé de 8 députés et de 8 sénateurs désignés en fonction du poids respectif des différents groupes politiques.

Il est assisté d'un conseil scientifique de 15 personnalités de haut niveau.

Des programmes d'études sont réalisés à la demande de parlementaires, seuls aptes à saisir l'office ou par une auto saisine de ce dernier. Dans sa mission d'enquête, l'office possède des prérogatives étendues notamment celles dévolues aux missions d'enquête parlementaire.

III) Les organismes et Conseils placés auprès des Ministres

Auprès du Ministre de l'éducation nationale :

LES CONSEILS ISSUS DE LA LOI DE 84 SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La loi n° 84-52 fixe les conditions d'organisation et de fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur. C'est dans ses articles 64, 65 et 66 que le législateur détermine les missions du CNESER, du CNE et de la CPU.

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Le CNESER a la fonction générale de donner un avis sur les questions relatives aux missions confiées aux EPSCP.

Il est obligatoirement consulté sur :

La politique proposée par les pouvoirs publics pour assurer la cohésion des formations supérieures dépendant du ministère de l'éducation nationale,

Les orientations générales des contrats d'établissement pluriannuels prévus à l'article 20,

La répartition des dotations d'équipement et de fonctionnement entre les différents établissements.

Il fait toutes propositions sur les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement des EPSCP.

Il peut être saisi de toutes questions à l'initiative du ministre de l'éducation nationale.

Composition : 61 membres

40 représentants des personnels et étudiants répartis de la façon suivante :

11 représentants des professeurs ou équivalent

11 représentants des autres enseignants chercheurs

1 représentant des personnels scientifiques des bibliothèques

6 représentants des personnels ATOS

21 personnalités représentant les grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels scientifiques, économiques et sociaux. Parmi ceux ci, trois sont choisis au sein des membres de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social.

Mandat : 4 ans. Les membres du CNESER ne peuvent pas faire plus de deux mandats consécutifs.

Modalités de fonctionnement :

Le CNESER dispose en son sein d'une commission scientifique permanente chargée de préparer les travaux du conseil en matière de recherche, d'enseignement et de diplômes du troisième cycle. (art 7)

Le CNESER dispose également d'une section permanente composée de 20 membres élus au sein du conseil.

Le conseil se réunit au moins trois fois par an. L'une de ses sessions est consacrée au débat budgétaire.

Le CNESER, la section permanente, la commission scientifique permanente et les commissions sont convoquées par le ministre qui fixe l'ordre du jour.

L'inscription d'une question à l'ordre du jour nécessite l'accord du ministre ou un vote à la majorité absolue du conseil.

Le Conseil National des Universités (CNU)

Missions :

Le conseil national des universités a été créé par le décret n° 92-70 du 16 janvier 1992. Il se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des professeurs d'université et des maîtres de conférences à l'exception des personnels hospitalo-universitaires dont la carrière et le recrutement sont réglés par d'autres textes.

Organisation :

Le conseil est divisé en groupes eux même divisés en 55 sections correspondant chacune à une discipline.

Les sections du CNU sont divisées en 2 collèges : professeurs et assimilés d'une part, maître de conférences et assimilés d'autre part, qui se répartissent en 2/3 d'élus et 1/3 de nommés (12 élus et 6 nommés par collège) soit au total par section : 24 élus et 12 nommés. Chaque section totalise 36 membres. A rapprocher des sections du comité nationale de la recherche scientifique qui comportent 14 élus et 7 nommés soit un total de 21 membres.

On ne peut siéger à la fois au comité national et au CNU. Les directeurs de recherche siègent dans le collège des professeurs et les chargés de recherche dans celui des maître de

conférence. Chaque section dispose d'un président élu dans son sein, d'un bureau et de deux vice présidents.

Le mandat des membres est de 4 ans.

Des commissions de spécialistes sont constituées par université ou par établissement. Elles remplissent les fonctions dévolues aux commissions paritaires et traitent du recrutement et de la carrière des enseignants chercheurs.

	Recherche	Enseignement supérieur
Évaluation des organismes	CNER	
Recrutement et évaluation : - des personnes - des équipes	CNRS : recrutement et évaluation des personnes et des équipes propres et associées : le Comité national de la recherche scientifique. Les équipes non-associées au CNRS : la MSU.	- Les personnes : le Conseil national des universités (CNU). - Les équipes non associées au CNRS : la MSU
Prospective et stratégie	CSRT	CNESER, CPU

La Conférence des Présidents d'Université (CPU)

Les missions :

créé par la loi 68 478 du 12 nov. 68 et par le décret 71 147 du 24 fev. 71, la conférence étudie et prend position sur toutes les questions intéressant les universités et les établissements à caractère scientifique et culturel. Elle représente les universités françaises auprès de leurs homologues étrangers et européen. La CPU est membre du CLORA à Bruxelles.

Le fonctionnement :

Structure consultative, la CPU est à la fois une instance de réflexion et de décision.

La CPU est présidée par le ministre et élit en son sein un premier vice président chargé d'animer les travaux pour deux ans. Ce dernier s'appuie sur un bureau et une commission permanente élus par l'ensemble des membres. Des commissions particulières peuvent être créées.

Un des objectifs de la CPU est de mutualiser les expériences positives développées dans les universités et de moderniser la gestion. A cet effet, la CPU a passé un accord avec l'agence de modernisation des universités.

A la différence de ses équivalents européens, le CPU est présidée par le ministre. Une déclaration commune CPU ministère de l'éducation entérine ce rôle d'interlocuteur privilégié du ministre. La conférence élit tous ans l'ensemble de ses instances. Chaque membre opte pour l'une des six commissions de travail suivantes :

Pédagogie :

Dédiée aux questions relatives aux diplômes, filières et débouchés, à l'organisation pédagogique et à la formation continue. La commission veille en particulier à l'harmonisation européenne des cursus.

Recherche :

Elle instruit les dossiers relatifs à la recherche, aux études doctorales, aux questions d'innovation et de transfert de technologie. Elle est en contact avec le CLORA et suit les différents PCRDT .

Moyens et personnels :

Elle suit les questions de financement des universités, de déconcentration de la gestion des ressources humaines et de gestion du patrimoine. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'AMUE. (l'agence de modernisation des universités et établissements.)

Vie des étudiants :

Elle est l'interlocutrice de la sous direction de la vie étudiante et aux formations

Relations extérieures :

Correspondante du MAE, de l'UNESCO, elle organise chaque année les journées des relations internationales

Règlement :

Elle suit l'ensemble des textes réglementaires en négociation que lui soumet le ministre.

La conférence et la commission permanente se réunissent tous les mois.

Elle est récemment montée en puissance du fait du rôle tenu par les trois vice présidents dans l'agence de modernisation des universités (AMUE) présidée par le premier vice président.

La CPU et l'AMUE ont des réunions de travail régulières sur des thèmes précis, politique informatique, patrimoine etc...

Un comité Europe a été créé pour suivre les affaires européennes. Il se réunit tous les trois mois.

La conférence répond à plusieurs objectifs : permettre au ministre d'avoir un interlocuteur représentant les présidents des 90 universités françaises, construire une autonomie collective en créant un lieu de mise en commun des problèmes des universités, professionnaliser la gestion des universités en mutualisant et en modernisant le travail administratif, assurer la représentation collective à l'étranger.

La CPU forme actuellement un ensemble avec son bras séculier, l'AMUE et avec une structure de concertation et d'échange d'idées, la Maison des Universités qui accueille des représentants des principales associations de l'enseignement supérieur.

Les Académies

Elles sont saisies par le président de la république ou les ministres de toutes questions relevant de leur compétence. Elles peuvent se saisir elles mêmes d'un sujet. L'Académie des Sciences produit en moyenne 15 rapports par an.

IV. STRUCTURES PLACÉES AUPRÈS DU MINISTRE DE LA RECHERCHE

Le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT)

Missions

Créé par la loi 82 610 du 15 juillet. 82 et par le décret du 30 nov. 82 et placé auprès du ministre chargé de la recherche, le conseil est consulté sur les grands choix de politique scientifique et technologique du gouvernement, notamment sur la répartition du BCRD, à l'occasion de la préparation du plan, ainsi que sur les rapports de prospective et d'analyse de la conjoncture scientifique et technique.

Il est consulté sur la carte des formations supérieures et de la recherche.

Il émet un avis annuel sur l'évaluation de la politique de recherche et de développement.

Le CSRT est consulté obligatoirement par le ministre chargé de la recherche sur :

Le BCRD,

Le rapport annuel relatif aux activités de recherche et de développement,

La préparation du plan,

Les rapports d'analyse et de prospective scientifique,

La création d'EPST,

Le choix des programmes mobilisateurs.

Le CSRT peut être consulté sur :

Les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche et les statuts d'établissement de recherche,

Les projets de réforme de l'emploi scientifique,

La mise à jour annuelle de la programmation des grands équipements scientifiques

La stratégie d'action des fonds d'intervention relevant du ministre chargé de la recherche,

Toutes les questions relevant de sa compétence que le ministre souhaite lui soumettre.

Le conseil eut faire au ministre toutes propositions dans ses domaines de compétences.

Composition :

Le CSRT est composé de **40 membres** nommés pour deux ans par arrêté du ministre chargé de la recherche à raison de :

5 membres sur proposition du comité national de la recherche scientifique,

4 membres sur proposition des conseils scientifiques des EPST,

2 membres sur proposition d'une instance nationale d'évaluation de la recherche universitaire,

7 membres choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine des sciences de la technologie et de l'innovation,

2 membres venant des sociétés savantes.

10 membres sur proposition des organisations syndicales représentatives des salariés et des employeurs

5 membres représentant le monde économique, social et culturel ,

5 membres issus des comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement technologique.

Le Comité National d'Evaluation de la Recherche (CNER)

Missions :

Créé par décret 89 294 du 9 mai 89, le CNER a pour mission d'apprécier la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et développement.

Il définit ses méthodes d'évaluation et les procédures qui en découlent. Ses évaluations font l'objet de rapports communiqués aux organismes et aux tutelles. Dans son travail, il s'appuie sur les instances d'évaluation existantes dans les établissements.

Lorsque son évaluation porte sur un EPCSCP, celle ci est faite en liaison avec le CNE.

Les objectifs des interventions du CNER visent à apprécier le bien-fondé des orientations et des choix scientifiques et technologiques, l'adéquation aux moyens, l'efficacité des coopérations mises en œuvre notamment avec les entreprises et les progrès réalisés dans le domaine de la formation.

Le CNER assure les évaluations d'organismes ou de programme à son initiative ou à la demande du ministre chargé de la recherche.

Le CNER a toutes latitude pour fournir au ministre les suggestions, recommandations et propositions qu'il estime utiles pour l'amélioration de l'efficacité de la recherche publique.

Le comité adresse un rapport annuel au Président de la République.

Le CSRT reçoit copie des rapports et bilans du CNER.

Les membres du CNER et ses experts possèdent un pouvoir d'investigation total et sont soumis au secret professionnel.

Composition.

20 membres :

10 membres nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de la recherche dont :

4 représentants de la communauté scientifique choisis sur deux listes de six noms proposés respectivement par le CSRT et l'académie des sciences.

4 personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine économique, social, culturel, scientifique et technique.

1 membre du Conseil d'Etat.

1 membre de la Cour des Comptes.

Les fonctions sont incompatibles avec des fonctions d'autorité dans les organismes de recherche, au CSRT ou au CNE.

Le président du CNER est nommé par décret en conseil des ministres, sur proposition du ministre chargé de la recherche, parmi les membres du Comité.

Le mandat des membres est de 6 ans renouvelable par moitié tous les trois ans.

Les membres et experts perçoivent une indemnité fixée par le ministre chargé du budget.

Le budget du CNER est inscrit dans celui du ministère chargé de la recherche.

**V. LA MSU : UNE STRUCTURE SOUS DOUBLE TUTELLE,
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

La MSU est une structure dépendant tout à la fois de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Direction de la Recherche. Cette double tutelle est justifiée par l'objectif de la mission : développer la recherche universitaire et les formations doctorales. Deux Directions relèvent des Sciences de l'Homme, l'une intitulée « Sciences de l'Homme et des Humanités », l'autre : « Sciences de la Société ». L'une des missions principales de la MSU est la mise au point des contrats quadriennaux avec les universités, les grandes écoles sous contrat et les grands établissements. Ce travail occupe une bonne part de l'activité de la Mission puisqu'elle suppose l'évaluation des unités de recherche, des écoles doctorales et projets scientifiques des établissements d'enseignement supérieur, des échanges et rencontres avec les directions des établissements ou des responsables d'unité et d'école, et la mise en place d'un volet financier décliné par unité, école et projet.

Ce travail récurrent repose sur deux types d'évaluation. La MSU reprend pour les équipes mixtes les avis élaborés par les EPST sans ajouter de commentaires. Pour les autres équipes universitaires, la MSU met en place une évaluation par référés réalisée par des experts dont la liste est connue. Le dossier de chaque équipe est soumis à deux experts, voire à un troisième si les avis divergent. La synthèse est assurée par la direction scientifique et transmise à la direction de l'établissement concerné.

Le dispositif d'évaluation utilisé par la MSU, repose sur le jugement de deux experts isolés, donc indépendants l'un de l'autre. Ce jugement sur dossier a ses limites, mais possède aussi quelques avantages :

- L'expert (dont le nom demeurera inconnu) se sent libre de juger.
- Ce dispositif permet de solliciter des spécialistes de deux disciplines même éloignées (spécialistes qui ne siègeraient sans doute pas dans la même commission). Les dossiers interface entre plusieurs disciplines peuvent appeler trois, voire quatre, expertises distinctes.
- Les avis sont souvent concordants. Cette opinion partagée est donc révélatrice d'une opinion commune.

- Les experts ne peuvent former de clique ou un cercle de pairs. En revanche la souplesse d'un travail par correspondance est appréciable, il pourrait être fait plus souvent appel à des étrangers (démarche qui demeure exceptionnelle).

Le choix de l'expert est déterminant. L'expérience montre qu'il est bon de choisir un des experts proche du sujet et un autre plus distant. Un spécialiste tend souvent à trouver sa spécialité comme indispensable.

Si les avis ne concordent pas une nouvelle expertise est demandée, si au contraire les avis sont unanimes, la direction scientifique rédige une synthèse. Or un résumé est toujours une sélection et une interprétation.

- Les messages sont enregistrés sur une base de données limitant le nombre de caractères, une exigence de concision qui est pour l'essentiel bénéfique, mais qui limite la précision de l'avis,
- Les avis complets des experts (après être rendus anonymes) sont mis à disposition des équipes qui le souhaitent,
- Les avis sont toujours relus par plusieurs personnes au sein de la direction scientifique et sont présentés lors des visites d'établissement par les directions scientifiques concernées. En d'autres termes les avis sont assumés et défendus avec des précisions supplémentaires si nécessaire.

L'expertise réalisée et l'avis synthétisé, une phase de dialogue avec l'établissement ou l'unité de recherche commence. Les avis sont très fréquemment mis « en navette » soit pour apporter des critiques annonçant un refus de reconnaissance si le projet n'est pas largement amendé, soit pour obtenir des précisions, soit, enfin, pour alerter sur les menaces qui pèsent à terme sur l'unité de recherche (absence de recrutement de jeunes professeurs, absence de liens forts avec les écoles doctorales, politique de publication auto-centrée, ...). Les échanges seront postaux ou directs (lors des visites d'établissement).

Les réponses obtenues sont parfois soumises de nouveau aux experts.

L'expertise de la MSU mobilise les mêmes experts que les autres formes d'évaluation par comité ; au sein des communautés scientifiques il existe un nombre limité de personnalités

qui se partagent les rôles dans les sections du CNU, dans les sections du Comité national. L'expertise au CNRS est réalisée entre les commissions, le département et le Comité national, l'avis définitif apparaît lorsque le Comité s'est prononcé. La MSU instruit une expertise par des échanges avec des experts et les représentants des unités de recherche, l'avis est définitif lorsqu'il est porté au contrat d'établissement.

VI) STRUCTURES PLACÉES AUPRES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE

AU SEIN DU CNRS

LE COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Créé par le décret 82 993 du 24 nov.82 modifié (texte d'organisation du CNRS)

Composé du conseil scientifique du CNRS, des conseils de département et des comités de programme, des commissions interdisciplinaires et de 40 sections disciplinaires, le comité national est chargé de recruter et d'évaluer les chercheurs du CNRS, d'évaluer les unités propres et associées et de produire un rapport de conjoncture tous les 4 ans.

Le comité national recouvre plusieurs entités :

Les 40 sections disciplinaires composées chacune de 21 membres dont 14 élus et 7 personnalités nommées.

Les sections interdisciplinaires (il n'y en a actuellement qu'une, la section 41, gestion de la recherche)

Le conseil scientifique (30 membres dont 11 élus par 3 collèges, 11 nommés par le ministre chargé de la recherche sur proposition du président du CNRS

8 personnalités scientifiques étrangères nommées par le ministre sur proposition des membres élus dont 5 au moins exerçant dans un pays de l'union européenne.

Les conseils de département (24 membres dont 12 élus directement par les personnels du centre ou exerçant dans les unités associées, chercheurs, ITA, enseignants-chercheurs et ITARF et 12 nommés par le directeur général)

Les comités de programme

Il s'agit de l'instance consultative commune aux programmes d'un même domaine disciplinaire. Ils sont actuellement au nombre de 6 :

Le vivant et ses enjeux

L'environnement

Dynamique de la société

Information et communication

Matériaux et technologies

Astroparticules

Le comité d'évaluation externe du CNRS

Crée par le décret du 25 octobre 2000 qui a modifié l'organisation du CNRS.

Composé de personnalités scientifiques françaises et étrangères extérieures au CNRS, il évalue au moins tous les 4 ans les activités du CNRS.

Pour partie élu et pour partie désignés, ses membres sont nommés par le directeur général sur proposition du conseil d'administration et après avis du conseil scientifique.

Les autres organismes de recherche possèdent un conseil scientifique chargé d'émettre un avis sur la politique de l'établissement et des commissions chargées d'évaluer les scientifiques et les unités.

Quant aux autres établissements publics de recherche, l'INSERM, l'INRA, l'IRD, etc., ils ont leurs propres comités d'évaluation, dont les procédures varient. Nous ne les examinons pas.

Leur description serait trop longue et ces établissements comportent relativement peu de chercheurs en SHS.

Le système de recherche allemand et l'eupéanisation des Sciences de l'Homme et de la Société

Par

Hinnerk Bruhns

1. Structure générale et financement de la recherche

La réflexion sur l'eupéanisation des SHS en France doit nécessairement prendre en considération les particularités et les principales différences de l'organisation de la recherche dans les principaux pays partenaires européens. La présentation du système de recherche allemand, système très complexe, ne pourra être que sommaire et schématique. Elle essayera néanmoins d'insister - dans une perspective comparative - sur des traits et des éléments de l'organisation et du financement de la recherche en Allemagne qui ont des effets non négligeables pour le degré d'internationalisation des universitaires et chercheurs allemands et pour leur capacité de répondre au défi de l'eupéanisation.

Le système allemand de recherche⁹ est caractérisé par :

- la coexistence d'une recherche universitaire forte avec un puissant système d'institutions de recherche extra-universitaires ;
- des liens forts entre la recherche académique et un très important secteur de recherche industrielle ;
- par une co-gestion politique du système, partagée entre le Bund et les Länder.

Une institution d'évaluation, de conseil et de prospective : le « Wissenschaftsrat » (WR) (Conseil Scientifique de la RFA).

Fondé en 1957, le Wissenschaftsrat est la plus ancienne institution de conseil, d'évaluation et de prospective en Europe.

Composition : 32 membres, nommés par le Président de la République Fédérale, dont :
24 scientifiques proposés en commun par la DFG, la MPG, la HRK (Conférence des

⁹ Cf. schéma ci-joint (source: BUFO, p. 37)

présidents des établissements d'enseignement supérieur) et la HGF ; 8 personnalités de la vie publique, sur proposition commune du gouvernement fédéral et des 16 gouvernements des Länder.

Les décisions du Wissenschaftsrat doivent être prises à la majorité des deux tiers.

Localisé à Cologne, le Wissenschaftsrat dispose d'une administration d'environ 60 à 70 personnes.

Cette construction et sa tradition déjà ancienne confèrent au Wissenschaftsrat à la fois une très grande indépendance et une autorité incontestée. Il conseille le gouvernement fédéral et les gouvernements des Länder ; il élabore des recommandations concernant tous les aspects du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.1. Les Universités (Hochschulen)

Dépenses de R&D en 1999 : env.18,25 milliards Euros (ce qui représente le 2^{ème} secteur (16,8%), après le secteur économique (68,8%), pour les dépenses de R&D).

Les universités relèvent exclusivement du Land dans lequel elles sont situées : le Bund n'intervient dans le système universitaire que par une loi cadre qui a pour objectif d'assurer une certaine homogénéité du système. Les interventions du gouvernement fédéral à travers cette loi cadre, le « Hochschulrahmengesetz », peuvent avoir des effets structurels très importants comme le montre la tentative actuelle d'introduire le « junior professor » et de limiter la durée totale pour un emploi scientifique à l'université (pour les non-titulaires) à 12 ans.

La contribution du gouvernement fédéral au financement institutionnel des établissements d'enseignement supérieur (universités, etc.) ne représente que 9% du total (part de Länder : 89% ; fondations : 2%). Par contre, le gouvernement fédéral contribue largement au financement de la recherche universitaire, notamment à travers la contribution du Ministère de la Recherche au budget de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG). La part du Bund (= 60%) s'y élève en 2000 à 711,10 millions Euros (sur un budget total du Ministère de la recherche d'environ 5,62 milliards Euros pour le financement de projets ou de programmes (« Projektförderung »).

Le Ministère de la Recherche n'intervient d'aucune façon dans les décisions d'attributions des crédits accordés à la DFG, ni dans ce qu'on pourrait appeler l'élaboration de la politique scientifique de la DFG. Il en est de même des Länder qui contribuent à hauteur de 40% au budget de la DFG. Par contre, les 16 Länder participent directement à la définition des

politiques scientifiques de leurs universités à travers l'attribution des budgets de base, de budgets complémentaires de recherche, ainsi qu'à travers la création, suppression ou transformation de chaires ou de départements, la nomination des professeurs, etc. Il n'est pas indifférent pour la nature d'un système d'enseignement et de recherche, et pour son évolution, que la communauté scientifique 'nationale' ait à faire à un ministère central ou à 16 ministères 'régionaux'. Le système fédéral multiplie les effets de proximité dont peuvent bénéficier en France surtout les universités parisiennes ; il introduit de la diversité et certains effets de compétition, voire de concurrence. Des réformes peuvent être engagées dans un ou plusieurs Länder tandis que les autres en observent les conséquences avant de s'y lancer éventuellement à leur tour. Mais on pourrait aussi mettre l'accent sur la lourdeur du système et sur la lenteur d'une instance centrale de régulation (avec prise de décision à l'unanimité uniquement), mise en place par les Länder eux-mêmes pour faire face aux ambitions du Bund d'imposer une plus forte homogénéité par une loi fédérale (KMK : Kultusministerkonferenz).

Quant à la position de l'Université comme institution au sein du système politique et social, il faut noter que l'université allemande ne se trouve pas en concurrence, voire en conflit d'intérêts, comme l'université française, avec d'un côté un système de Grandes Ecoles et de l'autre un ensemble de Grands Etablissements de recherche ou d'enseignement et de recherche (CNRS, INSERM, EPHE, EHESS, Collège de France, etc.). Dans le domaine des SHS, le poids du secteur extra-universitaire en Allemagne n'est pas comparable à celui dans le système français, et des établissements de recherche et d'enseignement (limité au 3^{me} cycle) du type EPHE/EHESS n'y existent pas. Aux yeux d'un universitaire allemand, la riche diversité du paysage institutionnel français présente des avantages certains, notamment en ce qui concerne la formation des élites ou les conditions d'exercice du métier de chercheur et (d'une partie!) des enseignants-chercheurs. Vu de France, deux facteurs contribuent à assurer à l'Université allemande une position sociale et politique de toute évidence beaucoup plus forte que celle dont bénéficie l'Université française : d'abord son unité institutionnelle et son monopole sur l'enseignement supérieur ; le fait ensuite qu'elle ait été construite dès le 19^{ème} siècle sur l'unité de recherche et d'enseignement, même si, depuis déjà le début du 20^{ème} siècle (création de la Kaiser-Wilhelm-Gesellschaft, devenue après la 2^{ème} guerre mondiale la MPG), elle règne de moins en moins seule sur le secteur de la recherche.

Quant au financement de la recherche universitaire, un des effets du système fédéral a été, paradoxalement, d'inciter les universités allemandes à se doter d'une institution centrale,

reconnue et autogérée, capable de traiter d'une seule et puissante voix avec les deux niveaux de l'Etat allemand : avec le gouvernement fédéral et avec les différents gouvernements des Länder (cf. *infra*).

1.2. La recherche extra-universitaire

Sans être radicale, la séparation entre recherche universitaire et recherche extra-universitaire est beaucoup plus prononcée en Allemagne qu'en France. Il n'y a, surtout, rien qui ressemblerait à l'association, à travers des unités de recherche associées ou mixtes, entre le CNRS ou l'INSERM avec l'Université.¹⁰ Mais le paysage évolue : une nouvelle forme d'association entre la Max Planck Gesellschaft et certaines universités se dessine maintenant à travers la création commune d'écoles doctorales européennes (cf. *infra*, chapitre MPG).

Le Bund d'un côté, les Länder de l'autre (ou ensemble, dans certains cas) gèrent en direct un certain nombre d'institutions de recherche et développement ; dans le domaine des SHS également, on trouve des instituts de recherche du même type que ceux qui dépendent en France de certains ministères techniques.

L'essentiel de la recherche extra-universitaire est concentré dans quatre grands ensembles de statut et de nature différents :

1. d'une part au sein de la Max Planck Gesellschaft (MPG) et de la Fraunhofer-Gesellschaft (FhG), qui sont de véritables organismes de recherche ;
2. d'autre part au sein de deux fédérations d'instituts de recherche : dans la Hermann von Helmholtz-Gemeinschaft Deutscher Forschungszentren (HGF) et dans les « Einrichtungen der Blauen Liste » (BLE).

¹⁰ Après de certaines universités, des « An-Institute » ont été créés : ces instituts sont juridiquement indépendants ; mais ils constituent une part intégrale de l'université en question, du point de vue de l'organisation, du personnel et des locaux, et ils ne font ni partie de la MPG ni d'un autre organisme de recherche.

Le financement de ces organismes et fédérations d'instituts est assuré en commun par le Bund et les Länder, d'après les clefs suivantes :

HGF	90 : 10
FhG	90 : 10
MPG	50 : 50
BLE	50 : 50.

HGF : Hermann von Helmholtz-Gemeinschaft Deutscher Forschungszentren : elle réunit 16 grandes installations de recherche ; budget 1999 (Bund et Länder) : 2,25 Mrd. Euros. Hors secteur SHS. 21760 collaborateurs, dont 4590 payés sur projets.

FhG : Fraunhofer-Gesellschaft zur Förderung der angewandten Forschung e.V. (forme juridique : « association »): recherche appliquée. Les SHS n'y apparaissent qu'à la marge, par exemple dans la recherche sur l'innovation.

Budget : 306,78 mill. Euros par le Bund (90%) et les Länder (10%) ; 355,35 mill. Euros de ressources propres.

48 centres de recherches.

La coopération avec l'université est mise en œuvre par la pratique courante de négocier, localement, la « Berufung » (« appel », nomination) simultanée d'un chercheur comme directeur d'un institut de recherche de la FhG et comme professeur sur une chaire (ou sur un chaire honoraire) à l'université.¹¹

MPG, Max Planck Gesellschaft : La Société Max Planck est un « organisme de recherche indépendant et d'utilité publique ». Elle gère actuellement 79 centres ou instituts de recherche, dont 17 en SHS.

Nombre de salariés : 11.200, dont 3100 chercheurs (dont 400 en SHS). S'y ajoutent annuellement environ 7.600 doctorants, post-doctorants, chercheurs invités et étudiants-vacataires.

¹¹ Gemeinsame Berufungen auf Lehrstühle oder Honorarprofessuren und in die Leitung von Fraunhofer-instituten (Bufo, p. 42)

La mission de la MPG est définie comme complémentaire à celle des universités: « Elle s'investit dans des directions de recherche nouvelles et d'avenir, qui n'ont pas encore trouvé de place ou de place suffisante au sein des universités ou qui en raison de leur caractère interdisciplinaire ne peuvent s'insérer dans la structure organisationnelle des universités, ou qui demandent un équipement en personnels ou en appareils qui ne peut être fourni par les universités. »

Financement : 95% du budget provient de source publique (50% du gouvernement fédéral, 50% des Länder).

Budget 2000 : 0,87 Mrd. Euros : Il s'agit là du financement institutionnel de base, assuré selon la clef de répartition (50 :50) par le Bund et les Länder ; ce financement est accordé sans contraintes particulières ("auflagenfrei") et est géré de façon autonome par la MPG.

BLE : Einrichtungen der Blauen Liste : La « liste bleue » comprend actuellement 84 institutions dans l'ensemble des Länder. La seule logique qui, au début, a réuni ces institutions dans l'ensemble BLE, est leur inscription sur cette liste (conservée à l'origine dans une chemise bleue, d'où le nom) en raison de leur « importance qui dépasse le cadre régional et de l'intérêt qu'elles ont pour la politique scientifique allemande ».

Financement institutionnel par le Bund et les Länder : 0,66 Mrd Euros (50 :50). Depuis 1998, 2,5% du budget de la BLE sont transférés dans le budget de la DFG . En contrepartie, les instituts de la BLE peuvent participer sans restriction à la compétition pour les moyens mis à la disposition de la recherche allemande par la DFG.

Nombre de collaborateurs : 11 500

Depuis 1995, la plupart des institutions de la Liste Bleue se sont regroupées dans la *Wissenschaftsgemeinschaft Gottfried Wilhelm Leibniz (WGL)*. La WGL a pris en charge les tâches d'une « institutsübergreifende Organisation wissenschaftlicher Selbstverwaltung ». Par ce regroupement en une « communauté scientifique » ces instituts de recherche se sont donné une représentation institutionnalisée et cherchent à définir une politique scientifique commune.

Instituts en SHS appartenant à la BLE :

Il s'agit d'un ensemble hétéroclite d'instituts de recherche et d'instituts de service auxquels le Bund et les Länder assurent ainsi un financement stable.

Baden-Württemberg

Deutsches Institut für Fernstudienforschung an der Universität Tübingen (Tübingen)
 Gesellschaft Sozialwissenschaftlicher Infrastruktureinrichtungen e.V. (GESIS)
 (Mannheim)
 Institut für deutsche Sprache (IDS) (Mannheim)

Bayern

Deutsches Museum in München (München)
 Germanisches Nationalmuseum (Nürnberg)
 ifo Institut für Wirtschaftsforschung e.V. (München)
 Institut für Zeitgeschichte (München)

Berlin

Deutsches Bibliotheksinstitut (Berlin)
 Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (Berlin)
 Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (Berlin)
 Wissenschaftskolleg Berlin

Brandenburg

Institut für Regionalentwicklung und Strukturplanung e.V. (Erkner)

Bremen

Deutsches Schifffahrtsmuseum (Bremerhaven)

Hamburg

Deutsches Übersee-Institut (Hamburg)
 Hamburgisches-Welt-Wirtschafts-Archiv (Hamburg)

Hessen

Deutsches Institut für Erwachsenenbildung e.V. (Frankfurt/Main)
 Deutsches Institut für Internationale Pädagogische Forschung (Frankfurt/Mai)
 Herder-Institut e.V. (Marburg)

Niedersachsen

Akademie für Raumforschung und Landesplanung (Hannover)
 Institut für den Wissenschaftlichen Film (Göttingen)

Nordrhein-Westfalen

Deutsches Bergbau-Museum (Bochum)
 Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung (Essen)

Rheinland-Pfalz

Forschungsinstitut für öffentliche Verwaltung bei der Deutschen Hochschule für
 Verwaltungswissenschaften (Speyer)
 Römisch-Germanisches Zentralmuseum (Mainz)

Sachsen

Institut für Länderkunde e.V. (Leipzig)

Sachsen-Anhalt

Institut für Agrarentwicklung in Mittel- und Osteuropa (Halle)

Institut für Wirtschaftsforschung (Halle)

Schleswig-Holstein

Deutsche Zentralbibliothek für Wirtschaftswissenschaften (Kiel)

Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel (Kiel)

Tableau récapitulatif : Les « grandes masses » de la recherche extra-universitaire :

RECHERCHE EXTRA-UNIVERSITAIRE (source : Bundesforschungsbericht, chiffres de 1997)	Budget en millions d'Euros (chiffres de 1999 ou 2000)	Personnel en équivalent temps plein (toutes disciplines)	Dont chercheurs	Personnel SHS (toutes catégories)
Ensemble		99406	48973	19919
HGF	2250	21908	10702	-
MPG	870	9587	4151	940
FhG	307	6311	4130	-
BLE	660	11098	5876	2802
Archives, musées, bibliothèques		10666	4171	9913
Autres institutions publiques		12458	5419	2429

2. Les principaux lieux institutionnels de la recherche en SHS

2.1. Recherche universitaire

L'organisation de la recherche universitaire peut être légèrement différente d'un Land à l'autre, d'une université à l'autre : facultés ou départements, parfois instituts, chaires. Possibilités de créer des centres de recherches temporaires, financés par des fondations etc., An-Institute, etc.

Il existe des possibilités de structurations plus fortes avec des financements importants sur plusieurs années, à l'intérieur d'une université, grâce à la création de : « *Sonderforschungsbereiche (SFB)* » par la DFG. Egalement, mais à un niveau beaucoup plus modeste : des groupes de recherche DFG (*DFG-Forschergruppen*). Importants depuis quelques

années : *Graduiertenkollegs* (écoles doctorales). Nouveau: *DFG – Forschungs-zentren*, préfiguration de centres d'excellence (voir *infra*). Mis à part le cas des très grosses opérations des SFB, inexistantes en France, l'universitaire allemand est moins contraint ou sollicité de faire partie, pour obtenir des financements, d'« unités de recherche » que son homologue français. Par contre, grâce à la DFG et aux multiples fondations allemandes il peut obtenir individuellement des financements importants pour des projets de recherche pluriannuels ; ces financements lui permettent de se constituer une véritable équipe de recherche avec des doctorants, post-doctorants et autres collaborateurs scientifiques ou techniques. La dimension internationale d'une recherche est dès le début, et en général sans problème particulier, intégrée dans ce type de financement.

Dépenses des « Hochschulen » pour R&D (1997) : 11,25 Mrd Euros (SHS : 2,57 Mrd Euros) (dépenses totales des établissements d'enseignement supérieur pour recherche et enseignement : 17,85 Euros. SHS : 3,07 Mrd .Euros.

Personnel « scientifique et artistique » des « Hochschulen » (équivalent temps plein): 146.356 (dont part R&D = chercheurs) : 65.704

Dont SHS : 43.566 (dont part R&D = chercheurs : 19.393).

2.2. Les MPI (Max Planck Institute) en SHS

Face à plus de 400 „structures“ du département SHS du CNRS, le nombre de 17 instituts Max Planck en SHS paraît modeste. Pourtant, le nombre de chercheurs titulaires représente presque un cinquième du nombre des chercheurs CNRS en SHS. Mais plus d'un tiers des chercheurs Max Planck se trouve dans des instituts de recherche juridique, secteur peu développé au CNRS. La relation entre ITA, chercheurs, posts-docs et chercheurs invités est assez différente de celle qu'on peut observer dans les unités de recherche du CNRS en SHS.

MPI en SHS	Salariés¹²	Dont chercheurs	Post-docs	Chercheurs invités	Post-docs et chercheurs invités
MPI für evolutionäre Anthropologie (Leipzig)	136	28			68
Bibliotheca Hertziana (Rome)	57	12			21
MPI für Bildungsforschung (Berlin)	239	51			58
MPI für demographische Forschung (Rostock)	54	27	20	40	(60)
MPI für ethnologische Forschung (Halle/Saale)	16	5			8
MPI für Geschichte (Göttingen)	70	23			57
MPI für Gesellschaftsforschung (Köln)	45	20	9	16	(25)
MPI für ausländisches u. internationales Patent-, Urheber- und Wettbewerbsrecht (Munich)	50	21			104
MPI für ausländisches und internationales Privatrecht (Hambourg)	73	30			65
MPI für psychologische Forschung (München)	53	22			32
Projektgruppe „Recht der Gemeinschaftsgüter“ (Bonn)	39	21	20	2	(22)
MPI für europäische Rechtsgeschichte (Frankfurt/Main)	106	28		53	(53)
MPI für ausländisches und internationales Sozialrecht (München)	31	10			16
MPI für ausländisches und internationales Strafrecht (Freiburg i. Br.)	88	35	40	94	(134)

¹² Incl. sur crédits accordés pour des projets.

MPI für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht (Heidelberg)	107	21			316
MPI zur Erforschung von Wirtschaftssystemen (Jena)	24	12			9
MPI für Wissenschaftsgeschichte (Berlin)	68	34			102
Total	1256	400			1150

Quelques grandes différences par rapport au département SHS du CNRS et ses unités de recherche:

- l'importance du secteur du droit et la dimension des instituts de recherche en droit ;
- l'absence d'une structure de "département". Les instituts bénéficient d'une grande autonomie (budget, recrutements, politique scientifique); il existe, au sein de la MPG, une "section" SHS (Geisteswissenschaftliche Sektion) avec un président (un des directeurs des instituts) mais elle n'a qu'un rôle de coordination ;
- Les MPI ont des bibliothèques de recherche de toute première importance
- l'organisation des instituts facilite la planification et la réalisation de recherches pluriannuelles ;
- capacité de financer la dimension internationale, en plus des financements internationaux mis à la disposition des MPI par l'administration centrale de la MPG. L'autonomie budgétaire facilite la gestion des contrats européens.

L'international est considéré comme une priorité (quelques éléments mis en avant dans le discours du Président de la MPG en juin 2000):

- en 1999, les MPI ont reçu presque 7000 chercheurs étrangers en provenance de 30 pays;
- plus de 25% des directeurs scientifiques des MPI viennent de l'étranger;
- la plupart des jeunes chercheurs allemands qui ont préparé leur thèse dans un MPI, sont parti ensuite en post-doc à l'étranger;

Nouvelles directions pour renforcer l'internationalisation:

- renforcer l'établissement d'instituts à l'étranger ;
- établissement de "International Max Planck Research Schools", en commun avec des universités: au moins la moitié des doctorants devront être des étrangers (neuf écoles viennent d'être fondées, prévision à court terme : 30 écoles).

2.3. Autres instituts de recherche extra-universitaires en SHS

En laissant de côté le secteur de la "Auftragsforschung" (« recherche commandée », instituts gérés plus ou moins directement par les gouvernements), il faut mentionner, sans être exhaustif, quelques ensembles qui ont une grande importance pour les SHS et leur dimension internationale:

- de grands instituts de recherche économique DIW (Berlin), Institut für Weltwirtschaft (Hambourg), etc.
- des instituts en sciences sociales, en premier lieu le Wissenschaftszentrum Berlin (WZB), le plus important centre de recherche extra-universitaires en sciences sociales, mais aussi d'autres, plus petits, ainsi qu'une fédération (GESIS) de trois instituts de service pour les sciences sociales :
- Zentralarchiv für empirische Sozialforschung (ZA) à Cologne
- Informationszentrum Sozialwissenschaften (IZ) à Bonn, avec une antenne à Berlin (dans l'immeuble où est hébergé le Centre Marc Bloch !); cette antenne berlinoise centralise toute l'information sur les sciences sociales dans les pays d'Europe centrale et orientale ;
- Zentrum für Umfragen, Methoden und Meinungsanalysen (ZUMA) à Mannheim ;
- des instituts spécialisés sur des aires géographiques (Deutsches Orient-Institut, Osteuropa-Institut, etc.) ;

Des centres de recherche à l'étranger :

- Instituts historiques allemands : Paris, Londres, Rome, Varsovie, Washington, ...
 - Instituts archéologique (Athènes, Rome, ...)
 - Instituts ou centres en histoire de l'art : Florence, Rome (MPI), Paris

Quelques instituts de type particulier, à forte valeur ajoutée internationale :

- Wissenschaftskolleg de Berlin (Institute for Advanced Studies) : Budget annuel pour l'institution et son programme de base (invitation de 40 à 50 « fellows » pour des séjours de 9 mois) : 5,11 millions d'Euros ; s'y ajoutent des crédits supplémentaires pour des projets, etc.
- Zentrum für Interdisziplinäre Forschung auprès de l'Université de Bielefeld qui réunit des groupes internationaux autour de projets interdisciplinaires.

3. Le financement de la recherche en SHS (hors financements institutionnels de base) et l'internationalisation de la recherche

Comparé à la France, à son système mixte CNRS-Université, et aux financements accordés essentiellement par des Ministères (Recherche, Education Nationale, Affaires Etrangères (pour une partie de l'international) et partiellement, sous des formes différentes, par le CNRS, le système allemand se distingue essentiellement par l'existence:

- d'une agence de financement centrale, de statut privée, distribuant l'argent public (DFG) aux universitaires et aux chercheurs des centres de recherche extra-universitaires (centres de caractère public) ;
- d'une grande fondation pour la recherche scientifique (Volkswagenstiftung), de droit privé mais fondée par l'Etat (le Gouvernement fédéral et le Land de Basse-Saxe) ;
- d'une multitude de fondations privées intervenant comme acteurs permanents et reconnus dans le financement de la recherche scientifique et de l'international (Thyssen-Stiftung, Robert-Bosch-Stiftung, etc.) ;
- d'une fondation publique chargée d'attirer l'excellence scientifique étrangère en Allemagne (AvH-Stiftung);
- d'une institution commune aux universités, le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD), association de droit privé, qui, en tant que « Mittlerorganisation » entre les universités et l'Etat finance, sur budget publique, fédéral, la plus grande partie des échanges internationaux des universités : bourses pour étudiants allemands et pour étudiants étrangers, séjours de recherche et d'enseignement d'universitaires allemands à l'étrangers, d'universitaires étrangers en

Allemagne, postes de lecteurs à l'étranger, centres d'études et de recherche sur l'Allemagne à l'étranger, etc.

Des traits communs à toutes ces institutions qui, dans le domaine de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, gèrent l'argent public à la place de l'Etat (et au nom de l'autonomie de la science) sont :

- Une grande indépendance par rapport à l'Etat (et à fortiori des gouvernements !) : aucun des présidents de ces institutions n'est nommé, tous sont élus (sauf le président de la AvH, cf. infra) ; la politique scientifique de ces institutions ne suit pas la temporalité d'un gouvernement et ces institutions ne sont pas réformées sans cesse ; au contraire : elles ont fait preuve d'une remarquable stabilité tout au long de l'histoire de la RFA ; les négociations budgétaires se font parallèlement avec le Bund et les Länder, donc avec des gouvernements de différentes couleurs politiques. Des liens entre sciences et politique, et des contraintes politiques, existent comme en France, mais ils se situent à un niveau différent et sont de nature différente.
- L'élaboration des politiques scientifiques se fait au sein de « conseils » élus ;
- L'évaluation des projets, programmes et candidatures individuelles est faite par des experts élus par la communauté scientifique (DFG : les candidats sont proposés par les associations disciplinaires) ou, dans le cas de la plupart des autres institutions et fondations, par des experts nommés (par l'institution elle-même) pour une certaine période.

4.1.DFG (Deutsche Forschungsgemeinschaft)

Budget en 2000 : 1185,38 Mill. d'Euros (dont 60% provenant du budget fédéral, 40% des Länder) ; s'y ajoutent 3,32 Mill. Euros accordés par des fondations et le « Stifterverband für die deutsche Wissenschaft », et 1,02 Mill. de revenus propres. Sommes accordées en 2000 pour l'ensemble des disciplines : 1197,80 Mill. Euros, dont 16,5 % au SHS. La plus grande partie de ces sommes a été attribuée à des universités.

Financement de projets individuels : 496,67 Mill. Euros.

Financements directs de jeunes chercheurs (« Nachwuchsförderung ») : 57,37 Mill. Euros.

Sur la totalité des sommes accordées :

64 % : salaires pour personnels scientifiques

12 % salaires pour personnels non scientifiques

Ce qui donne :

8.221 ans/personnes pour chercheurs à temps complet

11.119 ans/personnes pour chercheurs à mi-temps

3.898 ans/personnes pour doctorants

1.788 ans/personnes pour post-docs

71% des candidats sélectionnés ont utilisé la possibilité de combiner la bourse avec un séjour à l'étranger financé par la DFG. La durée moyenne du séjour à l'étranger était de 13,3 mois. ¹³

Financement des SHS (chiffres de 1999)

Programme	En Mill. Euros
Dépenses totales SHS	174,66
Projets individuels (procédure dite « normale »)	86,00
175 projets dans le cadre de 19 Schwerpunktprogramme	16,97
34 SFB	36,15
90 Graduiertenkollegs	18,87
17 « groupes de chercheurs » (sur 22)	8,33
Post-doc	0,2
Habilitationsförderung	6,34
Emmy-Noetherprogramm : pour de jeunes chercheurs après la thèse : combinaison de deux années à l'étranger suivi d'un emploi de trois ans dans un centre de recherche en Allemagne pour réaliser un projet conçu et dirigé par le jeune chercheur lui-même	1,53

¹³ Pressemitteilung n° 29 (2001)

Principaux types de financement

1. Normalverfahren

La procédure dite « normale » de la DFG n'existe pas en France. En Allemagne, elle est l'élément central du financement de la recherche : chaque chercheur (universitaire et extra-universitaire) peut demander des aides pour un projet de recherche conçu par lui-même ou par son équipe. Il s'agit d'un appel à propositions 'blanc' et continu, sans date limite pour le dépôt des projets. La DFG a accordé en 1999 : 515,18 Mill Euros pour des projets financés dans ce programme (6827 projets en 1999).

Part des SHS en 1999: 1690 projets = 24,8 % ; 86 Mill. Euros = 16,7%.

En moyenne (toutes disciplines), 72% des sommes ont été accordées pour des dépenses de personnel (collaborateurs scientifiques et techniques, boursiers, etc), le reste pour du matériel, des missions, l'aide à la publication, etc.

A titre d'exemple, le volume budgétaire d'un projet (SHS) financé dans le cadre de cette procédure normale s'élève à environ 117 597 Euros/an (pour deux ans plus un, donc : 352 791 Euros pour trois ans) pour un collaborateur scientifique; s'y ajoutent des crédits pour des voyages, séjours à l'étranger, photocopies, films, etc. Il s'agit d'un projet "normal", en histoire, basé sur l'inventaire et l'exploitation d'une catégorie particulière de sources d'archives au 19^{ème} siècle.

2. Schwerpunktverfahren (Programmes prioritaires)

Ces programmes prioritaires sont établis par le Sénat de la DFG dans des domaines susceptibles de profiter d'une coopération scientifique inter-régionale. En règle générale sur appel à propositions avec diffusion ciblée: des chercheurs de différentes institutions ou laboratoires coopèrent pour une période donnée dans le cadre d'un thème ou d'un projet donnée, chacun travaillant dans sa propre institution (un peu comme les anciennes ATP du CNRS ou les ACI du Ministère de la Recherche).

Exemples des Schwerpunktprogramme actuels en SHS

SPP 1023: Regieren in der Europäischen Union / Governance in the European Union

Début : 1997, sommes accordées depuis 1997 : 4,96 Mill. Euros.

SPP 1024: Ideen als gesellschaftliche Gestaltungskraft im Europa der Neuzeit / Ideas as Forces Molding Society in Modern Europa. Approaches to a New Intellectual History

Début 1997, sommes accordées depuis 1997 : 3,68 Mill. Euros.

SPP 1066: Umstrittene Zentren: Konstruktion und Wandel sozio-kultureller Identitäten in der indischen Region Orissa. / Various Identities: Socio-Cultural Profiles of Orissa in Historical and Regional Perspectives

Début : 1999, sommes accordées en 1999 et 2000 : 1,64 Mill. Euros (pour 11 projets).

Sonderforschungsbereiche (SFB) (Collaborative research centres)

“Sonderforschungsbereiche” sont des structures de recherche des universités, établies pour des durées longues, dans lesquelles des chercheurs de différentes disciplines collaborent au sein d’un programme de recherche. Idée centrale : concentration des forces locales pour la réalisation d’importants programmes de recherche. Objectif structurel: “Schwerpunktbildung in einer Hochschule ("Ortsprinzip")”, c’est-à-dire: formation de pôles locaux de compétence.

Une variante des SFB, les “Kulturwissenschaftliche Forschungskollegs” doit, en plus, accentuer la transdisciplinarité et l’internationalisation de la recherche.

Exemples de SFB actuels en SHS :

SFB 536: Reflexive Modernisierung : Analysen zur (Selbst-)Transformation der industriellen Moderne (Geschichts- und Kunstwissenschaften / History and fine arts studies).

(Universität de Munich) début 1999, sommes accordées en 1999 et 2000 : 2,10 Mill. Euros.

SFB 235 : Zwischen Maas und Rhein : Beziehungen, Begegnungen und Konflikte in einem europäischen Kernraum von der Spätantike bis zum 19. Jahrhundert (Entre Meuse et Rhin: Rapports, rencontres et conflits dans un espace européen central de l’Antiquité tardive au 19^{ème} siècle).

(Universität de Trèves) début 1987, sommes accordées entre 1987 et 2000 : 11,66 Mill. Euros.

SFB 295: Kulturelle und sprachliche Kontakte: Prozesse des Wandels in historischen Spannungsfeldern Nordostafrikas / Westasiens Cultural and Linguistic Contacts: Processes of Change in North-Eastern Africa and in West Asia.

(Universität de Mayence) début 1997, sommes accordées entre 1997 et 2000 : 3,83 Mill. Euros.

Formellement, c'est l'Université qui prend l'initiative d'un SFB. Le projet soumis à la DFG comporte un programme de travail pluriannuel très détaillé, avec un projet de budget ventilé (budget général et budget détaillé pour chaque projet individuel à l'intérieur du SFB). La gestion des crédits est annuelle; dans la pratique, au moins, une grande flexibilité existe pour des transferts entre les différentes lignes budgétaires. Le financement d'un SFB comprend en général un poste (temporaire) pour la gestion administrative.

Forschergruppen (Research units)

Le "groupe de recherche" est un regroupement, de moyenne durée, de plusieurs chercheurs travaillant, en règle générale, dans la même localité. Ils coopèrent au sein d'un projet qui, du point de vue thématique, temporel et financier, dépasse les possibilités de financements existant dans la procédure normale ou dans les programmes prioritaires (Schwerpunktprogramme).

Durée: le plus souvent six ans.

Logique du financement: mettre à la disposition des chercheurs le personnel et l'équipement matériel nécessaire.

Exemple :

FOR 202: Historisch-sozialwissenschaftlicher Gesellschaftsvergleich. Strukturen und Identitäten im kognitiven und sozialen Wandel / Comparison of Societies in Socio-historical Perspective. (Berlin, sommes accordées entre 1994 et 2000 : 2,86 Mill. Euros).

Différents programmes pour la promotion (directe ou indirecte) de "jeunes chercheurs" (wissenschaftliche Nachwuchsförderung)

Graduiertenkollegs

“Graduiertenkollegs”, sorte d'écoles doctorales, sont établis, pour des périodes limitées, auprès des universités. Ils offrent aux doctorants la possibilité de réaliser leur travail dans le cadre d'un programme de recherche coordonné, dirigé en commun par plusieurs enseignants-chercheurs. Les doctorants sont ainsi intégrés dans les travaux de recherche des institutions participant au collège et bénéficient d'un programme d'études complémentaire (avec des séminaires de recherche, des professeurs invités, etc.). L'offre de bourses s'adresse à des doctorants de l'université en question, mais également à des doctorants d'autres universités allemandes et étrangères (sélection sur 'concours': “leistungsbezogenes Verfahren »).

Exemple :

GRK 30: Europäische mittelalterliche Rechtsgeschichte, neuzeitliche Rechtsgeschichte und juristische Zeitgeschichte / Legal History of the European Classical Antiquity, the Middle Ages, Legal History of Modern Times and Contemporary Legal History. (Université de Francfort, début 1993, sommes accordées entre 1993 et 2000 : 1,07 Mill. Euros).

Prix de recherche et bourses

Prix Gottfried Leibniz : prix établi pour améliorer les conditions de travail de chercheurs excellents, notamment pour leur permettre d'employer de jeunes chercheurs. Montant du prix: 755 000 Euros (1,5 millions d'Euros si nécessité d'appareils lourds) qui peuvent être dépensés de façon flexible dans l'espace de 5 ans. 197 prix attribués entre 1985 et 2001, dont 43 en SHS.

Programme Emmy Noether: programme spécifique pour de jeunes chercheurs particulièrement qualifiés, immédiatement après la thèse : combinaison de deux années à l'étranger suivi d'un emploi de trois ans dans un centre de recherche en Allemagne pour réaliser un projet (avec emploi de jeunes chercheurs) conçu et dirigé par le jeune chercheur lui-même; tâches d'enseignement en rapport avec la spécialisation.

Bourses de recherche (Forschungsstipendien): accordées pour un projet de recherche délimité, la bourse peut aussi être utilisée pour la préparation d'une 'Habilitation' ou pour la réorientation vers dans un champs de recherche particulier, ou pour des séjours de recherche

à l'étranger. Durée de la bourse : deux ans (en général). L'ancien "Programm zur Förderung von Habilitationen" a été intégré dans ce programme.

Programme Heisenberg: programme de bourses pour de jeunes chercheurs de très grande qualité (niveau : habilitation ou équivalent). En complément à la bourse, d'autres financements peuvent être demandés afin que les boursiers aient la possibilité de faire fonctionner des groupes de travail.

Programme "Prix Gerhard Hess": permet à de jeunes chercheurs (âge limite: 33 ans, niveau habilitation, ayant un poste ou bénéficiant d'une bourse) de mettre en place un groupe de travail et de planifier leur travail de recherche à plus long terme. Les "prix", pouvant atteindre 102 258,38 Euros par an, sont accordés pour deux ans, avec possibilité de prolongation jusqu'à 5 ans. Dernière sélection en 2000; le programme s'arrêtera donc en 2005.

Forschungssemester (Semestre sabbatique)

Un professeur d'université peut demander à la DFG un semestre de recherche (en plus des semestres sabbatiques accordés par les universités, en général: chaque 7^{ème} semestre). La DFG prend en charge les coûts pour un remplaçant.

DFG-Forschungszentren

Nouveau programme, financé, pour les trois premières années, par l'Etat sur les sommes récoltées par la vente des licences UMTS. Objectif: améliorer la position des universités allemandes face à la concurrence internationale et promouvoir la coopération interdisciplinaire des meilleurs chercheurs. Première année: 80 projets, dont 3 retenus.

Ces principaux programmes de la DFG offrent aux chercheurs allemands des possibilités pour financer du personnel de recherche ou du personnel technique, du matériel, des séjours à l'étranger, des manifestations scientifiques, etc. Aux programmes cités s'ajoutent des programmes infrastructurels, de coopération internationale, de publication, etc.

Une grande partie de ces instruments au service de la recherche se retrouvent dans les programmes des fondations. Tous ces moyens s'ajoutent aux moyens mis à la disposition d'un professeur par son université ou à la disposition d'un chercheur par son institution.

3.2 Les fondations

De multiples fondations interviennent dans le financement de la recherche en SHS, y compris pour le financement de la dimension internationale des recherches. Leur importance pour le secteur des SHS en particulier est considérable, du point de vue du volume des financements et plus encore en raison de la multiplicité et variété des « guichets » auxquels peuvent s'adresser les chercheurs. Nous citerons, parmi les plus importantes, deux fondations publiques (dont une dans le chapitre 3.3) et deux fondations privées :

VolkswagenStiftung

Fondée en 1961 par la République fédérale et par le Land de Basse-Saxe. Le capital de la fondation provient des parts du gouvernement fédéral (20%) et du gouvernement de Basse-Saxe (20%) de la transformation de l'entreprise Volkswagen en une société par actions (ce n'est donc pas une fondation d'entreprise). L'idée était de doter la jeune République fédérale d'une institution puissante et indépendante pour la promotion de la science et de la technique. (chiffres pour 2000)

Capital de la fondation : 2.013,16 Mill. Euros.

Sommes accordées pour la promotion de la recherche scientifique en 2000 : 98,37 Mill. Euros, ce qui représente entre 8% et 9% des dépenses de la DFG. (Environ 28% de la somme totale sont accordés aux termes des statuts de la fondation pour la recherche et l'enseignement en Basse-Saxe).

Depuis 1962, la fondation a accordé 2,71 Milliards Euros pour la recherche et l'enseignement (pour plus de 26.000 projets).

Sommes accordées en 2000:

Dépenses totales	Activité générale	Dont SHS	Part réservé à la Basse-Saxe	Dont SHS
98,42 Mill.	60,69 Mill.	22,8 Mill. pour 212 projets	37,73	3,07 Mill.

Sommes accordées en 2000 à des institutions étrangères: 6,75 Mill. Euros pour 103 projets (dont en Europe: 3,73 Mill.). SHS: 17,4% des sommes accordées.

Exemples de programmes prioritaires en SHS:

Thème	Projets financés en 2000	Budget en 2000 (Mill. Euros)	Budget depuis
Einheit in der Vielfalt ? Grundlagen und Voraussetzungen eines erweiterten Europas (des chercheurs des PECO peuvent participer directement!)	7	0,87	
Konstruktion des "Fremden" und des "Eigenen": Prozesse interkultureller Abgrenzung, Vermittlung und Identitätsbildung (Ce programme permet l'invitation de professeurs d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique comme professeurs associés à des universités allemandes)	13	2,71	
Globale Strukturen und deren Steuerung (avec participation de chercheurs étrangers)	39	3,48	17,8 depuis 1997

Parmi les autres programmes:

- Ecoles d'été, etc.
- "Thèmes clé des sciences humaines" (groupes de travail interdisciplinaires et internationaux) 1,74 Mill. Euros pour 4 projets en 2000.
- Nachwuchsgruppen an Universitäten (toutes disciplines, limités à 5+1 ans): 11,04 Mill. Euros pour 10 « groupes de jeunes chercheurs » en 2000.
- "Forschung im Ausland" (Recherche à l'étranger): (entre six et 12 mois, pour des professeurs titulaires) la fondation prend en charge des coûts complémentaires occasionnés par des séjours de recherche à l'étranger, plus 5000 Euros par semestre pour employer du personnel complémentaire à l'étranger. En 2000: 0,31 Mill. Euros pour 16 candidats sélectionnés.

La Fondation emploie 95 collaborateurs pour la gestion des programmes et pour la gestion du capital. L'expertise scientifique est toujours confiée à des experts externes, désignés ad hoc. En 2000, la fondation a fait appel à 1064 experts, dont 283 étrangers.

Fritz Thyssen Stiftung (Cologne)

Domaines scientifiques privilégiés :

Histoire, langues, littératures et civilisations

Etat, économie et société

Relations Internationales (sciences politiques, droit, économie)

Médecine et science de la nature

Budget 1999 :

- revenus en provenance du capital de la fondation : 45,8 Mill. DM
- dépenses pour la recherche scientifique : 28 Mill. DM

Ventilation des dépenses :

Domaine	Dépenses (projets, bourses, conférences, publications) en Mill. Euros
Sciences humaines	6,83
Relations internationales	1,48
Sciences sociales	1,53
Médecine	3,67
Sciences de la nature	0,27
Programmes de bourses et d'échanges internationaux	0,51

Total SHS environ: 10,10 Mill. Euros (66%)

Le programme de bourses et d'échanges internationaux comprend actuellement (entre autres!) une subvention substantielle pour les programmes du Collegium Budapest (qui est soutenu également par la France) et un programme spécifique pour l'Europe du Sud-Est, en commun avec la Alexander von Humboldt Stiftung.¹⁴

¹⁴ A l'époque du Programme franco-allemand du CNRS, jusqu'en 1997, la Fondation Thyssen finançait des séjours longs de post-docs français en Allemagne (programme géré par le Programme franco-allemand du CNRS).

Fondation Robert Bosch

Dépenses pour des projets : 36,85 Mill. Euros (en 1999).

La Fondation Robert Bosch est évoquée ici en raison de ses importants programmes internationaux. La fondation a deux gros secteurs d'activités : la médecine et le secteur de santé d'une part, la « Völkerverständigung » (la compréhension entre les peuples) de l'autre, surtout entre l'Allemagne et la France, et l'Allemagne et la Pologne. A partir de cette idée, la Fondation Bosch a développé des programmes de coopération scientifique. Entre 1985 et 1997, des initiatives prises en commun par la Fondation Bosch et le CNRS (Programme franco-allemand) ont eu un effet non négligeable sur l'élargissement de la coopération scientifique franco-allemande en SHS.

3.3 Structures et financements spécifiques pour l'international

DAAD

Le Deutscher Akademischer Auslandsdienst (DAAD) est une institution commune des universités allemandes. Forme juridique : association de droit privé dont les membres sont les universités (233 universités et 'Hochschulen', 128 corporations d'étudiants). Les différents ministères et autres institutions qui financent le budget sont représentés au 'Kuratorium' de l'association.

Budget : (1999) : environ 216,28 Mill. Euros (dont 18,62 Mill. de différents ministères fédéraux) ; dépenses de gestion etc. : 20,71 Mill. Euros.

Nombre de bourses accordées à des Allemands : 34 237.

Nombre de bourses accordées à des Etrangers: 25 807.

Choix de quelques programmes (1999) pour chercheurs et enseignants /chercheurs étrangers confirmés :

Programme	Durée	Nombre de chercheurs financés (toutes disciplines)	SHS
Professeurs associés (invités à la demande des universités et Fachhochschulen allemandes)	1 à 3 mois	243	41 %
Echange de chercheurs (accords bilatéraux) recherche ou	1 à 3 mois	530	108

enseignement			
Echange de chercheurs (jumelage d'université)	1 à 3 mois	2582	
Séjours d'études (dont une partie : réinvitations)	1 à 3 mois	1269	374

Programmes pour chercheurs allemands

Programme	Durée	Nombre de chercheurs financés (toutes disciplines)	SHS
Bourses post-docs	Jusqu'à 12 mois, possibilité de prolongations jusqu'à 24 mois	199 nouvelles attributions en 1998	
Echanges bilatéraux de chercheurs	1 – 3 mois	324	139
Professeurs associés allemands nommés à la demande d'universités étrangères	Kurzzeitdozenten: 1 à 6 mois Langzeitdozenten: 1 à 5 ans	752 (en 1999) 138	475 72
Lecteurs	1 à 5 ans	589 (en 1999)	589

Alexander von Humboldt-Stiftung (AvH)

La Alexander von Humboldt-Stiftung est une fondation de droit privé, fondée par le gouvernement fédéral, dont l'objectif est « de donner à des chercheurs et universitaires excellents de nationalité étrangère la possibilité de réaliser un projet de recherche en Allemagne fédérale et de maintenir les relations scientifiques qui se sont formés lors de la réalisation de ce projet. »

Les ministères des Affaires Etrangères et celui de la Recherche siègent à côté des grandes institutions de recherche dans la présidence (Vorstand) de la fondation. Le président est une personnalité de la vie scientifique, nommé par le Ministre des Affaires Etrangères après avis des autres membres de la présidence (Ministère de la Recherche, Président de la conférence permanente des ministres du culte (c'est-à-dire les ministres de l'Education et de

l'enseignement supérieur des Länder), MPG, Conférences des Présidents d'Université, DFG et DAAD).

Budget : 41,72 Mill. Euros en 2000 (dont 40,90 Mill de différents ministères (Affaires étrangères: 59,7% ; Recherche: 32,6%, Coopération: 5,8%), 0,82 Mill. Euros de donateurs privés)

(Frais de gestion : 5,93 Mill. = 12,6 %)

Programmes principaux

Bourses de recherche de longue durée pour chercheurs étrangers :

- Pour chercheurs de moins de 40 ans, tous pays, toutes disciplines
- Durée : 6 à 12 mois avec possibilité de prolongation (ou de reprise : 3 mois, exceptionnellement 12 mois) et possibilité d'un cours de langue de 1 à 3 mois (en 2000 : 189 boursiers et 83 conjoints),
- Attributions nouvelles en 2000 : 478 bourses Humboldt pour des chercheurs de 66 pays¹⁵ (plus 36 bourses dans un programme complémentaire pour des pays en voie de développement) ;
- Boursiers présents dans des laboratoires allemands en 2000 : 1440 (dont 44% de pays européens. Classement par pays : Chine (161), Inde (149), CEI (119), USA (116), Pologne (73), Japon (67), ... Part des SHS : 27% ;
- Grande flexibilité : sélection trois fois par an ; les boursiers déterminent eux-mêmes les dates de leur séjour, peuvent l'interrompre et revenir une autre année, obtenir des prolongations, etc.

Prix de recherche pour chercheurs étrangers et allemands :

- « Prix Humboldt » (jusqu'à 12 mois) pour des chercheurs étrangers de renommée internationale, proposés par leurs collègues allemands. Attribués en 2000 : 290, dont 38 en SHS ;¹⁶
- Prix de recherche Max-Planck, attribués en coopération avec la MPG (jusqu'à 12 mois) à des chercheurs allemands et étrangers pour encourager la coopération

¹⁵ En 2000 : 35 candidats français, dont 5 en SHS. Retenus : 21, dont 3 en SHS.

¹⁶ A l'intérieur de ce programme : attribution de prix franco-allemands, en concertation avec le Ministère français de la Recherche.

scientifique internationale de grande excellence (12 prix en 2000 : 8 chercheurs allemands, 4 chercheurs étrangers).

Construction de réseaux (y compris programme pour des post-docs allemands)

Différentes mesures pour construire et développer des réseaux à partir de programmes de bourse et de prix pour chercheurs étrangers :

- Programme Feodor Lynen : bourses pour chercheurs allemands post-doctoraux pour des séjours de recherche dans des laboratoires d'anciens boursiers et prix Humboldt à l'étranger. Durée : jusqu'à 4 ans. En 2000 : attribution de 142 nouvelles bourses ; 306 boursiers allemands se trouvaient en 2000 dans des laboratoires étrangers, auxquels s'ajoutaient 49 anciens boursiers de ce programme ayant obtenu des missions pour des séjours de courte durée dans leur ancien laboratoire d'accueil à l'étranger.

Autres soutiens accordés à d'anciens boursiers étrangers :

- 65 réinvitations ;
- 263 réinvitations de courte durée (pour participer à des colloques en Allemagne, etc.) ;
- dons d'équipements scientifiques à 177 chercheurs de 38 pays ;
- dons de livres pour 147 chercheurs dans 51 pays ;
- 36 missions de courte durée accordées à des chercheurs allemands pour visiter les laboratoires de leurs anciens boursiers étrangers.

A ces trois programmes principaux s'ajoutent différents programmes spécifiques pour certains champs de recherche et certaines aires culturelles. La Fondation Humboldt a également participé à un grand programme de la Fondation Volkswagen qui consistait à construire dans de nombreuses villes universitaires des « Centres internationaux de rencontre » (IBZ), entre autres pour loger des chercheurs invités étrangers. La subvention de la Volkswagenstiftung (environ 2,56 millions Euros) pour la Maison Suger a été accordée dans le cadre de ce programme.

L'effet des programmes de la AvH et du DAAD sur l'internationalisation de la recherche allemande est très important. Laissant de côté les capacités d'invitation de chercheurs étrangers des universités (professeurs ou directeurs d'études associés) et du CNRS ("postes rouges"), qui ont leur équivalent dans les universités allemandes, dans les MPI et dans d'autres centres (WZB, etc.), il faudrait comparer la capacité (et les pratiques) d'invitation

d'institutions centrales: AvH, DAAD en Allemagne, Ministère de la Recherche, MAE, MSH et réseau des MSH en France, en se limitant aux SHS. On peut supposer qu'au terme d'une telle comparaison le dispositif français accuserait surtout une faiblesse au niveau des invitations de longue durée, donc de l'intégration durable de chercheurs étrangers dans les laboratoires français. Une autre faiblesse du dispositif français est évidente : le manque de moyens propres et de programmes pour financer des séjours de recherche de jeunes chercheurs français à l'étranger. Les possibilités offertes par les centres de recherche français (et par les écoles) à l'étranger ne constituent pas une véritable alternative.

A titre d'exemple : les programmes d'invitation de chercheurs étrangers par le Ministère de la recherche :

Invitations de chercheurs étrangers de haut niveau :

- En 2001 : 7 chercheurs pour des séjours de 2 à 4 mois¹⁷

Invitations de jeunes chercheurs : 11¹⁸ .

4. Conclusion

4.1 Institutions, modes de financements et la question de l'international

Les modes français et allemand de financement de la recherche se distinguent par :

- la gestion d'une grande partie des budgets publics, en Allemagne, par des agences de statut privé, par l'existence d'importantes fondations publiques et privées, par l'existence d'importantes agences de financement chargées de la mobilité internationale des chercheurs. Ces agences opèrent dans la continuité, en étroite symbiose avec le monde de la recherche, et elles ont développé au cours des décennies un professionnalisme dont a largement bénéficié l'internationalisation de la recherche allemande ;

¹⁷ Financements correspondant à l'année 2001, séjours scientifiques de haut niveau : 288 demandes et 136 candidats sélectionnés. Sur 33 demandes pour les Sciences de l'Homme et Humanités la sélection a porté sur 23 candidats et sur 13 demandes en Sciences de la Société, 7 chercheurs sélectionnés.

¹⁸ Financements correspondant à l'année 2001, séjours de recherche post-doctorale: 347 demandes et 194 chercheurs sélectionnés dont 8 en Sciences de l'Homme et Humanités et 3 en Sciences de la Société (pour une sélection de tous les dossiers présentés dans les 2 secteurs).

- la prépondérance de la procédure d'appel d'offres en France, une plus grande variété à la fois de modes structurels de financement, d'agences de financement et des budgets plus importants offerts à la compétition des chercheurs et universitaires en Allemagne ;
- une place incomparablement plus significative des bourses et salaires dans les financements de la recherche (doctorants, post-docs, personnels temporaires de recherche) ;
- une plus grande facilité pour les chercheurs allemands d'obtenir des financements par les agences « publiques » et privées pour des projets de recherche internationaux ou comportant une dimension internationale ; une plus grande flexibilité du système en général.

4.2 Accueil de chercheurs étrangers

L'ébauche de comparaison des politiques et des pratiques françaises et allemandes en matière d'invitation de chercheurs étrangers fait ressortir certaines particularités françaises qui mériteraient un examen plus approfondi :

Volume des invitations : l'offre française (bourses, postes de chercheurs ou professeurs invités) semble infiniment moins importante que l'offre allemande. L'argument selon lequel cette offre serait tout de même adéquate à la demande pourrait se révéler un faux argument puisque la demande dépend en grande partie de la nature de l'offre, des conditions d'accès à cette offre, de la politique institutionnelle d'invitation de chercheurs étrangers, etc. Exclure, par exemple, les chercheurs européens du programme d'invitation de jeunes chercheurs post-doctoraux (Ministère de la Recherche) sous prétexte que les possibilités offertes aux laboratoires français par l'Union Européenne sont sous-utilisées, c'est tout simplement renoncer à un volet important de la politique scientifique.

Mode administratif des invitations : en matière d'invitations de chercheurs confirmés, de chercheurs de « haut niveau », la France a adopté et généralisé le système des postes de chercheurs ou professeurs associés (DEA, postes rouges, etc.), c'est-à-dire de postes budgétaires annuels divisés ensuite en mensualités. En Allemagne, ce système est réservé aux véritables professeurs invités qui assurent un enseignement temporaire mais régulier. Les invitations de chercheurs ou professeurs étrangers qui viennent pour un séjour de

recherche sont réalisées uniquement par l'octroi de bourses ou d'indemnités de séjour. Ce système est plus flexible, plus économe, et sa gestion administrative est moins onéreuse.

« **Logique** » **des invitations** : le programme d'invitations de post-docs étrangers, géré par le Ministère de la Recherche en France, est conçu selon la logique suivante : accorder à un laboratoire français « une capacité de financement d'un séjour de recherche post-doctoral d'un an ». Ce sont le laboratoire et le projet présenté par lui qui sont évalués, non le candidat étranger dont le nom ne figure même pas dans le dossier. Il ne s'agit donc pas véritablement d'un programme d'« accueil de jeunes chercheurs étrangers post-doctoraux », mais d'un programme de bourses institutionnelles. Proposition : compléter ce programme par un volet de bourses accordées en fonction de l'excellence du candidat et de son projet (comme c'est le cas des bourses Diderot ou des bourses Mellon gérées par la FMSH, ou encore des bourses Fyssen).

Gestion institutionnelle et suivi des invitations de chercheurs étrangers : le candidat étranger, ou le chercheur français qui souhaite faire venir un collègue ou un jeune chercheur étranger, se trouve en face d'une offre limitée et éclatée, avec peu de visibilité à l'étranger. La multiplicité des « guichets » (Ministère de la Recherche, MAE, « postes rouges du CNRS, MSH, etc.) est positive, certes. Mais dans les conditions d'une offre insuffisante, ni le Ministère de la Recherche, ni le département SHS du CNRS avec ses « postes rouges », ni la MSH avec ses « mois de DEA » et les bourses « Diderot », « Mellon », « DAAD-MSH » ne mettent en œuvre, au niveau national, une véritable politique d'accueil de chercheurs étrangers comme le fait l'Allemagne fédérale à travers des institutions comme l'AvH et le DAAD.

En France, seul le CNRS et la FMSH disposent d'une partie des instruments nécessaires pour transformer un simple programme d'accueil en un programme de coopération scientifique (suivi des invitations, réinvitations, attribution de moyens supplémentaires, mise en réseau, constitution de groupes de travail internationaux, etc.). Mais les capacités du département SHS du CNRS (et de la DRI) sont déjà insuffisantes pour répondre aux besoins de ses propres unités de recherche ; les capacités de la MSH, aussi utiles qu'elles soient, sont insuffisantes par rapport à l'idée qu'on peut se faire d'une véritable politique nationale d'accueil de chercheurs étrangers qui, en plus, serait complétée par une politique d'envoi de chercheurs post-doctoraux à l'étranger. Attendre tout ici des possibilités accrues de mobilité dans le 6^{ème} PCRD semble peu réaliste. Et pour profiter pleinement des programmes

européens, il faudrait renforcer des institutions capables de gérer des programmes de mobilité financés par l'Union Européenne.

4.3 Politique scientifique européenne en SHS

L'exemple de l'investissement scientifique (SHS) allemand en Europe centrale et orientale :

- Développement de programmes d'aide structurels par des agences (DFG, AvH , DAAD) ou par des fondations (Bosch) ;
- Interventions ciblées (création d'institutions locales, création de réseaux) d'institutions scientifiques (Wissenschaftskolleg zu Berlin, Wissenschaftszentrum Berlin, Academie Berlin-Brandenburg), en étroite concertation avec les instances politiques et en mobilisant des budget importants auprès de fondations publiques ou privées ;

permettent de toute évidence des initiatives plus conséquentes que celles que les acteurs institutionnels français (MAE, MR, MSH, EHESS) sont capables de mettre en œuvre.

4.4 Quelques propositions

- **renforcer les programmes d'invitations (bourses !) de chercheurs étrangers et introduire plus de flexibilité dans la gestion des bourses ;**
- **développer, pour des chercheurs français, un programme de bourses post-doctorales à l'étranger ;**
- **renforcer et développer des institutions scientifiques qui soient en mesure de gérer de manière professionnelle des programmes de mobilité internationale, tout en ne les séparant pas des autres dimensions de la coopération scientifique européenne et internationale. Certaines MSH (pas toutes) pourraient jouer ce rôle, à l'instar de la FMSH (Paris).**

4.5 Particularités du système de recherche allemand face au défi de l'eupéanisation

L'eupéanisation d'une communauté scientifique nationale ne se mesure pas à l'aune du taux de participation aux programmes européens de recherche, et l'Espace Européen de Recherche ne se construit pas à partir du seul Programme-cadre.

Du point de vue institutionnel et des politiques scientifiques, l'eupéanisation, et plus largement l'internationalisation, est d'abord fonction, notamment dans les SHS (parents pauvres des PCRD), de la capacité des institutions nationales :

- **à intégrer à un degré suffisant la mobilité internationale dans la formation et dans les carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs ;**
- **à attirer un flux important et régulier de doctorants, post-doctorants et de chercheurs / enseignants-chercheurs étrangers de haut niveau ;**
- **à inclure la dimension internationale dans toutes les procédures de financement de la recherche et dans la construction de programmes de recherche.**

Une eupéanisation des institutions, procédures et pratiques nationales, dans le sens précisé, est une base importante pour permettre aux chercheurs de participer dans de bonnes conditions aux programmes européens de recherche dont l'intérêt principal est de permettre la création et le financement de consortiums de recherche européens, autrement dit : le dépassement du niveau bilatéral.

De ce point de vue, et par comparaison au système français, le système allemand me semble disposer de certains atouts :

- a) Politique de mobilité et de coopération scientifique internationale
 - **Deux agences centrales (DAAD et AvH), de droit privé, dotées par les pouvoirs publics d'importants et de stables budgets et d'appareils administratifs solides, mettent en œuvre, dans la durée, pour la communauté scientifique et pour les pouvoirs publics, une politique scientifique internationale.**
 - **Important : ces agences sont dominantes, mais elles sont loin d'exercer un monopole : la DFG (agence de financement de la recherche), la MPG (organisme de recherche) et des fondations privées interviennent dans le même champ avec des budgets considérables.**
- b) Financement de la recherche
 - **L'Allemagne fédérale dispose d'une agence centrale de financement de la recherche : la DFG. Financée par l'Etat fédéral et les Länder, mais de droit privé et gérée par la communauté scientifique, elle offre une grande variété de possibilités de financements (recherches individuelles, collectives, programmes structurants, etc.), toutes incluant la dimension internationale ;**

- **Des fondations privées offrent aux chercheurs, notamment dans les SHS, des possibilités alternatives de financement de leurs projets de recherche.**
- Ces budgets de recherche comportent une part très importante de bourses et de salaires pour des contrats temporaires pour de jeunes chercheurs. Par cela et par leurs volumes, ces budgets de recherche sont beaucoup plus proches des budgets de recherche accordés dans le cadre des programmes européens de recherche que ne le sont les budgets accordés aux équipes de recherche en France.

RAPPORT SUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ AU ROYAUME UNI

par

Sander E. van der Leeuw

Introduction et contexte

Depuis la Seconde guerre mondiale, le monde de la recherche s'oriente de plus en plus sur le « modèle anglo-saxon », dont on dit qu'il est (le) plus performant des modèles d'organisation et de financement de la recherche, en sciences humaines et sociales comme dans les autres disciplines. Pour ce rapport¹⁹, nous avons donc choisi de consacrer une de nos études de cas européens à l'organisation de la recherche en sciences humaines et sociales en Grande-Bretagne. Bien que les données permettant de quantifier le relatif succès de la recherche anglo-saxonne dans le domaine des sciences humaines et sociales²⁰ soient rares, il s'agit d'un

¹⁹ L'esquisse globale de l'organisation de la recherche anglo-saxonne ~~qui suit est principalement basée~~ appuie d'abord sur les expériences ~~de faites par~~ l'auteur en tant qu'e enseignant-chercheur en Angleterre, entre 1985 et 1995. En outre, il a pu profiter d'entretiens avec ~~Messieurs~~ MM. D. Eastwood et G. Marshall, ~~respectivement~~ directeurs ~~respectifs~~ du “*Arts and Humanities Research Board*” et du “*Economics and Social Science Research Council*”, ainsi ~~que de Mesdames~~ qu'avec Mmes K. Pretty, E. Rothschild et M. Strathern, ~~toutes chercheurs à l'Ude~~ l'Université de Cambridge, qui ont toutes une expérience importante de la pratique du fonctionnement du système universitaire et de recherche en ~~SHS~~ sciences humaines et sociales. Les informations sur la nature et le financement des programmes des agences concernées sont en grande partie issues de documents qui se trouvent dans le domaine public, tels des rapports annuels et des prévisions publiés par les “*Research Councils*” concernés.

²⁰ On ne peut, en ~~SHS~~ sciences humaines et sociales, simplement comparer le fonctionnement des deux systèmes en quantifiant leur performance selon le fameux ‘citation

modèle d'organisation très différent du modèle français, qui mérite une réflexion approfondie.

Les principes du système de gestion

Afin de bien comprendre les différences fondamentales entre les systèmes français et anglo-saxon, il est d'abord nécessaire d'esquisser les principales différences entre la pensée anglaise et la pensée française en matière d'organisation.

Les praticiens de l'histoire constitutionnelle médiévale ont tendance à dire qu'en France, l'État a créé la Nation, tandis qu'au Royaume-Uni, la Nation a créé l'État. Alors qu'en France, l'autorité de l'État découle essentiellement des privilèges régaliens hérités de l'Ancien Régime, au Royaume-Uni, le pouvoir a été, sinon délégué au Roi par la bourgeoisie aisée et la noblesse, du moins partagé entre lui et ces deux groupes sociaux, les nobles et les commerçants de Londres ayant toujours tenu le cordon de la bourse. Cette tradition contrastée expliquerait que la pensée anglo-saxonne, en matière d'organisation, insiste surtout sur la pratique du pouvoir, l'auto-régulation et l'équilibre dynamique entre corporations, quand la France accentue l'autorité légale, fonde la régulation sur la prescription et la réglementation, l'arbitrage de l'État garantissant le maintien de l'équilibre.

De telles différences ont eu des conséquences profondes sur l'organisation de l'éducation et de la recherche dans chacun des pays. L'Éducation nationale française est centralisée, financée par l'État et contrôlée par un ministère. Elle propose plus ou moins le même cursus dans toutes les écoles et universités. La Grande Bretagne, en revanche, forme un nombre important d'élèves dans des écoles privées dites *public schools*, et réserve les financements publics à des écoles de second ordre accueillant un public socialement défavorisé. En France, les universités sont financées à 100 % par l'État et elles n'ont qu'une autonomie très limitée. En Grande Bretagne, elles sont autonomes, bien qu'incorporées par charte royale, et leurs budgets ne proviennent que pour une part de l'État qui, par contre, finance les études des étudiants désargentés.

Il en est de même pour la recherche. En France, la recherche scientifique dépend directement d'un ministère qui en détermine les grandes lignes et certaines priorités (ACI), la finance,

index', ni en citant le nombre de brevets, comme il se fait couramment pour les [sciences](#) naturelles et de l'ingénierie.

l'évalue et en assure le pilotage par le biais d'organismes publics spécialisés (CNRS, CEMAGREF, INRA, etc.). En Grande-Bretagne, le gouvernement (le DTI, le ministère de commerce et de l'industrie) n'en finance qu'une partie, qu'il verse chaque année aux *Research Councils*, institutions indépendantes incorporées par charte royale. Il limite son intervention à quelques remarques très générales sur la façon de dépenser ces fonds, remarques que les *Research Councils* ne sont pas légalement obligés de prendre en compte (*Houlding principle*). La recherche est entièrement menée par les universités et elle est évaluée par un organisme indépendant.

En France, par exemple, le CNRS est à la fois instrument de recherche, agence de moyens et évaluateur de ses propres performances en la matière, par le biais de son Conseil national et, de plus en plus, par des évaluations au sein de ses divers départements scientifiques. En Grande-Bretagne, ces trois fonctions sont exercées par des corporations indépendantes – *Research Councils*, universités et agences indépendantes d'évaluation. Ensemble, elles régulent la recherche et, si nécessaire, servent d'arbitres.

La politique de formation et de recherche

Ces parti-pris ont des implications profondes pour la politique en matière d'éducation et de recherche. La France maintient différentes classes d'institutions de formation universitaire – grandes écoles, universités, instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), etc., en essayant de maintenir entre elles une certaine équivalence qualitative, à défaut d'égalité. Cet objectif s'exprime très clairement dans l'idéal proclamé d'une éducation universitaire capable d'offrir les mêmes choix à chacun, selon ses capacités et ses désirs, sans qu'interviennent ses moyens financiers ni son implantation géographique sur le territoire national. Le financement centralisé des universités, les habilitations nationales pour enseignants-chercheurs et la similitude des cursus dans toutes les universités sont autant d'instruments au service de cette philosophie.

L'autonomie des universités britanniques, dont la philosophie est plus individualiste et nettement élitiste, les incitent au contraire à se différencier. Il existe au moins trois degrés dans le classement des institutions d'enseignement et de recherche universitaire. London

School of Economics, Oxford, Cambridge et quelques autres occupent le premier échelon, les *red-brick universities* le deuxième et les « nouvelles universités », issues des anciennes *polytechnics*, le troisième. Dans chaque catégorie, les institutions se distinguent autant par l'éventail des sujets enseignés que par des cursus différents pour un même sujet, des niveaux de compétence divers, etc. Les postes d'enseignants-chercheurs sont créés et entièrement pourvus par chaque institution, et les budgets des départements sont décidés par les autorités de l'université, qui ont également la possibilité de congédier tout enseignant-chercheur à la fin de son contrat – qui est, normalement, d'une durée de cinq ans. Nous avons ici un paysage de l'éducation supérieure contrasté, où chaque institution joue un rôle particulier. La pyramide institutionnelle est à la fois basée et maintenue par les efforts de chaque entité, leur héritage et leur renom, et non par une instance dirigeante.

Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement ait tendance à faire valoir cette différenciation entre institutions individuelles, depuis qu'il intervient financièrement et politiquement dans l'enseignement supérieur et la recherche, c'est-à-dire depuis une cinquantaine d'années. Par ailleurs, **la ligne politique constante de la Grande-Bretagne est que l'enseignement supérieur doit se faire dans un contexte de recherche et de préparation à la recherche, et vice-versa**. En dehors des instituts de recherche appliquée rattachés aux ministères et servant de soutien au développement des politiques dans leurs domaines, **il n'existe donc pas de grands organismes de recherche pure, analogues au CNRS**.

Quatre facteurs sont déterminants pour le financement des sciences humaines et sociales en Grande-Bretagne.

- Tout d'abord, le rôle qui leur est reconnu dans l'économie de la nation. Ainsi, l'ESRC divise les activités qu'elle finance en trois catégories : celle qui conduira à des innovations exploitables, financées en partenariat avec l'industrie et le commerce ; la formation des chercheurs ; la recherche motivée par la curiosité scientifique (*blue skies research*).
- La contribution des sciences humaines et sociales à la résolution des problèmes de la société, tendance importante dans la philosophie des *Research Councils*.
- La relation entre la recherche en sciences humaines et sociales et la qualité des universités britanniques, soutenue par le couplage entre recherche et formation à la recherche

- La visibilité internationale de la recherche en sciences humaines et sociales dans les universités britanniques. Le gouvernement souhaite toujours que la recherche, en sciences humaines et sociales comme dans les autres disciplines, soit d'un niveau internationalement reconnu comme excellent.

Le financement

En tant que principaux acteurs dans l'éducation supérieure et la recherche non-industrielle et pour ce qui concerne la part de l'État, les universités sont financées selon deux formules différentes par deux types d'agence (*dual funding system*). Le financement de l'éducation supérieure relève des comtés et des *Higher Education Funding Councils* pour l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord. La composante publique de la recherche, en revanche, est financée par les *Research Councils* de chaque région du royaume. Leur indépendance est marquée, par exemple, par le fait qu'en Écosse, l'obtention d'un BA. ou BSc prend quatre ans, tandis qu'ailleurs, il n'en demande que trois.

Le financement de l'éducation supérieure

Le financement de l'éducation universitaire a deux composantes. L'une est la contribution des étudiants, l'autre une somme supplémentaire versée directement aux universités selon le nombre d'étudiants inscrits dans chaque groupe de disciplines. La première est versée directement par les parents ou par les étudiants eux-mêmes, s'ils en ont les moyens (*fees*) ; dans le cas contraire, elle est prise en charge, en tout ou partie, par le comté dans lequel ils résident. La deuxième est versée par le *Higher Education Funding Council* de la région concernée. Les tarifs des *fees* sont négociés entre le gouvernement et l'ensemble des universités, la contribution des HEFC servant à amortir la différence entre le taux des *fees* et les coûts réels des institutions d'éducation universitaire. Cette dernière est constituée de deux composantes, l'une destinée à l'enseignement tout court, l'autre à l'enseignement de la recherche. Les sommes ne sont donc pas les mêmes pour les *undergraduates* et les *graduates*. Pour l'Angleterre, la contribution de l'HEFC à l'enseignement supérieur des sciences humaines et sociales s'élève à £600M, celle des *Research Councils* à £120M, les fonds privés participant pour un montant élevé mais inconnu.

Le financement de la recherche

Aujourd'hui existent, en Angleterre même, six *Research Councils* qui s'occupent chacun de différents groupes de disciplines. La situation est à peu près identique dans les autres

régions autonomes. Ces organismes indépendants, incorporés par charte royale, négocient leurs contributions respectives aux différents programmes de recherche interdisciplinaire au sein d'un *strategy group* présidé par le *Director-General of the Research Councils*. Il fait également le lien entre les *Research Councils* et l'*Office of Science and Technology* qui, lui, dépend du *Department of Trade and Industry*. Selon le responsable de l'ESRC, cette division des tâches entre les six *Research Councils* a l'avantage de leur permettre de se concentrer sur une communauté particulière de chercheurs et de bien connaître sa culture scientifique. Ainsi, ses stratégies s'accordent mieux aux besoins des disciplines concernés.

À peu près un tiers des fonds réguliers disponibles pour la recherche en sciences sociales transite par l'ESRC. Un autre tiers concerne la recherche sur commande des ministères, faite par leurs propres unités de recherche, et le troisième vient de fonds privés (Leverhulme, Rowntree, Nuffield, etc.). Dans le domaine des arts et sciences humaines, presque tout l'argent transite par l'AHRB et la *British Academy* : en effet, il n'y a guère d'argent privé disponible en ce domaine, et les commandes ministérielles sont inexistantes. En revanche, la Loterie nationale finance de manière exceptionnelle des projets artistiques et/ou des monuments historiques.

Chaque année, le budget de l'État prévoit une somme importante pour ces *Research Councils* (en 1999, £72 M pour l'ESRC et de £52 M pour l'AHRB). Elles ont toutes à peu près le même cahier des charges, qui accentue les éléments suivants :

- Maintenir et promouvoir l'excellence de la recherche fondamentale et appliquée
- Stimuler la production de savoirs qui améliorent la qualité de la vie
- Assurer la formation de scientifiques qui répondent aux besoins des utilisateurs et contribuent à la compétitivité de la Grande-Bretagne.
- Disséminer des savoirs et promouvoir les sciences parmi les citoyens.

Les *Research Councils* financent la recherche de deux manières. Premièrement, ils sont responsables de la gestion d'un système de bourses pour des *graduate students* qui sont, dans les sciences humaines et sociales, pratiquement la seule manière d'obtenir un Ph.D. D'autre part, ils financent des projets de recherche de différentes durées.

La formation des chercheurs

Dans cette catégorie, il s'agit explicitement d'investir dans des personnes qui promettent de devenir des bons chercheurs plutôt que dans des projets scientifiques. Jusqu'à une époque récente, une fois acquis leur BA. ou BSc, les étudiants pouvaient solliciter des bourses d'un an pour suivre un ou plusieurs cours conduisant à une maîtrise (MA., MSc), offertes par toutes les universités, ou bien solliciter une bourse pour trois ans afin d'obtenir un doctorat. Les bourses de la première catégorie étaient accordées par les *Research Councils* directement aux Départements universitaires, qui sélectionnaient à leur tour leurs candidats. Les bourses de thèse, par contre, étaient accordées par les *Research Councils* aux meilleurs candidats dans une compétition nationale.

Depuis quelques années, le système privilégie des bourses de quatre ans, qui combinent le financement de la maîtrise et du doctorat. Dans ce cas, l'ESRC, l'étudiant et son directeur de thèse élaborent **ensemble** un projet de thèse et sollicitent une bourse. Si l'étudiant l'obtient, l'ESRC l'envoie d'abord, pour la maîtrise, à un département réputé être bien équipé et obtenir des bons résultats dans le domaine choisi. Si l'étudiant couronne cette première année avec succès, il recevra un soutien pour les trois années suivantes et pourra préparer une thèse avec le professeur auquel il avait soumis sa proposition, où qu'il se trouve. Ainsi, 75 % à 80 % des étudiants obtiennent leur doctorat dans les quatre ans financés par l'ESRC.

Les projets et programmes de recherche

Il y a un certain nombre d'années, il s'agissait presque exclusivement de propositions émanant des chercheurs et concernant les thèmes qu'ils jugeaient prioritaires – ce que l'on appelle, en Grande-Bretagne, *blue skies research*, motivée par la seule curiosité intellectuelle, sans idée d'application possible. De telles propositions étaient soumises dans le cadre de programmes définis, et retenues en fonction du budget nécessaire et/ou de la durée envisagée du projet. Aujourd'hui, dans le cas du ESRC, il s'agit pour moitié d'appels d'offres thématiques, dont le sujet est défini sous forme de problèmes et questions. Néanmoins, 33 % des fonds sont toujours disponibles pour des projets individuels privilégiant d'autres thèmes. Dans le cas de l'AHRB, conseil récemment constitué (1998), la majorité des fonds est encore distribuée *bottom-up*.

Dans la forme et dans le détail, les politiques des *Research Councils* en matière de projets de recherche varient. Les deux Councils qui sont les plus importants pour nous sont présentés dans la section suivante.

Les agences de moyens publics en sciences humaines et sociales

ESRC : *Economics and Social Sciences Research Council*

Moyens (1999)

£72M en provenance du Trésor.

Instruments de subvention :

Bourses

- *Quota Awards* pour des cours de maîtrise, accordés directement aux départements : £5M. Cette somme est en cours de réduction
- *Ph. D. Awards*, bourses de thèses: £13M (1998-99) ; £15,06M (1999-2000)
 - *Regular studentships*, bourses ordinaires (1 + 3 ans) : £14 M
 - *CASE Studentships*, dont 50 % sont payés par une entreprise qui propose le sujet : < £1M
 - *ESRC/NERC Studentships* : <£1M. Il s'agit de la contribution de l'*Economics and Social Research Council* à d'une vingtaine de bourses (1 + 3 ans) accordées conjointement par les deux *Research Councils* à des thésards dans le domaine de l'environnement.

Subventions de recherche

- *Research grants* : £15,5M (1998-99); £15M (1999-2000)
Subventions accordées à des chercheurs individuels (>£2K,<£750K) pour des recherches sur des sujets *blue skies* et autres, c'est-à-dire proposés par les chercheurs eux-mêmes, soit dans le cadre d'un des thèmes proposés par l'ESRC , soit en dehors, pour des périodes variées. Chaque année, l'ESRC en accorde environ 200, qui représentent environ 33% du budget total disponible pour les subventions.
- *Research programmes* : £13M (1998-99); £14M (1999-2000)
Il s'agit de subventions majeures (>£4M) accordées à un groupe de projets indépendants mais reliés, qui concernent les thèmes définis par l'ESRC pour le moyen terme. Les conditions varient, mais ces programmes durent normalement six ans, avec une évaluation intermédiaire après trois ans. Le « *Economics and Social Research Council* » est en train d'y substituer des *Priority Networks* à échelle plus limitée, qui sont gérés par les chercheurs eux-mêmes.
- *Research centers* : £11M (1998-99); £8,5M (1999-2000)

Il s'agit de projets majeurs, nationaux, dans des disciplines ou sur des sujets déjà mûrs, où existe une communauté de chercheurs dont la cohésion est insuffisante. Les centres sont financés pour des périodes de 10 ans, sur des sujets spécifiques, avec évaluations intermédiaires. Après 10-12 ans, ils ne sont plus renouvelables. Des treize parvenus à terme, douze ont réussi à se réinventer et, après un changement de sujet, à trouver des financements sur contrats, auprès d'une université ou de *l'Economics and Social Research Council*. Aux centres de recherche seront progressivement substitués les *Research Groups*, qui fédèrent plusieurs institutions et qui sont financés pour 5 ans.

- *Research Resource Centres*: £3,5M (1998-99); £6M (1999-2000)

Des centres de documentation pour les sciences sociales, financés pour des durées longues, qui servent de lieux de conservation pour des données nationales et celles issues de projets, programmes et autres activités de recherche financées par *l'Economics and Social Research Council*.

- *Teaching Company Scheme*: £711 K(1999-2000)

Il s'agit de la contribution, de 50 %, que fournit *l'Economics and Social Research Council* aux collaborations entre chercheurs en sciences humaines et sociales et l'industrie ou d'autres organisations du secteur privé, dont les NGO, et certains organismes du secteur publics. La somme globale donnée par demande est de <£59K.

- *Central research* : £0,6M (1998-99); £0,9M (1999-2000).

Il s'agit des recherches contractées par *l'Economics and Social Research Councils* pour ses propres besoins (tels des rapports de préparation de thèmes, etc.) (£200K). Ce poste budgétaire comprend les frais des collaborations internationales.

Sujets

Thèmes en vigueur pour les centres et les programmes de recherche :

- Performance économique et développement
- Environnement et durabilité
- Globalisation, régions et marchés émergents
- Gouvernance, régulation et responsabilité
- Innovation
- Savoirs, communication et apprentissage

- Durée de vie, style de vie et santé
- Inclusion et exclusion sociale
- Technologies et citoyens

Centres de ressource pour la recherche en sciences sociales :

- Centre de ressources sur l'organisation et les procédures dans le monde des affaires
- Centre pour les prospections sociales appliquées
- Centre de recherche sur les politiques économiques
- Centre de recherche sur les relations interethniques
- Archive des données de *l'Economics and Social Research Council*
- Bibliographie internationale des sciences sociales
- Centre de ressources pour l'accès aux données en Europe
- Centre de ressources sur les archives de données qualitatives
- Centre des études de longue durée sur le Royaume-Uni

Projets et programmes pour améliorer la gestion des ressources :

- Analyse de bases de données grandes et complexes
- Centre national d'information et de services sur les logiciels
- Portail d'information sur les sciences sociales

Destinataires des subventions

Dix institutions reçoivent ensemble environ 43-45 % des fonds disponibles pour bourses, projets, programmes et centres de recherche : Les centres d'excellence et les red-brick universities reçoivent ensemble £59M. Les nouvelles universités reçoivent £3,4M. Des institutions indépendantes (non-universitaires) reçoivent £3M. Des institutions dans le domaine de l'étude de l'éducation reçoivent £400 K.

AHRB : Arts and Humanities Research Board

Fondé en 1998 par la British Academy (voir ci-dessous) et le Higher Education Funding Council for England, auxquels se sont ensuite associés les autres HEFC, ce Board constitue une première étape vers un CR comme les autres pour les arts et les sciences humaines. Vu sa jeunesse, l' Ahrb n'a pas encore trouvé sa forme définitive ni sa vitesse de croisière financière. Nous présenterons ultérieurement sa stratégie, pleine d'enseignements.

Means (2000)

£52M du Trésor, transmis (pour des raisons légales) par les organisations qui l'ont fondé. De cette somme, £9M sont destinés à subventionner des musées, £1-1,5M à subventionner le domaine des beaux-arts et du théâtre et £4M, à subventionner des bourses professionnelles dans ces domaines.

Instruments de subvention**Bourses de maîtrise et de doctorat**

- *Studentships* en sciences humaines (£1 6M à présent, £19M en 2004)
 - Type A: un ou deux ans d'études à plein-temps pour une maîtrise
 - Type B: trois ans (plein-temps) à cinq ans (temps partiel) pour un Ph. D.
- Bourses pour Ph.D. dans le domaine des arts (pas encore mises en reuvre, £800K en 2004).
- Subventions de recherche
 - *Research Grants*
Projets de recherche individuels (>£100K/an) d'une durée inférieure ou égale à cinq ans, permettant d'employer des assistants-chercheurs sur des contrats à durée déterminée (ce qui n'est pas possible avec des subventions de la British Academy). (£4,4M, £9-10M prévu en 2004)
 - *Research Centres*
Centres de recherche (pas encore mis en reuvre, £5M prévu en 2004)
 - *Research Leave*
Servent à rallonger des périodes sabbatiques payées par les universités avec 3-4 mois (£2M, £2,5-3M prévu en 2004)
- *Exchange awards*
Permettent à des chercheurs de faire un échange de 3-4 mois avec des collègues travaillant dans des archives, musées, théâtres, studios de musique, etc. (pas encore mis en reuvre).

- *Innovation awards*

Subventions de l'ordre de <£50K qui permettent pendant une année de poursuivre une recherche particulièrement innovante qui défie des théories, idées et perceptions existantes.

- *Resource enhancement grants*

Permettent de subventionner des institutions responsables pour la collecte de données de recherche, tels le Arts and Humanities Data Service (£2M prévus en 2004)

Groupes de disciplines

L'attribution de bourses et de subventions, ainsi que leur évaluation, est confiée à l'un des panels suivants:

- Littérature grecque et latine,
- Histoire ancienne et Archéologie,
- Beaux-Arts et Média,
- Langue et littérature anglaise,
- Histoire médiévale et moderne,
- Langues vivantes et linguistique,
- Sciences des bibliothèques, des archives et des services d'information,
- Musique et Arts scéniques
- Philosophie,
- Droit et Études des Religions,
- Sujets interdisciplinaires (uniquement pour des subventions de recherche)

Les subventions sont distribuées à un nombre plus important d'anciennes universités et red-brick que dans le cas l'Economics and Social Research Council (voir statistiques). Les institutions implantées hors de l'Angleterre sont légèrement mieux dotées (le ratio entre les ressources qu'elles perçoivent et l'importance de leur contribution leur est favorable).

Les taux de succès

(L'Economics and Social Research Council ne les publie pas sous cette forme dans son rapport annuel).

Postgraduate awards

- Type A: 454 sur 1701
- Type B: 573 sur 1837

Universités anglaises: 93 %. Collèges anglais: 0 %. Institutions écossaises: 2 %.
Institutions galloises : 4 %. Institutions de l'Irlande du Nord: 1 %.

Research awards

- Research grants : 109 sur 584. Universités anglaises: 76 %. Collèges anglais :0 %.
Institutions écossaises: 16 %.Institutions galloises : 8 %. Institutions de l'Irlande du Nord: 0 %.
- Research leave : 189 sur 390. Universités anglaises: 65 %. Collèges anglais: 4 %.
Institutions écossaises: 21 %. Institutions galloises : 8 %. Institutions d' l'Irlande du Nord: 3 %.
- Research exchanges : 20 sur 28. Universités anglaises :91 %. Collèges anglais: 0 %.
Institutions écossaises: 9 %. Institutions galloises : 0 %. Institutions d' l'Irlande du Nord: 0 %.

British Academy

La *British Academy* joue aujourd'hui un rôle différent des *Research Councils*. Fondée en 1902, elle est l'Académie nationale pour les sciences humaines et sociales. Indépendante comme les deux institutions précédentes, elle est à la fois une académie des sciences et une agence de moyens. Cette double compétence l'a amenée à fonder le AHRB, afin de séparer les deux activités. Son cahier des charges inclut :

- La représentation des intérêts de la recherche en sciences humaines et sociales au niveau national et international
- La reconnaissance de l'excellence dans la recherche
- La promotion et le soutien aux avancées scientifiques dans les sciences humaines et sociales
- La promotion de la collaboration internationale dans la recherche, et des échanges entre chercheurs dans différents pays
- La promotion de la recherche parmi le public
- La publication des résultats de la recherche
- La préparation de conseils au gouvernement en matière de recherche en sciences humaines et sociales.

Moyens

- Un don annuel (*grant-in-aid*) du Parlement
- Des fonds privés (legs, contributions, etc.)

Instruments de subvention

L'échelle du soutien de la *British Academy* est bien plus limitée, mais elle est moins réglementée. Les subventions peuvent être accordées à des individus qui résident au Royaume-Uni aussi bien qu'à des institutions. Leur flexibilité et le moindre effort administratif demandé aux chercheurs expliquent que les subventions de la *British Academy* soient particulièrement prisées pour des petits projets ou pour la préparation de projets plus importants. Comme le disait récemment un de ses représentants, « elles permettent de louer un chameau pour traverser un désert à la recherche de... ».

La *British Academy* ne tente pas de formuler des thèmes de recherche, elle subventionne en principe toute recherche valable dans son domaine.

Research grants (subventions de recherche)

- *Small research grants* : <£5K; pour un an.
- *Larger research grants* : >£5K, <£20K, jusqu'à trois ans.

Research appointments (subventions pour remplacer un enseignant universitaire pendant une période de recherche)

- *Professorships* : trois par an pour des remplacements de trois ans.
- *Readerships* : treize par an pour le remplacement, pendant deux an, de chercheurs âgés de moins de 55 ans et au milieu de leur carrière scientifique.
- *Senior Fellowships* : dix par an pour des remplacements de un an.
- *Postdoctoral Fellowships* : trente par an ; trois ans de soutien pour des post-docs.

Échanges avec d'autres académies des sciences

- en Europe centrale et orientale et dans la CIE : trois mois.
- en Chine : trois mois.
- au Japon : de moins trois mois à plus de six mois.

- Taiwan : plus de six mois.
- USA : uniquement pour consulter des bibliothèques.
- Autres échanges avec la Corée, Israël et la Suède.

Individual conference grants : soutien financier pour l'inscription à des colloques.

- Pour des individus, à l'étranger uniquement : <£800.

Block conference grants : aide financière à l'organisation de colloques ou à la participation britannique à des colloques étrangers.

- *British* : <£1600
- *International* : <10K

Instituts de recherche indépendants à l'étranger (à comparer avec les Ecoles Françaises et les Instituts Français à l'étranger)

- *British Institute of Archaeology at Ankara*
- *British School at Athens*
- *British Institute in Eastern Africa*
- *British School of Archaeology in Iraq*
- *British Institute of Persian Studies*
- *British School at Rome*
- *British Research in the Levant*
- *Egypt Exploration Society*
- *British Society for Libyan Studies*
- *British Society for South Asian Studies*
- *British Committee for South-East Asian Studies*

Subventions pour des projets de recherche internationaux, menés avec des institutions étrangères : <£10K

Bourses pour des chercheurs étrangers

- *Professorships et Fellowships* : £2500-£3000
- *Lectureships* : <£3000

Prix, médailles, etc.

La *British Academy* décerne chaque année un nombre important de médailles, prix et autres signes de reconnaissance, de mérite scientifique et d'excellence.

Les sources privées de financement

Les **sources de financement privé de la recherche sont nombreuses au Royaume Uni**. La plupart sont relativement modestes, mais quelques-unes sont très importantes : ainsi, la contribution de la *Wellcome Foundation* à la recherche médicale est-elle supérieure à celle du gouvernement. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, les principaux soutiens sont le *Leverhulme Trust* et les fondations *Nuffield* et *Rowntree*. La fondation *Sainsbury* intervient notamment dans le domaine des arts. Chacune de ces fondations a ses propres règles qu'il est évidemment impossible de présenter en détail ici. On se contentera de l'exemple de la *Leverhulme Trust*.

Leverhulme Trust

Ce trust a été établi par la famille anglaise fondatrice de l'empire industriel qu'est devenu Unilever. Elle finance des recherches dans tous les domaines sauf la médecine (domaine de la fondation *Wellcome*), l'éducation primaire et secondaire (domaines de la fondation *Nuffield*) et les politiques sociales. Elle a pour objectif la promotion de projets excellents et novateurs dont les retombées espérées sont importantes pour l'humanité. Elle soutient notamment des projets interdisciplinaires qui risquent n'être pas retenus par les différents *Research Council's*. Dans les disciplines traditionnelles et appliquées, elle ne subventionne que les projets vraiment exceptionnels.

Moyens

Le trust ne publie jamais les fonds à sa disposition et ne distingue pas entre les sciences humaines et sociales et les autres disciplines dans sa comptabilité. Il est donc difficile d'évaluer son soutien dans le domaine qui nous concerne.

Instruments de subvention applicables aux sciences humaines et sociales

Les subventions du *Leverhulme Trust* sont destinées, en Grande-Bretagne, aux universités et aux fondations d'utilité publique, ainsi qu'à des institutions similaires dans les pays en voie de développement.

Research Project Grants

- *Standard projects* : <£250K, moins de trois ans.
- *Pilot projects* : <£15K, moins de douze mois.
- *Large projects* : >£250K à <£500K, jusqu'à cinq ans.

Fellowships and individual grants

- *Research fellowships and grants* : salaire de remplacement et/ou financement d'un projet de recherche qui excèdent le coût normal de la vie (<£17,350, deux ans maximum).
- *Study Abroad Fellowships* : salaire de remplacement et/ou financement d'un projet de recherche qui excèdent le coût normal de la vie pendant une année sabbatique à l'étranger (<£20K pendant un an).
- *Major Research Fellowships* : salaire de remplacement pour permettre à un 'Lecturer' en sciences humaines et sociales de se concentrer sur sa recherche pendant deux ou trois ans.
- *Emeritus Fellowships* : frais de recherche et d'assistance destinés à des enseignants-chercheurs récemment partis à la retraite (<£17,350 pendant deux ans au plus).
- *Study Abroad Studentships* : bourses pour étudiants titulaires d'un BA ou d'un diplôme équivalent, âgés de moins de 30 ans, afin de leur permettre d'étudier ou de mener une recherche à l'étranger (un à deux ans).
- *Special Research Fellowships* : bourses pour des docteurs âgés de moins de 35 ans travaillant à mi-temps pour une université, et couvrant l'autre moitié de leur salaire.

Échanges et collaborations

- *Research interchange grants* : favorisent la création de réseaux académiques au Royaume-Uni et à l'étranger
- *Visiting Professorships* : permettent à des universitaires étrangers très distingués de visiter le Royaume-Uni pour une période de temps allant de trois à dix mois, afin d'améliorer la qualité de la recherche dans une institution anglo-saxonne.

Special schemes

- *Research programmes* dans des thèmes proposés par les *Trustees* (<£1,25M pendant cinq ans maximum).
- *Leverhulme Prizes* : attribués à des chercheurs âgés de moins de 36 ans, dans certaines disciplines seulement choisies à tour de rôle (£50K, tous les deux ans)

Les acteurs de la recherche

Près d'un tiers du budget total de la recherche en sciences humaines et sociales sert au fonctionnement des établissements de recherche rattachés directement à divers ministères et chargés d'élaborer les bases scientifiques des politiques en matière de santé, de transport, de l'économie, etc. Cette recherche est en grande partie ignorée du public, et nous n'en traitons pas dans ce chapitre.

Les deux autres tiers sont pourvus par des fonds privés (tels le *Leverhulme Trust*, la *Rowntree Foundation*, la *Nuffield Foundation*, la *Sainsbury Foundation*, etc.) et par les *Research Councils*. Ils sont destinés à la recherche en sciences humaines et sociales auprès des universités et des quelques institutions équivalentes.

Nos collègues britanniques ont toujours considéré que la meilleure formation des futurs chercheurs se fait dans un contexte de recherche active, et que la meilleure recherche se fait là où la jeune génération des chercheurs peut y contribuer de manière active. Il n'existe donc au Royaume-Uni pas d'organisme de recherche comparable au CNRS.

Les universités

Il existe en Grande-Bretagne quelque 120 universités ou institutions assimilées, qui font de l'enseignement et/ou de la recherche dans les domaines des sciences humaines et sociales. Ces institutions constituent une pyramide hiérarchique avec, à l'apex, les anciennes universités comme Oxford, Cambridge, Durham, Edimbourg, la *London School of Economics*, etc. Juste en dessous, vient la vingtaine des *red-brick universities* fondées après la deuxième guerre mondiale, comme Sussex, Warwick, Essex, etc. La base de la pyramide comprend toutes les *new universities*, *ex-polytechnics*, qui ont obtenu le statut d'université à l'époque Thatcher.

Ces universités, on l'a vu, sont entièrement autonomes et elles fonctionnent comme des entreprises indépendantes et concurrentielles sur le marché de l'enseignement supérieur et de la recherche. La plupart couvrent une très grande partie de la gamme disciplinaire traditionnelle, y compris les sciences de la nature et de la vie, la médecine et les sciences de la gestion, les sciences sociales et les sciences humaines. Elles sont donc, en principe, mieux

placées pour faire de l'enseignement et de la recherche interdisciplinaire que les universités françaises, consacrées en général à certaines de ces disciplines.

Autonomie et concurrence ont conduit chaque université à développer une stratégie particulière pour tirer son épingle du jeu. Certaines se concentrent principalement sur la recherche (Cambridge à 70 %, par exemple), d'autres n'en font pas du tout. Les institutions intégrées à la moitié supérieure de la pyramide enseignent plutôt les disciplines traditionnelles « pures » en interdisciplinarité, tandis qu'une partie des *new universities* se concentre sur des sujets et des cours qu'on n'admettrait pas volontiers dans les universités françaises : sciences et techniques appliquées. Il n'existe pas, au Royaume-Uni, de système d'habilitation a priori des cursus et des enseignements, comme on trouve aux États-Unis et en France.

Pour les mêmes raisons d'autonomie et de concurrence, les institutions visent des publics différents. Elles sont libres d'admettre qui elles veulent parmi les candidats qui ont achevé leur éducation secondaire. Vu l'énorme diversité des écoles secondaires, elles ont donc un vivier très fortement différencié. Leur autonomie permet aux institutions prestigieuses de limiter leurs admissions aux meilleurs étudiants du pays et de l'étranger, tandis que cette même autonomie conduit d'autres universités à viser des classes très grandes, un public nettement moins bien formé, et une gamme de sujet d'intérêt général.

La HEFCE et les *Research Councils* sont en train de consolider cette pyramide. Ainsi, l'*Economics and Social Research Council* aide activement la vingtaine d'institutions constituant le sommet de la pyramide en maintenant un contact étroit avec elles sur ses appels d'offres et sa politique. Elle leur accorde quasiment tous ses centres (sauf un) et programmes de recherche, et son personnel contribue à la valorisation de leurs programmes et projets de recherche. La HEFCE, pour sa part, envisage d'introduire le « système Wisconsin » (d'après l'État du même nom aux États-Unis). Ce système permet le transfert des UV acquises dans une institution **uniquement** à des institutions du niveau **immédiatement** supérieur. Ainsi, des UV suivies dans un *junior college* ne sont transférables, pour obtenir un BA, que dans des *colleges*, et les diplômes que délivrent ces derniers ne donnent droit à l'admission que dans des universités de second ordre. Après avoir obtenu un diplôme dans ces dernières, on peut enfin s'inscrire pour un Ph.D. dans les deux meilleures universités de l'État, celles de Madison et de Milwaukee.

Les universitaires

Tous les enseignants-chercheurs ont les mêmes perspectives de carrière dans leur institution.

Il y a cinq grades :

- *Assistant Lecturer*
- *Lecturer*
- *Senior Lecturer*
- *Reader*
- *Professor*
 - Titulaire de chaire
 - Professorat à titre personnel

À l'intérieur de chaque grade, les échelons sont liés à l'âge de la personne concernée, sauf dans le cas des *Readers* et des Professeurs.

Tout enseignant-chercheur dans l'une des principales universités a droit à des *sabbaticals*, périodes de congé de recherche d'un trimestre sur sept. Il est difficile d'évaluer si et dans quelle mesure une telle possibilité est offerte par les universités « nouvelles ». Mais un enseignant-chercheur peut aussi se libérer de son enseignement s'il trouve des fonds pour le remplacer, par exemple en obtenant un programme de recherche ou une bourses de remplacement délivrée par la *British Academy* ou par le *Leverhulme Trust*. La durée de ces congés est décidée par le département et l'université concernée.

Les subventions de recherche accordées par les *Research Councils* et l'UE permettent également d'employer des post-docs et des techniciens en contrats à durée déterminée. En réalité, ce sont les post-docs qui constituent les chevilles ouvrières de la recherche dans tous les domaines. Les universités obtiennent des *Research Councils* des contributions aux frais généraux à un taux fixe de 46 % sur tous les salaires inclus dans des contrats de recherche, ce qui leur permet de combler des trous et de pourvoir aux besoins matériels des laboratoires. Dans le cas des contrats européens, le taux équivaut en général à 20 % de la somme globale du contrat.

L'évaluation de la recherche et de l'enseignement

Il s'agit du troisième pilier du système anglo-saxon. Il dépend aussi d'institutions indépendantes, tout au moins en partie, car les agences de moyens et les universités ont également institué des évaluations. Ces évaluations servent à justifier la dépense publique ainsi qu'à améliorer la qualité de la recherche et de l'enseignement. Elles concernent les projets de recherche, les enseignants-chercheurs et les unités universitaires dans lesquelles se déroulent la recherche et l'enseignement.

Évaluations des projets de recherche

Les agences de moyens évaluent les projets et programmes qui leur sont soumis avant de les financer, à des intervalles réguliers pendant qu'ils se déroulent, puis trois à cinq ans après leur conclusion. Cette dernière évaluation sert à estimer l'impact de la recherche sur la communauté scientifique concernée. Les techniques utilisées sont en évolution permanente, car les agences sont en permanence tiraillées entre des évaluations qui font confiance à la compétence des experts et des approches basées sur des règles précises, écrites, connues d'avance par les personnes évaluées.

Néanmoins, quelques principes de bases méritent d'être mentionnés. Partout où c'est envisageable, l'évaluation à ce niveau se fait par des *panels ad hoc*, constitués de membres sélectionnés parmi des experts accrédités auprès du *Research Councils* concerné. Ainsi, on évite que les comités d'évaluation soient connus d'avance, on augmente la rotation entre experts et l'on s'assure que les évaluations soient toujours faites par des experts dans les domaines concernés. En outre, ce système garantit l'anonymat des évaluateurs et évite que des projets interdisciplinaires soient soumis à des panels incapables de les juger.

D'autre part, il est important de communiquer aux évaluateurs s'ils sont là pour évaluer des projets et des programmes ou des personnes. Les deux types d'évaluations ne demandent pas les mêmes qualités ni les mêmes critères. En troisième lieu, il est essentiel que les commentaires (anonymes) des évaluateurs parviennent aux personnes proposant des projets, afin qu'ils puissent en profiter pour améliorer leurs projets, mais aussi pour garantir un minimum de transparence dans les procédures.

Évaluations des enseignants-chercheurs

Contrairement au système pratiqué par le CNRS, le système d'évaluation anglo-saxon ne procède pas à l'évaluation des individus tous les deux ans. Mais comme, aujourd'hui, les

contrats des enseignants-chercheurs n'excèdent jamais cinq ans, leur activité est quand même régulièrement évaluée, dans le cadre du renouvellement de ce contrat. Une telle évaluation se fait au sein du département, voir de l'université concernée. Les critères « officiels » sont les publications, les subventions de recherche obtenues, le nombre de cours enseignés et le nombre d'étudiants par cours, le nombre de thésards dirigés et le nombre de thèses terminées, l'obtention des honneurs académiques, etc. Mais trop souvent, ces critères sont mêlés à des considérations d'ordre politique, humaine et/ou financière dessinant une toile de fond implicite, qui peut être favorable ou défavorable à l'enseignant concerné.

D'autre part, la fin d'un contrat peut également permettre à un enseignant-chercheur bien vu de ses pairs, mais insatisfait dans son département, de briguer un poste ailleurs ou même de faire croire à son départ pour obtenir des autorités de son université une augmentation de salaire ou une amélioration de ses conditions de travail. Dans un tel rapport de forces, la contribution de l'enseignant-chercheur à la notoriété scientifique de son département est un atout important.

Évaluations des départements et unités de recherche

Depuis 1988-1989, l'évaluation des structures de recherche, comme les départements ou les instituts universitaires, prend de plus en plus d'importance. **Tous les cinq ans, un comité d'experts universitaires anglo-saxons et étrangers évalue les performances des équipes responsables de la recherche, discipline par discipline.** Il s'agit d'un *peer review*, confié à des évaluateurs familiers du domaine de recherche évalué. Les critères sont les mêmes que ceux appliqués pour le renouvellement des contrats des enseignants-chercheurs (publications, citations, subventions de recherche, nombre de bourses obtenues, nombre de thésards et de thèses terminées, honneurs académiques, etc.).

À cette occasion, l'université prépare des dossiers qui sont consultés par les évaluateurs. Ces derniers visitent également une partie des départements concernés, au hasard ou parce qu'ils estiment qu'il y a des problèmes. Les cas difficiles sont confiés à des comités d'évaluateurs **étrangers**. Les évaluateurs donnent à chaque département une note qui va de 1 (pauvre) à 5 (excellent) voire 5*. Ces notes sont publiées sur le site web de l'autorité concernée et dans son rapport officiel. Les universités et les agences de moyens profitent ainsi d'un regard extérieur sur les investissements qu'elles ont fait, et les étudiants à la recherche d'un directeur de thèse

les utilisent pour sélectionner l'université de leur choix. Enfin, la note obtenue détermine le quotient de multiplication pris en compte dans le calcul du financement de la recherche par les HEFC's.

Évaluations de l'enseignement supérieur

Depuis dix ans, HEFCE a confié à une instance indépendante, la *Quality Assessment Authority*, l'évaluation de l'enseignement supérieur dans sa totalité. Presque tous les départements ont maintenant été évalués une seule fois. Au regard de la difficulté qu'il y a à évaluer quelque chose d'aussi intangible qu'un « bon » enseignement (dont l'essentiel est qu'on se le rappelle des années plus tard, quand le besoin s'en fait sentir), cette évaluation se concentre, selon les mots d'un évaluateur : *not so much on whether you have taught properly, but on whether you can prove you have taught properly*. Autrement dit, elle repose sur l'existence de documents qui prouvent que l'enseignement était de bonne qualité. De l'avis général de tous les acteurs concernés, la procédure a été insatisfaisante. Les visites des évaluateurs (une semaine) se sont souvent déroulées dans une atmosphère de confrontation entre évaluateurs et évalués et la masse de documents à préparer remplissait une pièce entière, pour un département de douze enseignants-chercheurs. Récemment, le gouvernement a décidé d'interrompre ces procédures, après les protestations vigoureuses des principales universités, qui jugeaient qu'elles leur coûtaient beaucoup plus qu'elle ne leur rapportaient.

Des problèmes inhérents aux évaluations nationales

Bien que les évaluations de la recherche, aux différents niveaux, soient maintenant plus ou moins bien acceptées par les enseignants-chercheurs, plusieurs problèmes majeurs ont été signalés lors des trois évaluations mises en œuvre à ce jour. L'évaluation de l'enseignement supérieur en soulève quelques autres.

Le principal problème est qu'il est difficile d'évaluer sans critères précis garantissant transparence et objectivité. Le problème aussi est qu'une fois ces critères établis, tout ce qui n'y aura pas été inclus ne pourra pas être pris en compte. Par ailleurs, les institutions anticiperont sur l'évaluation en s'assurant que leurs documents suivent de près la grille établie. Ainsi, les évaluateurs s'appuieront sur des documents ne reflétant pas la situation

réelle, les efforts des diverses institutions convergeront autour d'un modèle pré-établi, simplifiant la réalité de manière inacceptable.

Une autre règle d'or des évaluations est d'avoir pour objectif principal d'aider les individus et institutions évalués à améliorer leur activité. Elles doivent donc être conduites dans une atmosphère sereine, en évitant toute confrontation entre les parties en présence. Les évaluations de l'enseignement supérieur démontrent aussi qu'aucune évaluation ne sera jugée acceptable si elle exige un trop grand effort bureaucratique. Le dernier problème concerne la crédibilité des évaluateurs. Dans certains cas, la lourdeur de la procédure a tellement pesé sur leur disponibilité que l'autorité responsable des évaluations a eu recours à des évaluateurs insuffisamment crédibles pour certains départements, ce qui a évidemment entamé son prestige.

Le Royaume-Uni et la recherche européenne

Dans les discussions, il est clair que nos collègues anglais distinguent entre la recherche entreprise avec des partenaires européens ou financée par des fonds privés européens, et celle qui est financée par la DG Recherche de l'Union européenne. Tous nos interlocuteurs confirment avoir des bons contacts avec leurs collègues européens et assurent faire une certaine quantité de recherches en collaboration avec eux. Mais, comme de tels projets sont menés à titre personnel ou départemental, dans le cadre de contacts bilatéraux ou multilatéraux, leur impact total n'est guère quantifiable. L'ESRCouncil collabore étroitement avec les Research Councils des pays scandinaves, et joue son rôle dans la *European Science Foundation*.

D'autre part, les universités anglo-saxonnes soumettent et obtiennent chaque année un nombre important de programmes et de projets de recherche dans les PCRD de la DG Recherche de la Commission Européenne. Là, encore, il est difficile de quantifier l'apport des financements européens à la recherche en sciences humaines et sociales en Angleterre à partir des informations obtenues au Royaume-Uni. Les données de la DG Recherche de l'UE devraient pouvoir y répondre.

De toute façon, le montant total des contrats doit être considérable, car une vraie " industrie " de la médiation et du lobbying s'est développée autour d'elles. Les universités

anglaises financent ensemble, depuis le début des années 1990, une agence bruxelloise efficace, qui leur informait, dès le départ, “ on-line ” sur les nouveaux développements. En outre, certaines universités ont des lobbyistes à Bruxelles pour aider leurs chercheurs à décrocher des contrats. Les grandes universités ont également des administrateurs spécialisés dans la gestion de contrats européens. La part des sciences humaines et sociales dans ces activités m’est inconnue.

L’*Economics and Social Research Council* stimule dès à présent activement les préparations pour le 6^e PCRD. Il envoie par exemple des équipes dans les universités pour conseiller les chercheurs sur les conséquences de l’Espace européen de la recherche et le changement d’échelle que son introduction impliquera. Il impulse également la prise de contact entre les grandes institutions de recherche en sciences humaines et sociales et leurs partenaires d’autres pays d’Europe.

Pourtant, un certain nombre de blocages concerne la recherche financée dans le cadre des programmes de l’Union européenne. Le premier se trouve au niveau du gouvernement, puisque les propositions anglaises pour les différents PCRD émanent en partie du ministère responsable, qui n’est pas celui dont dépendent les *Research Councils*. Ces propositions prennent donc en compte plutôt les besoins des ministères en matière de recherche appliquée à la prise de décision politique, au détriment de la recherche universitaire. Les *Research Councils* ont ainsi du mal à coordonner leurs programmes avec ceux que finance la DG Recherche de l’Union.

Le second blocage est d’ordre financier : sur l’ensemble du budget d’un contrat de recherche européen, la contribution aux frais généraux n’est que de 20 %, loin des 46 % sur les salaires offerts par les *Research Councils*. Les universités se plaignent de temps en temps de perdre de l’argent sur les contrats européens et elles n’encouragent donc pas toujours leurs personnels à y souscrire.

D’autres blocages, plus importants, sont de nature culturelle. Les plaintes des chercheurs sur la complexité des formulaires et la lourdeur des procédures, aussi fréquentes qu’en France, paraissent exagérées. Plus importantes peut-être, les conséquences de la longue phase de mise en place des programmes européens ont laissé l’impression qu’ils financent une recherche de second rang, dans des circonstances moins concurrentielles que celles de la recherche anglaise. En ce qui concerne la mobilité des jeunes chercheurs, environ 5 % des

étudiants *post-graduate* qui obtiennent des bourses des *Research Councils* sont originaires des pays de l'Union européenne. Ils viennent notamment d'Allemagne, des pays scandinaves et des Pays-Bas. Les demandes italiennes sont nombreuses, mais le système universitaire italien étant très différent du système britannique, il est difficile de les satisfaire. Pour le moment, ces bourses couvrent uniquement leurs frais d'inscription et les *fees*, tandis que les bourses obtenues par les résidents du Royaume-Uni couvrent également les besoins de la vie quotidienne. Mais les *Research Councils* envisagent à présent d'aligner les bourses accordées à des citoyens de l'Union sur le niveau des bourses données aux étudiants anglais. Je n'ai malheureusement pas pu obtenir des chiffres sur le nombre d'étudiants anglais inscrits dans des universités en Europe continentale.

Au niveau des enseignants-chercheurs, la Grande-Bretagne a une tradition d'ouverture de ses postes aux collègues étrangers. Ceux-ci venaient traditionnellement des États-Unis, de l'Australie et des autres pays anglo-saxons, mais **aujourd'hui toutes les nationalités de l'Union européenne sont représentées**. Leur proportion semble en particulier croissante dans les grandes institutions de recherche.

L'interdisciplinarité

La division du financement de la recherche en six *research councils* complique évidemment la gestion de la recherche pluridisciplinaire. Le gouvernement en est conscient. Des tentatives hésitantes se développent entre l'*Economics and Social Research Council* et le *Nature and Environment Research Council*, par exemple. Plus intéressant, dans ce contexte, un récent rapport sur l'interdisciplinarité commandé par le *Council of Science and Technology* prône, en particulier, la nécessité d'instituer **dès l'enseignement primaire et secondaire**, bien avant l'entrée à l'université, une interdisciplinarité élargie qui inclut toute la gamme des disciplines, des sciences naturelles et de l'ingénieur jusqu'aux arts et métiers.

Les principaux problèmes auxquels l'éducation anglo-saxonne doit faire face en ce moment sont le **recul important de l'intérêt des étudiants pour les sciences dures**, considérées comme « ennuyeuses », la démotivation de leurs enseignants et l'inadaptation des diplômes aux besoins de l'industrie de services, qui a remplacé l'industrie manufacturière comme moteur principal de l'économie. Cette désaffection, observée dans toute l'Europe occidentale, qui contraste avec l'engouement des étudiants pour les sciences humaines et sociales, jugées « intéressantes ».

Le rapport cité plus haut, intitulé *Imagination and Understanding*, a été inspiré par le *Rapport de mission Arts-Sciences-Technologies* dit rapport Risset, commandité par Claude Allègre lorsque ce dernier était Ministre de l'Éducation, la Recherche et de la Technique. Soutenant que la différence entre sciences naturelles et de l'ingénieur et sciences humaines et sociales ne réside pas tellement dans les sujets enseignés, il préconise un changement radical du cursus à partir de l'âge d'environ neuf ans. Il part du principe selon lequel l'éducation doit stimuler la compréhension et l'innovation autant que l'acquisition des connaissances et des savoirs constitués. Dans cette perspective, les arts, les sciences humaines et sociales et les sciences de la nature, de la vie et de l'ingénieur devraient être à pied d'égalité et en interaction permanente : pour bien communiquer les informations, il faut comprendre la société à laquelle on s'adresse et acquérir une bonne maîtrise des techniques de la communication. L'éducation doit stimuler la compréhension et l'innovation autant que les connaissances et les savoirs.

Le rapport propose donc d'adopter des cursus généralistes au niveau de l'école secondaire, avant d'introduire une initiation à la philosophie et une approche du *Harvard curriculum* dans le cadre du BA. Afin de permettre aux sciences humaines et sociales de jouer leur rôle dans un tel système d'éducation, il faudrait renforcer de manière importante l'infrastructure de l'enseignement et de la recherche en sciences humaines et sociales.

Conclusion

Nous avons jusqu'ici tenté d'esquisser le système britannique d'éducation supérieure et de recherche d'une manière équitable, sans souligner outre mesure ses avantages ou ses inconvénients. Il s'agit d'un système dans lequel la sélection qualitative et l'efficacité sont accentuées au détriment de la valorisation des acteurs et des institutions. C'est également un système dur pour les enseignants-chercheurs, notamment s'ils sont jeunes. Employés sur des contrats à durée déterminée de un à cinq ans, ils peuvent facilement être rejetés par le système et il leur est difficile de réintégrer un niveau inférieur dans la hiérarchie des institutions. Enfin, la longue période de concurrence exacerbée entre les universités a instauré des habitudes qui ne favorisent pas leur collaboration.

Néanmoins, certains de ses éléments méritent d'être pris en considération. La séparation entre agences de moyens, chercheurs et évaluateurs de la recherche en est un. L'évaluation

de la qualité, de la quantité et de l'impact des programmes de recherche en est un autre, même si la forme la plus adéquate reste à trouver. L'autonomie de gestion, financière mais aussi en matière d'enseignement, en est un autre, tout comme l'autonomie du recrutement, qui permet de mieux adapter les profils des chercheurs aux besoins des laboratoires.

Ce qui ne changera pas, dans un futur proche ni à moyen terme, est la différence radicale existant entre les philosophies britannique et française de gestion, de l'éducation et de la recherche. Il faudra donc inventer des solutions plus efficaces adaptées à notre propre culture.

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT ET DE LA PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AUX PAYS-BAS, ET PLUS PARTICULIÈREMENT DE LA RECHERCHE EN SHS

par

Sander van der Leeuw

1. Le contexte²¹

Les auteurs du chapitre sur les Pays-Bas dans l'ouvrage dirigé par Larédo et Mustar sur "*Research and innovation policies in the new global economy*" (à paraître) s'intitule: "*The Netherlands: science policy by mediation*". Ce titre fait référence à la caractéristique fondamentale du système politique néerlandais, la **négociation**. Le pays est petit (18 millions d'habitants), la communauté scientifique également, et jusqu'en 1815 le souverain était choisi, chaque fois, par les États Généraux des Sept Provinces Unies. Il n'avait pas de pouvoirs régaliens, mais était responsable de la défense du territoire. Aujourd'hui, après les élections (proportionnelles) tous les partis s'y réunissent pour négocier le programme et la composition du gouvernement pour les quatre années à venir. Il n'est donc pas étonnant que le pays connaît, depuis une dizaine d'années, un gouvernement dit 'violet' qui est constitué des principaux partis de droite et de gauche, ensemble ... En ce sens, les institutions et les coutumes politiques diffèrent donc à la fois du Royaume-Uni et de la France.

Suite à d'après négociations au début du 20^e siècle, l'État finance à égalité toutes les écoles et universités, y compris celles qui appartiennent à une ou autre des nombreuses églises. Toutes les écoles primaires enseignent les mêmes disciplines (néerlandais, arithmétique, géographie, histoire, etc.), et les écoles secondaires mènent toutes à un baccalauréat selon des

²¹ Je dois beaucoup à tous ceux qui m'ont envoyé des données et des rapports, en premier lieu Mme. A. Vollering (KNAW, Académie Royale des Arts et des Sciences) et MM. J. van Steen (OCW, Ministère de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Recherche), G. Meinen (CBS, Bureau national de la Statistique), B. van der Meulen, Centre des Études de la Science, de la Technologie et de la Société, Université de Twente.

normes établies par le Ministère (OCW). Différents baccalauréats donnent droit à l'admission dans des filières universitaires différentes.

Le contenu et l'organisation de l'éducation nationale néerlandaise à été réformée quasiment sans interruption depuis les années soixante-dix. Parmi ces réformes se trouvent trois nouvelles universités, et la transformation de deux autres institutions en université. À présent, le nombre d'universités est de 12 (dont une protestante et deux catholiques). Les universités n'ont pas d'autonomie totale à l'anglaise, mais ont une autonomie de gestion plus importante que les universités françaises. La formation des deux premiers cycles est offerte dans le cadre d'une université où autre, mais la formation du troisième cycle est organisée dans des 'écoles doctorales' nationales (voir ci-dessous).

Aux Pays-Bas, la majorité de la recherche en SHS se fait dans les universités. On voit donc, au moins dans les SHS, une imbrication importante entre l'enseignement du troisième cycle et la recherche, un peu comme en Grande-Bretagne et, plus récemment, dans les UMR en France. Le pays a quelques grands établissements de recherche appliquée en sciences naturelles, sciences de la vie et sciences de l'environnement (TNO, RIVM, etc.), mais pas d'institution prônant un appareil de recherche fondamentale en SHS, comme le possède le CNRS Ceci dit, dans notre domaine existe un nombre limité d'institutions de recherche et/ou de documentation spécialisées, sous l'égide de l'Académie Royale néerlandaise des Arts et des Sciences (KNAW).

2. Les universités

En dehors des établissements de recherche, qui ne sont que modestes dans les SHS, la recherche se fait dans les universités, ou elle est étroitement associée à la formation des chercheurs.

Les « Onderzoeksscholen »

Depuis maintenant une dizaine d'années, les Pays-Bas ont fédéré une bonne partie de leurs Départements universitaires dans ce que je traduis ici comme 'Ecoles Doctorales nationales' (« Onderzoeksschool » signifie littéralement : École de recherche). Ces « *Onderzoeksscholen* » stimulent la formation au 3^e cycle dans et pour la recherche. Elles se constituent sur initiative

des universités et/ou départements concernés, avec des objectifs et des *curricula* précis, et sont accrédités d'avance, après un examen approfondi, par l'Académie des Sciences (KNAW). Tous les cinq ans, elles doivent renouveler leur habilitation, ce qui permet d'ajuster leur structure et leurs objectifs, ainsi que d'identifier des problèmes. A présent, il y a une tendance à promouvoir l'interdisciplinarité.

Chacune des « *Onderzoeksscholen* » a un secrétariat national, qui est censé co-ordonner et informer les thésards qui en sont membres (de par leur appartenance à un département accrédité), et d'organiser des activités au delà de ce qui se fait dans les universités individuelles : séminaires en commun, échanges, colloques, publication des résultats des travaux menés par les thésards, etc. Elles reçoivent pour cela un financement spécifique, relativement ample, qui leur permet par exemple de financer la venue des chercheurs étrangers de manière correcte.

Une minorité des thésards est en fait employé comme « *Assistent in opleiding* » (Enseignant-chercheur en formation) ou comme « *Onderzoeker in opleiding* » (Chercheur en formation). Un tel poste équivaut une allocation de recherche. Il s'agit donc de postes prisés, prestigieux, qu'on donne aux meilleurs candidats, soit sur les fonds de l'université (AIO), soit sur les fonds de NWO, dans le cadre d'un projet de recherche (OIO). Ils sont comparables aux « *research assistants* » et « *teaching assistants* » américains, sauf qu'on les emploie pour trois ans au lieu d'un an.

Les enseignants-chercheurs

Les chercheurs en poste dans une université suivent une carrière qui est très semblable à celle que suivent les enseignants-chercheurs français. Ils enseignent un nombre important d'heures mais, contraire aux enseignants-chercheurs français, il me semble que les trois volets de leur activité (recherche, enseignement et administration) sont pris en compte de manière différenciée dans leurs perspectives de carrière.

Des années sabbatiques et/ou des congés de recherche ne sont pas un droit, comme dans certaines universités anglo-saxonnes, mais sont accordées au cas par cas, après négociation.

3. Le Financement

Le financement de l'éducation supérieure

Les universités reçoivent de l'État, à titre de la recherche, un financement direct (*Eerste geldstroom*) et un autre indirect (*Tweede geldstroom*). Sous le terme de 'troisième flux' (*Derde geldstroom*) on désigne le financement provenant d'autres sources, principalement les contrats de recherche.

Comme au Royaume-Uni, le financement direct des universités (*Eerste geldstroom*) est à deux titres, celui de la formation et celui de la recherche. Dans le premier cas, il s'agit de maintenir la structure de base de ces institutions et leur capacité d'accueil d'étudiants, et dans le deuxième cas, d'assurer leur capacité de former les étudiants de troisième cycle à la recherche. Je ne dispose pas encore de chiffres sur la première composante ; nous considérons la deuxième ci-dessous.

Le financement de la recherche

Dans le financement de la recherche, on peut distinguer les sources suivantes (1998) :

- Gouvernement : 38%,
- Commerce et Industrie (ne concerne peu ou pas les SHS) : 48%,
- Fondations privées d'utilité publique : 3%,
- Institutions caritatives (principalement au profit de la recherche médicale) : 3%,
- Etranger (y inclus l'UE) : 11 %. Cette dernière source ne sera pas pris en compte dans la suite.

En 1998, le financement direct (*Eerste geldstroom*) de la recherche était à la hauteur de 4,109 Mf, dont 715 Mf pour les sciences sociales et 256 Mf pour les sciences humaines. Le *Tweede geldstroom*, les ressources mises à disposition des organisations de recherche, dont les principales agences de moyens (NWO, KNAW) mais aussi les grands instituts de recherche appliquée (TNO, RIVM), était à la hauteur de 2,829 Mf, dont 388 Mf pour les SHS.

La recherche en SHS est presque entièrement financée par le gouvernement, par le biais de :

- Le Conseil national de la recherche scientifique (NWO)
- L'Académie Royale néerlandaise des Arts et des Sciences (KNAW),

- Contrats de recherche établis entre les différents ministères et les universités et instituts de recherche. Il s'agit principalement de recherche visant à préparer les politiques du gouvernement. Il est impossible de quantifier ces recherches.
- Des institutions de recherche en SHS qui dépendent directement des Ministères :
- Le Centre de Documentation et de Recherche du Ministère de la Justice (WODC)
- Quelques institutions qui dépendent du Ministère de la Culture (OCW)
- Le Bureau de Planification sociale et culturelle (qui dépend du Ministère de la Santé).

Les agences de moyens gouvernementales (NWO et KNAW) financent à la fois la recherche proposée par les chercheurs (type : *'blue skies'*), et la recherche sur des sujets proposées par ces organismes. Dans la dernière catégorie, nous rencontrons deux programmes :

- La recherche thématique financée par NWO à l'échelon central et par ses sept divisions (qui regroupent différentes disciplines). Souvent, ces thématiques sont développées avec les différents ministères, qui contribuent ensuite à son financement.
- Le programme *'Foresight'* (« *Prévision* »), financé par le Conseil pour la Science et la Technologie, à travers NWO et KNAW.

Nous présentons d'abord toute la recherche (*'bottom up'* et thématique) financée par NWO et KNAW. Le programme *'Foresight'* sera présenté ensuite.

NWO

- NWO est une organisation indépendante, établie par le Parlement en 1988. Elle reçoit ses ressources du gouvernement, principalement du Ministère de l'Éducation nationale. Elle succède au « *Netherlands Organisation for the Advancement of Pure Research (ZWO)* ». Il s'agit de la principale agence du gouvernement en matière de la recherche fondamentale et stratégique. Elle couvre toutes les disciplines et est l'unique conseil de recherche dans le pays. Il en suit, que NWO joue un rôle clé dans le développement des sciences, de la technologie et de la culture aux Pays-Bas.
- Une restructuration de NWO fut initiée en 1996, à la suite d'une évaluation. L'organisation fut simplifiée et réduite de trois niveaux à deux, afin de réduire au minimum la dynamique de compartiments qui est inhérente à de tels organismes, et afin d'augmenter la flexibilité de sa comptabilité interne. À l'occasion, les instituts de recherche que NWO avait héritée de ZWO en furent séparées.

- Comme dans le cas du CNRS, le label 'NWO' équivaut « qualité ».

Moyens

- Le budget total de NWO était en 1998 environ 655 Mf (presque 300 M €). Cette somme constitue à peu près 5% des dépenses publiques et privées pour la recherche aux Pays-Bas. Néanmoins, NWO est le plus important mécène de la recherche fondamentale dans les treize universités du pays.
- Du budget total de l'organisation, 85 Mf sont destinés chaque année pour des très grands équipements de recherche.
- Au total, NWO finance la recherche de plus de 4000 personnes (éq. fte), dont 60 % sont associés aux universités néerlandaises. Environ 35 % travaille dans d'autres instituts de recherche académique, ou sont employés par des instituts appartenant à NWO (en sciences naturelles principalement).
- Les Sciences Sociales constituent un des sept secteurs de NWO, et ont droit à environ 10% du budget de l'organisation (63 Mf), tandis que le secteur des Sciences Humaines en consomme 9% (62 Mf).

Instruments de subvention :

Les instruments qui permettent NWO de financer la recherche en SHS sont les suivants :

Instituts :

Deux instituts dans le domaine des SHS appartiennent à NWO :

- L' *Institute for the History of the Netherlands* (ING);
- Le *Netherlands Institute for the Study of Criminality and Law Enforcement* (NSCR).

Projets de recherche:

Ces projets sont financés dans deux contextes différents :

- Les « programmes thématiques »

L'initiative pour des tels programmes est prise par NWO. Elles visent des sujets de recherche bien circonscrits. Une fois qu'une subvention pour un programme a été votée par l'organisation, NWO approche les chercheurs les mieux placés pour le mettre en œuvre.

- Les projets proposés par les chercheurs

D'autre part, NWO finance des projets de recherche proposés par des chercheurs individuels ou des groupes de chercheurs. De telles propositions sont évalués par

un des sept Comités qui pilotent et supervisent un secteur de la recherche, dont ceux responsables des SS et des SH.

Soutien aux carrières individuelles des chercheurs

NWO a plusieurs programmes conçus pour contribuer au développement des carrières des chercheurs. Ils couvrent tous les différents stades d'une carrière dans la recherche. Ils sont particulièrement appréciés pour la liberté qu'elles laissent aux chercheurs.

- *Le programme TALENT* vise les post-docs excellents et leur permet de faire de la recherche pendant au maximum un an à une institution renommée en dehors des Pays-Bas. Ce programme contribue une 'valeur ajoutée' importante à tous ceux qui réussissent à obtenir une bourse TALENT. Les bourses, et d'autres fonds de recherche, peuvent également être sollicités dans le cadre du programme « *Co-operation and Mobility in Postgraduate Research Training (CMPRT)* ».
- *Le programme PIONIER* permet à des chercheurs brillants en dessous de l'âge de quarante ans de mettre en place – dans le contexte d'une université – leur propre équipe de recherche afin d'explorer une approche nouvelle ou un nouveau domaine de recherche dans un sujet d'importance internationale. Une subvention type PIONIER est donnée pour cinq ans, à la hauteur d'entre 200 Kf et 400 Kf par an. Après une sélection très sévère, les chercheurs ont une très grande liberté en matière des dépenses. Le budget annuel pour ce programme est de 12 Mf. Depuis 1989 plus que 50 chercheurs ont reçu une subvention PIONIER. Le programme vise également de promouvoir l'excellence de la recherche universitaire. Les universités doivent donc contribuer de manière importante aux programmes qu'ils obtiennent, et garantir la continuation de la recherche après les cinq années pour lesquelles NWO donne la subvention.
- *Le programme NWO/SPINOZA* succède à un programme spécial de promotion de la recherche dans le cadre des « Écoles doctorales » (nationales). Il s'agit du programme le plus prestigieux dans la recherche néerlandaise. Environ trois subventions de taille importante (3 Mf) sont accordées par an. Les lauréats de ce programme ont moins de 55 ans, et sont des chercheurs internationalement reconnus dans leur domaine. Le programme est comparable au programme LEIBNITZ de la *Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG)*.

Les destinataires

- Les subventions sont plus ou moins équitablement distribuées parmi les universitaires néerlandais de toutes les disciplines.

L'Académie Royale néerlandaise des Arts et des Sciences (KNAW)

Les moyens

Le gouvernement est le principal bailleur de fonds de l'Académie, à la hauteur de 150 Mf/an. L'organisation dispose également de revenus de capitaux, qui sont partiellement réservées à des activités spécifiques (9 Mf/yr). Enfin, ses instituts entreprennent de la recherche contractuelle pour d'autres instances (28 Mf in 2000).

Instruments de subvention

- *Les instituts dans le domaine des SHS* (budget: 60 Mf)

Trois quarts du budget annuel sont alloués aux Instituts de l'Académie. En SHS ceux-ci comprennent :

- Le *Constantijn Huygens Institute* (CHI)
 - La *Fryske Akademy* (FA)
 - L'*International Institute for Social History* (IISG)
 - Le *Meertens Institute for Research and documentation of Dutch language and culture* (PJMI)
 - Le *Netherlands Economic History Archive* (NEHA)
 - Le *Netherlands Institute for Scientific Information Services* (NIWI)
 - Le *Netherlands Institute for War Documentation* (NIOD)
 - Le *Roosevelt Study Center* (RCS)
 - Le *Royal Dutch Historical Society* (KNHG)
 - Le *Royal Institute of Linguistics and Anthropology* (KITLV)
-
- Le « *Academy Fellowship Programme* » (15 Mf)

Ce programme permet aux jeunes post-docs de poursuivre leur recherche aux Pays-Bas. Il couvre toutes les disciplines, les SHS comprises. Chaque année, l'Académie sélectionne 30 à 40 jeunes chercheurs auxquels on donne une position dans une des Universités pour 3 à 5 ans. Chaque chercheur reçoit 120 Kf pour les premières trois années, et 150 Kf pour les deux dernières.

- Le « *International programme* » (7,5 Mf)

Ce programme comprend les séjours des chercheurs (néerlandais et étrangers) au *Netherlands Institute for Advanced Study in the Humanities and Social Sciences* (NIAS), ainsi que des *collaborations et échanges* avec beaucoup d'Académies et autres organisations étrangères. Enfin, il comprend l'organisation de *colloques internationaux majeurs*.

Prix scientifiques d'excellence

- Enfin, l'Académie donne des Prix et des Médailles dans toutes les disciplines, qui sont en grande partie financés par des dons et des legs.

Les destinataires

- En dehors des Instituts de l'Académie, toutes les subventions de recherche sont données à des enseignants-chercheurs appartenant aux universités néerlandaises.

Un cas particulier intéressant: le programme '*Foresight studies*'

- Le programme '*Foresight studies*' facilite la recherche sur des thèmes choisis par NWO et la KNAW, les Universités et les autres Instituts de Recherche.
- Jusqu'au 1^{er} janvier 1997, le programme était mis en œuvre par un comité *ad hoc* (le OCV). Depuis cette date, les organisations de recherche en ont la responsabilité. L'Académie a une fonction centrale dans le programme :
 - Evaluation régulière du rôle scientifique du programme, et notamment de sa mise en œuvre aux Pays-Bas comme à l'étranger.
 - Rendre accessible les résultats de ces projets à la communauté scientifique néerlandaise
 - Identifier des domaines dans lesquels des nouveaux projets sont souhaitables et comment ils doivent être mis en œuvre. Tout cela en prenant en compte des orientations nouvelles dans les disciplines concernées.
 - Présenter les résultats de ces projets « *Foresight* », afin que les organisations de recherche et les universités puissent les intégrer dans leurs politiques de recherche.
- NWO traduit les résultats de ces activités sous forme de thèmes qui pourront ensuite être soutenu dans le contexte « *Innovation Incentive Scheme* ».

- « *Foresight studies* » sont également mis en œuvre par les sept Conseils qui regroupent les différentes disciplines scientifiques au sein de NWO, et par le Centre d'Études des Nouvelles Technologies, qui fait partie de la KNAW.

Responsabilités

- Le programme « *Foresight* » en SHS est conduit sous la responsabilité du « *Adviesraad voor Wetenschap en techniek* » (Conseil national des Sciences et de la Technologie).
- Dans toutes les autres disciplines, le programme « *Foresight* » est entièrement sous l'autorité de la KNAW.
- « ***Foresight*** » et sujets d'importance pour la société civile
- Le AWT concentre le programme « *Foresight* » sur des sujets de recherche de grande importance pour la société. Afin d'assurer cette mission, elle :
 - Évalue régulièrement les programmes de recherche dans les domaines concernés qui sont gérés par d'autres organisations. Elle en analyse les résultats, la transparence, l'utilité et les éléments qui se prêtent à une collaboration.
 - Elle explore périodiquement dans quelles disciplines et sur quels sujets d'autres activités mériteraient d'être initiés dans le cadre du programme. Cela concerne notamment les secteurs interdisciplinaires.
 - Elle analyse les résultats des projets étrangers mis en œuvre dans des domaines annexes, afin de identifier ceux qui sont pertinentes pour les chercheurs néerlandais;
 - Elle conçoit un programme pluriannuel pour l'activité « *Foresight* » avec le Ministère OCW, après consultation avec les autres Ministères.
 - Elle assure que l'agenda du programme est suivi, notamment là où d'autres organisations y sont impliquées.
 - Elle présente régulièrement des rapports sur le programme au Gouvernement, assortis d'avis et de conseils.

Les résultats des projets « *Foresight* »

Un des objectifs du programme est de parvenir à des conclusions qui peuvent être intégrées dans d'autres projets et programmes de recherche. Une telle utilisation est soumise à des conditions particulières :

- Atteindre un consensus large et solide concernant les prévisions qui émanent d'un projet. Dans ce cas, les universités et les organismes de recherche utiliseront ces résultats dans leurs propres investigations. La mise en œuvre de ce processus suit le parcours suivant:
- Les universités et autres organismes de recherche reçoivent les rapports et les recommandations de la part de l'AWT, afin qu'ils peuvent les inclure dans leurs stratégies de développement et de politique de la recherche. Les résultats du programme aideront également à renforcer l'évaluation du financement de TNO et autres grandes institutions de recherche technologique.
- Les Ministères sont invités à contribuer des sujets de recherche issus du Programme « *Foresight* » qui se prêtent à stimuler une recherche innovante de longue durée.
- NWO est l'ultime responsable de la définition des thématiques et de la formulation des programmes de recherche qui en découlent. Ces programmes peuvent être financés sur le budget du « *Innovation Incentives Scheme* ».
- NWO est également le co-ordinateur du programme dans le sens que cette organisation met les acteurs en contact, organise la recherche, et suit de près l'évolution de la demande. Cela demande une bonne communication entre l'échelon central de NWO et les sept conseils qui représentent les différents secteurs de la recherche.

LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ AU DANEMARK

par

Gérard Darmon

Le Danemark représente avec la Suède l'un des poids lourds de la recherche scientifique Nordique. La recherche est financée à 90% par des fonds publics. La Science est perçue comme une composante de la société. Intégrée dans la société, elle doit pourvoir à l'amélioration de la société. La population danoise était en 1999 de 5.313.577 habitants. Au Danemark comme dans les pays nordiques on n'oppose pas Science et Société. Son intégration et sa légitimation dans la Société danoise sont caractéristiques de la culture Nordique. Aussi, sa gestion et son contrôle sont entre les mains des scientifiques.

La Communauté scientifique danoise en SHS est uniquement universitaire. 5 Universités les accueillent. La population SHS est composée de 6.356 personnes dont 5.096 enseignants-chercheurs et 1.260 comme personnel technique. Dont 3.150 enseignants-chercheurs en Sciences Humaines et 1.946 enseignants-chercheurs en Sciences Sociales.

En dehors de leur financement propre accordé par le Ministère de la recherche, une Fondation nationale et deux Conseils de recherche soutiennent les SHS : la Fondation nationale de recherche danoise, le Conseil de recherche danois pour les Humanités et le Conseil de recherche danois pour les Sciences Sociales. L'ensemble des budgets publics pour les SHS représente annuellement un montant global de 2.279 Millions de DKK (1.900 Millions de FF). En outre, des fondations privées accordent des subventions aux SHS danoises.

1. Entre la Fondation nationale et les autres institutions de financement, les rôles sont bien répartis. Le financement de la recherche « nationale » échoit aux Conseils et universités alors que le financement de la recherche « internationale » est du ressort de la Fondation nationale, au travers de la création de centres internationaux de recherche, de centres d'excellence (incluant chercheurs danois et chercheurs étrangers) . Cependant, les conseils de recherche, universités et fondations privées favorisent aussi l'eupéanisation et/ou

l'internationalisation des chercheurs en SHS, en les soutenant dans les instances européennes de la recherche (ESF et UE).

1.1 La Danish National Research Foundation (DNRF)

Cette Fondation qui a reçu un capital de 2 billions de DKK (1,76 milliards de FF) de l'Etat danois a comme objectif de soutenir la recherche fondamentale dans l'ensemble des sciences. Ses administrateurs sont nommés par le Ministère de la Recherche, de la Technologie et de l'Information. Les fonds alloués par cette fondation représentent 2% du financement total annuel de la recherche publique danoise, toutes disciplines confondues. Les équipes soutenues sont évaluées par un panel d'experts incluant des étrangers et se caractérisent par leur niveau d'excellence et leur renommée internationale. Aucun projet individuel n'est financé par la Fondation.

Les financements ont comme objectif la création de centres d'excellence, qui accueillent des chercheurs étrangers en prenant en charge la totalité de leurs frais. Cad: salaires, infrastructure, équipements et fonctionnement. Parallèlement, elle incite ces centres à rechercher des financements extérieurs pour internationaliser les recherches, tout particulièrement en établissant des coopérations internationales. Les Centres sont financés sur une période de cinq ans puis réévalués pour une nouvelle prolongation. Des évaluations scientifiques « en cours » sont opérées durant les cinq années.

25 centres d'excellence sont actuellement financés par cette Fondation pour un budget annuel de 250 millions de DKK (220 MFF).

1.1.2. 6 Centres d'excellence en Sciences Sociales et Humaines sont financés par la DNRF. Ce qui caractérise les objets de ces Centres ce sont leurs objectifs scientifiques orientés vers la recherche finalisée.

Søren Kierkegaard Research Centre (SKC)

-Directeur du Centre: Dr. Niels Jørgen Cappelørn.

-Etabli en 1994

-Subvention annuelle moyenne de 11 MDKK (9,6 MFF)

-Période de financement: 1.1 1999 - 31.12 2003

-Profil scientifique du Centre : Le projet premier du centre est d'établir une édition critique complète de tous les écrits de Kierkegaard. De promouvoir la recherche sur cet auteur des points de vue littéraire, théologique et philosophique, au niveau national et international. Ce Centre localisé dans l'Université de Copenhague est une fondation indépendante.

Copenhagen Polis Centre (CPC)

-Directeur du Centre Docent Mogens Herman Hansen

-Etabli en 1993

-Subvention annuelle de 2MDKK (1,7 MFF)

-Période de financement 1.9.1998-31.8.2003

-Profil scientifique : l'objectif du centre est de produire un inventaire de la Cité grecque (polis) de 660 à 300 BC. Le travail est premièrement basé sur des sources écrites et des évidences archéologiques. Il est localisé à l'Université de Copenhague

Centre for Maritime Archaeology (NMF)

-Directeur du centre Senior researcher Søren H. Andersen

-Etabli en 1993

-Subvention annuelle moyenne 10MDKK (8,78 MFF)

-Période de financement 1.9.1998-31.8.2003

-Profil scientifique : sous le titre de « Man and the sea in prehistorical time, medieval time and Renaissance », l'objectif du Centre est de contribuer à l'histoire culturelle commune du Danemark et des pays Nordiques impliquant la perspective si importante pour ces pays qu'est la mer. Le centre est localisé dans le National Museum of Denmark.

Economic Policy Research Unit (EPRU)

-Directeur du Centre Professor Peter Birch Sørensen

-Etabli en 1993,

-Subvention annuelle moyenne : 4MDKK (3,5 MFF)

-Période de financement 1.9.1998 – 31.8.2003

-Profil scientifique : recherches macroéconomiques sur l'intégration européenne, la politique économique et la microéconomie basée sur la modélisation, théories et politiques du commerce international. Localisé à l'Université de Copenhague.

Danish Center for Demographic Research (CDR)

- Directeur du Centre Professor Hans Christian Johansen
- Etabli en 1998.
- Subvention annuelle moyenne : 9 MDKK (7,90 MFF)
- Période de financement 1.1.1998-31.12.2002
- Profil scientifique : Cinq thèmes principaux –Fertilité et développement de la famille durant les 40 dernières années ; Santé et durée de vie durant les 40 dernières années au Danemark et dans d'autres pays. Histoire de la démographie et Paléodémographie. Le centre a pour objectif de construire des bases de données longitudinales et d'élaborer des nouvelles données statistiques. Travaille en collaboration avec l'institut Danmarks Statistik. Le Centre est localisé à l'Université of Southern Denmark, Odense.

Center for Human-Machine Interaction (HMI)

- Directeur du centre Senior researcher Annelise Mark Pejterse
- Etabli en 1998. Subvention annuelle moyenne 5 MDKK (4,39 MFF)
- Période de financement 1.3.1998-28.2.2003
- Profil Scientifique : le but est de développer et mettre à l'épreuve des théories du comportement humain en situations de techniques avancées, développées et basées sur les nouveaux principes de la relation homme-machine. Le Centre est localisé dans le Research Centre Risø et à l'Université de Aarhus.

1.1.3 CENTRES A VENIR

La Fondation a lancé en 2000 un appel à proposition pour la création de nouveaux centres d'excellence. 228 propositions ont été reçues. Le Conseil scientifique de la Fondation en a retenu 26. Une évaluation a été demandée à un panel d'experts scientifiques composé uniquement de chercheurs étrangers. Ces centres seront financés sur une période de cinq ans et recevront un financement de 15 à 40 MDKK (13,18 à 35,15 MFF) (pour les cinq années).

2. Au côté de cette Fondation deux Conseils de recherche financent les SHS.

Ces Conseils attribuent chaque année des financements à des projets de recherche déposés par des Enseignants chercheurs à titre *intuitu personae*.

2.1 Ainsi le Conseil danois de recherche pour les Humanités a reçu en 2000, 370 projets pluriannuels (2001-2004) pour un montant de 400 Millions DKK (352 millions de FF). Ces demandes se décomposent en 207 projets de recherche 213 MDKK (187,18 MFF) et 163 projets de Phd pour 187 MDKK (164,33 MFF).

Le Conseil de recherche a attribué 68 financements pour un montant total de 58 MDKK (50,96 MFF) correspondant à 14,6% des projets déposés. Enfin, le Conseil de recherche pour les humanités a financé 8 postdocs.

En coopération avec le Conseil de recherche pour les Sciences Sociales. 97 projets interdisciplinaires ont été déposés en 2000 sur un appel d'offre intitulé « Kulturmodet ». 13 projets ont été acceptés pour un montant total de 18 MDKK (15,82 MFF).

Humanités (SHF)	1997	1999
Fonds publics pour les humanités	MDKK 941	MDKK 1198
Nombre total de personnel	3633	3758
Chercheurs	3184	3150
Personnel technique	449	608
Nombre de /personnes-année/ financées	1723	1762
Chercheurs	1536	1545
Personnel technique	187	217
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Années	1999	2000
Nombre de projets soumis au Conseil de Recherche pour les Humanités	849	605
Montant total demandé	MDKK 584	MDKK 479
Nombre de financements accordés par SHF	257	200
Montant total accordé par SHF	MDKK 73	MDKK 67

2.2 Le Conseil danois de recherche pour les Sciences Sociales (SSF)

En 2000, 28 MDKK (24,60 MFF) ont été attribués à l'Ecole Doctorale du Centre « Intégration, Production and welfare ». Le Centre d'étude sur les migrations a reçu 20 MDKK (17,57 MFF).

Par ailleurs le Conseil SSF contribue à la réflexion en cours sur les attributions et le rôle des conseils de recherche ainsi que sur une révision de la formation doctorale.

Internationalement, le SSF soutient des propositions de programmes dans le cadre du futur 6^oPCRD.

Le SSF finance environ 6,1% de la recherche publique en Sciences sociales.

Sciences Sociales (SSF)	1997	1999
Fonds publics pour les Sciences Sociales	MDKK 850	MDKK 1073
Nombre total de personnel	2607	2598
Chercheurs	2035	1946
Personnel technique	572	652
Nombre de /personnes-année/ financées	1341	1421
Chercheurs	1102	1139
Personnel technique	239	282
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
Années	1999	2000
Nombre de projets soumis au Conseil de Recherche pour les Sciences Sociales	314	297
Montant total demandé	MDKK 285,1	MDKK 234,8
Montant total accordé par SSF	MDKK 68	MDKK 65,6

2.3 CONCLUSION PARTIELLE

La totalité des financements accordés par ces deux conseils ne représente, toutefois, que moins de 5% des financements publics pour les SHS au Danemark. Ces 5% permettent le financement des programmes scientifiques. Les 95% du financement public correspondent aux salaires, aux frais de fonctionnement et de structures des universités qui accueillent la totalité des enseignants-chercheurs danois.

L'internationalisation ou l'eupéanisation des projets, soutenus par ces deux conseils, n'est pas un critère imposé, ni recherché. Alors qu'au niveau du Danish National Research Foundation, c'est le premier critère d'évaluation.

Depuis l'an 2000 un Centre de Recherche danois pour les Humanités a été créé. Basé à Copenhague il veut être un établissement d'accueil pour des recherches interdisciplinaires avec une participation internationale. 20 postdocs financés sur des bourses d'une année travailleront dans ce Centre. Pour la première année, seuls 12 chercheurs dans les Humanités seront accueillis. Leur spécialité couvre – archéologie classique, philologie classique, anthropologie, langues étrangères, philosophie, linguistique, histoire, lexicographie et histoire littéraire.

3. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les deux Conseils de recherche danois - comme leurs homologues dans les sciences dures - sont des acteurs actifs dans la coopération scientifiques au niveau européen et ce principalement au travers de la Fondation Européenne de la Science (ESF). Les représentants dans les Comités de l'ESF pour les Humanités et celui des Sciences Sociales sont deux représentants des Conseils scientifiques (Governing Council) des deux Conseils de recherche.

Par ailleurs, les deux Conseils essaient d'être actifs dans l'élaboration du 6° PCRD. Ainsi, le Conseil de recherche pour les Humanités a proposé au nom du Danemark que le 6° PCRD puisse inclure deux thèmes :

- 1) Ethical and philosophical choices that follow the postgenom society and consequences of biotechnological development.
- 2) The role of interactive media's in the process of democratising.

4. LES AUTRES

4.1 L'Université de Copenhague

Faculté des Sciences Sociales

Faculté des Humanités

4.2 Les Fondations Privées

Nombreuses, on peut en distinguer quatre qui soutiennent les SHS.

ROCKWOOL FONDEN

Subventionne les recherches en sciences sociales et arts dont les objectifs sont de développer le bien être social.

- Projects in the "Rockwool Fonden" Research unit.
- Research projects from public research institutes
- Individual applications for humanitarian, social and art projects.

AUGUSTINUS FONDEN

(pas d'info, ndr)

VELUX FONDEN - 1981

(pas d'info, ndr)

CARLSBERGFONDET (The Carlsberg Foundation)

Les objectifs de cette fondation sont de contribuer au soutien de la recherche fondamentale au Danemark dans les sciences sociales, les sciences humaines et les sciences de la nature. Le

Bureau de cette fondation est dirigé par cinq directeurs élus par l'Académie danoise des sciences et des lettres, dont ils sont membres.

CONCLUSION

Ce qui caractérise le financement SHS au Danemark et son européanisation ou plutôt son internationalisation, c'est d'une part, l'existence aux côtés du Ministère de la recherche, d'institutions publiques qui financent les programmes de recherche et des équipes sur appel d'offre largement « bottom up » (dont les objets sont issus de la communauté) ouverts à des collaborations internationales. D'autre part, l'internationalisation des enseignants-chercheurs favorisée par le fait que la langue, le danois, n'est pas obligatoire pour s'inscrire à l'université où 90% des cursus peuvent être suivis en anglais. Cette politique volontaire d'ouverture linguistique a comme conséquence de désenclaver le milieu étudiant et de former des chercheurs plus ouverts sur l'international.

Sources utilisées pour ce rapport:

- I. Arsberetning 2000 fra Forskningsforum, Forskingsradene og
 Forskeruddannelsesradet. April 2001. Rapport Annuel 2000 Danish Research
 Council for the Humanities and Sociales Sciences.
- II. Statens Humanistike Forskningsrad.
- III. Statens Samfundsvidenskabelige Forskningsrad.
- IV. Entretiens avec M. Niels Petersen, Nordic Research Council Copenhagen. Avril
 2001.

SOCIAL SCIENCES AND HUMANITIES IN GREECE : EVOLUTION, PATTERNS AND LESSONS TO BE LEARNED

Par

Lena Tsipouri

1. Introduction

The context of the Greek science and technology system is very important, when trying to understand the state of humanities and social sciences in the country.

Greece is one of the least developed member states of the EU both in terms of economic aggregates (GDP per head) and research performance. In the first post-war²² years Greece has demonstrated well above OECD and EU average growth of GDP, exports, industrial productivity and investments. With this spectacular performance Greece was expected to rapidly catch up with other European countries and adapt its production system accordingly. But these trends were rapidly reversed and the growth period was followed by a long stagnation and de-industrialisation between the late '70s and the mid '90s. As Thomadakis (Thomadakis, 1997) argues in the hundred and sixty seven years of independent statehood Greece has been in a state of economic stagnation, even crisis, interrupted by two growth episodes per century.

In this context it comes as no surprise that competitiveness was based in cheap labour rather than technology and innovative performance. The Greek Innovation System has practically emerged in the mid '80s. Before that universities and research centres were following agendas of their own, with limited funding and no peer reviewing or evaluation. Firms spent no funds for R&D and technology transfer took place only in embodied form (Giannitsis 1985, Vaitzos Giannitsis 1987). Thus the history of science and technology policy in Greece is very recent. Since 1985 substantial progress has been made in the size and scope of academic

²² Due to a civil war, which followed the second world war Greek reconstruction and development efforts practically started in the early '50s

research and in the creation of new capabilities and intermediaries. GERD rose very rapidly, yet starting at 0.2% of GDP it is still less than 0.7%, lagging behind many of the Objective 1 regions. Research grants remain concentrated to academic organisations and BERD/GERD persistently remains around 20%, the lowest in the EU. Despite the relative rise of BERD its share to GERD is slightly diminishing.

At the same time important legal steps of modernisation took place, universities and research centres were given the means to manage research through the “Research Accounts²³”, the first research associations and intermediaries were created and the modernisation of the system of intellectual property rights started. In this period permanent funding diminished and the introduction of calls for proposals was adopted as the most appropriate mechanism. The EU persistence on funding intangibles through the Community Support Frameworks, for which the whole country is eligible, and the ample opportunities offered by the EU RTD Framework Programme have put the system in motion, yet to a large extent driven through supply pull and incentives.

- Greece is doing very well in terms of absorption, which rose rapidly to attain very satisfactory levels in comparison with national funds and researchers as a share of the population. In the 4th Framework Programme the overall performance of the Greek research teams in terms of absorption has been spectacular. A participation indicator designed by M. Sharp relating grants received to the strength of domestic RTD is 884 for Greece in 1991-1994 (876 for 1987-1990) compared to 100 EU average [Sharp, 1998].
- The FP has been extremely successful in creating skills, highly qualified research teams, a basic infrastructure and enhancing the internationalisation of the Greek researchers. Before the introduction of the CSFs but also in their beginning it was the sole major source funding high quality research.
- The participation in the FP is based predominantly on research laboratories and much less on companies: only few bigger companies and NTBFs in the software sector are persistent beneficiaries, some more are occasional participants but overall they represent much less than 1% of the total population of Greek companies
- The participation to the FP has strongly contributed to the improvement of expertise, the change of informal rules, the role the university can play for society and in the mobility

²³ The “Research Account” was created in each research organisation based on a Law by the General Secretariat of Research and Technology. It has facilitated management and liberated

of researchers. Yet, in terms of commercial applications companies hardly ever see a direct benefit. It is mainly information, skills and networking that they state as their major benefits.

Overall the evaluation culture, feed back mechanisms and the adoption of excellence have suffered in the management process. Evaluations are foreseen and launched but usually with substantial delays, inhibiting a smooth process of policy redesign. Evaluations lose thus their primary role, as a real-time monitoring instrument and get features of mandatory control mechanisms.

2. Social Sciences and Humanities: Funding & Employment Indicators

In this context of late industrialisation, supply and incentives-driven R&D, institutional immaturity and catching up efforts, it come as no surprise that SSH plays a relatively important role: the lower need for investments in scientific equipment has made it a popular area of research before the R&D intensification efforts of the mid '80s and thus there is a history and structure for SSH in the country.

Using the NABS classification Table 1 presents funding of SS&H for the years 1986-1998. The following conclusions can be drawn from the table:

1. Overall public funding in nominal terms increases constantly.
2. The average share of SS&H in GERD is around 10%, with unclear trends of growth and reduction until 1993, since when the share constantly increases to reach 15.7% in 1997.
3. The highest share of funding, which starts with about 1/3 of total SS&H in 1986 and reaches more than 2/3 in 1998 is "Social Sciences and Humanities Research in HEIs". This figure demonstrates the strong rise in HEI research funding by the government in this period, but the total figure is often contested for methodological reasons: it is

research from the heavy bureaucratic procedures of the national accounting system. After more than ten years the national bureaucracy is still very hostile to this endeavour.

composed of a share of total HEI funding multiplied by the share of time academics declare they dedicate to research. This figure includes a high degree of arbitrariness.

Table 1: Public Funding for Scientific and Technological Research in Social Sciences and Humanities**Analysis by sub-goals (in mil. Drch.)**

Area: Life in society (structures and relations) NABS 8	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
8.0 Researches of general nature	39	564	445	50	602	650	624	858	1,026	747	1,342	1,318	1,384
8.1 Education, training, re-education	78	81	160	174	76	122	168	85	56	84	159	487	739
8.2 Civilisation	25	57	82	69	48	73	148	97	78	65	602	487	348
8.3 Management of enterprises and foundations	26	56	37	150	98	32	12	2	2	13	536	816	892
8.4 Improvement of working conditions	11	22	44	57	103	94	117	95	115	121	45	22	1
8.5 Social Action	36	46	52	36	60	73	78	58	58	190	7	2	3
8.6 Political structure of society	22	39	42	70	82	81	89	118	126	142	29	1	21
8.7 Social change, social procedures, social conflicts	6	38	54	46	98	91	100	108	104	130	290	139	273

8.8 Other researches that concern life in society	648	189	175	643	83	79	79	103	131	256	410	317	378
TOTALS	<u>891</u>	<u>1,092</u>	<u>1,091</u>	<u>1,295</u>	<u>1,250</u>	<u>1,295</u>	<u>1,415</u>	<u>1,526</u>	<u>1,696</u>	<u>1,748</u>	<u>3,423</u>	<u>3,594</u>	<u>4,042</u>
HEI Research: Social Sciences and Humanities (NABS 10.5)	497	496	759	2,480	2,981	3,990	5,117	5,518	7,759 (10.8+ 10.9)	10,269 (10.8+ 10.9)	14,238 (10.8+10.9)	20,182 (10.8+ 10.9)	21,120 (10.8+ 10.9)
Non-oriented Research: Social Sciences and Humanities (NABS 11.5)	227	268	328	454	475	402	754	1,203	1,556 (11.8+ 11.9)	5,880 (11.8+ 11.9)	2,056 (11.8+11.9)	2,638 (11.8+ 11.9)	2,350 (11.8+ 11.9)
TOTAL SOCIAL SCIENCES AND HUMANITIES (8+10.5+11.5)	<u>1,615</u>	<u>1,856</u>	<u>2,178</u>	<u>4,229</u>	<u>4,706</u>	<u>5,687</u>	<u>7,286</u>	<u>8,247</u>	<u>11,011</u>	<u>17,897</u>	<u>19,717</u>	<u>26,414</u>	<u>27,512</u>
TOTAL GERD	<u>18,331</u>	■	<u>27,590</u>	<u>40,998</u>	■	<u>59,503</u>	■	<u>100,460</u>	■	<u>132,401</u>	■	<u>167,727</u>	■
Percentage % of Social Sciences & Humanities / GERD	8.8	■	7.8	10.3	■	9.5	■	8.2	■	13.5	■	15,7	■

There are two additional remarks, which are relevant:

- The contribution of the private sector can be considered as negligible. SS&H in general receives limited private funds. In addition Greece presents the lowest BERD/GERD in Europe.
- While in earlier years life in society was the category receiving the highest funds, research of general nature, education, management and civilisation present the highest growth rates, reaching in the late '90s the highest shares.

A breakdown per discipline demonstrates

Economics
Linguistics
Anthropology
Law
Archeology
History
Philosophy

Employment in SS&H in FTE represents on the average a higher share than funding with 23% compared to 15.7%. This comes at no surprise given the lower than average needs of the sector in scientific equipment. As there is no recent data available the rise observed in funding cannot be confirmed by employment. The idea of a productivity ratio compared to average of 1.46.

Table 2: Analysis of research staff by scientific areas (in Full-Time Equivalent-F.T.E.)

	1987		1989		1991		1993
Scientific Areas	F.T.E.	%	F.T.E.	%	F.T.E.	%	F.T.E.
Social Sciences and Humanities	611	19.3	1,086	23.1	1,205	23.24	1,503 (1)
<u>TOTAL</u>	<u>3.162</u>	<u>100</u>	<u>4.701</u>	<u>100</u>	<u>5.188</u>	<u>100</u>	<u>6.677</u>

(1) Researchers only in the public sector

3. Organisation and Institutions

The key organisations performing research in SS&H are mainly larger public research institutes and the Academy of Athens, as presented on Table 3. The Centre of Planning and Economic Research dominates followed by the National Centre for Social Research. Data by university are not available, yet the HEI sector is the most relevant.

Table 3: Public Funding for Scientific and Technological Research in Social Sciences and Humanities by Executive Agent (in mil. Drch.)

Organisation	NABS	YEARS		
		1990	1995	1998
National Centre for Social Research	TOTAL	456	700	1,147
Foundation for Research and Technology (Check 8 for later years with gsrt)	8. Life in society (Structures & relations) / TOTAL	108 / 986	/ 2,303	/ 4,220
Institute for Language and Speech Processing	TOTAL	10 (1992)	258	557
Centre of Planning and Economic Research	TOTAL	572	539	954
Computer Technology Institute (Check 8 for later years with gsrt)	8. Life in society (structures & relations) / TOTAL	83 / 358	/ 292	/ 840
The Academy of Athens	TOTAL	166	570	926
Institute of Procedural Studies	TOTAL	5	90	-
Pedagogical Institute	TOTAL	7 (1989)		
Ministry of Labour-Centre of Occupational Health and Safety	8. Life in society (structures & relations) / TOTAL	25 / 25 (1989)	0	0

0

There is a number of private non-profit organisations which undertake research for which there is little quantitative data available. It is assumed that it is mostly taxonomy and archives work, in

- museums
- ethnologic foundations
- the National Archeology Service
- other foundations, dealing mainly with multi-media and presentation of the cultural heritage.

NGOs are also declaring rudimentary research which has more the nature of studies than research itself.

In terms of **type of support** SS&H compared to the total incentives of the major state R&D programmes account for approximately 10% with the exception of industrial research, where SS&H are only 1.5%. This is compatible with the overall picture attributing the dominant part of financial resources in SS&H in university spending.

Table 4: Public funding mechanisms

	NABS	1990	1995	1998
Programme of Research & Technology Development PAET	8. Life in society (structures & relations) / TOTAL	30 / 362	/ 597	EPET II
Programme of Oriented Research-PROPE				
Programme for the Reinforcement of Research Manpower-PENEC (Check 8 for later years with gsrt)				
Programme for the Development of Industrial Research-PABE (Check 8 for later years with gsrt)	8. Life in society (structures & relations) / TOTAL	13 / 704 (1989)	/ 838	EPET II

In terms of quality the breakdown of of scientific publications by field of science in 1997-99:

The figures indicate 3.1% in social sciences and 1.0% in humanities as the number of publications in the field as a percentage of the country's total publications. The number of citations is 0.77 citations per publication in the social sciences and 0.45% in humanities. The position of the country in the 27 OECD countries is 26 and 2 respectively. The relative

citation impact, i.e. the number of citations to all publications in the field / the total number of citations to the world publications in the field is 0.43 and 1.58²⁴.

Table 5: Publications and citations in the field of Social Sciences and Humanities 1995-99

	Social Sciences	Humanities
Impact factors: Number of citations to publications in the field / number of publications in the field	0.77 (* = 26)	0.45 (* = 2)
Relative citation impact: The number of citations to all publications in the field / the total number of citations to the world publications in the field	0.43 (* = 26)	1.58 (* = 2)
Break down of scientific publications by field of science in 1997-99: The figures indicate the number of publications in the field as a percentage of the country's total publications (%)	3.1	1.0

(* = The position of the country between 27 countries, OECD)

4. Greek SS&H in the European context

The accession of Greece to the EU has largely benefited the national system in three ways:

- Through direct financial support by the three Community Support Frameworks, that multiplied R&D finance by orders of magnitude; not only did the CSFs offer the opportunity to fund research but through the partnership negotiation the Commission has persistently insisted on increasing intangible funding, which the Greek government gradually adopted.
- Through the incentives offered by the FP, which mobilised the most competitive among Greek research teams.
- Through the transfer of mechanisms, with the quick adoption of peer reviewing and quality monitoring criteria in the country, gradually reducing the share of permanent budget funding, imitating to a large extent the FP procedures, but also learning from the good practice experience from other countries, in particular the cohesion countries and

²⁴ *Source: Research in Greece in 1993, GSRT 1997, Research & Technology Indicators 1995, GSRT, Research in Greece 1994-1998, GSRT 2001, Institute for Scientific Information, NSIOD 1981-1999*

the Irish experience. The extensive evaluation culture imposed by the CSF monitoring appears to gradually modernise the administration culture in the country.

These general remarks are valid for the SS&H sector.

5. Conclusions

SS&H are an important part of the Greek R&D system, the country appearing very strong in humanities compared to OECD average. The sector appears to undergo a basic transformation in the last decade,

- shifting emphasis into research of general nature, education, management and civilisation present the highest growth rates, reaching in the late '90s the highest shares
- benefiting largely from the EU funding and mechanisms, which transformed the way research is organised in the country.

Yet important deficiencies remain:

- Private funding is very low and needs to be increased and, if possible, coordinated
- The administration, which has made substantial progress in the last year, has still a long way to go, if it is to play a central role of catalytic functions and assurance of quality and economies of scope.

References

Giannitsis Tassos (1985), *The Greek Industry: Development and Crisis*, Gutenberg, Athens
 Sharp Margaret, (1998), *Competitiveness and Cohesion - are the two compatible?* Research Policy 27, p. 569-588

Thomadakis Stavros, B., (1997), *The Greek Economy: Performance, Expectations and Paradoxes*, in Allison T. Graham and Kalyspo Nikolaidis (ed.), *The Greek Paradox: Promise versus Performance*, MIT Press, Cambridge Massachussets, pp. 39-60

Vaitsos Costis, Tassos Giannitsis (1987), *Technological Transformation and Economic Development*, Gutenberg, Athens

**LE RENFORCEMENT
DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ
en Europe Centrale et Orientale**

Remarques générales et propositions

par

Édouard Conte

1. Tendances depuis 1990

Hormis en ex-RDA, le 'changement de système' ne s'est pas traduit par des 'purgés' dans le monde de la recherche et de l'enseignement, même dans les disciplines politiquement plus sensibles que sont les SHS. On a constaté, au contraire, un renouvellement progressif des personnels, qui suit encore d'assez près le rythme de remplacement naturel des générations.

Par ailleurs, le système 'dual' s'est maintenu, qui établit une nette différenciation institutionnelle entre recherche et enseignement supérieur. Cependant, le financement de la recherche et, à un degré moindre, de l'enseignement supérieur a cessé d'être purement étatique. Cela a entraîné, d'un côté, un affaiblissement relatif des Académies, dont nul n'a cependant remis en question l'existence ou le rôle, et, de l'autre, une forte expansion des universités, dont les budgets, tout en croissant de manière mécanique grâce à l'augmentation du nombre d'étudiants, sont restés faibles. En dépit de la diversification des sources et modes de financement, l'État reste, douze ans après la chute du système socialiste, l'acteur clé et le premier financeur du système académique. Mais il n'a plus, depuis 1990, les moyens de sa politique.

La croissance assez modérée du corps enseignant ne compense pas le doublement ou triplement du nombre des étudiants dans bien des branches, ni les besoins de financement de disciplines nouvelles (anthropologie sociale ou sciences politiques) ou refondées (sciences

juridiques). De surcroît, la faiblesse des rémunérations dans le secteur public conduit les universitaires, à l'instar des chercheurs, à diviser leur temps entre plusieurs postes académiques ou à se consacrer à des activités relevant du secteur privé. Cette 'double vie' des personnels se traduit souvent par une 'bifurcation des disciplines', partagées entre une 'industrie de l'enseignement' et, pour une large part, une 'recherche sur commande', qui répond tantôt aux appels d'offre de l'État, tantôt aux sollicitations d'instances privées ou politiques. Ce phénomène, particulièrement sensible en droit, en sciences économiques et en sociologie appliquée, restreint la capacité de recherche indépendante des personnes aussi bien que l'autonomie financière, voire politique des institutions. À terme, craint-on de surcroît, l'ouverture des frontières européennes dans un contexte où les écarts de salaires et de financement peuvent atteindre 1 à 12, rendra impossible la pratique autonome des SHS en Europe centrale et orientale (ECO). Cette tension de fond, propre à un système semi-privatisé encore fragile, ne compromet pas (encore) l'émergence ou le renforcement de nombreux pôles d'excellence en SHS, notamment en histoire, en sociologie et dans les humanités. Néanmoins, de l'avis général, la 'dé-théorisation' des SHS rend très difficile le renouvellement continu des savoirs, indispensable au maintien d'un enseignement supérieur de qualité. Aussi renforce-t-elle sur le plan intellectuel la forte asymétrie observable sur le plan économique entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

Selon beaucoup d'observateurs en ECO, les rapports avec l'Occident en SHS ont connu plusieurs phases depuis 1990. Au début de la décennie, des liens de dépendance directe s'instaurèrent. Les chercheurs 'de l'Est' se virent assigner d'emblée un rôle subalterne de 'fournisseurs d'études de cas' sur les pays affectés par (ou soumis à...) la 'transition'. Au milieu des années 1990, la dépendance internationale vis-à-vis des pays 'de l'Ouest' décrut, et l'on assista à un renforcement des études 'auto-centrées', sur des thèmes d'intérêt national, mais à l'exclusion notable de recherches transnationales comparatives concernant les PECO. Puis, à la fin des années 1990, intervint, en dépit de la vigueur persistante de modèles théoriques d'origine essentiellement américaine, une certaine européanisation institutionnelle. On observa un renforcement de la compétition nationale et régionale autour de ressources rares ainsi qu'un déclin de l'intérêt international pour l'ECO. Selon certains, cette évolution suscita une 'colonisation secondaire' dans le domaine de la production théorique et de la transformation institutionnelle. À terme, craint-on, l'ouverture des frontières européennes dans un contexte où les écarts de salaires et de financement peuvent

atteindre de 1 à 12, rendra impossible la pratique autonome des SHS en ECO. Pour 'boucler' ce cercle vicieux, la marginalisation croissante de la recherche fondamentale minerait l'enseignement supérieur.

La coopération scientifique et institutionnelle en SHS avec les PECO est ainsi confrontée à un défi majeur. **Les pays de l'UE peuvent-ils contribuer de manière significative au maintien de la recherche fondamentale dans ces disciplines face au désinvestissement et à la privatisation croissante qui les menacent dans les pays anciennement socialistes ?** Ou assisterons-nous à la disparition effective de la recherche à but non lucratif en ECO ? Dès lors, la construction d'un espace européen de recherche étendu à tous les pays du continent serait compromis. Celui-ci resterait l'apanage des seuls pays nantis, et une opposition durable s'instaurerait entre deux types de systèmes académiques. De plus, une seconde ligne de fracture se dessine déjà entre les pays dits d'accession et ceux à qui l'on dénie encore, à l'Ouest, cette potentialité. Or peut-il y avoir une Europe de la science sans la participation les républiques européennes et caucasiennes de la Communauté des États Indépendants (CEI) et tout particulièrement de la Russie et de l'Ukraine ?

2. Le mode de fonctionnement des SHS dans les PECO

Les rémunérations nettes des chercheurs et universitaires en ECO varient entre € 100 et € 600 par mois. Ils sont donc contraints d'occuper deux ou trois emplois. Les plus 'chanceux' réussissent à cumuler plusieurs fonctions de caractère académique. Beaucoup, toutefois, doivent se consacrer aux travaux 'alimentaires' (sondages, études de marché, etc.). Certains parviennent à poursuivre leur carrière académique au service d'instances solvables comme les quelques universités bénéficiant de fonds extérieurs (par exemple, la Central European University de Budapest), certaines fondations américaines ou allemandes, ou les ONG reconnues par les organisations internationales. D'autres doivent abandonner la vie académique, alors même que l'intérêt des jeunes générations pour les SHS est vif.

Les intéressés sont les premiers à reconnaître que la recherche fondamentale est devenue pour eux une quasi-impossibilité. À moyen terme, soulignent unanimement les collègues hongrois, polonais ou roumains contactés dans le cadre de la Mission Europe, le non-renouvellement des savoirs nuira à la qualité des enseignements dispensés. Ce danger,

estiment-ils, est plus grave que la 'fuite des cerveaux', phénomène souvent jugé positif dans la mesure où les séjours longs à l'étranger permettent à beaucoup de compléter leur formation professionnelle et linguistique, de nouer des liens professionnels et de faire des économies avant de regagner leur pays d'origine. Par ailleurs, si on remarque depuis trois ou quatre ans une certaine augmentation des salaires dans le secteur public en ECO, il est douteux que l'on atteigne (en dépit de l'augmentation des frais de scolarité) un niveau de rémunération adéquat avant que la recherche fondamentale ne soit, pour une large part, étouffée par manque de temps et de fonds. Parallèlement, le nombre des étudiants est en progression rapide. Ce décalage, préoccupant mais non encore irréversible, doit inciter les collègues et institutions des pays de l'UE à une réflexion sur les modalités possibles de coopération à long terme avec leurs homologues d'ECO.

3. L'exemple des pays germanophones

Il est possible de répondre au défi posé si l'on en juge par la souplesse des dispositifs élaborés par les pays germanophones²⁵. L'Allemagne, par exemple, ne maintient qu'un institut en Europe centrale, mais finance de nombreux programmes pluriannuels de recherche, d'accueil et de publication. Cette politique est rendue possible grâce à l'affectation concertée de fonds publics et d'apports de fondations publiques et privées. L'Autriche associe une structure étatique spécifique, *l'Institut autrichien pour l'Europe de l'Est et du Sud-est*, au développement d'antennes créées en étroite association avec les pays d'accueil ; ces derniers contribuent 'en nature' ce qu'ils ne sont pas en mesure de payer 'en devises'. Dans les deux cas, il est possible d'offrir aux chercheurs des PECO des bourses ou contrats de recherche qui leur permettent d'éviter plusieurs années durant le cumul d'emplois mal rémunérés et de rester à terme dans leur pays d'origine. Cela permet aussi aux chercheurs germanophones d'effectuer des séjours en ECO. Les réseaux qui se constituent dans ce contexte se révèlent souvent durables. Enfin, les pays germanophones, décentralisés, font un effort particulier pour assurer la mise en réseau des ressources bibliographiques et l'accès gratuit à l'information scientifique relative aux PECO.

²⁵ Cf. ci-après ma note sur 'La recherche en SHS sur l'ECO : regards comparatifs sur les institutions régionales'.

1- *Le réseau allemand des institutions d'enseignement et de recherche en SHS se consacrant à l'ECO*

L'Allemagne dispose de puissantes structures universitaires consacrées partiellement ou entièrement à l'étude de l'ECO. Prenons, par exemple, le domaine privilégié des recherches historiques. Il existe en Allemagne 21 départements ou instituts universitaires spécialisés dans l'histoire de l'ECO. En outre, 12 universités ont des chaires d'histoire d'ECO dans des départements généralistes. Chaires et départements travaillent en concertation avec un réseau dense d'institutions de recherche publiques, semi-publiques et privées, qui traitent de certains PECO ou de thèmes liés à cette région :

a) *L'Osteuropa-Institut der Freien Universität Berlin* (Institut d'Europe orientale de l'Université libre de Berlin) se consacre à l'enseignement et à la recherche (droit, économie, études culturelles, histoire, politologie) sur l'Europe orientale et du Sud-est ainsi que sur les pays de la CEI. Ses activités s'adressent non seulement aux étudiants et enseignants des universités berlinoises, mais également aux professionnels (journalistes, diplomates, hommes d'affaires) qui s'intéressent à la région. Grâce aux dotations de sources publiques et privées dont elle bénéficie, elle finance des recherches dans les pays concernés, publie des rapports réguliers sur l'évolution des SHS en ECO et travaille en liaison avec nombre d'organismes internationaux (ONU, FMI, UE, OCDE). Elle diffuse les résultats de ses recherches et rencontres en mettant gratuitement à la disposition des PECO plusieurs banques de données et trois publications électroniques (*Slavic Review*, *Ethnos-Nation*, *Central Europe Online-Daily*).

b) Le *Geisteswissenschaftliches Zentrum Geschichte und Kultur Ostmitteleuropas e.V.* (Centre de sciences humaines 'Histoire et cultures d'Europe centre-orientale), structure para-universitaire fondée en 1991, a repris les activités et personnels de l'ex-Académie des sciences de RDA en association avec un nombre important d'universités et d'instituts allemands. Financé essentiellement par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), le Centre est organisé en une association reconnue d'utilité publique et intégré à l'Université de Leipzig. Son but est de promouvoir la recherche et la coopération scientifique en archéologie, histoire, histoire de l'art, linguistique et littérature dans et relative aux pays compris entre la Baltique et l'Adriatique. Les projets se concentrent sur trois thèmes transversaux : a) la construction des identités nationales et ethniques, b) les rapports interculturels dans la

région et c) frontières et modernisation. Outre les financements de la DFG, elle bénéficie d'apports du Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche (BMBF) et de la Fondation Volkswagen. Remarquable exemple de 'reconversion' réussie, le Centre compte aujourd'hui 41 membres (dont beaucoup originaires des pays étudiés) qui bénéficient de postes universitaires fixes ou de contrats à longue durée et 5 collaborateurs extérieurs ; il emploie également 8 doctorants.

c) La *Deutsche Gesellschaft für Osteuropakunde* (Société allemande pour l'étude de l'Europe de l'Est), fondée en 1913, financée par la Fondation Otto-Wulff et reconnue d'utilité publique, compte 850 membres et entretient des centres locaux dans 27 villes d'Allemagne et d'Autriche. Animée par des universitaires réputés, elle a pour objet principal de mettre en contact les personnes et organisations intéressées à l'ECO dans les domaines de la recherche, de l'enseignement, de la politique et de l'économie. Pour cela, elle organise un grand nombre de rencontres et de tables rondes dans toutes les localités où elle maintient des sections. En outre, elle met les universitaires allemands souhaitant entreprendre des travaux sur l'ECO en relation avec les institutions publiques et privées, allemandes ou non, susceptible de les y aider.

d) L'*Information Service Accession States* (ISA) a été créé par le Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche afin de diffuser l'information relative aux pays candidats à l'EU et, dans ces derniers, celle relative à l'Allemagne, de renseigner la communauté scientifique allemande sur les possibilités de coopération avec ces pays, de faciliter la mise en œuvre de projets en coopération, conçus en fonction des priorités de financement établies par la Commission européenne et, enfin, de développer une banque de données correspondant à ces objectifs.

e) La *GESIS-Außenstelle Berlin (Außenstelle der Gesellschaft Sozialwissenschaftlicher Infrastruktureinrichtungen e.V.)* (Antenne de Berlin de la Société pour les infrastructures en sciences sociales), située dans le même bâtiment que le Centre Marc Bloch et financée par l'Etat, maintient une vaste banque de données, qui recense les institutions, personnels et projets de recherche dans l'ensemble des PECO. Ces renseignements, ainsi que les ouvrages de référence qui en résultent, sont ouvertement accessibles. Par ailleurs, la GESIS organise de nombreuses rencontres pour faciliter le développement de projets 'est-ouest' en SHS. Elle assure, enfin, par le 'Osteuropa-Netzwerk' (Réseau Europe de l'Est), la mise en réseau des

ressources, bibliographiques en particulier, de toutes les institutions ci-dessus citées ainsi que de la section Europe orientale de la Bibliothèque d'Etat de Berlin, de l'Institut Est-Ouest de Coblenz et du Centre scientifique Est-Ouest de l'Université de Kassel et du Forum Germano-russe. Cette couverture informatique sera progressivement étendue à l'Autriche et à la Suisse afin de coordonner l'inventaire de toutes les ressources en langue allemande. Par ailleurs, la GESIS procède actuellement, en collaboration avec le Collegium Budapest, à un vaste bilan de l'état de trois sciences sociales (économie, politologie, sociologie) dans dix PECO. Une institution analogue, fût-elle plus modeste, pourrait rendre de grands services à la recherche sur les PECO en France et, inversement, y faire connaître la recherche et l'enseignement français.

4. L'Österreichisches Ost- und Südosteuropa-Institut (Institut autrichien pour l'Europe de l'Est et du Sud-est)

Cette institution, qui associe une maison mère, établie à Vienne, et un ensemble de bureaux dans les pays voisins, offre un modèle original et prometteur en vue de l'extension de l'Aire européenne de recherche. À Vienne, l'institut conduit des projets de recherche à long terme, largement concentrés en SHS (publication de sources historiques intéressant les pays de la région ; les cultures politiques en ECO ; les transformations affectant les SHS en ECO ; société et religion en ECO), mais qui concernent également certaines sciences de la nature, notamment dans le domaine de l'environnement. L'établissement de chaque bureau dans un pays de la région résulte d'un long processus de consultation avec les milieux scientifiques locaux. Dans un premier temps, un chercheur autrichien, assisté d'un collaborateur local, engage une longue série de consultations en vue de définir une série de recherches en coopération et d'identifier les institutions partenaires les plus adaptés des deux pays. Après la fondation du bureau dans le cadre d'une institution hôte, le directeur, un Autrichien qui maîtrise la langue du pays, sera assisté par un secrétariat bilingue. Les dépenses prises en charge par le pays d'accueil (bureaux, logement du directeur, accueil de chercheurs, etc.) sont compensées sous forme de soutien à des projets scientifiques bi-nationaux ou locaux et de bourses de recherche en Autriche. En outre, les bureaux ont pour fonction de promouvoir des projets transnationaux, notamment auprès de la Commission européenne. L'OSI a établi cinq bureaux de ce type : Bratislava, Ljubljana et Budapest en 1990, Brno en 1991 et Sofia en 1994. La formule est relativement peu coûteuse et permet à la fois une identification précise

des besoins et un suivi local de la mise en œuvre de projets communs. Pourquoi ne pourrait-on s'en inspirer en France ?

5. Les institutions suisses

L'Institut inter-facultaire de l'Europe orientale et centrale de l'Université de Fribourg combine l'enseignement en langues et littérature, ainsi qu'en sciences sociales, avec l'organisation de projets de coopération institutionnelle inter-universitaire (avec la Roumanie et la Russie, par exemple) et des projets de recherche de terrain (en Bulgarie, par exemple), financés par la section 'Europe de l'Est' du Fond national suisse de la recherche. Les dotations du Fonds Nationale Suisse de Recherche permettent de payer des chercheurs de certains PECO pour participer aux programmes de recherche et, le cas échéant, effectuer des séjours dans une université suisse. Ces initiatives visent à créer des collaborations à long terme, qui tiennent compte des temps de formation longs dans les disciplines des SHS et les humanités et des lacunes de formation héritées du socialisme dans certaines disciplines. Tous les renseignements concernant les activités suisses dans les PECO, plus particulièrement dans le domaine des SHS, sont inventoriées sur un site (osteuropa.ch). Par ailleurs, il existe une bibliothèque spécialisée, la Schweizerische Osteuropabibliothek. La France ne disposant pas d'une agence de moyens, cette méthode, souple, pourrait difficilement y être appliquée...

6. Le Collegium Budapest

Il est parfois de bon ton dans les milieux officiels français de mettre en doute l'intérêt de la contribution française au budget du Collegium Budapest, institution européenne autonome où le français est pourtant, avec l'allemand et l'anglais, l'une des langues de travail. L'argumentation avancée se résume à un nombre réduit de propositions simples. La France serait 'généreuse' à l'égard du Collegium, mais il n'y aurait pas de 'retour sur investissement' direct et palpable. Le Collegium serait une émanation du Wissenschaftskolleg de Berlin, propos qui se suffirait à lui-même... À 'quoi servirait' le

Collegium ou 'que peut bien faire un chercheur ou universitaire français en Hongrie ?' L'incompréhension que de tels propos révèlent, qui semble dépasser les clivages politiques, est sans doute attribuable en partie au fait que la France n'a pas jugé souhaitable de créer, en France ou en ECO, une institution du type des *institutes for advanced study* et de s'intégrer ainsi au réseau dont fait partie le Collegium.

Cela étant, qu'en est-il de ces reproches si souvent entendus ? Il est vrai que la France contribue € 75.000 par an au fonctionnement du Collegium, c'est-à-dire autant que l'Autriche, mais cinq fois moins que les institutions allemandes. À l'inverse, on constate que le nombre de *fellows* français ayant séjourné à Budapest est loin d'être négligeable. De 1992-1993 à 1999-2000, 140 fellows non issus des pays d'ECO ont bénéficié de 786 mois de bourse. 27 Français ont partagé 172 mois, 33 Américains, 170 mois, 27 Allemands 163 mois et 12 Britanniques 58, et 6 Autrichiens 48 mois. Pour l'année universitaire 2001-2002, le Collegium accueille deux directeurs de recherche au CNRS. L'un conduit un *focus group* franco-hongrois sur le thème 'Structure et structuration de l'espace en Europe, du Moyen Âge à nos jours' qui mobilise une trentaine de chercheurs français dont sept séjourneront au Collegium en tant que *fellows*. L'autre met sur pied, grâce au Collegium, un réseau de recherche européen sur le thème de 'La citoyenneté européenne et la reconnaissance de la différence culturelle', qui fera appel à quatre laboratoires français et à des chercheurs de plusieurs pays francophones. Divers chercheurs et institutions des pays d'ECO sont également associés à ces deux programmes. Il est exact, en revanche, que le Collegium a été créé sur l'initiative du Wissenschaftskolleg de Berlin. Mais pourquoi ne pas soutenir un projet, certes allemand à l'origine, qui mérite de l'être ? Le Collegium Budapest est, il faut le souligner, un des seuls lieux indépendants de réflexion et de rencontre en Hongrie, voire en ECO. Cependant, au cours des derniers mois, il a été soumis à des pressions politiques. Or, la subordination du Collegium à une volonté partisane nuirait à la liberté de débat (toujours conditionnelle 12 ans après la chute du Mur) sur le changement systémique en ECO et ses conséquences sociales, politiques et économiques à long terme. La France, tout comme les autres pays donateurs (Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Suède, Suisse), doit maintenant décider si elle entend soutenir à l'avenir un des seuls centres de recherche en SHS réellement européens.

7. Observations d'ensemble

À la différence de la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse développent activement **une politique scientifique spécifique aux pays d'ECO, qui s'appuie sur des structures institutionnelles et modalités de financement de la recherche cohérentes**. En l'absence d'un 'fonctionariat de la recherche', ces trois pays ont opté pour un financement conséquent des projets universitaires, qui associe les moyens publics et privés par le biais d'agences étatiques de soutien à la recherche *et* de fondations. Une importance particulière est accordée à la circulation de l'information et aux collaborations entre le monde universitaire et d'autres secteurs intéressés de la société. Une fois sélectionnés, les projets conjoints avec les pays concernés sont **pleinement** financés par anticipation, et non par un savant bricolage 'à la française'. Il ne s'agit pas de programmes individuels déguisés en projets, mais de travaux collectifs à moyen terme. Tous ces facteurs font que les collaborations engagées par les pays germanophones en ECO jouissent d'une crédibilité certaine, à laquelle les institutions françaises, sauf exception, peuvent difficilement prétendre. Si aucun redéploiement des ressources et redéfinition des structures et méthodes ne sont décidés en France, cet écart avec les pays germanophones ne pourra que se creuser. Il ne suffit pas d'avoir des chercheurs 'brillants' ; il faut aussi une politique de la recherche plus sélective et les moyens de l'appliquer, même modestement.

8. Que peut faire la France ?

1) *Engager une réflexion d'ensemble*

Compte tenu des éléments ici évoqués, il pourrait être utile de **procéder à un bilan synthétique des financements publics accordés aux recherches sur les PECO en France depuis 1990 et des résultats de ces travaux**. Les priorités de recherche formulées au cours des premières années de la 'transition' ont-elles été respectées ? Y a-t-il eu depuis lors diminution, éparpillement des crédits ? Les ressources disponibles sont-elles aujourd'hui pleinement utilisées ? Pourquoi financer missions préparatoires et tables rondes si elles ne débouchent pas sur des financements de projet dignes de ce nom ? Les chercheurs maîtrisent-ils mieux les langues de la région qu'il y a douze ans ? A-t-on conçu des modalités de formation continue qui leur permettraient de combler certaines lacunes linguistiques ? Quelle est la distribution des recherches sur l'ECO par thème et par discipline ? Quels sont les domaines où les chercheurs et enseignants français sont sollicités par leurs collègues des

PECO ? La France dispose-t-elle réellement des moyens nécessaires à une politique de développement de centres en ECO ? Comment promouvoir la participation de Français à des projets européens impliquant des PECO ? Autant de questions qui, pour l'heure, demeurent sans réponses précises. Je propose qu'un petit groupe de réflexion s'adresse aux établissements de recherche, universités et ministères intéressés afin de recueillir des informations, desiderata et propositions relatives à ces questions. Les résultats ainsi que l'inventaire des ressources disponibles pourraient être présentés sur un site analogue à celui de la GESIS (Antenne de Berlin de la Société pour les infrastructures en sciences sociales) en Allemagne et interconnecté à ce dernier (www.osteuropa-netzwerk.de).

2) Renforcer la formation linguistique des étudiants avancés et l'étendre si nécessaire aux chercheurs

Une des réussites du Centre Marc Bloch est d'avoir contribué à la formation linguistique d'étudiants français avancés. Cette pédagogie par l'insertion ne pourrait-elle pas être renforcée dans d'autres centres et étendue aux chercheurs français, parfois insuffisamment formés dans les langues des pays dont ils sont spécialistes ou qui souhaitent s'engager sur de nouveaux terrains ? Le 'tout anglais' ne suffit pas pour faire de la recherche en ECO, si tant est que l'on refuse l'option qui consiste à s'appuyer sur des sources secondaires ou à s'inspirer des données fournies par de jeunes chercheurs locaux promus 'informateurs privilégiés'.

3) Réviser la structure des rémunérations individuelles

a) On trouve dans les centres à l'étranger un nombre limité de Français surpayés en fonction de barèmes d'indexation qui renvoient à notre passé 'impérial'. Ainsi, les motivations pour rester en ECO peuvent ne pas être d'ordre purement scientifique. Des mesures sont actuellement envisagées par le CNRS pour limiter la durée des indexations. Mais les économies ainsi réalisées seront-elles reversées au budget général ou permettront-elles d'employer d'autres personnes et de mieux financer la recherche ?

b) Depuis la chute du Mur, les chercheurs français travaillant en ECO se heurtent (sauf à bénéficier d'un financement européen...) à l'impossibilité de rémunérer des chercheurs

locaux dans le cadre des projets auxquels ils participent ou qu'ils organisent. Or, il est urgent de trouver une méthode comptable qui permette d'établir des contrats de travail à durée déterminée pour ces derniers et cela à des taux qui tiennent compte à la fois de la hiérarchie locale des salaires et du coût réel de la vie. Dans le cas contraire, nous risquons de voir les personnes avec qui nous souhaitons collaborer refuser de participer à des projets français pour ne travailler qu'avec des fondations allemandes ou américaines, qui les rémunèrent fort convenablement. Dans bien des cas, la même logique s'applique aux doctorants-boursiers des PECO.

4) Une meilleure insertion des chercheurs français dans les structures locales

Vaut-il mieux aider financièrement et institutionnellement l'insertion de chercheurs français dans les universités et centres de recherches locaux ou continuer à financer des centres où les chercheurs français risquent de vivre 'en cocon' ? Cette question n'a pas de réponse univoque, mais devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie. Pour l'heure, la politique de 'présence française' semble prévaloir, mais celle-ci ne dispose pas, en termes scientifiques, des moyens de ses ambitions. La participation directe de scientifiques français à l'enseignement et à la recherche en ECO est visiblement sous-développée (ce qui explique certaines faiblesses linguistiques). Pour changer cela, il faudrait toutefois que les chercheurs eux-mêmes acceptent plus volontiers de quitter la France pour des périodes longues.

5) Réexaminer la politique des bourses pour les ressortissants des PECO

On déplore le nombre réduit de bourses pour jeunes chercheurs locaux, qui permettraient à ceux-ci soit d'acquérir une formation complémentaire en France, soit de participer à des projets locaux avec des collègues français. Or, ces jeunes chercheurs d'ECO devraient être perçus comme de futurs partenaires privilégiés des chercheurs et enseignants français.

L'insuffisance des moyens proposés dans le cadre des programmes Socrate et Erasme constitue un obstacle supplémentaire.

6) Réexaminer les accords de coopération liant le CNRS aux Académies des sciences

Dans certains pays, les Académies gardent une influence politique considérable. Mais, elles ne sont plus toujours en mesure d'assurer le financement des instituts qu'elles regroupent. Ces derniers sont donc tenus d'autofinancer, parfois à hauteur de 75%, salaires et coûts de fonctionnement. Cela se fait parfois grâce à des appels d'offre publics, mais aussi, très largement, en vendant leurs compétences au plus offrant. Cependant, les universités les mieux loties, désormais payantes, tentent, en s'inspirant du modèle américain du 'fund raising', de financer la recherche grâce à des dotations et contrats extérieurs. Dès lors, la distinction entre public et privé s'estompe, tandis que le poids des universités dans la recherche tend peu à peu à s'accroître. Au vu de cette évolution, il serait opportun de réexaminer le contenu et les modalités d'application des accords liant le CNRS (et éventuellement d'autres organismes français) aux Académies des PECO et d'envisager de nouvelles modalités de collaboration avec les universités de cette région. Les accords existants ne sont pas à rejeter d'emblée, mais à ajuster en fonction d'une politique d'ensemble qui tienne compte autant de la privatisation croissante que des nouvelles relations entre académies et universités en ECO.

7) Promouvoir les échanges entre chercheurs des PECO

En ECO, on observe, heureusement, un nombre croissant de visites d'universitaires dans les pays voisins, où ceux-ci participent à des conférences ou colloques, notamment grâce à des institutions comme le Central European University ou le Collegium Budapest, qui servent de 'plaques tournantes' et offrent des forums de débat libre. Toutefois, ce mouvement accru des personnes se traduit rarement par des initiatives communes en matière de recherche et d'enseignement (à l'exemple du Regional Fellows Program du New Europe College de Bucarest) entre anciens pays socialistes. On voit donc que les pays de l'Union, tout comme les pays dits d'accession, ont tout intérêt à recourir de manière concertée et systématique aux financements de l'UE, Union qui reconnaît désormais l'autonomie des SHS. Dans une perspective purement utilitaire, rappelons que les demandes associant membres et futurs membres peuvent rencontrer à Bruxelles un écho plus favorable que celles formulées exclusivement par des pays membres.

8) *Définir la position de la France au regard du réseau des 'Centers for advanced study'*

Aucune institution du type 'Center for advanced study' n'a été fondée en France ou par la France en ECO. Or, aujourd'hui, la création des nouveaux réseaux scientifiques en ECO passe largement par ce type d'institution. Il ne s'agit pas d'un luxe. La Suède, par exemple, projette de créer un tel centre en Russie. Pourquoi pas la France, seule ou en association avec d'autres partenaires européens ?

9) *Créer un fonds de recherche spécifique*

En France, la principale pierre d'achoppement à laquelle se heurtent les chercheurs et institutions qui souhaitent coopérer avec les PECO est – comme pour les SHS françaises en général – l'absence de fondations. Cette carence place la France dans une position d'infériorité structurelle lorsqu'il s'agit de s'associer à d'autres pays, comme l'Allemagne, dotés de telles institutions.

Ce handicap est renforcé par la pénurie de personnel administratif qualifié pour assister les chercheurs à obtenir des fonds extérieurs, avant tout auprès de l'UE. Curieusement, le manque d'administrateurs de la recherche - métier hautement qualifié et respecté dans d'autres pays - semble affecter aussi bien les centres à l'étranger que les laboratoires (en particulier les petites unités) et départements universitaires français désireux de financer des projets en réseau avec les PECO depuis la France. Seules les disciplines ayant accès à des fondations fortes échappent à cette logique, par exemple les sciences politiques et l'économie.

Compte tenu de ces désavantages, on comprend que la concentration des ressources disponibles en fonction de priorités scientifiques négociées (entre personnels français et avec ceux des PECO) est faible. On tend à privilégier les mesures ponctuelles (missions, colloques, conférences, écoles d'été, etc.) sans pouvoir faire en sorte que celles-ci débouchent sur des programmes pluriannuels impliquant nos partenaires sur des bases financièrement et institutionnellement solides. De cet éparpillement, qui contraste singulièrement avec les choix plus sélectifs et durables des fondations Soros, Ebert ou Volkswagen, par exemple, il résulte un manque de continuité dans la recherche française ainsi qu'un déficit de crédibilité

aux yeux de nos interlocuteurs. Beaucoup reprochent aux institutions françaises, justement ou non, de prôner bon an mal an un humanisme suranné et d'oublier que la science ne se nourrit pas que de bonnes paroles.

Un fonds spécifique pourrait être créé en France pour promouvoir, en association avec d'autres pays européens, la coopération en SHS avec l'ECO au cours des dix prochaines années. Pourvu d'une dotation initiale, même modeste, par les divers ministères, les établissements publics concernés, les universités et les régions, ce fonds serait administré par une fondation existante (par ex. une MSH) ou une association à but non lucratif. Un ingénieur de recherche mis à disposition par la fonction publique, assisté d'un secrétariat, serait chargé, à plein temps, de procéder à la collecte de fonds auprès de fondations françaises et étrangères, mais aussi de grandes firmes, notamment françaises, établies en ECO et dont les contributions feraient l'objet d'une exonération fiscale. Cette personne, hautement qualifiée, devrait être parfaitement anglophone (au moins), compétente en comptabilité et droit contractuel, et, autant que faire se peut, sensibilisée aux SHS à travers son expérience professionnelle antérieure. Elle travaillerait en étroite collaboration avec ses homologues des PECO.

L'octroi de fonds de recherche ainsi rassemblés se ferait sur la base de projets impliquant des participants d'au moins trois pays, dont au moins un dit d'accession, mais sans exclure les partenaires des pays de l'UÉI. Les projets seraient évalués et sélectionnés par une commission composée de chercheurs et universitaires français et étrangers spécialisés dans les différentes SHS. Chaque projet approuvé ferait nécessairement l'objet de demandes de financement complémentaires auprès d'organismes partenaires (agences publiques et fondations publiques et privées) des pays de l'UE et auprès de la Commission européenne. Cependant, il serait demandé aux pays d'ECO de contribuer aux projets par des prestations en nature (hébergement de chercheurs français, secrétariat, traduction, etc.). Les chercheurs des PECO associés aux projets seraient rémunérés sur la base de contrats à durée déterminée, selon une grille variable qui tienne compte à la fois du coût de la vie et des taux de rémunération pratiqués par les institutions académiques et les fondations étrangères dans les pays concernés.

La mise en place d'une telle structure, économique en personnel et en frais de fonctionnement, contribuerait à mieux cibler l'usage des fonds de recherche publics français

consacrés aux PECO, tout en attirant des apports extérieurs significatifs de source privée et étrangère. Menée avec conviction et compétence, une initiative de ce type, conçue en tenant compte d'autres modèles, centre-européens, ayant largement fait leurs preuves, permettrait enfin à la recherche française de coopérer de plein pied avec nos principaux partenaires institutionnels de l'UE tout en respectant la liberté d'initiative de ceux d'ECO. Si rien n'est entrepris, je suis persuadé que la recherche française sur les PECO sera rapidement marginalisée par l'action des fondations et organismes allemands et américains, très présents en ECO depuis dix ans. Dans cette hypothèse pessimiste, la France ne pourrait pas apporter la contribution que l'on attend d'elle dans le cadre de la construction de l'espace européen de recherche.

LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ EN HONGRIE**DEPUIS 1990 : ÉLÉMENTS D'UN BILAN**

par

Édouard Conte

Comme en Pologne ou en Tchéquie, la 'transition intellectuelle' s'est opérée de manière douce en Hongrie. Le changement systémique n'a pas entraîné une rupture brutale des paradigmes pour la simple raison que le marxisme d'État avait déjà été remis en question. En effet, la Hongrie des années 1980 était caractérisée par une grande ouverture aux idées occidentales, et le régime, désireux de s'assurer le soutien des intellectuels, se montra relativement tolérant à l'égard des SHS. On assista, par exemple, à la création d'une revue et d'une maîtrise de sociologie dès 1972, mais, comme dans d'autres disciplines potentiellement contestataires le nombre des étudiants était strictement limité. Aussi certains intellectuels critiques comme A. Heller, P. Kende, J. Kornai ou I. Szelenyi furent-ils poussés à l'exil. De là, ils exercèrent une influence souvent considérable sur la dissidence intellectuelle en Hongrie, mais également dans d'autres pays socialistes comme la Pologne, la RDA ou la Tchécoslovaquie. Après 1990, un *modus vivendi* s'établit rapidement, dans un climat de tolérance, entre les représentants de l'ancien régime, les exilés et les jeunes générations d'universitaires et d'étudiants. Quelque cent chercheurs qui avaient perdu leur poste sous le régime Kadar furent réintégrés. Peu d'exilés regagnèrent le pays après 1990, mais certains contribuèrent, depuis les États-Unis notamment, à dynamiser la recherche en Hongrie.

Depuis 1990, la structure institutionnelle formelle se transforme sans rupture notable. D'une part, l'Académie, symbole de la liberté hongroise qui traversa tous les changements de régime, conserve son statut de quasi-ministère. Cependant, compte tenu du désengagement financier de l'État, elle accorde l'autonomie de gestion aux instituts qu'elle coiffe, dont le fonctionnement est désormais hypothéqué par un déficit financier structurel. D'autre part, l'expansion rapide de l'enseignement supérieur s'accompagne de l'apparition de nombreux départements en SHS dans les universités et IUT. Mais ce développement institutionnel, qui

traduit une grande vigueur intellectuelle, est hypothéqué par une situation financière encore moins favorable que celle de l'Académie. En dépit de la création de quelques universités privées (l'Université catholique de Budapest ou la Central European University, par exemple), matériellement mieux loties, l'enseignement supérieur reste essentiellement public. Si les écoles doctorales ont connu un renforcement remarquable en SHS, le nombre et le montant des bourses restent limités. Aussi, la prépondérance intellectuelle de Budapest, qui abrite un cinquième de la population hongroise, se perpétue, car la capitale concentre la majorité des institutions de prestige et accapare dans une large mesure les financements (jusqu'à 90%, en sociologie, par exemple). En revanche, 60% des étudiants sont inscrits, notamment pour des raisons financières, dans les universités de province. Ainsi, à l'asymétrie qui oppose les pays de l'UE à ceux dits d'accession, s'ajoutent des disparités régionales et institutionnelles non-négligeables.

On aboutit ainsi, en définitive, à une situation dans laquelle le développement de l'enseignement supérieur et le renouveau de la recherche sont freinés par un déficit financier devenu chronique, que seul une réforme de fond permettrait d'atténuer. Cette impasse découle de l'ambiguïté d'une politique qui, en dépit des alternances politiques, a maintenu le contrôle étatique sur l'enseignement supérieur au nom de l'égalité des chances, tout en réduisant de moitié environ la contribution en valeur de l'Etat au nom du libéralisme. Pour qu'une telle fusion de principes européens et américains ait quelque chance d'aboutir, il faudrait à tout le moins que le secteur privé investisse dans la recherche et les formations doctorales ou spécialisées. Or, pour l'heure, seule la Fondation Soros a contribué de manière significative à ce processus.

Examinons maintenant cette situation dans le détail, essentiellement à partir des données pour 1999, fournies par l'Office statistique centrale de Hongrie, et d'entretiens conduits dans le pays entre avril 2002 et mars 2003.

Le financement des études supérieures

En Hongrie, comme dans d'autres pays de la région, on distingue deux catégories d'étudiants : a) ceux qui obtiennent sur concours une place financée par l'Etat. (Certains de ces étudiants obtiennent une bourse dont le montant est inférieur au salaire minimum de

≈ 185), et b) ceux qui versent des frais de scolarité, selon des tarifs variables, mais dont le montant n'excède pas ≈ 400 par semestre. Ces étudiants peuvent, d'année en année, se représenter au concours afin d'obtenir une place régie par le *numerus clausus*. Les revenus ainsi recueillis permettent de compenser le déficit structurel du budget de fonctionnement des universités. En effet, l'État subventionne ce dernier à hauteur de 60% (hors salaires), à charge pour les universités de compenser les 40% restants. Si un étudiant décide de suivre un second cursus, il est tenu de verser des frais de scolarité qui varient de ≈ 165 à ≈ 400 par semestre. Les études doctorales ne sont pas payantes, mais elles sont également soumises au *numerus clausus*. La réussite au concours donne droit à une bourse d'un montant de ≈ 135 à ≈ 165 pour ceux qui n'exercent pas une activité professionnelle à plein temps. Par ailleurs, il existe des programmes doctoraux par correspondance, de même que des formations de 3^e cycle payantes à raison de ≈ 580 par semestre. À titre de comparaison les 'business schools' privées coûtent, en 3^e cycle, de ≈ 400 à ≈ 4.000 par semestre.

Le budget global de la recherche

En 1999, la Hongrie consacra 0,68% de son PNB à la recherche scientifique, soit ≈ 253 mil. Cette part s'inscrit en baisse constante depuis le changement de système (2,28% en 1988, 1,61 en 1990 et 0,75 en 1995). Toutefois, le gouvernement a promis de rétablir un taux de 2% dans les deux ans à venir, afin que la Hongrie consacre de nouveau à la science une part de ses ressources comparable à celle observée dans l'UE. S'agit-il d'une 'promesse électorale' ou d'un but réalisable ?

La part de l'État dans le financement de la recherche est passée de 100% sous l'ancien régime à 53% aujourd'hui. Toutefois, nombre de mécanismes de redistribution indirecte ont été introduits, qui atténuent ce désengagement, tels que les dégrèvements d'impôts, le financement d'infrastructures ou les appels d'offre. Toutes disciplines confondues, le financement provient des entreprises à hauteur de 38,5%, d'autres sources privées hongroises à raison de 3,1%, et de sources étrangères à raison de 5,6%.

À l'époque socialiste, une part 15% à 20% du budget global de la recherche était affectée aux SHS. Toutefois ce chiffre recouvrait certaines activités plus politiques qu'académiques (écoles du Parti, enseignement du marxisme-léninisme, etc.). Aujourd'hui, cette part s'établit à

15,4%, soit \approx 39 mil., et la tendance est légèrement croissante. En 1999, 40-50% de ce budget étaient affectés au financement direct des activités de recherche, le reste au fonctionnement.

Répartition des dépenses par discipline et par secteur en 1999 (en mil. d'€)

	EPST	Ens. sup.	Entreprises	Total discipline	% total SHS
Démographie, sociologie	1,05	0,52	-	1,57	4,04
Economie	3,34	3,44	1,59	8,37	21,53
Histoire de l'art	1,12	0,24	-	1,36	3,49
Langues et littérature	1,96	3,27	-	5,23	13,46
Pédagogie	-	1,87	-	1,87	4,80
Philosophie	0,27	0,50	-	0,77	1,99
Psychologie	0,80	0,54	-	1,34	3,44
Sci. de la communication	-	0,19	-	0,19	0,48
Sciences historiques	7,98	1,21	-	9,20	23,70
Sciences politiques et droit	0,40	0,96	0,07	1,43	3,69
Sciences de l'organisation	0,30	0,81	-	1,11	2,85
Autres SHS	4,38	1,52	0,54	6,44	16,60
Total SHS	21,60	15,06	2,19	38,90	100,00
% Secteur	55,5%	38,7	5,6%	-	-
Total R & D	91,10	65,30	96,50	252,95	-
% Secteur	36,0%	25,8%	38,2%	-	-

Note 1 : Les sciences historiques comprennent l'histoire, l'archéologie et l'ethnographie.

Note 2 : La géographie est absente de cette classification, car elle est comptée parmi les 'sciences de la terre' et relève donc, dans les statistiques, des sciences naturelles.

Note 3 : Il ne m'a pas été possible de décomposer la catégorie 'Autres SHS'.

Deux secteurs, les sciences économiques et historiques, concentrent ainsi 45% du budget de la recherche. Les humanités (langue et littérature, pédagogie, psychologie, histoire de l'art et philosophie) en reçoivent, quant à elles, 14%. Le droit, les sciences politiques et la sociologie, en dépit de leur renouvellement après 1990 et de leur pertinence dans la société post-socialiste, se révèlent être les parents pauvres des SHS.

Il apparaît clairement de cette distribution que si l'État a tenté de faire appel aux financements privés, le secteur commercial n'a nullement répondu à cette sollicitation. Même en sciences économiques, domaine éminemment rentable, la contribution non étatique est minime. Cela est dû, dit-on, à des dispositions fiscales peu propices au mécénat. Mais il apparaît, par ailleurs, que l'économie post-socialiste privilégie la profitabilité immédiate sur l'investissement à long terme ou à effet indirect. La politique de recherche des gouvernements successifs, qui vise la privatisation partielle de l'activité de recherche sous contrôle étatique, est ainsi en déphasage marqué avec les orientations du 'libéralisme réel'.

Nombre d'unités par discipline et par secteur

	Instituts de recherche	Unités intégrées à l'enseignement supérieur	Unités relevant du secteur commercial	Total
Démographie, sociologie	2	9	-	11
Economie	5	108	6	119
Histoire de l'art	4	11	-	15
Langues et littérature	3	104	-	107
Pédagogie	-	104	-	104
Philosophie	1	13	-	14
Psychologie	1	17	-	18
Sci. de la communication	-	10	-	10
Sciences historiques	32	41	-	73
Sciences politiques et droit	1	45	1	47
Sciences de l'organisation	1	17	-	18
Autres SHS	13	77	8	98
Totaux	63	556	15	634

Les SHS sont pratiquées dans 634 unités de recherche et d'enseignement, qui emploient en moyenne 30 personnes (toutes catégories de personnels et durées de travail hebdomadaire confondues). Cependant, en termes de postes à plein temps, chaque unité ne dispose que de 13 emplois. Cette répartition reflète la dispersion considérable intervenue au cours de la dernière décennie. Favorable au sens où elle correspond à une émergence de spécialisations nouvelles et à une meilleure répartition territoriale de la recherche, elle ne facilite guère la concentration des moyens qu'imposera la concurrence renforcée autant à l'échelle nationale que dans le cadre de l'UE. Ainsi, deux initiatives ont été prises pour promouvoir le regroupement des forces. D'une part, la Loi d'intégration universitaire de 1999 prévoit la fusion d'institutions très spécialisées, notamment des petits départements relevant d'IUT. De l'autre, l'Académie envisage de regrouper tous les instituts en SHS en une formation étendue unique. Pour l'heure, ces démarches n'ont pas pleinement abouti. Les élections d'avril 2002 décideront sans doute de la suite qui leur sera donnée.

Un deuxième élément d'interprétation ressort de la comparaison des deux tableaux qui précèdent. Si les unités établies dans les universités sont presque dix fois plus nombreuses que celles de l'Académie, cette dernière reçoit 36% du financement étatique de la recherche contre 26% seulement pour les universités. L'histoire, science traditionnelle de la nation et de l'État, est seule à échapper à cette logique. Dans l'ensemble, nonobstant le désengagement financier de l'État, le 'système dual' paraît encore avoir un bel avenir devant lui. Il n'est pas certain que cela aide les universités hongroises face à la concurrence de leurs homologues de l'UE actuelle.

Personnels actifs et postes statutaires par discipline

En 1990, le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur comptait 36 300 actifs (*full-time equivalent* ou 'équivalent postes à plein temps'). Ce chiffre chuta à 19 600 en 1995, puis amorça une remontée qui se poursuit encore. Ce secteur emploie actuellement de 21 300 personnes, dont 60% de scientifiques (universitaires et chercheurs de l'Académie) et d'ingénieurs. Le nombre de personnes se consacrant aux activités de recherche et

d'enseignement est toutefois supérieur, dans la mesure où beaucoup d'actifs n'occupent qu'un poste à temps partiel.

La distribution des postes en SHS pour 1999 s'établit comme suit :

	Nombre d'actifs	Chercheurs et enseignants	Postes à plein temps	Chercheurs et enseignants
Démographie, sociologie	277	224	133	109
Economie	1.893	1.425	625	508
Histoire de l'art	408	306	243	169
Langues et littérature	1.873	1.641	675	600
Pédagogie	1.299	1.013	301	268
Philosophie	203	169	89	82
Psychologie	334	237	164	110
Sci. de la communication	83	67	26	22
Sciences historiques	1.952	1.162	1.183	784
Sciences politiques et droit	521	440	193	172
Sciences de l'organisation	331	213	69	56
Autres SHS	1.386	972	641	471
Totaux	10.560	7.869	4.342	3.351

Ces chiffres confirment le rôle prééminent de l'Académie et soulignent, à l'inverse, la difficulté de développer la recherche dans le contexte de l'industrie universitaire post-socialiste. Par ailleurs, elles soulignent l'inadaptation du fonctionariat de la recherche ou de l'enseignement, hérité du socialisme, à la situation économique actuelle du pays. **Chaque poste statutaire est partagé en moyenne par 2,4 personnes.** Peu d'actifs occupent un emploi unique à plein temps. Le bas niveau des rémunérations fait que l'on occupe souvent une part de poste statutaire pour bénéficier d'une couverture sociale... et pouvoir mieux se consacrer à d'autres activités, académiques ou non. Le degré de viabilité de la recherche et de l'enseignement après l'entrée de la Hongrie dans l'UE sera donc tributaire de la réforme préalable des rémunérations et des conditions d'exercice des métiers académiques.

Nombre de diplômés et de nouveaux docteurs par discipline en 1999

	Académiciens	Docteurs d'État	Docteurs d'université	Thèses soutenues
Démographie, sociologie	2	19	76	10
Economie	14	83	395	33
Histoire de l'art	6	8	51	3
Langues et littérature	7	78	480	59
Pédagogie	1	9	185	14
Philosophie	3	14	73	7
Psychologie	2	17	71	12
Sci. de la communication	-	1	15	1
Sciences historiques	11	60	307	55
Sciences politiques et droit	9	41	124	13
Sciences de l'organisation	3	1	58	2
Autres SHS	6	39	300	15
Totaux	64	370	2.135	224

La recherche en SHS emploie ainsi 434 'docteurs en science' (titre comparable au doctorat d'État), académiciens compris, et 2.135 'candidats en science' (titre comparable au doctorat d'université). Les deux disciplines les mieux financées apparaissent également dominantes en termes de qualifications académiques. Les sciences économiques comptent 97 docteurs d'État et 395 candidats, les sciences historiques 71 docteurs d'État et 307 candidats. Deux autres secteurs s'«étoffent» depuis 1990, à savoir langues et littérature avec 480 docteurs et sciences politiques et droit avec 124 docteurs. Si l'on observe un vieillissement des personnels de l'Académie, on constate en revanche un certain rajeunissement des enseignants du supérieur en SHS et les humanités, dont témoigne le taux très élevé de 10,5% de thèses soutenues en 1999 par rapport au nombre total de détenteurs de thèses d'université. Ce taux atteint 18% en sciences historiques, 17% en psychologie, 12,3% en langues et littérature et de 10,5% en sciences politiques et droit. Le système recueille ainsi les fruits de l'ouverture intellectuelle opérée depuis 1990, mais il n'est pas certain que les nouveaux docteurs trouvent à l'avenir leur place dans l'enseignement et la recherche.

Rémunération des personnels et autonomie financière des instituts

Il importe de préciser que les statistiques officielles ne tiennent pas compte des revenus importants générés par la recherche publique, car elles échappent pour une large part à la comptabilité centrale. En effet, la réduction de la part de financement de l'Etat a durement touché les instituts de l'Académie et les universités dans deux domaines :

- 1) La grille des salaires nets après impôt dans la recherche publique, financés sur le budget de l'Etat, va de ≈ 200 (pour un agent technique) à ≈ 600 (pour quelques rares professeurs ou directeurs de recherche en fin de carrière). Le salaire moyen d'un docteur est d'environ ≈ 300 . Ces chiffres tiennent compte du quasi doublement des rémunérations, intervenu en en 2001. Nonobstant, pour s'assurer un niveau de vie convenable (voire comparable à celui qu'ils connaissaient en 1989), les personnels sont contraints, nous l'avons vu, d'occuper plusieurs emplois et d'obtenir des contrats extérieurs. De la sorte, la notion de 'plein temps' s'est sensiblement modifiée, cela au dépens des activités de recherche fondamentale, de préparation pédagogique et de tutorat.
- 2) Les instituts, financièrement autonomes, doivent subvenir à leur frais de fonctionnement jusqu'à hauteur de 70%. Cela se fait, tant bien que mal, grâce aux contrats extérieurs obtenus par appel d'offre public, de fondations nationales ou étrangères, et de sources privées (y compris les partis politiques) ou commerciales (bureaux d'études, sondages, etc.). Ainsi s'instaure une double hiérarchie entre disciplines 'utiles' ou 'commercialisables' et disciplines 'de luxe', d'une part, et, de l'autre, activités rémunérées et recherche désintéressée.

La gestion des contrats extérieurs individuels et collectifs comporte des contraintes fiscales importantes. Les charges salariales représentent environ 40% des salaires bruts. Pour réduire au minimum le taux de prélèvements, il est fréquent que des chercheurs s'inscrivent sur le registre du commerce et créent leurs propres firmes. En tant qu'entrepreneurs, ils facturent alors leurs services aux instituts où ils sont affectés. Ce subterfuge permet de diminuer de moitié environ les prélèvements obligatoires et comporte nombre d'avantages en matière d'imposition sur le revenu. Cependant, le gouvernement tente actuellement d'interdire cette procédure afin de mettre les activités de recherche en conformité avec la loi fiscale et les

normes européennes. L'Académie interdit désormais aux cadres de la recherche et aux responsables de contrats d'y recourir, ce qui ne manquera pas de poser de graves problèmes financiers tant aux chercheurs qu'aux instituts qui les emploient. Dans certains cas, des enseignants du supérieur vont jusqu'à se faire engager comme consultants dans le secteur privé afin de payer des assistants pour assurer des enseignements qui, en principe, relèvent du financement public. Cela montre à quel point est fragile le système de financement.

Il est fort peu probable que l'intégration de la Hongrie à l'UE et à l'Espace européen de recherche compense la réduction du financement public en matière d'enseignement et de recherche intervenue depuis 1990 ou permette d'améliorer sensiblement la rémunération des personnels. En effet, les financements européens autorisent les CDD, mais non au bénéfice de ceux qui gèrent les contrats, dont les salaires sont souvent bien inférieurs aux rémunérations occasionnelles ou temporaires que prévoient les contrats européens. Pour cette raison, certains hésitent à s'associer à des demandes de 'mesures d'accompagnement' proposées par des institutions de pays membres de l'UE. Une fois accordé la pleine liberté de mouvement professionnel dans l'UE, ceux qui disposeront de compétences 'négociables' sur le marché international seront plus tentés encore d'abandonner la vie académique en Hongrie et de s'établir 'à l'Ouest'.

Les orientations prioritaires

Le rôle central de l'État se reflète clairement dans la définition des priorités de recherche en SHS. Dans la politique d'appel d'offres, il importe de distinguer les objectifs stratégiques et les thèmes privilégiés. Le ministère de l'Enseignement a fixé cinq priorités : promouvoir la recherche en réseau, renforcer les écoles doctorales, renouveler les thèmes de recherche des doctorants afin de rendre ceux-ci plus 'compétitifs' sur le marché international, favoriser l'aménagement du territoire, notamment en vue de la création des Euro-régions, et améliorer l'accès à des financements extérieurs non étatiques. Toutefois, la volonté d'accompagner le processus d'europanisation ne semble guère confirmée par le caractère fortement 'ethno-centré' des priorités thématiques dictées dans le cadre du Plan Széchenyi de développement national, qui suggèrent certaines craintes identitaires, d'ailleurs de plus en plus présentes dans le débat politique : la place de la culture et de la langue hongroises face à l'intégration européenne ; les 'questions nationales' en perspective historique, juridique, sociologique et

politique ; les mentalités, identités et coutumes ; l'héritage culturel national ; les études relatives aux Rom. On retiendra de ces priorités le peu d'intérêt manifesté pour les autres PECO et *a fortiori* le monde extra-européen.

La recherche publique est perçue comme un outil de gouvernement. En effet, les financements de la Fondation nationale pour les recherches en sciences sociales (OKTK) sont consacrés aux 2/3 à des projets destinés à informer les décideurs politiques. Seul 1/3 des fonds est ainsi accordé aux recherches 'libres'. L'implication de l'État dans la recherche en SHS est également apparente dans la création d'institutions financées par tel ou tel ministère.

Le ministère de l'Héritage national, par exemple, a fondé l'Institut Teleki, qui est chargé de l'étude des relations internationales et, plus spécialement, des affaires centre-européennes. Il s'agit d'une institution de qualité dont le mode de financement est original. La subvention ministérielle couvre 60% du budget de fonctionnement, le capital immobilier dont l'institut fut doté par la Fondation Teleki, 40%. La gestion de contrats accorde une marge de manœuvre complémentaire. Cette structure financière est efficace, mais la stabilité qu'elle procure a pour prix une certaine dépendance vis-à-vis de gouvernements successifs.

Il existe aussi des contre-exemples. Le gouvernement actuel (de centre-droite) a promu la fondation d'un institut du XX^e siècle censé prôner une 'autre lecture' des événements de 1956 que l'Institut de 1956, lié à l'Académie. En définitive, la politisation de cette démarche s'est avérée flagrante, à telle enseigne que l'Académie a refusé de cautionner la nouvelle création gouvernementale. La politique est donc bien présente dans la gestion de la recherche.

Les institutions nouvelles

Il reste à évoquer les institutions autonomes, créées après 1990. Dans une autre note annexe, intitulée 'La recherche en Sciences de l'Homme et de la Société sur l'Europe centrale et orientale : regards comparatifs sur les institutions régionales', nous avons décrit le rôle du Collegium Budapest, qui fait partie des "Institutes for Advanced Study". Le Collegium, financé par des fondations et gouvernements européens, mais installé dans un bâtiment mis à disposition par le Gouvernement hongrois, joue depuis dix ans un rôle majeur dans le

renforcement de réseaux internationaux. Il offre un remarquable forum de libre débat et pourra jouer un rôle clé dans la constitution de réseaux de recherche 'est-ouest'.

La *Central European University*, créée et dotée d'un important capital par la Fondation Soros, est une université américaine en Europe, consacrée exclusivement aux SHS et aux humanités, dont l'objectif est de consolider, en association avec la Open Society Foundation de Soros, les 'idéaux démocratiques'. Elle joue un rôle que l'on ne saurait négliger dans la formation des élites post-socialistes en ECO. La concentration de moyens et la complète autonomie financière dont elle jouit la met hors d'atteinte des aléas politiques locaux, mais on peut se demander dans quelle mesure elle jouera, à terme, un rôle intégrateur dans la vie académique hongroise ou contribuera, comme certains le craignent, à instaurer une hiérarchie de fait des diplômés en Hongrie et, au-delà, dans d'autres pays de la région ? Quoiqu'il en soit, on constate que la Fondation Soros a investi \$ 21 mil. en Hongrie depuis 1984, dont 60% ont été consacrés au développement des infrastructures en SHS. Où seraient les SHS en ECO sans cet apport ?

L'influence intellectuelle américaine s'appuie également sur l'action de la Fondation Fulbright. Grâce à sa politique de bourses, poursuivie depuis dix ans maintenant, 500 Américains ont étudié ou travaillé en Hongrie pour un an, tandis que 450 Hongrois ont séjourné aux Etats-Unis. L'UE ne dispose d'aucun instrument analogue, tant il est clair que les programmes Socrates ou Erasmus ne peuvent prétendre exercer les mêmes effets à long terme que l'action combinée des fondations américaines.

Perspectives

Il résulte clairement de ces considérations que le système hongrois de la recherche et de l'enseignement supérieur s'oriente vers un modèle où les infrastructures et salaires de bases resteront (jusqu'à nouvel ordre) à la charge de l'État, mais où les revenus complémentaires des personnels ainsi que la part prédominante du budget de fonctionnement des instituts devra provenir de sources extérieures, privées pour une large part. Or, le secteur privé n'a pas répondu à l'appel des autorités. La question qui se pose désormais avec acuité est de savoir dans quelle mesure un système mi-public/mi-privé se révélera performant et

compatible dans la pratique avec les structures et normes en vigueur dans les pays de l'UE, une fois acquise l'accèsion de la Hongrie.

À cette interrogation s'ajoute une seconde inquiétude, tout aussi fondamentale : sera-t-il possible de maintenir un enseignement supérieur de qualité ainsi que la recherche fondamentale en SHS dans le cadre, désormais institutionnalisé, du pluri-emploi ? Le risque, à moyen terme, est de voir s'instaurer un système à deux vitesses, dans lequel l'université et la recherche publiques tendront à stagner, sauf dans les secteurs 'commercialisables', tandis que seules les personnes employées par des institutions financées de l'extérieur (par exemple la Central European University) ou disposant d'un capital propre (par exemple l'Institut Teleki ou les *business schools*) pourront affronter la concurrence nationale et européenne. L'intégration européenne ne suffira sans doute pas à pallier ces déséquilibres dans un avenir proche. En l'absence d'une politique d'accompagnement réfléchie, il est à craindre que l'élargissement ne renforce durablement les nouvelles asymétries entre 'Est' et 'Ouest'. Le risque est de voir ainsi remis en cause le formidable élan intellectuel qu'a connu l'ECO depuis 1990 et partant la construction d'un véritable Espace européen de recherche en SHS.

LA SITUATION DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ EN ROUMANIE

Un lourd héritage...

par

Édouard Conte

À la chute de régime Ceausescu, le champ des SHS était singulièrement limité en Roumanie. Ces disciplines relevaient d'une institution spécifique, l'Académie des sciences sociales et politiques, dont le président, pour conjurer tout doute éventuel quant au rôle qui leur était dévolu, occupait les fonctions de vice-directeur de la Propagande auprès du Comité central. Depuis 1977, l'enseignement de la sociologie était pratiquement suspendu. Pourquoi, en effet, maintenir cette discipline 'bourgeoise' dans la mesure où il n'y avait pas de problèmes sociaux de fond? Les journalistes, directement éclairés à cette fin par les instances idéologiques du Parti, n'étaient-ils pas parfaitement en mesure de rendre compte des difficultés transitoires de mise en œuvre des politiques sociales éclairées et progressistes décidées par les autorités? En vertu de considérations analogues, un terme brutal fut mis en 1981 à l'enseignement de la psychologie (et, par la même occasion, de la psychiatrie), discipline dénoncée en tant 'secte transcendantale' et 'idéaliste', c'est-à-dire 'non-matérialiste'. Le droit, certes, perdurait en tant que matière, mais sous des guises à peine reconnaissables, même aux yeux de juristes orthodoxes de 'pays frères'.

L'histoire et la philosophie, quant à elles, étaient assignées 'à leur place', à l'Académie et dans l'enseignement supérieur, en tant que disciplines auxiliaires du marxisme-léninisme, pensée dont l'influence universelle rendait par ailleurs inconcevable la notion même d'une science politique de mouture bourgeoise. Plus encore que la géographie, l'ethnographie occupait une niche privilégiée, car elle était chargée, depuis le Musée du Paysan roumain ou le Musée du Village roumain, de documenter cette essence populaire immuable, ce *Volksgeist* rural si souvent invoqué pour légitimer l'idéologie national-communiste. L'archéologie,

discipline d'Etat, apportait, elle, la preuve d'un 'passé antérieur', synthèse de la Dacie originelle et de la Rome impériale, immune aux aléas et contradictions de l'histoire pré-socialiste. Ajoutons que, sous Ceausescu, les différences ou inégalités sociales dérivant des appartenances de classes ou des origines ethniques et religieuses nées sous l'ordre ancien ne pouvaient perdurer. D'où l'inexistence de disciplines aussi superflues que l'anthropologie sociale ou l'histoire sociale.

Comment caractériser mieux l'isolement des SHS roumaines d'alors que par l'interdiction d'achat de revues et de livres étrangers, imposée à partir de 1980 en vertu de la politique de remboursement intégral de la dette nationale en devises ? Le retranchement intellectuel de la Roumanie, soulignent mes interlocuteurs, affectait presque tout autant les rapports avec les 'pays frères' qu'avec l'étranger non-socialiste'. Les effets latents, durables de cette coupure sont, aujourd'hui encore, durement ressentis dans les milieux académiques. Il en va de même de l'empreinte laissée par le système antérieur sur l'esprit de tous ceux, aujourd'hui encore majoritaires, dont la formation s'acheva avant 1989.

Compte tenu de ces antécédents, les entretiens que nous avons conduits du 18 au 29 novembre 2001 avec les représentants de diverses institutions scientifiques et d'enseignement de Bucarest ainsi que des universités de Cluj et de Timisoara ne pouvaient qu'être affectés de certaines ambiguïtés. En comparant l'état de telle discipline ou institution en France et en Roumanie, nous employions bien les mêmes mots, mais nous référions à des contextes historiques, sociologiques, politiques et économiques largement incomparables.

Ici s'impose un deuxième rappel. Aux personnalités saillantes, jeunes et moins jeunes, qui tentent de faire (re)naître les SHS en Roumanie à force de conviction et de persévérance, s'oppose la pauvreté matérielle qui affecte presque toutes les structures académiques relevant du secteur public, dont le poids reste considérable. Comme pour tous les employés de l'État, il est impossible de vivre décemment d'un salaire d'universitaire ou de chercheur. À titre indicatif, la rémunération mensuelle nette d'un assistant à l'université n'atteint pas \$ 100, le salaire d'un professeur ordinaire \$ 200. Dès lors, le chercheur ou l'enseignant est contraint de cumuler les emplois et les commandes pour subvenir à ses besoins élémentaires. L'expression 'travailler à plein temps' (en un lieu donné) n'a ainsi, sauf exception, pas de sens. Si l'enseignement a pu jusqu'ici s'accommoder tant bien que mal du pluriemploi, il n'en va pas de même, tous le reconnaissent, pour la recherche fondamentale. La gratuité de

la recherche, au sens propre comme au sens figuré, relève d'une douce illusion que l'on reproche, parfois amèrement, aux 'Occidentaux' - et plus particulièrement aux Français - de nourrir en dépit de cette évidence : les SHS en Roumanie ne pourront s'établir durablement sans financements extérieurs d'infrastructure et de fonctionnement. Sans cela, la formation des maîtres - et donc la qualité de l'enseignement universitaire - sera durablement compromise.

Les institutions

Pour l'heure, le champ institutionnel des SHS demeure néanmoins riche et varié. Cette variété naît de l'opposition, parfois saine, parfois délétère, des secteurs public et privé, distinction qui est en train de s'estomper rapidement. On peut toutefois encore distinguer quatre grands types d'institutions :

1) L'Académie des sciences, désormais unique, a résorbé nombre d'instituts relevant de l'ancienne Académie des sciences sociales et politiques, tandis que d'autres ont été 'privatisés' (cf. infra 'ONG'). En SHS, l'Académie regrouperait aujourd'hui environ 400 'chercheurs à plein temps' ; toutefois, ce chiffre est sujet à caution et, comme nous l'avons déjà souligné, la notion de 'plein temps' est factice. La nomination à l'Académie peut dépendre en large partie du bon vouloir du directeur et de ses proches, qui déterminent au cas par cas la composition des 'commissions' chargées des recrutements. Il existe bien une instance de contrôle des diplômes (analogue au CNU), connue pour l'absentéisme qui y règne, mais cette formalité étant accomplie, il n'y a guère d'évaluation périodique des résultats de la recherche.

Dans nombre de cas, les instituts 'refondés' de l'Académie sont contrôlés par d'anciens apparatchiks de haut rang. L'exemple le plus frappant d'une telle 'reconversion' concerne l'Institut de Sociologie, dont le directeur, désormais académicien et professeur titulaire, était un officier supérieur de la Securitate, responsable des questions de géostratégie et, par ailleurs, directement impliqué dans la destitution et l'exécution de Ceausescu. Le membre intellectuellement le plus 'éminent' de cette institution a une longue expérience de la 'science sociale appliquée' et des 'études sur le développement', car il était le conseiller de Ceausescu

en matière de 'systématisation'. Les nombreux travaux de cette institution concernent, sous des désignations parfois surprenantes, des problèmes brûlants de la vie politique roumaine, dont la droite et l'extrême droite se saisissent régulièrement : l' 'ethnoscopie', méthode qui fonde l' 'ethnomorphologie', discipline 'innovatrice' dans la mesure où elle nie la doctrine antérieure d'un peuple roumain 'un et indivisible'. Ce souci retrouvé de la 'différence' se reflète également dans la 'géopolitique des frontières', discipline largement pratiquée avant 1989, mais qui relevait à cette époque du secret d'Etat, même (surtout) au regard des 'pays frères'. Elle trouve aujourd'hui une conjoncture particulièrement favorable grâce à l'approbation de la loi du gouvernement Orban en Hongrie relative au 'statut de privilège de la magyarité' au-delà des frontières (lisez : la 'question transylvaine'). Ces préoccupations n'excluent pas un intérêt soutenu pour les valeurs fondatrices de la 'famille roumaine' et la 'guerre contre la culture roumaine', ni d'ailleurs, approche plus théorique qui ne manque pas de piquant, pour la 'théorie des latences collectives'.

Ces orientations de la 'recherche' prêteraient à une certaine dérision si elles n'étaient pas l'expression d'une demande émanant de certaines instances politiques, d'une part, et, de l'autre, ne reflétaient pas une autorité réelle dans l'organisation de la recherche. Il faut bien constater que des intellectuels de renom, peu suspects de sympathies avec l'ancien régime, se sentent tenus d'assister à des colloques avec leurs 'collègues' ci-dessus évoqués, de les citer, bref de se conduire si tous appartenait à un même monde de la recherche... Le Professeur Paul Stahl, qui fut Directeur d'études à l'EHESS pendant deux décennies, et qui a repris à Bucarest la direction de l'Institut du Sud-Est européen, a récemment procédé, pour le ministre de l'Education supérieur et de la recherche, à l'évaluation de quatre instituts de sociologie liés à l'Académie. Sa proposition est simple ; il suggère de fermer les quatre.

2) Les universités d'État 'à plein titre' (c'est-à-dire des universités au sens étymologique du terme, habilitées à enseigner toutes les disciplines, par opposition aux 'hautes écoles' spécialisées) sont au nombre de quatre (Bucarest, Cluj-Napoca, Iasi et Timisoara). Dans ces institutions, on rencontre des enseignants de grande qualité, suffisamment motivés pour continuer à travailler au service d'un ministère qui les rémunère de manière misérable. 'Notre salaire', disent beaucoup, 'est une manière de provocation'. Ces intellectuels luttent pour le maintien d'un enseignement public de qualité, accessible au plus grand nombre. Mais rien ne garantit qu'ils y parviendront. Ils ne pourraient maintenir ni une présence au jour le jour auprès de leurs étudiants ni la qualité de leurs enseignements sans le soutien

d'une multitude de fondations, d'institutions et de gouvernements étrangers, qui financent leur propre formation avancée, puis leurs recherches, en leur permettant d'effectuer des séjours en Europe occidentale ou aux Etats-Unis. Tandis que le corps enseignant doit faire face aussi bien aux carences graves de l'Etat qu'aux tentatives multiples de mise sous tutelle politique, idéologique ou financière, la condition des étudiants se dégrade dans l'ensemble. Certes, l'État accorde un nombre limité de bourses dont le montant, fonction des revenus des parents, varie entre \$30 et \$50 par mois. Or, l'hébergement et la nourriture d'un étudiant, dans des conditions pour le moins modestes, coûte environ \$65 par mois. La majorité des étudiants doit donc travailler. En conséquence, ces derniers sont autorisés à n'assister qu'à 50% des séminaires obligatoires. Cela implique un rallongement des études, qui les oblige à travailler plus et plus longtemps... Ainsi, de l'avis général, il s'instaure entre 'étudiants-travailleurs' et ceux dont les études sont pleinement financées par leurs familles un décalage pédagogique et social important. Cela tend à remettre en cause le caractère démocratique de l'enseignement supérieur public.

Une enquête ponctuelle auprès des enseignants et étudiants de 3^e cycle du Département de philosophie de l'Université de Bucarest peut illustrer les problèmes ici évoqués. Depuis 1990, les deux tiers du personnel enseignant ont été renouvelés. La presque totalité des enseignants a bénéficié d'un complément de formation à l'étranger et parle couramment au moins une langue étrangère. Des efforts importants ont été faits pour assurer la pluralité intellectuelle du programme d'enseignement et pour familiariser ainsi les étudiants avec les courants les plus divers de la pensée philosophique classique et contemporaine. Leur formation en langues fait également l'objet d'une attention particulière.

Après 1990, il y eut un engouement bien compréhensible pour les études en SHS et dans les humanités, disciplines jusque-là interdites ou jugulées. En philosophie, par exemple, il y avait en 1993 dix demandes d'inscription pour une place d'étudiant. (Il faut préciser que l'État, sans imposer un *numerus clausus* strict, ne finance qu'un nombre limité de places par discipline dans les universités publiques.) En 1995, il n'y avait plus que huit demandes par place, en 2000, quatre et, en 2001, trois. Actuellement, parmi les 32 étudiants de 3^e cycle, seuls cinq sont inscrits à plein temps et bénéficient de bourses d'Etat tandis que 27 travaillent. Ils visent des emplois d'enseignant, de journaliste, d'animateurs d'ONG à caractère pédagogique (cf. infra), de chercheurs dans les instituts privés de recherche, voire des carrières politiques. Parmi les nouveaux étudiants, soulignent mes interlocuteurs, il n'y a

presque plus de non-burcarestois. Aussi les doctorants sont-ils les premiers à reconnaître qu'ils sont issus de familles relativement privilégiées. Parmi eux ne figure plus aucun enfant d'ouvrier ni aucun Rom.

Afin de conjurer la menace, réelle, de disparition à terme des disciplines de 'réflexion pure', le département déploie des efforts actifs pour créer des cursus mixtes (par exemple philosophie/économie politique ou philosophie/droit). Aussi tente-t-on de créer, en faisant appel à des financements privés, une unité mixte de sciences cognitives, à la fois pour attirer de nouveaux étudiants et pour maintenir la qualité de la recherche. Tous soulignent, pourtant, que le succès de ces initiatives ne suffira à compenser ni le désengagement effectif de l'Etat, ni la saturation progressive du marché de l'emploi pour les diplômés en SHS ou en humanités. Si les disciplines 'vendables' (économie, droit, sciences politiques) connaissent encore un léger accroissement annuel des inscrits en première année, elles sont tout aussi conscientes que la philosophie de leur fragilité.

3) L'enseignement supérieur semi-privé et privé connaît un développement rapide mais erratique. Pour pallier l'insuffisance des salaires du secteur public, nombre d'enseignants deviennent professeurs 'à plein temps' dans une université privée tout en restant fonctionnaires de l'enseignement supérieur. Inversement, les universités d'État privatisent dans les faits une partie de leurs activités. Reprenons l'exemple du Département de philosophie de Bucarest : l'État finance 110 places d'étudiant dont 80 en 1^{er} et 2^e cycles et 32 en 3^e cycle. Cependant, le département est libre d'accepter un nombre non limité d'étudiants payants à raison de \$400 par an. Or, seules les familles aisées sont en mesure de verser une telle somme pendant les quatre à huit ans que dure une formation universitaire. L'embourgeoisement programmé du corps étudiant est toutefois la seule manière de maintenir l'existence du département. Certains enseignants et membres de l'administration universitaire envisagent même de rendre l'enseignement payant pour tous les étudiants. Une telle exigence conduirait à troquer l'autonomie, voire l'existence de bien des départements universitaires contre l'égalité (toute théorique, il faut bien l'admettre) d'accès à l'enseignement supérieur. L'Etat fournirait les bâtiments universitaires et un salaire de base, minimal, aux enseignants ainsi que quelques bourses pour les étudiants les plus nécessiteux. Les étudiants issus de milieux aisés financeraient les compléments de salaires des enseignants-fonctionnaires, afin de permettre à ceux-ci de ne pas devenir matériellement et idéologiquement dépendants des universités privées ou, pour les plus 'compétitifs' d'entre

eux, de partir définitivement à l'étranger. Pour pallier les effets néfastes de ce dispositif, on propose des mesures d' 'action affirmative' pour ne pas exclure radicalement les pauvres et les membres de minorités de l'enseignement supérieur. Ce débat peut paraître bien étrange à un Européen de l'Ouest, mais il faut souligner que l'enseignement public est, en Roumanie, concurrencé par un secteur privé disposant d'atouts forts.

Le recrutement des universités privées mérite une attention particulière. D'une part, ces dernières peuvent attirer, grâce aux salaires proposés, des enseignants de qualité dont la formation a été entièrement financée par le budget de l'Etat ou des sources étrangères. Jusqu'à présent, ce transfert de capital de formation a opéré presque entièrement au bénéfice du secteur privé, qui fait valoir la réputation, parfois international, de ses personnels pour fonder sa légitimité sur le 'marché de l'enseignement'. D'autre part, elles attirent, notamment dans les disciplines les plus 'solvables', des étudiants fortunés, intéressés par l'image 'libérale' que confère un cursus dans une université privée, reflet d'une certaine vision de l'Amérique, mais aussi, pour dire les choses brutalement, par la vénalité de ces institutions: l'étudiant paie; il *doit* donc obtenir un diplôme. En terme d'investissement, il ne reste donc à la charge du secteur privé que les infrastructures et l'administration courante. À en juger par telle ou telle façade en marbre et en verre, cela ne pose pas de problème majeur. En revanche, les sources de ces financements ne sont pas sans poser certaines questions. Nombre d'interlocuteurs tout à fait dignes de foi, faisant état de véhéments débats publics, soulignent le rôle présumé de l'enseignement privé dans le blanchiment d'argent. Or, il ne s'agirait pas seulement d'un blanchiment pour ainsi dire passif.

Il est avéré, par exemple, que telle université privée de Bucarest qui emploie, dans son département de droit, un corps enseignant variant entre 50 et 80 personnes, a autorisé l'inscription en première année de 4 300 'étudiants'. Le Parlement s'est saisi de l'affaire, mais l'université a pu rétorquer que ces inscriptions constituent des contrats privés, domaine où toute ingérence étatique contredirait les fondements mêmes de l'économie libérale... Face à de tels abus, le seul levier de contrôle dont l'Etat dispose est la reconnaissance des diplômes. Malheureusement, les membres des commissions de contrôle de la qualité des diplômes tirent, pour beaucoup d'entre eux, une partie non négligeable de la rémunération de leur enseignement dans les universités privées. Il est par ailleurs notoire que, dans le secteur privé, le corps enseignant est en quelque sorte 'composite'. Si les enseignants les plus prestigieux sont attirés, à temps partiel, du secteur public, certains 'piliers' de ces nouvelles

institutions privées ne sont autres que des représentants de l'ancien régime académique, dont les titres et compétences seraient, aujourd'hui, difficilement reconnus dans un secteur étatique en voie de renouvellement intellectuel.

Ajoutons, cependant, que le développement du secteur privé est considéré comme bénéfique à maints égards : la moyenne d'âge des enseignants y est inférieure et le pouvoir d'attraction financier du privé peut permettre d'assurer le retour en Roumanie de jeunes universitaires formés à l'étranger qui, sinon, ne mettraient jamais leurs compétences au service de l'enseignement dans leur pays d'origine. Par ailleurs, l'existence du secteur privé a contraint l'université publique à sortir de sa léthargie antérieure et à faire face, en offrant un 'produit intellectuel' tout à la fois meilleur, 'bon marché' et malgré tout plus crédible, à la concurrence qui lui est imposée. Il reste à déterminer si la partie se joue à armes égales, notamment en ce qui concerne les sources de financement. Or, dans ce domaine, la tolérance des administrations étatiques peut compromettre à terme l'existence même de l'enseignement public que la concurrence généralisée est pourtant censée stimuler. Enfin, peut-il y avoir 'libre concurrence' dans un système où aucune instance supérieure ne peut, en définitive, contrôler la qualité de l'enseignement et la validité des diplômes? Peut-il y avoir 'libre concurrence' dans un système où le développement du secteur privé opère, au moins dans un premier temps, pour renforcer les inégalités de classe et les disparités régionales? En effet, le secteur privé se concentre à Bucarest, là où est l'argent. Détail révélateur, le Département de sociologie de l'université de Cluj (dont la tradition remonte à l'époque austro-hongroise de Klausenburg, puis hongroise de Kolozsvár), joue un rôle éminent dans les études interculturelles, mais ne dispose en tout et pour tout de quatre ordinateurs d'un modèle ancien. Les enseignants s'inscrivent pour y avoir accès à tour de rôle. Ici, les façades n'ont pas été refaites en marbre.

4) La recherche extra-académique et extra-universitaire, en pleine expansion, relève d'une multiplicité d'ONG, appellation dont on use et abuse. Car elle recouvre aussi bien des associations financées, en partie au moins, par des institutions relevant de l'ONU (Banque mondiale, PNUD, etc.), l'Union européenne, des fondations internationalement reconnues (Fondation Soros pour une société ouverte, par exemple), des organismes charitables, des groupements d'intérêts locaux ou 'ethniques', souvent respectables mais non nécessairement crédibles d'un point de vue scientifique, des partis politiques, parfois moins respectables et rarement crédibles. Aussi nous conduit-elle à nous demander dans quelle mesure les

associations, situées à l'interface des secteurs public et privé, de la recherche et de l'enseignement, de l'intérêt public et des intérêts privés, peuvent être considérées comme des acteurs d'un type nouveau dans le domaine des SHS ?

La multiplication des 'ONG' dans le champ de la recherche en SHS découle de la profonde crise de confiance vis-à-vis de l'État, qui caractérise la Roumanie sans doute plus que bien d'autres pays post-socialistes. Considérons la manière dont le gouvernement et l'Académie influent sur la réflexion en profondeur relative à la dictature de Ceausescu et à son impact sur la société roumaine : sans cet effort, il va de soi, les nouvelles institutions démocratiques ne trouveront jamais une pleine légitimité. Un comité d'experts relativement indépendant a bien été constitué pour inventorier et rendre accessibles les archives de l'ancien régime et en particulier de la Securitate. Mais la 'gestion en amont' de ce comité, dont le travail est crucial pour la redéfinition des programmes d'histoire, de droit et de sciences politiques, ne semble guère facilité par les instituts en histoire contemporaine de l'Académie des sciences. Cette dernière a promu la création d'un ONG baptisé Institut sur le totalitarisme, qui propose des grilles de lecture sélectives susceptibles de banaliser la spécificité du régime antérieur.

En conséquence, un des rares professeurs d'histoire de l'université de Bucarest qui n'avait pas attendu 1989 pour exprimer son opposition à la dictature a créé une 'contre-ONG', l'Institut roumain d'histoire récente, qui veille à l'accessibilité des archives et promeut des recherches qui ne sont pas limitées par la participation d'untel ou d'unetelle aux événements étudiés. Il est significatif que cette initiative n'a pu trouver sa place à l'université de Bucarest, dont le directeur de l'Institut a dû prendre ses distances. Cette ONG ne bénéficie pas de fonds publics, mais d'un financement néerlandais limité à trois ans.

La tension qui prévaut entre ces deux institutions illustre à la fois l'ambivalence et l'importance des ONG. La lutte dont elle témoigne dans un domaine aussi important que la 'mémoire du communisme' confirme malheureusement les carences politiques imputées à l'État dans les processus de transformation. Cela se confirme dans d'autres domaines, tel que celui du suivi des politiques publiques (*public policy*). Constatant cette déficience, une politologue qui enseigne à l'équivalent roumain de l'ENA a créé la Romanian Academic Society, notamment financée par la Banque mondiale, le German Marshall Fund et la Commission européenne. Cette association d'intérêt public se consacre à l'étude du développement régional et à la réforme de l'administration publique, aux aspects

économiques de la politique de l'environnement et à la politique sociale. Elle publie chaque mois un Public Policy Working Paper, un rapport trimestriel de conjoncture, édite un journal de relations internationales et publie des manuels de politologie et d'éducation civique pour le secondaire et le supérieur. Aux recherches conduites par des universitaires confirmés sont associés des doctorants pour lesquels la RAC assure une véritable formation à la recherche. ONG au meilleur sens du terme, la RAC assure à la fois certaines fonctions d'administration publique, d'un laboratoire du CNRS et d'une école doctorale. Aussi met-elle en contact les chercheurs roumains avec leurs homologues balkaniques et, plus largement, européens. Le palmarès de cette association est certes impressionnant, mais il souligne une fois de plus les manquements des organismes publics. L'activité de la RAC relève-t-elle d'une manière de privatisation ? Le terme paraît peu approprié, car il s'agit d'un organisme non commercial. Il y a toutefois une certaine 'privatisation intellectuelle', c'est-à-dire une prise en charge par des citoyens hautement motivés de tâches qui incombent pour beaucoup, en Europe occidentale, aux institutions étatiques.

Une autre stratégie développée pour contrer l'absence de financements publics consiste, pour un pays étranger, à monter un centre de toutes pièces, en faisant appel aux intellectuels roumains pour en assurer le fonctionnement, tout en en gardant, en dernier recours, le contrôle administratif et financier. Au nombre de ces créations figure le New Europe College de Bucarest, modelé sur le Wissenschaftskolleg Berlin dont il est une émanation directe. Le NEC offre à des chercheurs et enseignants d'abord roumains, mais également originaires des autres pays balkaniques, des bourses ne dépassant pas une année académique pour se consacrer à la recherche fondamentale. Certains qualifient ce type de structure d'élitiste, car les conditions de travail y sont sans comparaison avec celles qui prévalent dans les universités et instituts purement nationaux. Cependant, sans le NEC, où iraient les jeunes universitaires ou chercheurs de la région pour se former à la recherche dans un milieu ouvert et enrichir ainsi les enseignements qu'ils seront en mesure de dispenser à leurs étudiants ? Où ceux qui rentrent d'une formation à l'étranger pourraient-ils mener à terme une recherche doctorale ? (Cf. ci-après la note de Hinnerk Bruhns.)

Dans la vaste gamme des 'ONG', on observe aussi certains exemples de synthèse heureuse entre recherche privée et publique, tel que l'Institut de recherche sur la qualité de la vie, dont le financement est mixte. Mais que signifie l'existence de telles institutions pour la remise à niveau des services statistiques de l'État ? Le recours au privé est-il désormais une condition

sine qua non d'une recherche sociale appliquée fiable ? Beaucoup en Roumanie le pensent et réorientent leurs carrières dans ce sens.

Horizons

Au terme de ce tour d'horizon institutionnel, il peut être intéressant de se mettre à la place d'un jeune intellectuel roumain qui souhaite se consacrer à l'enseignement et à la recherche. Confronté au dédale d'instances et d'influences ci-dessus évoqué, comment trouver sa place dans le monde académique sans aliéner sa liberté d'action et de pensée ? Pour tous ceux qui souhaitent devenir enseignant ou chercheur professionnel, l'université d'Etat reste un passage obligé, une garantie de crédibilité intellectuelle. Cette voie est aussi la plus favorable pour obtenir des bourses ou contrats temporaires à l'étranger. Ces ressources sont rares, et ceux qui ne parviennent pas à les capter ont peu de chances de poursuivre la carrière académique, car il est peu de disciplines où une formation exclusivement nationale suffit pour être reconnu comme professionnel. Une fois franchie cette barrière, l'alternative suivante se pose inmanquablement : rester à l'étranger dans la mesure du possible ou retourner en Roumanie ? Parmi ceux encore nombreux qui optent pour la fidélité à leur pays d'origine, il est difficile de rejoindre le secteur académique public sans obtenir la garantie d'un traitement complémentaire. Les plus habiles ou chanceux parviennent à articuler les séjours de durée limitée à l'étranger et une insertion locale réussie. Toutefois, la stratégie la plus fréquente consiste à se mettre au service d'une université privée et/ou d'obtenir par le biais des ONG des financements internationaux sur base contractuelle.

À chacune des ces étapes, il importe de procéder à certains accommodements pour bénéficier du soutien des réseaux qui gèrent ces institutions. Dans le meilleurs des cas, travailler pour une ONG peut constituer une garantie hors pair de liberté de pensée et de non-compromission politique. Mais, on l'a vu, il est également des réseaux solvables, certes, mais moins nobles.

Quelle que soit la voie poursuivie, le temps et l'énergie disponibles pour se consacrer à la recherche fondamentale restent limités. Or, les universitaires roumains sont les premiers à déplorer que cet état de fait puisse entraîner à brève échéance un appauvrissement

irréversible de l'enseignement supérieur. Dans le domaine de la recherche ne survivraient que les activités a) directement liées à l'intérêt de l'État (l'archéologie au service de la politique identitaire ou l'histoire au service de l'unité 'ethno-nationale'), b) directement rémunératrice (enquêtes d'opinion politique, par exemple) ou c) correspondant aux priorités et intérêts d'instances étrangères ou internationales. Cette dernière catégorie de travaux soulève la question fondamentale du degré d'autonomie possible d'une politique nationale de la recherche. Les instances internationales (Banque mondiale, PNUD, etc.) commandent des enquêtes socio-économiques à des ONG parce qu'elles ne font pas une confiance illimitée aux organismes officiels (ministères, Académie). Elles vont jusqu'à promouvoir la création de toutes pièces d'ONG dont le cahier des charges est déterminé par la politique d'intégration européenne. On privilégiera les études sur les 'minorités', la 'société civile' ou la 'démocratie'. Certes, de telles initiatives paraissent opportunes aux yeux des autorités européennes, mais sont parfois ressenties en Roumanie comme une forme d'ingérence, voire de mise sous tutelle de la recherche nationale dont les propositions originales, à l'échelle locale, trouvent rarement de soutien gouvernemental ou européen. Ainsi se ferme le cercle vicieux où est largement enfermée la recherche roumaine. Peut-elle se reconstituer par ses propres forces avec une aide étrangère limitée mais à long terme ? Peut-elle demeurer politiquement autonome ? Bref, peut-elle répondre aux besoins du pays ? Rien de tout cela n'est acquis.

La réponse européenne à cette situation est tout sauf globale. L'Union soutient tel programme sur les minorités, le Conseil de l'Europe telle autre recherche sur l'interculturalité, la London School of Economics telle association de sciences politiques, les pays francophones telle 'école doctorale' et ainsi de suite. L'ensemble de ces interventions ponctuelles permet à la recherche roumaine en SHS de se maintenir en état de survie, mais elle ne lui permet pas de s'institutionnaliser au sens positif du terme. De plus, cette polyphonie bienveillante peut facilement se transformer en cacophonie. En effet, les aides européennes (à l'inverse de bien des projets soutenus par les États-Unis ou les organismes internationaux) cessent souvent au bout de trois ans. Que fait alors l'institution qui en dépend ? Les bourses assurent une formation complémentaire à certains. Que font-ils quand (si) ils rentrent ? De bonnes publications (par exemple la revue *Sociologie roumaine*) naissent au gré d'un projet international. Puis elles cessent soudain de paraître...

Les SHS sont bel et bien vivantes en Roumanie, mais leur parcours est tortueux et semé d'embûches. Une alternative fondamentale préoccupe tous ceux – et pas seulement en Roumanie – qui souhaitent contribuer à consolidation de disciplines financièrement et politiquement autonomes : Faut-il soutenir en priorité les associations ou ONG qui ont fait la preuve de leur vitalité au risque créer des centres de privilège qui ne contribueront que marginalement à la recherche fondamentale et à l'enseignement supérieur publics ? Ou bien faut-il canaliser l'essentiel des moyens européens (non négligeables en volume mais dépensés en ordre très dispersé) vers un programme de soutien et de développement *global et à long terme* de l'université publique et d'une Académie réformée, cela au risque de perpétuer, au moins dans un premier temps, l'influence des 'recyclés' de l'ancien régime et des 'nouveaux apparatchiks' ainsi que des forces politiques qui les soutiennent ? À cette question, il n'y a aucune réponse simple. Néanmoins, confrontées à ce dilemme, les instances européennes, appelées à devenir les principaux financeurs extérieurs dans le domaine qui nous concerne (au détriment des contributeurs nationaux) devront rapidement opérer un choix stratégique. Or, pour l'heure, il est patent que nombre d'aides sont attribuées sans que les décideurs bruxellois ou nationaux disposent d'une connaissance contextuelle adéquate de la situation des SHS en Roumanie.

Propositions

En conclusion, il nous faut évoquer quelques questions ponctuelles qui pourraient contribuer à engager le débat sur l'alternative ci-dessus posée :

- Il est clair que les instruments de coopération entre institutions ouest-européennes et roumaines (par exemple entre le CNRS et l'Académie ou entre universités) ne répondent plus aux objectifs qui leur étaient initialement fixés. Les textes sont à réexaminer en totalité en fonction de leurs possibilités réelles d'application (difficultés politiques sur place, insuffisance fréquente des moyens nationaux consacrés à la coopération bilatérale, etc.). Ce réexamen devra procéder en distinguant au cas par cas les disciplines qui s'autofinancent grâce aux contrats que leur propose le secteur privé (droit, économie, sociologie, etc.), et celles qui ne pourront se maintenir que grâce à des apports extérieurs durables (anthropologie, histoire, humanités, etc.).

- Dans beaucoup de domaines, l'inévitable cumul des emplois rend presque impossible la recherche et empiète aussi sur le temps de préparation des cours. Un 'ciblage' de fonds de coopération européens pourrait-il contribuer à atténuer cette difficulté, en attendant que les universités puissent – d'ici une décennie ? proposer des salaires décents ? Il ne s'agirait en aucun cas d'instaurer un système d'assistance déguisé, mais de veiller à la non-concentration des fonds accordés entre les mains de quelques 'personnalités centrales' et, inversement, à la participation effective et rémunérée des jeunes chercheurs et enseignants aux programmes bénéficiant de fonds européens. Cette question est éminemment délicate ; mais ne pas la poser revient à favoriser indirectement la fuite des cerveaux. La continuité est également un élément clé ; beaucoup regrettent le caractère transitoire d'initiatives extérieures de ce type, telles que le programme de DEA en sociologie co-organisé par les universités de Belgrade, de Bucarest et de Sofia. Financé par l'UE au titre 'Jeunesse action', cette rare coopération régionale semble condamnée à disparaître au terme du contrat.

- Un autre domaine important où l'Europe pourrait intervenir efficacement (et à bon compte) est l'approvisionnement des bibliothèques universitaires et de recherche en revues et ouvrages étrangers. Ces derniers ne sont plus frappés d'une quelconque interdiction, mais quelle institution peut se permettre de les commander en nombre adéquat ? Ce manque contribue à maintenir, aujourd'hui encore, le relatif isolement académique de la Roumanie vis-à-vis des autres pays européens. Le contraste avec la Hongrie ou la Pologne est saisissant en ce domaine. Nombre d'interlocuteurs suggèrent également de regrouper certaines revues spécialisées sur une base régionale, balkanique par exemple. Un fonds européen d'aide à la diffusion pourrait ici se révéler très utile.

- Plus encore qu'en Europe occidentale, les seuls étudiants susceptibles de bénéficier des bourses Socrates sont ceux issus de familles nanties. Serait-il concevable de concevoir un programme de bourses compensatoires ou complémentaires, à l'enseigne de celui mis en place à l'EHESS ?

- L'envoi d'enseignants 'occidentaux' dans les universités roumaines pour un ou deux ans, ainsi que le font les Américains à l'Université de Cluj ou la Fondation Soros, est une idée qui pourrait être reprise par les pays et instances de l'Union.

- Pour ce qui est de la contribution française au développement des SHS en Roumanie, une réflexion devra être conduite sur l'école doctorale financée au titre de la francophonie et gérée par l'EHESS. Le nombre d'étudiants qui profitent de cette formation pour s'expatrier est, semble-t-il, élevé. Les pays francophones pourraient-ils/devraient-ils s'associer à l'Allemagne pour promouvoir le New Europe College afin d'en faire un véritable centre de formation à la recherche ou, au contraire, se rapprocher des universités roumaines ?

FUNDATIA NOUA EUROPA – NEW EUROPE COLLEGE (NEC) BUCAREST

Par

Hinnerk Bruhns

Le *New Europe College* (NEC) est un institut d'études avancées, un "centre d'excellence" indépendant dans le domaine des sciences humaines et sociales. Fondé en 1994 par le professeur Andrei Plesu (philosophe, historien d'art, écrivain, ministre roumain de la culture 1990/91, ministre roumain des affaires étrangères 1997/99) cet institut d'études avancées est le premier, et reste - pour le moment tout au moins - le seul dans son genre en Roumanie. Pendant les quelques années depuis sa fondation, la communauté de boursiers et anciens boursiers du collège s'est élargie, de sorte que son nombre dépasse aujourd'hui la centaine. Le prix Hannah Arendt, accordé au *New Europe College* en 1998 en reconnaissance de son rôle exemplaire dans le renouveau de l'enseignement et de la recherche, confirme le prestige international dont jouit le collège. En 1999 le Ministère national de l'enseignement de Roumanie a reconnu le *New Europe College* en tant que forme institutionnalisée d'éducation permanente et de formation professionnelle.

Le NEC a été fondé, et fonctionne depuis, grâce à des subventions accordées essentiellement par des Ministères et fondations allemands, suisses et autrichiens. La France occupe une place très importante dans les activités scientifiques du NEC : coopérations scientifiques, invitations de conférenciers, et surtout comme principal choix par les boursiers pour leur séjour à l'étranger :

NEC Fellows 1994-2002: total 85 dont 33 en France ;

RELINK Fellows 1996-2002: total 35 pour trois années, avec un séjour d'études chaque année, dont 34 en France.

Par contre, la France ne participe pas au financement des programmes du NEC. Aucune des différentes initiatives prises dans ce sens, au cours des dernières années, dont une ou deux par l'intermédiaire de la MSH, n'ont abouti à débloquer la situation. Il semblerait que

l'Ambassade de France en Roumanie n'ait pas adopté une attitude réellement positive par rapport à ce dossier.

Le Gouvernement français accorde depuis plusieurs années un soutien financier au Collegium Budapest. Il est regrettable qu'il n'ait pas adopté la même politique envers le New Europe College en Roumanie. Dans le contexte de la reconstruction des SHS en Europe centrale et du Sud-Est et de leur intégration dans l'espace européen de la recherche, le NEC représente certainement la meilleure traduction institutionnelle de ce qu'il faut faire aujourd'hui dans cette région pour combler le fossé qui a été creusé entre les deux parties de l'Europe, tout particulièrement dans les SHS.

Nous participons, depuis plusieurs années au comité de sélection des boursiers du NEC, et font partie également, depuis cette année, de son Conseil scientifique. Nous avons également, à plusieurs reprises, animé des séminaires, et co-organisé, en 2001, un atelier européen dans le cadre d'un réseau européen coordonné par la MSH. Nous connaissons par conséquent de l'intérieur le fonctionnement de cette institution et pouvons témoigner de la grand qualité du travail accompli. La MSH à Paris accueille tous les ans plusieurs chercheurs du NEC et intervient fréquemment pour établir des relations entre le New Europe College et des instituts de recherche en France.

Récemment, les relations scientifiques de la France avec les pays d'Europe centrale et du Sud-Est ont fait l'objet d'un rapport commandé par le Ministère de la Recherche (Rapport Leveau, 2001). La nécessité d'un engagement plus fort de la France en Roumanie et dans les pays voisins y est fortement souligné ; mais faute d'avoir consulté des chercheurs de la région et d'avoir visité des institutions comme le NEC, le Rapport Leveau n'aborde pas l'indispensable question de la coopération des institutions scientifiques françaises avec des institutions locales, de même qu'il ne pose pas la question d'un engagement commun de la France et de ses partenaires d'Europe occidentale dans la reconstruction des SHS dans les Balkans. Ces questions sont maintenant à l'ordre du jour de l'ACI Internationalisation des SHS du Ministère de la Recherche, mais n'ont pas encore pour le moment trouvé de réponse.

Actuellement, le financement de deux programmes du New Europe College (pour les boursiers roumains et pour les boursiers « régionaux ») n'est assuré que jusqu'à la fin de l'année 2003. Une contribution française serait non seulement une aide précieuse et attendue depuis longtemps ; du point de vue de la francophonie, mais surtout du point de vue des relations scientifiques entre la France, la Roumaine et les autres pays de la région, une

contribution française serait un signe de reconnaissance pour une institution qui envoie, sur des financements suisses et allemands, le plus important contingent de ses boursiers dans des laboratoires de recherche en France. Elle permettrait, enfin, d'appuyer une politique scientifique renouvelée de la France en Europe du Sud-Est sur une coopération renforcée avec des institutions locales, et sur une concertation avec des pays partenaires comme l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche.

NEW EUROPE COLLEGE

Institut d'études avancées

Le New Europe College (NEC) est un institut d'études avancées, un "centre d'excellence" indépendant dans le domaine des sciences humaines et sociales. Fondé en 1994 par le professeur Andrei Plesu (philosophe, historien d'art, écrivain, ministre roumain de la culture 1990/91, ministre roumain des affaires étrangères 1997/99) ; cet institut d'études avancées est le premier, et reste - pour le moment tout au moins - le seul dans son genre en Roumanie. Pendant les quelques années depuis sa fondation, la communauté de boursiers et anciens boursiers du collège s'est élargie, de sorte que son nombre dépasse aujourd'hui la centaine. Le prix Hannah Arendt, accordé au *New Europe College* en 1998 en reconnaissance de son rôle exemplaire dans le renouveau de l'enseignement et de la recherche, confirme le prestige international dont jouit le collège. En 1999 le Ministère national de l'enseignement de Roumanie a reconnu le *New Europe College* en tant que forme institutionnalisée d'éducation permanente et de formation professionnelle.

Programmes

Consacré à la recherche à un niveau d'études avancées, le NEC n'est pas une institution d'enseignement au sens propre du mot, bien qu'il ait contribué de manière significative au progrès de l'enseignement supérieur en Roumanie par les activités organisées sous son égide. Le NEC se propose d'offrir aux jeunes chercheurs et universitaires dans les domaines des sciences humaines et sociales de Roumanie et de l'Europe du Sud-Est des conditions de travail comparables à celles de leurs collègues de l'Ouest et un contexte institutionnel de nature à encourager les débats critiques interdisciplinaires. Les activités organisées par le NEC visent à synchroniser la recherche en Roumanie et dans la région avec celle des milieux de recherche internationaux, ainsi qu'à faciliter les contacts des spécialistes roumains et sud-

est européens avec les centres de recherche du monde entier. Le NEC s'efforce d'atteindre ces buts par les programmes suivants :

Les bourses NEC

Chaque année le *New Europe College* offre, par concours public, dix bourses destinées à des jeunes chercheurs roumains dans les sciences humaines et sociales. Les boursiers sont sélectionnés par un jury des spécialistes roumains et étrangers et reçoivent une bourse d'une année universitaire (d'octobre à juillet). Pendant l'année universitaire, les boursiers participent aux rencontres hebdomadaires ("les colloques de mercredi"), au cours desquelles ils présentent à tour de rôle leurs projets de recherche, qui sont discutés par le groupe interdisciplinaire ainsi constitué. Au cours de l'année universitaire, chaque boursier a la possibilité de faire un voyage d'études d'un mois dans un centre universitaire ou de recherche à l'étranger. A la fin de l'année universitaire les boursiers doivent présenter un travail scientifique, résultat des recherches effectuées pendant leur séjour au Collège. Ces travaux sont ensuite publiés dans l'annuaire du NEC.

Les bourses RELINK

Le programme RELINK s'adresse aux chercheurs roumains (de préférence jeunes) dans les sciences humaines et sociales, ayant bénéficié des bourses ou des stages d'études à l'étranger et étant rentrés en Roumanie pour y occuper des postes dans des universités ou des instituts de recherche. Le programme RELINK vise à améliorer les conditions de recherche et à donner un nouveau souffle à la recherche et à l'enseignement supérieur en Roumanie. Pour ce faire, ce programme offre chaque année (selon la même procédure de sélection que pour les bourses NEC) 10 bourses qui attachent les boursiers au Collège pour une durée de trois ans. Ces bourses comprennent : une bourse mensuelle ; un soutien financier permettant à chaque boursier d'entreprendre un voyage de recherche d'un mois par an à l'étranger, pour maintenir et développer ainsi les contacts avec des spécialistes dans son domaine de recherche ; des fonds spécifiques pour l'acquisition des ouvrages de spécialité ; un ordinateur portable mis à la disposition de chaque boursier pour usage individuel.

Le programme GE-NEC

Depuis le début de l'année universitaire 2000-2001 le *New Europe College* est devenu l'organisateur et l'hôte d'un programme financé par le Getty Grant Program. Ce programme, qui s'étend sur trois années universitaires consécutives, se propose de contribuer au

développement de la recherche et de l'enseignement dans des domaines ayant trait à la culture visuelle, en invitant au NEC des spécialistes réputés pour tenir des conférences et des séminaires, au bénéfice des étudiants et jeunes spécialistes dans ces domaines. Le programme inclut deux bourses *senior* et deux bourses *junior* par an. Les boursiers, sélectionnés en consultation avec le Conseil Scientifique du Collège, sont intégrés dans les activités du Collège ; ils reçoivent une bourse mensuelle et ont la possibilité d'effectuer un voyage d'études d'un mois à l'étranger.

Le programme régional

A l'automne 2001 le *New Europe College* a diversifié son programme de bourses pour inclure des chercheurs et universitaires des pays de l'Europe du sud-est (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Grèce, la Macédoine, la République de Moldavie, la Slovénie, la Yougoslavie). Par cette dimension régionale de ses programmes de bourses, le collège se propose d'intégrer dans le circuit scientifique international des chercheurs provenant d'une zone dont les ressources scientifiques sont encore insuffisamment connues, et de stimuler et de renforcer le dialogue intellectuel entre les pays de la région. Dans la perspective de l'intégration européenne, et en nous proposant de contribuer ainsi aux efforts de la communauté européenne dans le cadre du Pacte de Stabilité, ces pays sont conviés à la coopération, au dépassement des tensions qui ont fait la triste renommée de cette région pendant la dernière décennie.

L'Institut d'études religieuses pour l'intégration européenne « Ludwig Boltzmann »

Depuis 2001, un support financier offert par la Ludwig Boltzmann Gesellschaft d'Autriche a permis l'établissement d'un petit centre de recherches dans le cadre du Collège ; les chercheurs attachés à ce centre étudient le champ très complexe des questions liées aux croyances et pratiques religieuses dans les Balkans (et au-delà) et leur incidence sur l'intégration européenne. L'institut se donne pour tâche d'encourager le dialogue entre différentes cultures/traditions religieuses (Christianisme, Islam, Judaïsme), ainsi qu'entre confessions différentes au sein de la même religion, dans l'espoir de contribuer ainsi à l'amointrissement des antagonismes qui sévissent dans la région et au développement de la collaboration scientifique dans ce domaine. L'institut organise des événements scientifiques avec une participation régionale et internationale, soutient des projets de recherche et des publications, et s'efforce de constituer une bibliothèque comprenant des ouvrages de référence indispensables à une telle étude

Le **New Europe College** organise pour ses boursiers, ainsi que pour un cercle plus large d'universitaires et chercheurs roumains, un programme permanent de conférences, dont les protagonistes sont des personnalités scientifiques de Roumanie et de l'étranger. Le NEC organise également des manifestations spéciales, tels que séminaires, ateliers, colloques et conférences, à caractère national et international.

Financement :

- La Fédération Suisse
- Le Ministère Fédéral pour l'enseignement et la recherche – Allemagne
- Le Ministère Fédéral pour l'enseignement, la science et la culture – Autriche
- L'état roumain – financement indirect, par exemption des taxes pour les bourses

- Zuger Kulturstiftung Landys & Gyr – Zug (Suisse)
- Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft – Essen (Allemagne)
- Volkswagen-Stiftung (1994 – 1999) – Hanovre (Allemagne)
- Open Society Institute (par l'intermédiaire du Higher Education Support Program),
Budapest (Hongrie)
- Getty Grant Program – Los Angeles (Etats Unis)
- Ludwig Boltzmann Gesellschaft, Vienne (Autriche).

LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AVEC LA RUSSIE

Par

Jacques Sapir

La coopération dans les domaines de l'enseignement et de la recherche avec la Russie plonge ses racines dans la fructueuse collaboration scientifique qui s'était développée déjà du temps de l'Union soviétique. Au-delà des oppositions politiques, le potentiel intellectuel et scientifique de l'URSS était tel qu'il justifiait un effort particulier. L'accord de 1966 entre la France et l'Union soviétique a constitué le cadre de cette coopération scientifique. Les difficultés et lourdeurs administratives propres au système soviétique (projets traités en "petite commission" sauf les projets concernant le nucléaire et l'espace qui relevaient de la "grande commission") ont pu ralentir cette coopération. Elles n'ont cependant jamais découragé les chercheurs français et leurs interlocuteurs. Le sentiment d'une communauté scientifique a été plus fort que les difficultés.

La prégnance de normes idéologiques dans le système soviétique a pénalisé les sciences sociales par rapport aux sciences de la nature avant 1985. Ce déséquilibre se retrouve encore aujourd'hui dans l'antériorité de certaines opérations qui trouvent leur origine dans des contacts établis dès les années soixante. C'est le cas de recherches concernant le secteur aérospatial, ou de programmes en physique théorique et en mathématique. La vitalité de l'effort scientifique soviétique dans ces domaines et les réalisations techniques de l'URSS dans les années soixante, sont des facteurs qui permettent de comprendre l'intérêt de la communauté scientifique française pour une coopération étroite dans ces domaines. La coopération dans le domaine spatial, si elle ne saurait à elle seule résumer cette coopération scientifique, en est hautement symbolique. Les États-Unis en avaient d'ailleurs conscience et, au début des années quatre-vingts dans une période marquée par une forte dégradation de

leurs relations avec l'URSS, un chapitre entier est consacré à la coopération Franco-Soviétique dans un rapport parlementaire américain¹.

Il y a là une réelle tradition et de solides liens de confiance réciproque qui portent leur fruit dans la période actuelle. Ainsi, la vitalité de la coopération ne peut se comprendre qu'à partir de la spécificité de la démarche française vis-à-vis de l'URSS dans les années soixante.

Dans le domaine de l'éducation, la coopération a été plus limitée. Elle a concerné en priorité l'enseignement des langues (Russe en France, Français en Russie). Le développement de l'enseignement du Russe dans les années soixante et soixante-dix a été notable au sein des établissements secondaires en France, et il a correspondu à un intérêt significatif pour le Français en URSS. Ceci a permis la constitution dans l'ensemble des disciplines scientifiques d'un noyau d'étudiant, puis de doctorants et de professeurs, capables de dialoguer directement avec leurs homologues soviétiques puis russes, et d'avoir accès aux sources documentaires sans passer par le filtre déformant de la traduction. Cependant, depuis les années quatre-vingts, l'enseignement du russe en France est en déclin rapide. Pour l'année universitaire 2000/2001, on ne comptait plus que 12 800 élèves dans l'enseignement secondaire public et 700 dans le secteur privé, étudiant le Russe en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} langue. Cet étiolement de l'enseignement du russe dès le cycle secondaire pose, à terme, un problème redoutable pour la continuation de la coopération avec la Russie et pour la réussite des opérations d'implantation scientifique et économique de notre pays dans le monde russe. Il faut rappeler qu'au sein de la CEI, même si chaque pays indépendant fait un vigoureux effort pour promouvoir sa langue nationale, le russe reste une langue véhiculaire essentielle.

Le déclin de l'enseignement du Russe en France n'a pas eu pour parallèle un déclin similaire de l'enseignement du Français en Russie. On compte pour l'année 2000/2001 près de 52 000 élèves de l'enseignement secondaire russe étudiant le Français ce qui, compte tenu de la différence de taille des populations scolaires entre les deux pays, signifie que proportionnellement deux fois plus de jeunes russes apprennent le Français que l'inverse.

La Perestroïka a marqué une nouvelle étape dans les relations entre l'URSS et la France. Tout en permettant une extension des programmes antérieurement développés, elle a été l'occasion de mettre un accent particulier sur le domaine des sciences sociales et humaines.

Ceci a correspondu tant à une volonté du côté soviétique qu'au désir des chercheurs français dans les disciplines concernées, et en particulier en histoire, sociologie et économie.

Le développement de la coopération a été rapide, porté par la combinaison entre des projets phares assurant une bonne visibilité à la présence française et une multiplication d'initiatives de moindre taille mais dont la somme est considérable. La question de cette articulation entre des opérations qualifiées, un peu hâtivement, de prestige et qui, en réalité, permettent d'affirmer une visibilité et une lisibilité des projets français, et des opérations de taille plus réduite mais construisant localement des relations profondes et solides, reste d'actualité. Loin de s'opposer, ces deux logiques sont en réalité très profondément complémentaires.

La dissolution de l'URSS en décembre 1991 a rendu encore plus nécessaire l'effort consenti. Les demandes du côté russe se sont multipliées tant dans le domaine éducatif, où elles relèvent parfois de l'assistance technique, que dans celui de la recherche. Ainsi, un accord de coopération scientifique et technologique a été signé en juillet 1992 entre MM. Curien et Saltykov. Visant à redéfinir les cadres de la coopération entre les deux pays, il se donnait comme objectif d'éviter les lourdeurs bureaucratiques de la période précédente et de permettre la flexibilité nécessaire au développement des échanges d'excellence.

Les conditions difficiles, et parfois désastreuses, de fonctionnement des secteurs de l'éducation et de la recherche entre 1992 et 1998, conditions qui aujourd'hui sont loin d'être surmontées, ont rendu la coopération avec l'étranger encore plus importante. L'impact de cette coopération sur la formation des conceptions amenées à produire des décisions en matière de politique éducative et de recherche s'est fortement accru, compte tenu des débats liés à la transition.

Si, du temps soviétique, l'effort français dans le domaine de la coopération a joué un rôle important sur les individus et les équipes, en permettant une ouverture internationale et une pratique systématique des collaborations scientifiques, après 1992 cet effort a aussi exercé une influence sur les structures. Ce déplacement doit être pris en considération dans toute évaluation qui ne voudrait pas être de courte vue. En ce sens, la coopération est aujourd'hui encore plus vitale pour les intérêts des deux pays qu'elle ne l'était avant 1985.

Sur la base des informations fournies par les diverses administrations concernées et par l'Ambassade de France à Moscou il est possible de faire une première évaluation de la

coopération universitaire avec la Russie, dans le domaine de l'enseignement comme dans celui de la recherche. Cette évaluation ne doit pas être considérée comme complète. L'existence de réseaux délocalisés de coopération est aujourd'hui une réalité telle que cette évaluation ne saurait être considérée comme exhaustive. Il suffit d'ailleurs d'une conversation un peu approfondie avec un responsable de laboratoire ou de département universitaire russe pour se rendre compte qu'il est engagé dans des collaborations avec des chercheurs et des enseignants français qui ne sont pas nécessairement répertoriées dans la documentation officielle. Cette situation découle du fait que de nombreuses opérations de coopération s'appuient sur des contacts directs entre des équipes françaises et russes, qui mobilisent alors leurs budgets propres et qui ne passent pas nécessairement par des conventions entre les établissements dont ils dépendent, tout simplement parce que ces procédures sont considérées comme inutiles, trop lourdes et incapables d'aboutir au dégagement de moyens financiers supplémentaires compte tenu de la faiblesse des crédits disponibles.

Cette coopération de "bricolage", et le terme n'a pour le rédacteur aucune connotation péjorative, est la meilleure preuve du dynamisme des contacts entre les communautés scientifiques et éducatives des deux pays. On peut et on doit regretter que la faiblesse des moyens actuellement disponibles, l'imperfection des procédures, ne permettent pas toujours la stabilité que ces coopérations méritent. On doit se féliciter de la vitalité des échanges dont elles témoignent et désormais réfléchir aux implications budgétaires mais aussi administratives qui permettraient de donner à cette vitalité tous les moyens pour se concrétiser en un tissu de relations à la fois permanentes et flexibles.

On abordera donc ici cinq points qui permettent une appréciation d'ensemble de l'état et de la dynamique de la coopération avec la Russie.

- Le premier concerne le développement de filières éducatives franco-russes implantées en Russie. C'est un développement rendu possible par les évolutions politiques depuis 1985 et qui a profondément modifié la dynamique de la coopération bilatérale. Ces filières constituent un élément essentiel, car elles permettent de combiner les dimensions éducatives et scientifiques de la coopération. Elles contribuent aussi à la formation d'une élite francophone en Russie. Enfin, elles peuvent, par l'exemple

qu'elles représentent, peser sur les réflexions des décideurs russes dans le débat actuel sur la réforme du système éducatif.

- Le second point concerne les bourses accordées à des étudiants ou des chercheurs russes par le gouvernement français. Le rôle de ces bourses est déjà évoqué à propos des filières franco-russes. Il s'agit incontestablement d'un des plus puissants instruments dont la France dispose pour promouvoir la coopération et en garantir l'efficacité. Les bourses, il ne faut pas l'oublier, ont joué et jouent encore aussi un rôle important pour la survie de certaines équipes scientifiques russes, compte tenu de la situation matérielle dramatique qui a pu être la leur. En raison de ces éléments la question des bourses est certainement aujourd'hui la plus délicate à évaluer.
- Le troisième point est constitué par un projet à forte dimension européenne, l'Université tripartite issue de l'accord entre l'Allemagne, la France et la Russie. Il s'agit d'une initiative innovante qui commence à peine à se mettre en oeuvre, mais qui pourrait avoir des retombées importantes.
- Le quatrième point est représenté par un bilan des accords inter-universitaires. Ce bilan, comme on l'a indiqué plus haut, ne doit pas être considéré comme exhaustif des coopérations réellement existantes. Il donne néanmoins de précieuses informations quant à la dynamique des relations entre les communautés universitaires des deux pays et quant aux champs d'application de ces relations.
- Le cinquième point porte sur l'évaluation des accords scientifiques et des coopérations entre les grands établissements de recherche français et russes.

I. Les filières franco-russes

Il s'agit, ici, de filières d'enseignement françaises implantées en Russie soit dans le cadre de programmes spécifiques soit au sein d'établissements russes. L'idée présidant à ces filières était d'apporter, au sein du système éducatif russe, des méthodes et des contenus nouveaux.

Elle témoigne des changements politiques et institutionnels survenus depuis 1985 et 1991. Sans une double volonté chez les partenaires, ces filières n'auraient jamais pu voir le jour.

Ces filières sont, bien entendu, un instrument privilégié d'affirmation de la présence éducative, scientifique, mais aussi culturelle et politique de la France dans la Russie en transition. Elles touchent un nombre non négligeable d'étudiants et permettent de viser à la constitution d'une élite francophone, favorablement influencée par notre culture et certains de nos principes, au sein de la nouvelle génération de responsables russes. En même temps, ces filières contribuent à resserrer les liens entre les communautés scientifiques, en particulier quand il s'agit de filières débouchant sur des études de 3ème cycle. L'influence de ces filières ne peut donc être uniquement mesurée au nombre des étudiants qu'elles forment.

Dans le cas optimal, les étudiants qui passent par ces filières sont alors titulaires d'un diplôme français ou d'une équivalence avec un diplôme français. Cependant, ceci est loin d'être une règle absolue. La mise en place de ces filières, leur fonctionnement régulier, mobilisent des efforts importants. De nombreux problèmes de compatibilité des diplômes restent à régler. La question des débouchés vers des études doctorales, que ces dernières se fassent dans le cadre russe, dans le cadre français ou dans un cadre conjoint (les thèses en co-tutelle) est essentielle pour permettre à ces filières de jouer pleinement leur rôle. Ceci pose alors la question des bourses accordées aux étudiants russes, de leur nombre, de leur fonction, et des critères de sélection. Compte tenu de la spécificité de ce problème, il est traité séparément.

A/ Filières gérées par la coopération universitaire:

On compte 5 opérations gérées par la coopération inter-universitaires et concentrées sur 3 villes.

- Mastère de relations internationales à Moscou (IEP / MGIMO).
- Mastère de management international à Moscou (CCIP / Université d'État Lomonossov).
- Filière de sciences économiques et de gestion à Saint-Pétersbourg (Paris 9 et Grenoble 2 / Université d'Etat d'économie et des finances).

- Diplôme de juriste ou d'économiste trilingue à Nijni-Novgorod (Grenoble 2 et Grenoble 3 / Université d'État et Université linguistique).
- Soutien aux activités de 3ème cycle du Haut Collège d'Économie (*Vyshaya Shkola Ekonomiki*) de Moscou (HCE et Paris 1)

Ces opérations, dont le coût est loin d'être négligeable, ont eu un retentissement certain. Des problèmes importants se manifestent néanmoins, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes pour certaines de ces opérations. On peut ainsi évoquer:

- L'absence totale de reconnaissance française pour les filières de juristes ou d'économistes trilingues);
- La délivrance d'une simple attestation pour le Mastère de relations internationales et le Mastère de management international soutenu par la CCIP (qui est pourtant par son coût la première de ces opérations);

Par contre il faut signaler la délivrance des diplômes français de Deug, licence et maîtrise pour la filière en économie et gestion à Saint-Petersbourg).

Tableau 1

Récapitulation des filières gérées par la coopération universitaire

<u>Description</u>	<u>Montant (F/Euro)</u>
Mastère de management international (Université d'État de Moscou Lomonossov- CCIP)	1 176 000 FF ou 179 280 Euros
Coopération avec l'Université d'Économie et des Finances de St.Petersbourg	1 200 000 FF ou 18 293,9 Euros
- dont Paris-Dauphine	500 000 FF ou 76 224,5 Euros
- dont Grenoble 2	700 000 FF ou 106 714,3 Euros

Formation de juristes et d'économistes trilingues à Nijni Novgorod (Grenoble 2, Université d'État Lobatchevsky et Université linguistique Dobrolioubov)	159 000 FF ou 24 239,4 Euros
Mastère de sciences politiques (IEP Paris-MGIMO) à Moscou	423 757 FF ou 64 601,3 Euros
Soutien au renforcement des curricula de 3-ème cycle du Haut Collège Économique à Moscou (Paris I)	459 964 FF ou 70 121,1 Euros
Total général:	3 418 721 FF 521 580 Euros

Le soutien apporté au Haut Collège d'Économie a permis de renforcer de manière considérable le poids du Français et l'attraction pour la France dans cet établissement d'excellence qui fait partie des quelques créations réussies en Russie depuis 1992. Les responsables du HCE sont très désireux aujourd'hui de voir se continuer et s'étendre la coopération avec la France.

B/ Filières gérées par le secteur audiovisuel:

Le secteur audiovisuel gère aujourd'hui deux opérations, toutes les deux sur Moscou. Ces deux filières sont considérées comme très importante pour la formation de journalistes intégrant l'ensemble des valeurs d'une société démocratique.

Tableau 2

Récapitulation des filières gérées par le secteur audiovisuel

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Mastère Franco-Russe de journalisme (Université d'État de Moscou Lomonossov- CFPJ-IFP)	547 570 FF ou 83 476,5 Euros

Centre Franco-Russe de journalisme (Université d'État de Moscou Lomonossov- CFPJ-IFP)	697 110 FF ou 106 273,7 Euros
Total :	1 244 680 FF 189 750 Euros

C/ Filières gérées par le Ministère des Affaires Étrangères:

Il s'agit d'opérations qui ont eu une histoire politique particulière, expliquant leur financement par le Ministère des Affaires Étrangères. On inclut ici les deux Collèges Universitaires Français, de Moscou et Saint-Petersbourg et le centre Marc Bloch de Moscou. Ces deux opérations ont des histoires différentes. Elles n'en représentent pas moins des exemples probants d'opérations à très haute visibilité dans les milieux éducatifs et scientifiques. En ceci elles ont puissamment contribué à la présence française.

Les CUF de Moscou et Saint-Petersbourg.

Les Collèges Universitaires Français sont exactement le type d'opération que l'on qualifie trop souvent "de prestige" sans que leur contribution à l'ensemble du dispositif français en Russie ne soit pleinement prise en compte. Il est indubitable que leur origine est largement politique, et qu'ils mobilisent une fraction non négligeable des moyens actuellement disponibles, sans que cela ne signifie par ailleurs que le montant dépensé soit réellement important. En réalité, par leur visibilité dans le monde éducatif, par la lisibilité de l'engagement français dans le domaine des sciences sociales et humaines, ces établissements ont joué un rôle de symboles et de marqueurs de la présence française. C'est pourquoi leur importance dépasse largement le nombre - considérable - d'étudiants qu'ils ont drainés depuis leur création.

Les Collèges Universitaires ont été créés respectivement en 1991 et 1992 sur l'initiative de M. Marek HALTER et de M. Andrei SAKHAROV. L'idée originelle était de créer un foyer de diffusion de la culture française en favorisant l'invitation de grandes personnalités des lettres et des sciences sociales et humaines. Cette initiative a reçu, en son temps, un soutien politique et financier au plus haut niveau. Il s'agissait, à ce stade, d'assurer avant tout la

visibilité la plus forte de la présence française, et c'est de cette époque que les Collèges ont hérité la réputation d'opération de prestige.

Progressivement, les Collèges se sont transformés en de véritables institutions d'enseignement, avec un cursus défini, et une structure plus apte à assurer un contrôle de la qualité des enseignements. Deux conventions avec le Rectorat de Paris régissent le fonctionnement général (1991) et les diplômes (1993) et en définissent les principes.

Les programmes sont aujourd'hui élaborés par les représentants des universités contractantes réunis en conseil scientifique. Les dispositions générales concernant le fonctionnement de chaque collège sont prises par le Conseil d'Administration. Quatre disciplines sont actuellement enseignées dans les collèges, sociologie, droit, littérature et histoire, et un élargissement à la philosophie est en train de se réaliser tandis que l'idée d'une section d'économie s'impose. Marek HALTER est toujours le Président du Conseil d'administration Collèges et anime l'Association des Amis des Collèges Universitaires Français.

Ces Collèges dispensent un enseignement pluridisciplinaire en sciences sociales et humaines sur deux ans, aboutissant au niveau licence (examen de première année) et maîtrise (examen de deuxième année). Durant la première année, les étudiants doivent impérativement suivre les enseignements dans deux disciplines. Ils se spécialisent au niveau de la deuxième année.

Le Ministère des Affaires Étrangères envoie chaque année 26 professeurs français en mission d'enseignement, répartis sur 4 matières (environ 60 heures de cours par matière). Il recrute 4 répétiteurs par collège, chargés des travaux dirigés. Une bibliothèque de 7500 volumes à Moscou, 2500 à Saint-Petersbourg ainsi que des périodiques sont à la disposition des étudiants. Depuis mars 1997, les diplômes délivrés selon les cas par l'EHESS, les Universités de Paris-I, Paris-II, Paris-IV, Paris-V, Paris-VIII, et Aix-Marseille-III, donnent aux étudiants qui le souhaitent la possibilité de s'inscrire en DEA en France. La haute qualité des étudiants issus des Collèges est reconnue désormais par les universitaires français et russesⁱⁱⁱ.

Les Collèges reçoivent environ de 1500 à 1000 inscriptions par an, étudiants et auditeurs libres confondus. Le chiffre tend à baisser depuis 1996, une tendance qui s'explique pour partie par le renforcement de l'examen d'entrée mais aussi - hélas - en raison de problèmes

d'encadrement. Le manque d'assistants est une des principales limites au développement du Collège.

Les étudiants peuvent s'inscrire, dans le cadre de chaque année, dans une section pour francophones ou une section pour russophones. En dépit de sa difficulté, la section des francophones est la plus prisée. Elle attire les meilleurs étudiants, et les résultats y sont en conséquence.

Par matière, les inscriptions se répartissent ainsi : 36 % en sociologie, 30 % en droit, 22 % en littérature, 12 % en histoire. Le taux de réussite aux examens (calculé en proportion des étudiants qui se présentent à ces derniers) est tout à fait satisfaisant et en progression. Il se situait, en 1996, à près de 86 % et est resté depuis à ce niveau.

Tableau 3

État récapitulatif des effectifs du CUF-Moscou depuis la rentrée 1993

Année	Nombre d'inscrits	1 ^{ère} année	2 ^e année	Diplômés 1 ^{ère} + 2 ^e années	Dipl. 2 ^e année fr.	Boursiers CUF DEA	Boursiers en % des Dipl. 2 ^e année fr.
1993/94	747	685	62	107	26	13	50%
1994/95	757	676	81	122	27	12	44%
1995/96	1500	1403	97	224	30	10	33%
1996/97	1846	1607	239	344	36	9	25%
1997/98	1647	1375	272	266	30	8	27%
1998/99	1218	1028	180	205	30	7	23%
1999/2000	1358	1226	132	192	41	9	22%
2000/2001	1519	1367	152	187	35	8	23%
2001/2002	1115	961	154				
Total	11 707	10 328	1369	<u>1752</u>	295	75	

Les diplômés de 2ème année cherchent à poursuivre leur formation en DEA et en thèse. La limite est ici un élément extérieur au Collège, la baisse du nombre des bourses. Alors que pour les examens de 1994 il y avait 13 bourses pour 26 diplômés de 2ème année en filière des francophones, on est tombé à 9 bourses pour 41 diplômés en 2000 (plus 29 diplômés dans la section des russophones) et 8 pour 35 (plus 17 russophones) en 2001. Le rapport bourses/diplômés est ainsi passé de 50% à 22%. Cette baisse du nombre des bourses n'a pas encore provoqué de mouvement de repli des étudiants, mais risque de le faire. Sur les 154 inscrits en 2ème année à la rentrée 2001, 111 se sont présentés à l'examen intermédiaire de décembre 2001.

Le parcours des boursiers (110 depuis l'origine en comptant toutes les bourses existantes et 75 depuis 1993) est une preuve de la solidité de l'enseignement dispensé au CUF. Les boursiers ont continué en DEA et bien souvent en thèse. Le taux d'abandon a été très faible et les mémoires rédigés, au niveau DEA ou au niveau thèse, sont considérés par les enseignants qui les ont dirigés de très haute qualité. Mais, et ceci ne fait que correspondre à la situation dramatique de l'enseignement et de la recherche en Russie ces dernières années, les étudiants qui ont obtenu ces diplômes se sont détournés en règle générale des carrières universitaires qui auraient dû être les leurs. Ils sont devenus journalistes, dirigeants d'entreprises ou hauts fonctionnaires. On ne compte que 16 anciens boursiers, titulaires d'un DEA ou d'une thèse française, qui soient restés dans le monde universitaire. Ce chiffre appelle deux commentaires.

Le premier est qu'il est, en réalité, supérieur à celui que les universités russes connaissent, en pourcentage des diplômés. Même si le retour vers le monde universitaire est minoritaire, il est proportionnellement plus important pour un étudiant russe ayant suivi la filière CUF-Troisième cycle français que pour un étudiant resté dans la filière universitaire russe. Ceci traduit la qualité même des doctorants issus du CUF.

Le second est que le CUF, en dépit de son orientation vers des disciplines qui, en principe, sont peu porteuses de débouchés professionnels dans la situation actuelle, a formé au moins autant, et en réalité sans doute plus, de cadres du secteur privé que des filières dont c'est la raison d'être. La contribution du CUF à la formation d'une élite francophone dans la sphère économique et administrative est ainsi bien plus considérable qu'on n'aurait pu l'imaginer à priori.

Il ne fait donc aucun doute que les Collèges Universitaires Français ont amplement rempli leur mission. Non seulement ont-ils permis d'afficher de manière visible et lisible l'engagement français dans le domaine universitaire en Russie, mais ils sont indiscutablement devenus des centres d'excellence. La montée du nombre des étudiants dans la filière francophone en 2ème année pose désormais ouvertement le problème de la structure permettant d'assurer à ces étudiants la poursuite de leurs études. Même en supposant que les bourses de DEA retrouvent la proportion initiale (50 % des diplômés) il n'est probablement pas réaliste de supposer qu'un parcours de DEA et thèse en France puisse être le principal débouché offert.

La mise en place d'une structure assurant aux diplômés du CUF la possibilité de continuer en DEA sur place, avant de s'orienter vers une thèse qui pourrait suivant les cas être soit purement russe, soit purement française soit en co-tutelle devient désormais une urgence.

Par ailleurs, les Collèges ont organisé la mise en place du Forum Franco-Russe des entreprises, une réunion composée d'économistes, de chefs d'entreprises et de responsables politiques des deux pays. Ce Forum est une instance où les problèmes de la coopération économique sont librement débattus. **Une pérennisation de ces Forums semble hautement souhaitable.**

Le Ministère des Affaires Étrangères apporte une contribution financière annuelle en moyenne de 3,6 MF (548 800 Euros). Cette somme, importante en elle-même, doit être relativisée compte-tenu du nombre d'étudiant accueillis. En effet, elle représente une dépense moyenne de 3 600 FF (548,8 Euros) par étudiant ou de 19 250 FF (2 934,7 Euros) par diplômés et par an. Le coût par étudiant est certainement un des plus faibles des différentes filières françaises fonctionnant actuellement en Russie.

Le Centre Marc Bloch.

Créé en 1992, c'est un centre de formation sur place de jeunes historiens et archivistes russes (25 étudiants pour l'année universitaire 1997-1998). Son importance a été, et reste, considérable dans le contexte politico-scientifique de l'ouverture des archives que l'on a connu à la fin de la Perestroïka et durant les premières années de la Russie démocratique. La

question du bon usage des documents d'archives a largement dépassé, comme on peut s'en douter, les bornes des problèmes traditionnels de la méthode des historiens.

Ce centre est actuellement abrité par l'Université des Sciences humaines de Moscou (RGGU). Le cycle de formation, de deux ans, est sanctionné par un diplôme reconnu par l'université Paris IV. Il consiste en séminaires réguliers animés par des conférenciers français. Ces séminaires sont devenus des moments importants dans la vie intellectuelle de la communauté des historiens à Moscou, et la participation du public excède largement les seuls spécialistes des archives. L'existence de ce centre a aussi été un élément décisif pour faciliter l'accès des chercheurs français aux archives de la période soviétique.

Le Ministère des affaires Étrangères accorde une subvention de 70.000 FF (10 671,4 Euros) pour le fonctionnement du centre. Compte tenu de l'impact intellectuel de ce centre, il s'agit d'un investissement très modeste mais avec un retour considérable.

II. Les bourses.

On a déjà indiqué que la question des bourses était un des points clefs du développement de l'impact de la présence française en Russie. Il est évident, et vérifié dans des institutions comme le Haut Collège d'Économie ou les CUF, que l'existence d'un volant stable et important de bourses pour financer la poursuite des études en France constitue une très puissante incitation. Elle favorise le développement de filières francophones et crédibilise de manière décisive les efforts déployés pour l'enseignement du français.

L'importance du nombre des bourses, de sa stabilité dans le temps et de la bonne transparence des critères d'obtention ne saurait être sous-estimée. Compte tenu de l'appauvrissement de la population russe entre 1991 et 1999, il n'est pas réaliste de croire que le faible coût des inscriptions universitaires en France (par comparaison avec d'autres pays et en particulier les États-Unis) puisse constituer une subvention aux études suffisante.

La fragilité de la situation sociale des étudiants russes non-boursiers en France est au minimum un facteur d'allongement de la durée de leurs études et parfois un facteur d'abandon. En incitant implicitement les étudiants à prendre une activité professionnelle en

France durant la durée de leurs études, l'absence de bourse les pousse à une insertion dans le monde du travail qui, si elle réussit, s'avère un obstacle à leur retour ultérieur en Russie.

Ainsi peut-on dire que derrière l'illusion de la subvention implicite que constituerait le faible coût des inscriptions, le discours malthusien tenu sur les bourses se révèle dangereusement pervers. Il affaiblit l'efficacité des études et l'incitation au retour dans le pays d'origine, qui reste l'objectif de la démarche française qui refuse les logiques de "pillage des cerveaux" et qui considère que les intérêts nationaux seront mieux servis par le développement d'une élite russe francophone en Russie.

Il existe donc plusieurs systèmes de bourses, relevant directement ou indirectement des pouvoirs publics. Ces bourses, d'un montant et d'une durée variables, ont pour but de financer un cycle de formation qui rend nécessaire la présence de l'étudiant sur le territoire français. On ne traite pas ici de l'ensemble des aides à la mobilité des chercheurs, dont on trouvera un panorama dans la section consacrée plus spécialement à la coopération scientifique et technologique.

A/ Les Bourses Diderot.

Ce programme, lancé sur l'initiative de Clemens Heller alors administrateur de la Maison des Sciences de l'Homme, est en cours depuis 1989. Il est destiné à des chercheurs confirmés, effectuant un séjour en France de quelques mois à un an pour parfaire leur formation. Il s'apparente aux programmes des études post-doctorales développés aux États-Unis. La bourse a une durée de 6 à 9 mois et peut, sous certaines conditions, être fractionnée.

Les Bourses Diderot ont compté 115 bénéficiaires sur la période 1990-2000 et actuellement un flux d'une vingtaine par an ; 4 boursiers seulement ne sont pas rentrés en Russie. La palette disciplinaire concerne de plus en plus l'économie et les sciences sociales où la recherche russe est performante. Le système de sélection des boursiers, avec constitution de dossiers, évaluations indépendantes, décision par un comité scientifique, s'il est nécessairement relativement lent donne toutes les garanties quant à la transparence de la décision et au choix du bénéficiaire. Ce système de sélection, qui a été mis en place dès le début du programme, a eu un impact important sur la crédibilité de ce dernier.

Le coût annuel du programme Diderot est de 1,2 Millions de Francs (182 939 Euros) dont 290.000 FF (44 210,2 Euros) viennent du Ministère des Affaires Étrangères. Ce financement joue le rôle d'un "effet de levier", le reste est apporté par le Ministère de l'Éducation nationale et la Maison des Sciences de l'Homme (MSH). Les boursiers Diderot ont joué un rôle non négligeable de diffusion de la culture française à leur retour et ils se sont avérés de très précieux relais pour des opérations de coopération scientifique. L'obtention d'une bourse Diderot est perçue dans le monde universitaire et scientifique russe comme une reconnaissance importante, qui est fortement valorisante pour la suite de la carrière du chercheur. Certains boursiers ont par ailleurs quitté le monde universitaire, en raison des difficultés des années 1992-1999. Ils ont alors connu des carrières souvent flatteuses, et un des premiers boursiers (campagne 1992/1993) est aujourd'hui le président du Conseil d'Experts pour les relations entre la Russie et l'Union Européenne à la Douma.

B/ Les bourses d'études du gouvernement français.

Les bourses d'études, de stages et de séjours scientifiques de haut niveau sont un instrument essentiel de coopération. Avec les bourses du gouvernement français, l'ambassade dispose d'un outil de politique universitaire très performant basé sur une enveloppe de crédits permanents. Grâce aux bourses, l'ambassade de France à Moscou dispose des moyens d'orienter notre coopération universitaire, de favoriser tel domaine ou tel autre, comme il est montré ci-dessous. Il s'agit pour l'essentiel d'intensifier l'accueil d'étudiants russes en France.

La sélection des candidats est conjointement réalisée par les attachés de coopération scientifique et universitaire, et le délégué du CNRS à Moscou. Ce système ne fonctionne pas de manière aussi efficace que celui des Bourses Diderot. La responsabilité en incombe à la surcharge de travail qu'il fait peser sur les personnels qui en ont la responsabilité.

Le budget, en constante diminution depuis 1997, se stabilise désormais à environ 1,52 millions d'Euros (10 MF) par an. **Malheureusement**, même si ce budget atteint un niveau appréciable par rapport aux autres opérations, **trop d'excellentes candidatures sont rejetées. Des mesures d'augmentation en niveau apparaissent indispensables.**

Cet accroissement, qu'une simple comparaison avec l'effort consenti par des pays comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, rend impératif va néanmoins reposer le problème de la définition de la procédure d'allocation. Si le gouvernement français voulait se rapprocher du chiffre des bourses gouvernementales allemandes (**600 pour le DAAD**), il ne pourrait demander aux fonctionnaires actuellement en poste à l'ambassade de faire la sélection. Les problèmes déjà évoqués à propos de la sélection de 130 bourses deviendraient tout simplement insurmontables si le chiffre devait être quadruplé. Tout accroissement significatif du nombre des boursiers posera donc inévitablement le problème de la refonte des procédures.

Tableau 4
Nombre de boursiers du gouvernement français
au cours des quatre dernières années

Disciplines	96/97	97/98	98/99	99/2000	<u>2000/2001</u>
Sciences et technologies	110	37	60	45	47
Coopération technique		73	94	71	62
Sciences humaines et sociales		24	25	13	21
Audiovisuel					2
TOTAL		134	179	129	132

L'analyse de la dernière campagne de bourses pour laquelle on dispose de statistiques complètes fournit des éléments instructifs. En 2000 ont été financées 132 bourses nouvelles qui se répartissent en 33 bourses de thèses, 18 de DEA, 21 de DESS, soit 72 bourses au total pour des formations de 3^{ème} cycle (54,5% du total) et 18 pour d'autres diplômes ainsi que 42 bourses de stages). La répartition par discipline et par affectation est la suivante :

1) Coopération scientifique : 14 pour les sciences exactes, 7 en médecine-santé, 6 pour les sciences de la vie, 2 en environnement et climat, 3 pour les disciplines du secteur aéronautique et spatial, 15 en sciences de l'ingénieur, pour un total de 47 bourses/

2) Coopération technique : 33 en économie et en gestion, 13 en droit, 10 pour les sciences politiques, 6 pour les autres disciplines, pour un total de 62 bourses.

3) Secteur sciences humaines : 21 bourses, toutes disciplines confondues.

4) Secteur audiovisuel : 2

Outre le fait que le nombre de ces bourses soit limité, on constate la très faible proportion de bourses de DEA (13,6%), un diplôme qui exige, compte tenu de la règle des 250h d'enseignements, la présence de l'étudiant en France pour une année universitaire complète (d'octobre à septembre), du moins tant qu'il n'existera pas dans le cadre des filières françaises en Russie l'équivalent d'une école doctorale. Or, l'obtention du DEA est une étape indispensable avant une inscription en thèse.

III. Le projet d'université tri-partite (France-Allemagne-Russie)

Il s'agit d'un projet ambitieux, qui vise à la création une institution radicalement nouvelle exploitant des complémentarités entre les demandes des trois pays signataires. La dimension politique de ce projet est aussi à prendre en compte.

Lors du sommet de Bor en mars 1998, Messieurs Chirac, Kohl et Eltsine ont décidé de lancer l'idée " d'université tripartite ". En juin 1999, les trois ministères techniquement compétents se sont mis d'accord sur le format de cette université.

Les 3 et 4 juillet 2000 a eu lieu à Berlin une réunion des représentants des Ministères de l'Education de France, d'Allemagne et de Russie en vue de sélectionner les projets communs de coopération.

Trente-quatre projets ont été adressés qui ont fait l'objet de pré-examen en France et en Allemagne par des commissions associant des universitaires. L'appel à projets se fondait sur des orientations retenues lors de la rencontre du 28 juin 1999 à Moscou :

- Organisation de formations communes de doctorants dans les disciplines intéressantes pour l'ensemble des parties ;
- Accompagnement didactique et scientifique du processus pédagogique ;

- Garantie de la préparation linguistique des participants aux échanges.

Les principes fondamentaux suivants ont été validés pour la réalisation des projets :

- a) Les établissements d'enseignement supérieur concluent des accords qui sont adressés en copie aux autorités de tutelle.
- b) Les moyens multimédia doivent être privilégiés.
- c) Les mesures particulières qui pourraient s'imposer dans le cadre de la gestion de chaque projet doivent être réglées en bilatéral.
- d) Chaque projet fait l'objet annuellement d'une évaluation. Les Etats sont informés des résultats de cette évaluation.

Le développement de l'université tripartite n'en est qu'à ses débuts. Toute évaluation reste encore, à ce stade, fragmentaire. Les représentants de la France, de la Russie et de l'Allemagne se sont tenus informés des moyens qui seront mis à disposition des projets sélectionnés. La partie allemande prévoit de mettre à disposition une somme maximale de 1,1 millions d'Euros. Cette somme peut servir à financer des voyages d'étudiants, aussi bien que des aides aux établissements russes. Les dispositions très allantes de la partie allemande – Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (BMBF), DAAD, représentants des Länder – contrastaient avec la prudence affichée lors de la première réunion, tenue à Moscou en juin 1999. Par l'ampleur de l'effort financier annoncé et la volonté d'aller au-delà de la coopération entre 3 et 4 groupements d'établissements d'enseignement supérieur dans un nombre limité de disciplines, cette inflexion dans la pratique antérieure a constitué une surprise.

La partie française, lors de la première réunion de bilan, a insisté pour sa part sur la volonté d'éviter toute dérive vers un projet trop lourd ou trop ambitieux et a souhaité que les propositions issues de l'initiative trilatérale regroupent dans une certaine mesure des réseaux déjà existants : compte tenu des nouvelles dispositions allemandes, l'engagement dans l'exercice doit se limiter strictement à la prise en charge des titres de transport des étudiants et des universitaires français se rendant en Russie, aux frais de séjour sur le territoire français des participants russes et à un recours le plus large possible aux technologies de l'information et de la communication. L'effort financier consenti par la partie française se monte à ce jour à 85 371 Euros (12 196 Euros par projet).

La partie russe a tenu à annoncer que le Ministère de l'Éducation de la Fédération de Russie avait décidé d'engager 1, 7 millions de roubles (soit 64 790 Euros environ) pour cette initiative trilatérale au titre de l'année 2001. Compte tenu des difficultés de financement qui persistent en Russie ce geste, pour mesuré qu'il puisse sembler, est tout à fait significatif.

Des 34 projets déposés en France ou en Allemagne, et pour lesquels une présentation avait été réalisée dans chaque pays, le groupe de travail en a retenu 7 pour l'année universitaire 2000 - 2001, sous réserve de la signature d'un accord entre les établissements chargés de la coordination avant la fin de mois de septembre

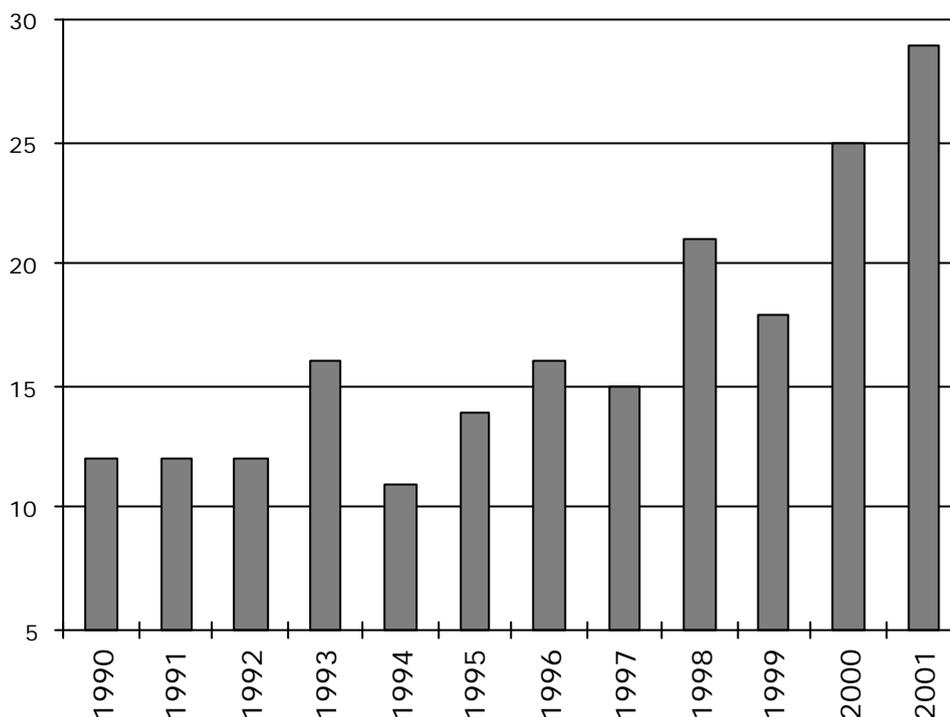
IV. Les accords de coopération entre les universités françaises et russes.

La situation créée par la Perestrï ka a permis d'envisager des accords de coopération entre établissements universitaires. En dépit des difficultés matérielles et institutionnelles qui n'ont pas manqué de survenir entre 1990 et 2001, on peut constater que les établissements russes et français ont largement utilisé cette possibilité. Plus de 200 accords ont été signés depuis 1990, et leur nombre n'est jamais tombé en dessous de 10 accords par an (graphique 1).

Le nombre tend même à augmenter de manière spectaculaire depuis 1995 et l'on a sensiblement dépassé les 20 accords par an en 2000 et 2001.

Graphique 1

Répartition annuelle des accords de coopération entre universités

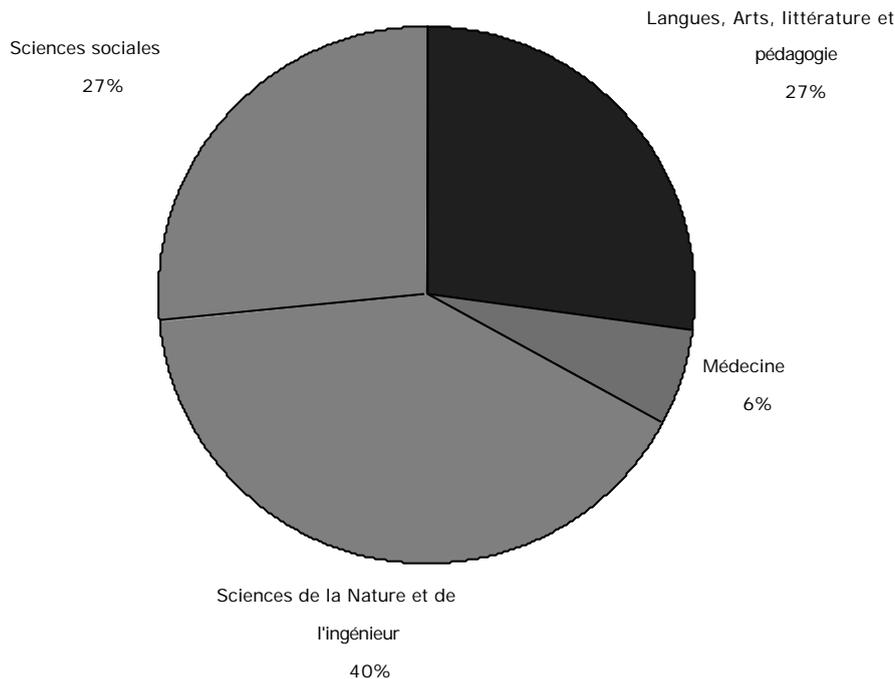


Source : données DRIC.

Cet accroissement traduit une meilleure connaissance par les établissements des deux pays des procédures de ces accords, une meilleure intelligence de ce que ces accords peuvent apporter aux parties en présence, de leur intérêt universitaire et scientifique; enfin il traduit aussi la constitution d'une communauté d'enseignants et de chercheurs français qui a désormais l'habitude de circuler et de travailler en Russie et qui joue un rôle actif dans le rapprochement entre des universités ou des départements d'universités. La montée en puissance des cinq dernières années est un bon indicateur du dynamisme de la coopération entre les universités des deux pays. La multiplication d'accords entre des universités de province, en France comme en Russie, est aussi un signe de la santé de cette coopération.

Graphique 2

Répartition par domaine des accords entre universités



Source: données DRIC.

La répartition par grands domaines scientifiques de ces accords (graphique 2) est une confirmation des tendances héritées de l'histoire de la coopération franco-soviétique. Les sciences de la nature et de l'ingénieur représentent 40% des accords signés depuis 1990. Le fait que les sciences sociales arrivent désormais à égalité (27% des accords) avec le domaine de l'enseignement des langues, de la littérature, des arts et de la pédagogie permet de mesurer l'impact de l'accent qui fut mis sur un domaine qui avait été négligé dans la période soviétique. On peut même considérer qu'il y a une accélération du nombre des accords dans les sciences sociales depuis 1995. La répartition, pour les années à venir, devrait donc voir le domaine des sciences sociales prendre progressivement encore plus d'importance. L'existence d'une demande pour une coopération dans le domaine de la formation des maîtres pourrait dans un proche avenir signifier le développement d'accords entre les IUFM français et les Universités Pédagogiques russes.

Les accords ici évoqués peuvent avoir des significations diverses. Certains couvrent des coopérations très ciblées, limitées dans le temps comme dans le domaine d'application. On peut trouver dans l'ensemble des accords signés ces dix dernières années quelques cas où les résultats ont été décevants. C'est le cas généralement d'accords qui ont été impulsés

directement depuis le niveau central de l'université sans s'appuyer sur des contacts préexistants entre les chercheurs. Parfois aussi, la disparition d'un centre, sa fusion avec un autre, voire le décès d'une personnalité qui était très engagée dans la coopération, sont des facteurs qui expliquent que certains accords restent sans perspectives ni débouchés.

D'autres, au contraire organisent des coopérations de longue durée qui tendent à se ramifier à partir d'un domaine de base. En effet, une fois une coopération bien établie entre un partenaire français et un partenaire russe, d'autres départements ou centres et instituts dans les universités concernées ont tendance à s'agréger à l'accord initial, la première opération ayant joué le rôle de démonstrateur. L'exemple concret d'un accord qui fonctionne est souvent décisif pour convaincre d'autres partenaires de développer leurs propres opérations. Aussi, les statistiques collectées sur une base institutionnelle, si elles sont irremplaçables à bien des égards, sont de donner une vision complète d'une réalité très hétérogène.

Il faut aussi souligner l'importance des liens personnels entre des responsables russes et français dans la genèse de ces accords, de même que l'influence exercée par la présence dans un département universitaire français d'étudiants russes. Les accords qui fonctionnent réellement et qui ne restent pas de simples coquilles administratives sans contenu sont tous liés à l'existence de relations de confiance entre chercheurs et responsables, qui ont été amenés à se connaître et s'apprécier grâce à des missions sur place et des invitations de moyenne ou longue durée. La présence d'un nombre, même restreint, d'étudiants russes dans un département universitaire français a un profond effet sur le déclenchement de démarches de coopération qui peuvent donner naissance à des accords ultérieurs. L'expérience et les témoignages recueillis, tant chez les universitaires français que russes, montre que rien ne remplace les contacts personnels. Aussi la mobilité des étudiants, en particulier les étudiants en 3^{ème} cycle, et des chercheurs joue-t-elle un rôle clé dans la mise en place des démarches aboutissant à la conclusion d'accords et de protocoles de coopération.

Il faut enfin souligner que de très nombreuses coopérations interuniversitaires existent entre la France et la Russie sans passer par le cadre d'un accord formalisé. En règle générale cela signifie que les participants se connaissent bien et estiment qu'une institutionnalisation n'est pas nécessaire au développement de travaux communs, soit parce qu'ils sont en mesure de couvrir les dépenses de cette coopération sans mobiliser les fonds des départements, soit

parce qu'ils considèrent qu'ils ne recevraient pas le soutien dont ils auraient théoriquement besoin de leur institution de rattachement. Il faut aussi signaler que la présence au sein des universités françaises de centres de recherche peut conduire à des coopérations qui ne ciblent pas des universités mais des instituts de l'Académie des Sciences de Russie. Ici, c'est la séparation entre Université et Académie des Sciences dans le système russe qui est en cause. Il faut espérer que la remise en cause progressive de cette séparation va s'accélérer, ouvrant de nouvelles possibilités à la coopération.

Globalement, le bilan qui peut être tiré de ces accords est positif, et ce d'autant plus qu'ils ne constituent qu'une partie des coopérations réelles. Il faut cependant insister sur leur dépendance, en matière de contenu et de dynamisme, d'un groupe qui reste relativement restreint d'enseignants et de chercheurs ayant une bonne pratique du travail en commun et qui, pour certains, maîtrisent bien la langue du partenaire. La difficulté à stabiliser les coopérations dans la durée en dehors de ces liens personnels n'est pas un obstacle insurmontable. Ce n'est même pas une situation réellement étonnante compte tenu de la nature des relations scientifiques. Néanmoins, cette difficulté est un problème réel qui milite pour le renforcement des moyens permettant la circulation des étudiants, des enseignants et des chercheurs et pour la stabilisation des moyens financiers dans des cadres minimisant la dépense administrative, en temps et personnel, pour les équipes considérées.

V. La coopération scientifique et technologique.

Les différentes coopérations que l'on vient de passer en revue ont toutes, directement ou indirectement, une dimension scientifique non négligeable, et parfois dominante. Il faut cependant isoler une démarche privilégiant ici les relations entre les institutions de recherche des deux pays, Académie des Sciences pour la partie Russe et CNRS et grandes institutions de recherche pour la partie française.

Le cadre de cette coopération a été fixé par l'accord de coopération scientifique et technologique signé par MM. Curien et Saltykov en juillet 1992. Cet accord visait à débureaucratiser le cadre de la coopération tel qu'il avait été hérité de l'accord franco-soviétique de 1966. Il a institué un Comité Mixte dont le rôle consiste à fixer les grandes

orientations scientifiques de cette coopération. La mise en oeuvre de cette dernière repose avant tout sur les relations directes entre les laboratoires et institutions de recherches ainsi que les relations entre institutions de recherche et de potentiels partenaires industriels.

Ce souci d'encourager des structures souples, privilégiant des coopérations à très haut contenu scientifique et la constitution de pôles d'excellence communs s'est traduit par un renforcement des aides à la mobilité des chercheurs et par un soutien à des conventions entre laboratoires. L'accord de 1992 a cependant eu d'autres retombées.

Un premier appel d'offres conjoint a été lancé dans le domaine des biotechnologies appliquées à l'agriculture et l'agro-alimentaire ainsi que dans celui des piles à combustibles, en 1998. Un second appel d'offres, en décembre 2000, a porté sur le domaine des sciences exactes. Ces deux appels d'offres ont donné des résultats scientifiques considérés comme très satisfaisants, en dépit des difficultés financières considérables rencontrées par la partie russe en 1998, 1999 et au début de 2000. **La pratique des appels d'offres conjoints** peut être considérée comme validée par l'expérience.

Deux autres initiatives doivent être évoquées. La première est la décision, sur la base du bilan très positif des coopérations engagées, **de créer des laboratoires communs franco-russes**. C'est une initiative audacieuse qui constitue un véritable pari sur la capacité d'intégration des cultures scientifiques des deux pays. L'enjeu est d'importance, car le succès de cette initiative ouvrirait la voie au développement de véritables équipes mixtes intégrées. Deux domaines ont été sélectionnés en mai 2000 pour ces laboratoires, la génomique et la climatologie.

La seconde initiative d'importance correspond à **l'accent mis sur les sciences sociales**. Tenant compte des résultats prometteurs des collaborations engagées dans ce domaine, les trois ministères français concernés, le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Recherche, ont décidé de créer un *Observatoire en Sciences Humaines et Sociales à Moscou* structure chargée de développer et coordonner les activités de recherche dans ce secteur. Cette initiative a été très bien accueillie par la partie russe. Cet observatoire a été conjointement inauguré par les Ministres de la Recherche des deux pays en mai 2000.

Les aides à la mobilité.

Le développement d'aides à la mobilité, de moyenne et courte durée, a été compris rapidement comme une des conditions du développement des coopérations scientifiques entre les deux pays.

En ce qui concerne les séjours de moyenne durée (6 à 12 mois), les chercheurs russes ont bénéficié de 914 bourses entre 1990 et 2000, qui se répartissent comme:

- 407 bourses post-doctorales, ciblant de jeunes chercheurs venant de terminer leur thèse.
- 115 bourses Diderot (évoquées à la section 2) elles aussi de type post-doctorale et ciblant les sciences humaines et sociales.
- 360 bourses dites "de haut niveau", ciblant des chercheurs confirmés et d'une durée de 1 à 6 mois.
- 32 bourses de recherche industrielle (BRITEST) qui concernent des chercheurs russes invités par des industriels français pour des stages de 6 mois, renouvelables une fois.

Il faut ajouter à ces 914 bourses l'accueil de 121 chercheurs russes de haut niveau pour une période de 6 mois renouvelable une fois dans le cadre des jumelages entre des institutions de recherches comme le département de Physique de l'ENS et l'Institut Landau de Moscou et le département de Physique Théorique et Hautes Énergies des universités Paris-VI et Paris-VII et l'Institut Stelkov de Saint-Petersbourg.

Deux remarques ici s'imposent. Le chiffre total de 1035 bourses réparties sur 10 ans apparaît comme bien faible compte tenu des communautés scientifiques impliquées dans les deux pays. Par ailleurs le faible nombre des bourses de recherche industrielle est à souligner. Nous sommes ici **loin des efforts consentis non seulement par les États-unis mais aussi par des pays européens comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne.**

En ce qui concerne les séjours dits de "courte durée" (moins d'un mois), il existe deux grandes filières. La première consiste dans le programme ACCES, cofinancé par le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de la Recherche. Ce programme finance le séjour de chercheurs russes en France à l'occasion de colloques et de congrès, afin de leur permettre de rencontrer leurs collègues; 1842 chercheurs russes en ont bénéficié. Le second programme, PARCECO vise, lui, à l'organisation d'écoles d'été. Il cible des chercheurs français qui

souhaitent se rendre dans ces écoles en Russie pour animer des rencontres; ce programme a eu 146 bénéficiaires.

Coopérations entre organismes de recherche.

Le développement de coopérations directes entre organismes de recherches était un des objectifs de l'accord Curien-Saltykov de 1992. Il a abouti à plusieurs accords dans des domaines très divers. Il faut noter la très forte présence, du côté français, des instituts de recherche en sciences de la nature et l'héritage des coopérations initiées en 1966 avec une priorité aux techniques de pointe. Cependant, des coopérations dans d'autres domaines se développent et les sciences sociales sont désormais bien présentes, que ce soit à travers le CNRS ou l'INED. Certaines de ces coopérations ont des prolongements dans le domaine des applications industrielles.

Le CNRS

Cet organisme, outre les deux jumelages évoqués plus haut, cofinance d'autres opérations du même type dans le domaine de la biologie moléculaire et cellulaire, la Physique expérimentale, la robotique et la catalyse. Outre son accord avec l'Académie des Sciences, le CNRS a des liens étroits avec la *Fondation Russe pour la Recherche Fondamentale*. Il met en oeuvre des programmes ciblés et cofinancés, les PICS, au nombre de 52 dans des domaines allant de la physique nucléaire à l'archéologie. Les recherches dans le domaine spatial, l'astronomie et l'astrophysique sont anciennes.

Dans le cadre de ces différents accords, 55 chercheurs français ont pu se déplacer en Russie et 96 chercheurs russes sont venus en France en 2000. Par ailleurs, le CNRS apporte son soutien à l'Observatoire des Sciences Humaines et Sociales de Moscou mis en place en 2000.

Le CEA

La coopération dans le domaine nucléaire a connu des développements importants après la catastrophe de Tchernobyl. Il existe en ce domaine 3 accords gouvernementaux et deux accords cadres liant le CEA avec le Ministère russe de l'Énergie Atomique (le MINATOM) et avec le très célèbre Institut Kourchatov.

Les thèmes prioritaires de la coopération sont la sûreté et la sécurité nucléaire, l'analyse des cycles des différents types de réacteurs nucléaires, les études sur le cycle du combustible, les problèmes du démantèlement des installations nucléaires et enfin des recherches fondamentales qui concernent la physique de la matière condensée, la physique des plasmas et la fusion thermonucléaire contrôlée.

L'ONERA

Il y a une très longue tradition de contacts et d'échange d'informations dans le domaine de l'aéronautique. En fait, des liens existaient entre les spécialistes français de ces domaines et l'Institut Soviétique d'aéro et d'hydrodynamique, le Ts.AGI, depuis les années trente.

Aujourd'hui, l'ONERA entretient des coopérations étroites avec le Ts.AGI dans le cadre des projets CIST et avec l'Institut de la motorisation, le Ts.IAM dans le cadre des études sur la propulsion hypersonique (les statoréacteurs avancés). Il faut rappeler que la France et l'URSS ont développé des programmes de recherche considérables sur la question des statoréacteurs dès les années trente, études qui ont conduit à des réalisations importantes dans les années cinquante et soixante.

L'IFREMER

Une coopération ancienne dans le domaine des sciences du monde marin a connu un fort développement depuis 1993. Un accord de coopération en océanologie portant sur les ressources marines, le développement de techniques de pointe en acoustique sous-marine, robotique et développement des engins sous-marins et enfin sur l'analyse et la protection de l'environnement littoral, a été signé avec le Ministère russe de la science et de la politique technologique. Certains projets couverts par cet accord bénéficient d'un cofinancement européen.

L'INRIA

La coopération actuelle poursuit les thèmes d'un ancien groupe sectoriel en électronique et informatique. En 1993 l'INRIA a inauguré un Centre Franco-Russe d'informatique et de Mathématiques appliquées avec l'Institut Liapounov de l'Université d'État de Moscou. Ce centre favorise le développement de l'innovation technique et industrielle. 16 nouveaux projets ont été sélectionnés en 2001.

En dehors de ces domaines de très hautes technologies, d'autres coopérations scientifiquement importantes se développent dans des domaines où les applications sont potentiellement prometteuses. Ainsi, dans le domaine de l'agronomie et de la génétique, deux instituts français de premier plan sont désormais bien implantés en Russie.

L'INRA

Ici aussi on est en présence d'une ancienne tradition de coopération qui a été profondément dynamisée ces dernières années. Les domaines couverts sont nombreux, et très souvent en recherche fondamentale. Ils incluent des études sur les ressources génétiques végétales, la génétique animale, la microbiologie et les sciences du sol, enfin l'étude des équilibres forestiers et de la faune sauvage. L'INRA avait développé de nombreux projets avec l'Académie des Sciences Agricoles de Russie. Un protocole de coopération avec l'Académie des Sciences de Russie doit être signé pour compléter le dispositif et en assurer la cohérence institutionnelle. Aujourd'hui, le développement de la coopération scientifique avec la recherche fondamentale russe est l'une des priorités stratégiques de l'INRA. Ceci n'exclut pas des travaux réalisés en collaboration avec des partenaires industriels.

Le CIRAD

Spécialisé dans le domaine de l'agriculture ce centre développe avec l'institut de Krasnodar un programme sur l'hybridation des riz, programme qui a reçu un cofinancement par la FAO dans le cadre du "réseau riz européen".

Le CEMAGREF

Les collaborations avec des institutions russes sont pour l'instant limitées à un programme sur l'aquaculture, une étude concernant la glaciologie et la nivologie (en coopération aussi avec un institut de l'Ouzbékistan) et enfin au démarrage d'un suivi des forêts russes par télédétection.

Il existe aussi une coopération dans le domaine de la recherche médicale qui est loin d'être secondaire. En fait, historiquement, les liens entre la France et la Russie sont très anciens. C'est un don du tsar Alexandre III qui permit à Louis Pasteur de créer, à la fin du XIXème siècle, l'Institut qui porte son nom. On dénombre ainsi l'engagement des institutions françaises suivantes:

L'INSERM

Cet institut français a une expérience de plus de 20 ans de coopération avec des partenaires soviétiques puis russes. Les principaux succès se situent en cardiologie, cancérologie, immunologie et biologie moléculaire. Depuis ces dernières années, l'INSERM développe avec des laboratoires russes une coopération plus flexible, largement non institutionnelle, qui donne d'excellent résultats. Chaque année, l'INSERM accueille de 3 à 4 chercheurs russes pour une période de 1 à 2 ans sur des postes INSERM.

L'INSTITUT PASTEUR

L'Institut Pasteur de Saint Petersburg a rejoint en 1993 le réseau international des Instituts Pasteur. La coopération a relevé de l'assistance technique pour remettre à niveau le partenaire russe. Ces dernières années se développent des recherches conjointes sur les maladies infectieuses.

Dans le domaine de la géologie et des sciences de la terre, il y a une expérience plus ou moins importante de travail en commun entre les scientifiques des deux pays. Les richesses minières du sous-sol russe ont incité à un développement important des techniques de prospection, et par voie de conséquence des disciplines fondamentales qui sont situées en amont de ces implications. Il n'est donc pas étonnant que des instituts français aient été intéressés à des collaborations.

Le BRGM

Cet Institut développe des coopérations avec ses partenaires russes dans le domaine de la protection de l'environnement mais aussi en géophysique appliquée avec une forte orientation vers l'élaboration de nouveaux matériels et de nouvelles techniques de prospection. On peut citer ici la mise au point en collaboration avec la filiale de Novosibirsk de l'Académie des Sciences de Russie d'un équipement de prospection d'eau par résonance magnétique qui est désormais industrialisé et commercialisé avec succès. Ce dispositif, qui n'a pas d'équivalent au monde, permet la détection et l'analyse des nappes d'eau souterraines. Le BRGM développe par ailleurs des coopérations dans le domaine de la minéralogie et dans celui du stockage des déchets nucléaires.

L'IFP

La coopération dans le domaine de la prospection pétrolière est ancienne et remonte à 1952. Elle continue de se développer, et l'IFP a ouvert un bureau à Moscou en 1994.

L'IFRTP

Le domaine de la glaciologie a donné lieu à des collaborations fructueuses, tant en bilatéral qu'en tri-latéral, avec les États-Unis, dans le cadre d'un programme de glaciologie antarctique qui concerne l'étude du climat au cours des 150 000 dernières années. L'IFRTP soutient par ailleurs des programmes en sciences sociales qui concernent l'anthropologie comparée de populations de Yakoutie et du Groenland ainsi que l'ethnoarchéologie d'un groupe de chasseurs de rennes de Sibérie.

Ce dernier programme permet de faire le lien avec les coopérations en sciences sociales. Dans le cadre des grandes institutions françaises de recherche non liées à l'université, ces coopérations concernent avant tout la démographie.

L'INED

Cet institut a maintenant une longue tradition de travail en commun avec ses partenaires russes. Outre les travaux relevant de la démographie historique et de l'histoire de la statistique (menés en collaboration avec le CMR de l'EHESS), l'INED entretient deux programmes importants en Russie, l'un portant sur la crise sanitaire actuelle de la population et l'autre sur les structures familiales et en particulier la question du divorce. L'INED co-publie avec ses partenaires russes une version russe de la revue *Population et Société* à raison de 6 numéros par an, opération qui reçoit une aide du Ministère des Affaires Étrangères.

ⁱ Voir Committee on Commerce Science and Transportation, United States Senate, 97th Congress, *Soviet Space Programs: 1976-1980*, 3 vol, US-GPO, Washington, Décembre 1982, vol.1, pp. 283-290. On peut lire dans ce rapport les appréciations suivantes:

"Soviet space cooperation (...) has extended to France, a space power in its own right, or as Soviet specialists have designated France, the 'world's third space power'. (...)Bilateral space relations with the Soviets were established during a visit to Moscow by President Charles de Gaulle in 1966. Since then they have been expanded progressively, and impressively, under the succeeding governments of Georges Pompidou and Valery Giscard d'Estaing." (pp. 283/4)

"Judging by this brief review, space cooperation between the Soviet Union and France appears to have been impressive. No doubt both sides gained scientifically, politically and economically through their cooperative efforts." (p. 285).

ⁱⁱ Discussions avec plusieurs directeurs de départements du HCE en février 2002 à Moscou. Les responsables du HCE soulignent que les enseignants français qui ont collaboré de manière régulière avec leur institution se sont pleinement investis dans ce travail. Un manuel a d'ailleurs été réalisé à partir de l'un des cours assuré par un enseignant français. D'autres devraient suivre.

ⁱⁱⁱ Enquête auprès des directeurs de thèse français et disussion avec les responsables de la MGU à Moscou.

LA RUSSIE, LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET LE POIDS DE L'EFFORT FRANÇAIS

Par

Jacques Sapir

La transition en Russie a été considérée comme un événement d'une importance telle qu'il a suscité des programmes spécifiques de coopération et d'assistance. C'est le cas de pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France. On peut donc légitimement affirmer que la communauté internationale s'est mobilisée, pour des raisons diverses et avec des intentions variées, pour développer une collaboration avec les nouvelles institutions russes. Cette mobilisation a donné lieu à des programmes internationaux multilatéraux. L'Union Européenne y a contribué à travers le programme spécifique d'assistance technique aux pays de la CEI (TACIS). D'autres programmes ont transité par l'OTAN, ou dans des cadres spécifiques comme les programmes INTAS et CIST. Cependant, les principaux partenaires de la Russie ont tous considéré que la coopération multilatérale n'était ni exclusive ni même substituable à une coopération bilatérale. Cette dernière a donc été l'objet d'efforts plus ou moins importants en fonction des pays concernés, de leurs moyens mais aussi de l'importance qu'ils accordent à leurs relations avec la Russie.

Le financement de la coopération scientifique et technique par ces pays met en action des acteurs divers, en fonction des modes d'organisation de la puissance publique, mais aussi de l'interaction entre cette dernière et des acteurs de droit privé comme les fondations. L'existence de structures diverses rend difficile, mais pas impossible, la nécessaire comparaisonⁱⁱⁱ. Celle-ci fait apparaître des différences significatives entre les efforts consentis par les quatre pays évoqués. Ces différences ne sont pas toutes explicables par les différences de richesse et de taille entre ces pays.

I. Les acteurs

La Russie a constitué une priorité évidente, et compréhensible, pour les **États-Unis**. La coopération et l'assistance américaines publiques transitent par l'USAID et son programme USAID-Russie. Cet organisme voit son action renforcée par celle des grandes fondations comme la Fondation Ford, la Fondation MacArthur, la Fondation Soros, la Fondation Eurasia ou la Fondation Carnegie. Cette dernière ajoutée un rôle considérable dans le domaine politique, en servant de "bureau d'études" pour la réflexion des libéraux russes à la veille de l'élection présidentielle de 1996.

L'USAID, pour des raisons qui tiennent aux procédures budgétaires américaines, mais aussi parfois à la volonté de ne pas rendre explicites certains financements, comptabilise des financements qui sont reversés ensuite à d'autres administrations pour leurs opérations en Russie. L'action de l'USAID fait normalement l'objet de procédures d'appel d'offres. Cependant, dans certains cas, dont le plus connu a été le programme du HIID de l'Université de Harvard, ces procédures ont été fortement contestées et ont même donné lieu à des suites judiciaires. Les grandes universités américaines, qu'elles soient publiques ou privées, ont eu des programmes de collaboration avec des partenaires russes sans passer nécessairement par le financement de l'USAID ou de la National Science Foundation. Il est difficile d'en établir une comptabilité précise. Cependant, on peut considérer qu'un nombre important d'invitations de chercheurs et d'enseignants russes aux États-Unis, de même que la prise en charge de missions américaines en Russie ont été financés de cette manière.

L'Allemagne a été, elle aussi, un partenaire important pour la Russie. L'effort public a été conséquent; il est issu de sources diversifiées. Le système allemand *Transform* est le plus connu. Il est néanmoins presque exclusivement consacré à des projets de coopération technique. Il n'inclut donc pas les projets scientifiques financés par le DAAD, qui est l'autre grande source de financement public. Les bourses sont très largement financées par cet organisme. Enfin, les autorités régionales, les *Länder*, ont pu contribuer directement ou indirectement au financement de la coopération. Les budgets publics sont loin d'être les seuls à financer la coopération avec la Russie. Comme aux États-Unis, il existe plusieurs fondations allemandes très importantes. Certaines sont directement liées à des acteurs politiques. C'est le cas, pour les plus connues, la Konrad Adenauer (liée à la CDU-CSU), la Friedrich Ebert (liée au SPD). La Friedrich Ebert Stiftung a ainsi entretenu entre 1991 et 1998 une équipe

permanente de plus de 20 personnes à Moscou pour gérer divers projets. D'autres fondations sont directement des acteurs scientifiques et éducatifs. Il faut ainsi citer la Fondation Humbolt et enfin la Fondation Volkswagen qui dépensent, ou ont dépensé, des sommes considérables en Russie.

Le cas de la **Grande-Bretagne** est un peu différent de celui des deux précédents pays. Même si l'importance politique d'un effort particulier en direction de la Russie a été compris très tôt, les structures de financement sont relativement différentes. Le système britannique du Britain Russia Development Partnership est entièrement consacré à la coopération technique. Il n'existe pas de fondations britanniques comparables aux fondations américaines et allemandes. Par contre, il existe des fondations caritatives qui ont pu avoir des interventions en Russie qui relèvent de l'assistance technique (dans le domaine hospitalier) ou qui se situent dans celui de la coopération scientifique. Le système public de recherche, le ESRC et le British Council, est aussi extrêmement actifs. Cependant, les acteurs publics ont ici donné une priorité à la présentation de projet dans le cadre du programme TACIS. La formule des appels d'offres, qui a été retenue par la Commission Européenne, a incontestablement avantagé ces acteurs qui en avaient déjà une réelle pratique.

Par comparaison à ces trois grands intervenants sur la Russie, la France se situe dans une position plus proche, mais non identique, à la Grande-Bretagne qu'aux systèmes développés en Allemagne et aux États-Unis. En effet, le système français est essentiellement public. Il implique le financement transitant par le COCOP qui gère normalement un budget inter-ministériel, le financement direct du Ministère des Affaires Étrangères, différents financements provenant de l'Éducation Nationale et du CNRS, enfin le financement transitant par l'ADETEF (Ministère des Finances) ou le GIP-International. Contrairement aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, il n'existe pas en France de grandes fondations scientifiques ou éducatives. La seule institution qui pourrait être rattachée à ce type d'acteur est la Maison des Sciences de l'Homme de Paris qui a développé, pour ses moyens, un effort considérable vers l'URSS puis la Russie et la CEI, à partir de 1988. Néanmoins, les moyens que la MSH peut mobiliser ne sont nullement comparables à ceux des grandes fondations allemandes et américaines.

Aussi, le poids principal de l'effort de financement de la coopération retombe-t-il sur les acteurs publics. Il faut ici ajouter que le manque d'expérience des universités françaises dans la gestion des procédures d'appel d'offres, mais aussi les lourdeurs spécifiques des procédures européennes qui ont souvent pénalisé la qualité de l'offre au profit de projets dont l'importance quantitative n'était pas toujours une garantie scientifique, sont des éléments qui expliquent la place relativement faible des chercheurs français dans les programmes TACIS.

II. Montants annuels des contributions

La pluralité des acteurs rend donc difficile, mais pas complètement impossible, une comparaison des contributions. Dans le domaine de l'assistance technique, les estimations les plus fiables font état des montants annuels moyens suivants :

États-Unis :

65 millions d'Euros pour l'USAID-Russia, et environ 60 millions pour les fondations, soit un **total de 125 millions**.

Allemagne :

8 millions d'Euros pour *Transform* et entre 8 et 10 millions d'Euros pour les fondations et les programmes décentralisés gérés par les Länders, soit un **total de 16 à 18 millions d'Euros**.

Grande-Bretagne :

36 millions d'Euros pour le BRDP, et sans doute de 2 à 5 millions par les fondations caritatives et les programmes annexes, soit un **total entre 38 et 40 millions d'Euros**.

France :

2,7 millions d'Euros via le COCOP et une somme similaire par les autres programmes, soit un **total de l'ordre de 5 millions d'Euros**.

À titre de comparaison, le programme européen TACIS engage pour 2002 environ 90 millions d'Euros dans la coopération technique.

Les écarts entre les sommes engagées sont donc considérables. Ils témoignent d'un fort retard de l'action de la France par comparaison à ses partenaires. Si toute comparaison avec les États-Unis ne peut qu'être quantitativement défavorable, la comparaison avec des pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne est plus pertinente.

Cet écart concernant les moyens engagés n'est cependant pas le seul point à remarquer. Le montant moyen investi par projet varie dans des proportions considérables, qui ne peuvent s'expliquer par le seul écart entre les sommes globales.

Le montant moyen d'un projet BRDP est de 520 000 Euros et celui d'un projet *Transform* est de 280 000 Euros, alors que le montant moyen d'un projet français soutenu par le COCOP est de 62 000 Euros. Alors que le programme *Transform* est sensiblement plus petit que le BRDP (22% pour le financement total), un projet allemand a, en moyenne, une taille égale à 66% d'un projet britannique. La taille des projets français apparaît ici comme très singulière.

Si on considère maintenant l'ensemble des coopérations, et non plus uniquement la coopération technique, les écarts se révèlent tout aussi significatifs. L'ensemble des budgets de coopération (publics et privés) américains vers la Russie peut être estimé à un montant total de **250 millions d'Euros**. Pour l'Allemagne, en incluant les fondations, on arrive à un montant de **47 à 49 millions d'Euros**. Pour la France, en incluant l'ensemble des coopérations, on atteint au mieux **16 millions d'Euros** soit le tiers de l'effort allemand.

Le décalage entre les deux pays est particulièrement clair quand on regarde un des postes les plus importants de la politique de coopération, celui des bourses. En 1998/1999 sur 1267 étudiants russes présents en France, 129 disposaient d'une bourse du gouvernement français. Ceci est le produit d'une politique qui n'a jamais pu financer plus de 180 bourses par an, et qui en règle générale stagne autour de 130. En Allemagne, pour la même période, on comptait 5946 étudiants russes, dont 600 disposaient d'une bourse du DAAD. Ainsi, l'effort public allemand pour les bourses universitaires est-il entre 4 et 5 fois supérieur à l'effort français. La comparaison serait encore plus dévastatrice si on y incluait les bourses de stages et bourses post-doctorales. En effet, en incluant ces diverses catégories, on constate que le DAAD a financé en 1999 plus de 3000 bourses pour des étudiants et des chercheurs russes.

Le rapport avec la France est ici supérieur à 10 pour1. Rappelons que, de plus, le DAAD n'est pas le seul organisme attribuant des bourses, et que l'effort des grandes fondations allemandes n'est pas comptabilisé ici.

La Grande-Bretagne, qui en 1996/1997 se situait à un niveau intermédiaire entre l'effort allemand et l'effort français, cherche à rejoindre le niveau allemand. On est ainsi passé d'un contingent annuel de 321 bourses sur l'année 1996/1997 à 1050 pour l'année 2000/2001.

Quant aux États-Unis, on y comptait de 6400 étudiants russes en 1997/1998 à plus de 7000 en 2000/2001. En extrapolant les données obtenues auprès de quelques universités américaines contactées, on peut estimer à 40 % le nombre de boursiers, soit entre 2500 et 2800. Ces bourses ont des origines diverses, incluant un financement public, les fondations, mais aussi les universités.

Cette comparaison, qu'elle se fasse sur la coopération technique ou l'ensemble de la coopération, fait bien apparaître le décalage et l'insuffisance de l'effort français par rapport aux autres pays. Si la proportion entre les sommes engagées et la taille du PIB est - à peu de choses près - correcte entre les États-Unis et l'Allemagne voire la Grande-Bretagne, on peut mesurer par contre la relative faiblesse de l'effort français vers la Russie. Il y a ici incontestablement un risque important de voir tant la crédibilité que l'efficacité de la politique française mise en cause par le manque de moyens. Le **discours** français proclamant l'importance de la coopération avec la Russie ces dix dernières années n'a donc pas été accompagné d'un effort financier comparable à celui des autres pays, y compris si on indexe cette comparaison sur celle entre les PIB. L'écart entre le discours affirmé à de nombreuses reprises et les engagements réellement consentis pourrait se révéler rapidement **politiquement destructeur**.

L'absence de relais à l'action publique, et en particulier l'inexistence en France de fondations comparables aux fondations allemandes ou américaines, rend cette situation encore plus inquiétante. Un accroissement net de 15 à 20 millions d'Euros par an représenterait alors le minimum pour que l'effort français puisse **commencer à être comparable** à celui de nos principaux partenaires européens.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 1
<u>I - Le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société</u>	p. 3
<u>II - L'organisation de la Recherche en SHS en France</u>	p. 11
II-1 Les sciences historiques	p. 15
- L'archéologie en France	p. 16
- L'histoire en France	p. 19
II-2 Les sciences anthropologiques	p. 21
II-3 La sociologie	p. 25
II-4 Les sciences juridiques	p. 27
II-5 Les sciences politiques	p. 29
II-6 Les sciences de l'économie et de la gestion	p. 30
II-7 La géographie	p. 34
II-8 Les sciences du langage	p. 38
II-9 Philosophie - histoire et philosophie des sciences	p. 41
II-10 Théories et histoires des différentes formes de création artistique, arts, musique et littératures	p. 42
II-11 Le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH)	p. 43.
II-12 Les ressources documentaires en SHS	p. 50
- La documentation scientifique en SHS	p. 50
- Banques de données empiriques sur les faits sociaux	p. 55
<u>III – La Recherche Française en SHS en Europe et hors d'Europe</u>	p. 60
III-1 Les Ecoles Françaises à l'étranger	p. 60
- L'Ecole Française d'Athènes	p. 65
- l'Ecole Française de Rome	p. 66
- La Casa de Velazquez (Madrid)	p. 67
- Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire (IFAO)	p. 69
- Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO)	p. 70

III-2 Les Instituts Français à l'Étranger relevant du Ministère des Affaires Étrangères	p. 73
III-3 Missions archéologiques à l'étranger	p. 76
III-4 Forces et faiblesses du dispositif des Instituts Français et des missions archéologiques à l'étranger	p. 82
IV. <u>L'eupéanisation de la recherche française en SHS</u>	p. 94
IV-1 Bref retour sur le passé	p. 94
IV-2. L'avenir – le 6 ^e PCRDT – 2002-2006	p.
106	
- Les nouveaux instruments du 6 ^e PCRDT	p. 108
* Les réseaux d'excellence	p.
108	
* Les projets intégrés	p.
109	
* La coordination des programmes nationaux de recherche	p. 109
- quelles places pourront occuper les SHS dans le 6 ^e PCRDT ?	p.
110	
V - <u>Pour un nouveau développement des sciences de l'Homme et de la Société en France et leur intégration dans l'Espace Européen de la Recherche. Les réformes nécessaires</u>	p. 120
V-1 Forces et faiblesses en SHS dans d'autres pays européens	p.
141	
- S. van der Leeuw. Forces et faiblesses du système du Royaume Uni	p. 142
- Hinnerk Bruhns Particularités du système de recherche allemand face au défi de l'eupéanisation	p. 144
- S. van der Leeuw. Forces et faiblesses du système néerlandais	p. 147
- G. Darmon. Les Humanités et les Sciences Sociales au Danemark	p. 149
- E. Conte. Les Humanités et les Sciences Sociales en Europe Centrale et Orientale (ECO)	p. 151

Table des annexes

1. Perla Cohen-Thiam,

Les sciences de l'homme et de la société et les programmes-cadre
de recherche de l'Union Européenne p. 153

2. Gérard Darmon

Programmes et réseaux scientifiques dans les Sciences de l'Homme
et de la Société de la Fondation Européenne de la Science p. 186

3. Marc Goujon et Philippe Casella

Les structures françaises d'évaluation de la Recherche p. 195

4. Hinnerk Bruhns

Le système de recherche allemand et l'europeanisation des Sciences
de l'Homme et de la Société p. 209

5. Sander E. van der Leeuw

Rapport sur les Sciences de l'Homme et de la Société au Royaume Uni p. 239

6. Sander E. van der Leeuw

Résumé du financement et de la programmation de la recherche
scientifique aux Pays-Bas, et plus particulièrement de la recherche en SHS p. 264

7. Gérard Darmon

Les Sciences de l'Homme et de la Société au Danemark p. 274

8. Lena Tsipouri

Social sciences and humanities in Greece : evolution, patterns
and lessons to be learned p. 282

9. Édouard Conte

Le renforcement des Sciences de l'Homme et de la Société
en Europe Centrale et Orientale. Remarques générales et propositions p. 292

10. Édouard Conte

Les sciences de l'Homme et de la Société en Hongrie depuis 1990 :
éléments d'un bilan p. 306

-
11. Édouard Conte
La situation des Sciences de l'Homme et de la Société en Roumanie.
Un lourd héritage p. 319
- 12. Hinnerk Bruhns**
Fundatia Noua Europa – New Europe College (NEC), Bucarest p. 333
- 13. Jacques Sapir**
La coopération dans les domaines de l'enseignement et de la
recherche avec la Russie p. 339
- 14. Jacques Sapir**
La Russie, la communauté internationale et le poids de l'effort français p. 368

Table des tableaux et graphiques

Grands Organismes de recherche	p. 12
Données complémentaires sur le nombre de chercheurs SHS dans les autres organismes	p. 13
Liste des 12 Maisons des Sciences de l'Homme	p. 47
MSH en formation	p. 48
Carte de l'implantation des MSH	p. 49
Les budgets des Ecoles Françaises en 2001 (en F et en €)	p. 62
Personnels des Ecoles Françaises	p. 63
Implantations, bibliothèques, publications	p. 64
Financement des Centres de Recherche par le MAE en 2001 en K€)	p. 75
Répartition des sites et des budgets (2002) par secteurs géographiques	p. 76
Liste des pays où interviennent les archéologues dans les divers secteurs géographiques	p. 77
- Europe/Maghreb	p. 77
- Orient Ancien	p. 77
- Afrique/Arabie	p. 78
- Asie/Océanie	p. 79
- Les Amériques	p. 79
La Recherche archéologique française à travers le monde	p. 81
Forces du système	p. 91
Faiblesses du système	p. 92
Programme TSER Partenaires Mobilisés	p. 99
Programme TSER Coordination et participation par pays	p. 100
Action-clé - partenaires mobilisés	p. 101
Action-clé - participations françaises	p. 102

La structure du 6^e PCRDT